

Nouvelle série - N° 155

ISSN 0755-8805

BULLETIN  
DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DE NÎMES

*Année 2014*

ACADÉMIE DE NÎMES  
16 rue Dorée  
Nîmes  
2015

# COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

*pour l'année 2014*

Ce bureau tient lieu de conseil d'administration

**Président d'honneur :** Didier MARTIN, Préfet du Gard

**Président :** Robert CHAMBOREDON

**Vice-président :** Jean-Louis MEUNIER

**Secrétaire perpétuel :** Alain AVENTURIER

**Secrétaire adjoint :** Henri HUGUES

**Trésorier :** Charles PUECH

**Trésorier adjoint :** Bernard FONTAINE

**Bibliothécaire :** Jean-Louis MEUNIER

**Archiviste :** Christiane LASSALLE

**Adresses utiles :**

Académie : Tél : 04 66 21 55 93

Courriel : [academiedenimes@wanadoo.fr](mailto:academiedenimes@wanadoo.fr)

---

Tous les envois de fonds doivent être faits par chèque bancaire au nom de l'Académie de Nîmes, 16, rue Dorée, 30000 Nîmes. Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, Nîmes.

---

© by Académie de Nîmes – 2015

ISSN 0755-8805

## TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| 10 janvier. <i>Trois orphelines en action. Les filles de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor et/ou de Victoire de Marceillan à travers guerres et révolutions (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).</i> par Danielle Bertrand-Fabre, membre non résidant ..... | 18 |
| 18 janvier. <i>Déserteurs et insoumis de la Grande Guerre.</i> par Pierre Chillet-Pijac, correspondant .....  | 29 |
| 25 janvier. <i>Train de Cerdagne, alias le Petit train jaune.</i> par Evelyne Brandts, correspondant .....  | 35 |
| Vendredi 21 février. <b>Séance administrative</b> .....   | 39 |
| 7 mars. <i>Le relief du versant nord du Pic Saint-Loup.</i> par Guilhem Fabre, membre résidant. <i>Le fonds Filleron-Lorin : avancées du travail sur la collection de cartes postales anciennes de l'Académie de Nîmes.</i> par Vanessa Ritter, membre résidant ..... | 70 |
| 21 mars. <i>Un Nîmois flamboyant : Jacques Favre de Thierrens.</i> par Robert Chalavet, membre non résidant.....  | 80 |
| 11 avril. <i>Le patrimoine pictural des Eglises de Nîmes.</i> par Pascal Trarieux, membre résidant .....  | 91 |
| 25 avril. <i>Le cardinal Von Galen, évêque de Münster.</i> par Robert Debant, membre résidant .....   | 97 |

|  |     |
|--|-----|
| 2 mai. <i>De Nîmes à Rome: sénateurs nîmois.</i> par Michel Christol, correspondant .....  | 104 |
| 23 mai. <b>Réception en qualité de correspondant :</b> Mme Marie-Lucy Dumas, M. Jean-Marie de Bermond de Vaulx, M. Jean Pey, M. Luc Simula .....   | 114 |
| 20 juin. <b>Réception de Mme Dominique Prat</b> en qualité de membre résidant succédant au VII <sup>e</sup> fauteuil à M. Paul Maubon, décédé .....  | 162 |
| 27 juin. <b>Accueil en qualité de correspondant</b> de M. J-P Rouanet, correspondant. <i>La famille Hoffmann ou le mécénat sans frontières.</i> par Jacques Meine, membre non résidant .....           | 193 |
| 26 septembre. <i>Maurice Aliger, l'académicien, l'archéologue.</i> par Anny Herrmann, membre non résidant et Jean-Luc Pontvieux, correspondant .....   | 200 |
| 3 octobre. Présentation des travaux de la commission du patrimoine : <i>Patrimoines ? Regards à travers l'histoire et la ville.</i> par Hélène Deronne et Antoine Bruguerolle, membres résidants ..... | 209 |
| Vendredi 17 octobre. <i>J-J. Bulliot (1897-1902) et Jules Ollier de Marichard (1824-1901), deux destins parallèles.</i> par Jean-Michel Ott, correspondant.....  | 215 |
| Vendredi 7 novembre. <i>L'accompagnement en fin de vie, une réponse respectueuse et humaine.</i> par Hélène Deronne, membre résidant et Frédéric Auriol, correspondant .....                           | 223 |

Vendredi 14 novembre. **Réception de Mme Simone Mazauric**  
en qualité de membre résidant succédant au XII<sup>e</sup> fauteuil à M. Yvon  
Pradel, membre résidant honoraire .....236

Vendredi 21 novembre. **Séance administrative** .....255

Vendredi 5 décembre. *La chirurgie au fil du temps, de la  
trépanation primitive à la chirurgie robotique.* par Guilhem Godlewski,  
correspondant .....277

Vendredi 19 décembre. *Louis Massignon, la République et  
l'Islam.* par Christian Salenson, membre résidant .....287



## FAITS ACADÉMIQUES

|  |    |
|--|----|
| Disparition de la belle-mère de notre confrère Bernard Cavalier, président de l'Eglise protestante unie de Nîmes .....   | 14 |
| Décès de Marie-Claire Gabbaï, fille de notre regretté confrère Pierre Clavel, membre résidant .....  | 14 |
| Disparition du gendre de M. Jean-Marc Canonge, correspondant, mari de sa fille cadette Delphine .....  | 21 |
| Passation de pouvoir entre Mme Michèle Pallier, président sortant et M. Robert Chamboredon, nouveau président .....  | 22 |
| Disparition de Marc Chausse, membre résidant honoraire.....  | 63 |
| Élections en qualité de correspondants de Mme Marie-Lucy Dumas, M. Jean-Marie de Bermond de Vaulx, M. Jean Pey, M. Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit, M. Luc Simula ..... | 64 |
| Disparition de M. Jean Salles, correspondant et du général René Méjean, correspondant .....  | 64 |
| Désignation de notre confrère Rüdiger Stephan, membre non résidant, en qualité de citoyen d'honneur de sa commune Cruviers-Lascours .....                                  | 66 |
| Décision de nomination de M. le préfet Hugues Bousiges à titre exceptionnel .....  | 78 |
| Accueil de M. le préfet Hugues Bousiges en qualité de membre honoraire .....   | 85 |
| Visite samedi 5 avril, à l'initiative de notre confrère Bernard Moreau, de la maison natale de Gaston Doumergue à Aigues-Vives ....  | 90 |
| Élections en qualité de membres résidants de Mme Dominique Pradal-Prat et Mme Simone Mazauric .....  | 96 |

|   |     |
|---|-----|
| L'Académie a été invitée mardi 22 avril, à l'inauguration des Archives départementales .....  | 96  |
| Lundi 29 avril au palais de l'Élysée, le Président de la République a remis l'insigne d'Officier de la Légion d'honneur à notre confrère Jean Matouk, membre résidant .....   | 110 |
| Lors du Conseil municipal du 17 mai dernier, suite à la proposition de notre confrère Daniel J. Valade, maire-adjoint délégué à la culture, M. le Maire Jean-Paul Fournier, sénateur du Gard, a fait procéder à l'adoption de la dénomination « Rond-point Marc Chausse », le giratoire nouvellement créé, avenue Pierre Mendès-France, devant le site de BRL ..... | 110 |
| Disparition de notre confrère Maurice Agulhon, membre non résidant, mercredi 28 mai, à l'âge de 88 ans .....  | 159 |
| Disparition de M. Maurice-Yves Castanier, correspondant le 23 mai dernier .....   | 160 |
| Mercredi 18 juin, à la chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, nous avons été conviés par notre consœur Madeleine Giacomoni, correspondant, à la présentation de son ouvrage <i>Les fabricants de chaussures de Nîmes</i> .....  | 160 |
| Jeudi 26 juin, à 18 h 30, à l'Alpiliun à Saint-Rémy-de-Provence, notre consœur Jacqueline Leroy, membre non résidant et la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Rémy nous ont invités à la présentation du livre <i>Saint-Rémy-de-Provence, Son histoire</i> .....  | 161 |
| Réception de Mme Dominique Prat en qualité de membre résidant succédant au VII <sup>e</sup> fauteuil à M. Paul Maubon, décédé .....   | 162 |
| Élections en qualité de membres non résidants de M. Michel Christol et de M. Alain Duhamel .....  | 186 |



|   |     |
|---|-----|
| <i>Madame Marie-Claire Pontier</i> , directrice des Archives départementales du Gard et Correspondant de l'Académie quitte ses fonctions actuelles pour diriger à partir du 1 <sup>er</sup> août les Archives départementales des Bouches-du-Rhône à Marseille .....  | 186 |
| Accueil de M. Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit en qualité de correspondant .....  | 187 |
| Samedi 20 et dimanche 21 septembre, l'hôtel de l'Académie a été ouvert à l'occasion de la 31 <sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine .....  | 198 |
| Disparition de Mme Renée Ménard, épouse de notre regretté confrère le bâtonnier Jean Ménard, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie (1990-2002) .....  | 198 |
| Disparition du docteur Claude Vermeil, correspondant .....  | 198 |
| Dimanche 31 août, le secrétaire perpétuel et Madame Michèle Pallier ont assisté, en la cathédrale de Nîmes, à la messe d'action de grâce de Monseigneur Bernard Fougères, célébrant ses 18 années de service pastoral au sein du district paroissial de la cathédrale avant d'être appelé à d'autres fonctions diocésaines .....                | 199 |
| Notre confrère membre non résidant, le professeur François-Bernard Michel, membre de l'Institut, président (H) de l'Académie nationale de médecine a été élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre pontifical de « Saint Grégoire le Grand », en reconnaissance de ses dix années de présidence du Comité Médical International de Lourdes ..... | 199 |
| Notre confrère Bernard Mounier, membre résidant, a présenté sa démission .....  | 199 |
| Samedi 27 septembre, la sortie annuelle dont le thème était <i>Les Vaudois en Luberon</i> a été organisée par notre confrère Gabriel Audisio, membre résidant .....   | 208 |

- Jeudi 2 octobre, le président Robert Chamboredon et le secrétaire perpétuel ont assisté à la rentrée solennelle de l'Académie cévenole qui est présidée par M. Jean-Pierre Rolley .....208
- Mme Michèle Pallier, membre résidant et M. le préfet Hugues Bousiges, membre honoraire ont représenté notre Compagnie lors du colloque de la CNA qui s'est déroulé à Orléans du 8 au 10 octobre dernier .....219
- Jeudi 16 octobre, le président Robert Chamboredon a assisté, à l'Institut de France, à la remise du prix François Guizot-Institut de France, à l'historien Jacques Julliard, pour son ouvrage : *Les Gauches françaises 1762-2012* .....221
- Vendredi 14 novembre, nous avons été invités aux Archives départementales par le président du Conseil général du Gard au vernissage de l'exposition : *Le Gard célèbre le centenaire. Nos grands-parents dans la Grande Guerre. 1914, les moissons interrompues*..221
- Réception de Mme Simone Mazauric en qualité de membre résidant succédant au XII<sup>e</sup> fauteuil à M. Yvon Pradel, membre résidant honoraire. ....228
- Disparition à l'âge de 90 ans de M. Pierre-Albert Clément, membre non résidant .....275
- Vendredi 21 novembre, au lycée Alphonse Daudet, de nombreux confrères ont assisté à l'hommage de notre regretté confrère, le pasteur Aimé Bonifas .....276
- Mercredi 26 novembre, M. le président a représenté notre compagnie à l'audience solennelle d'installation de Madame Catherine Lelong en qualité de Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nîmes .....276
- Suite à l'invitation de notre confrère, Bernard Cavalier, président du

Conseil presbytéral de l'Église protestante unie de Nîmes, le secrétaire perpétuel et de nombreux confrères ont assisté au Culte de La Cité au temple de l'Oratoire .....276

Le secrétaire perpétuel procède aux élections pour le renouvellement du bureau.

- Président pour l'année 2015: Jean-Louis Meunier
- Vice-président pour l'année 2015: Bernard Fougères

Membres du bureau pour les années 2015-2019 :

- Secrétaire adjoint : Bernard Simon
- Trésorier : Charles Puech
- Trésorier adjoint : Alain Penchinat
- Archiviste : Gabriel Audisio .....281

Disparition à l'âge de 97 ans de M. André Bonnet, correspondant.....284

Vendredi 5 décembre 2014, de 18 h. 30 à 20 h., le jury du prix Forado 2015 a décidé d'attribuer ledit prix à Monsieur Thomas Bernard pour son travail intitulé : *«Un administrateur éclairé au «caractère original» : le général Fornier d'Albe (1769-1814) Histoire d'un notable nîmois sous la Révolution et l'Empire»*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe soutenue à l'École des chartes de Paris .....285



## Séance du 10 janvier 2014

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Sont présents :** Mesdames Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Plouvier, Poujoulat.

Messieurs Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Debant, Fabre, Fontaine, Galtier, Gouget, Hugues, Matouk, Meine, Moreau, Puech, Simon, Stephan, Trarieux.

**Excusés :** Mesdames Kuntz, Leroy, Pallier, Ritter. Messieurs Bruguerolle, Cavalier, Fougères, Gardelle, Iancu, Pierre Marès, Meunier, Penchinat, Salenson, Sapède, Valade.

### **Correspondants :**

Présents : Mesdames Bénéel, Giacomoni, Kribs, Maquart. Messieurs Belin, Canonge, Chillet-Pijac, Dugas, Février, Galligani, Krebs, Launay, Maréchal, Martin, Morisot, Ott, Ventura.

**Excusés :** Mmes Agussol, Brandts. Messieurs Auriol, Pontvieux.

M. le vice-président Robert Chamboredon prend la parole :

*Chères consœurs, chers confrères,*

*En l'absence de Madame le président, empêchée, nous ouvrons la séance de ce vendredi 10 janvier 2014.*

*Nous y entendrons la communication présentée par Madame Danielle Bertrand-Fabre, membre non-résident.*

*En ce début d'année, le bureau vous renouvelle ses meilleurs vœux pour 2014 ; nous avons une pensée confraternelle pour celles et ceux qui ne peuvent être des nôtres aujourd'hui.*

*Vous êtes remerciés d'imposer silence aux appareils susceptibles de troubler nos travaux.*

M. Robert Chamboredon donne ensuite la parole au secrétaire perpétuel qui présente le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2013. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

Nous venons d'apprendre la disparition de la belle-mère de notre confrère Bernard Cavalier, président de l'Eglise protestante unie de Nîmes. La célébration du culte des funérailles se déroulera samedi 11 janvier à Chambéry. Nous avons adressé à notre confrère un message d'amitié et présenté nos plus sincères condoléances.

Nous avons également appris le décès de Marie-Claire Gabbaï, fille de notre regretté confrère Pierre Clavel. Une cérémonie du culte des funérailles se déroule actuellement, vendredi 10 janvier à 16 heures, au Petit Temple.

Nous avons reçu une lettre de notre confrère le professeur François-Bernard Michel qui ne pourra malheureusement pas prononcer sa conférence le jour de la séance publique du dimanche 2 février.

C'est le professeur Bartolomé Bennassar qui le remplacera avec la communication intitulée *La movida madrilène (v. 1978-v.1983)*, initialement prévue le vendredi 7 février.

Mme Évelyne Brandts, récemment élue correspondant a accepté de s'exprimer ce vendredi 7 février, suite à l'impossibilité de trouver dans l'urgence un intervenant déjà programmé. La communication proposée s'intitule « *Le train de Cerdagne, alias le Petit train jaune* ». Nous la remercions vivement.

À l'occasion de la venue de Madame Hélène Carrère d'Encausse, en qualité de président du salon de la Biographie, nous avons adressé à Madame le secrétaire perpétuel de l'Académie française une invitation à venir dans notre hôtel de la rue Dorée pour honorer de sa présence notre compagnie.

**Correspondance :**

Nous avons reçu les vœux de Monseigneur Watebled, évêque de Nîmes, de M. le Sénateur maire Jean-Paul Fournier, de M. Damien Alary, président du Conseil général du Gard, de M. Paul Benguigui, président de l'Association Culturelle Israélite de Nîmes, de notre confrère M. Bernard Cavalier, président de l'Eglise protestante Unie de Nîmes, de notre confrère Jean-Louis Meunier, président de l'Institut Européen Séguier, de la Fondation Louis Jou, présidée par notre consœur Jacqueline Leroy, de M. Michel Desplan procureur général près la Cour d'appel de Nîmes.

De nombreux confrères ne pouvant pas venir rue Dorée ont adressé à notre compagnie leurs meilleurs vœux.

**Invitation :**

Robert Chamboredon, vice président, représentant Mme le président Michèle Pallier, M. le préfet honoraire Henri Hugues et M. le secrétaire perpétuel ont été reçus par M. le préfet du Gard, Didier Martin, récemment installé dans ses nouvelles fonctions.

Jeudi 9 janvier, notre compagnie a été invitée à l'Audience Solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Nîmes. M. le vice-président Robert Chamboredon représentant Mme le président Michèle Pallier, M. le secrétaire perpétuel Alain Aventurier, M. Charles Puech, président de chambre honoraire de la Cour d'appel de Nîmes, M. Michel Belin,

procureur honoraire, M. Jean-Yves Launay, avocat général honoraire près la Cour de cassation ont représenté l'Académie.

**Ouvrages et bulletins :**

M. René Maubon, correspondant, offre à l'Académie son dernier livre intitulé : *Souvenirs et passions d'un enfant du pays d'Oc*, édité chez PubliBook.

Notre consœur Danielle Bertrand-Fabre offre à l'Académie trois ouvrages : *Etudes héraultaises, Le retour de l'olivier, retour sur l'olivier*, HS, 2009.

BARRAL, Marcel, intr. et notes, *J.-B. Favre. Lettres à son neveu, le Chevalier de Saint-Castor, 1774-1782*, Montpellier, Entente Bibliophile, 1960.

BARRAL, Guy, intr. et notes, *Abbé Jean-Baptiste Fabre. Correspondance et autres documents inédits publiés pour faire suite à l'édition donnée par Marcel Barral en 1960*, Montpellier, Entente Bibliophile, 2001.

Nous avons reçu :

- la Lettre de l'Académie des Beaux-Arts (Numéro 74 hiver 2013)
- le bulletin 2013 de la Société d'études des Hautes-Alpes.
- le tome 55, année 2013, de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche.

**M. Robert Chamboredon accueille à présent le conférencier :  
Mme Danielle Bertrand-Fabre, membre non résidant.**

Madame, chère consœur,

Vous avez l'art, intellectuellement parlant, de collectionner les rencontres heureuses.



À la fin des années 1960 – en 1969 précisément – ce fut celle avec le fonds Fornier de Clausonne aux Archives départementales du Gard qui orienta vos recherches vers la marchandise et le XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'obtention du diplôme d'études supérieures en histoire moderne et, ensuite, de l'agrégation d'histoire.

Le DEA – diplôme d'études approfondies – et le doctorat, décrochés ultérieurement, furent l'aboutissement de la rencontre avec l'ouvrage d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Argent l'amour et la mort*, paru en 1980. L'abbé et écrivain occitan Jean-Baptiste Fabre qui rédigea au milieu du siècle des Lumières *L'Histoire de Jean l'an pres*, devint le sujet de votre thèse intitulée *Être curé en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'abbé Jean-Baptiste Fabre entre ministère et littérature occitane (1727-1783)*. La correspondance qu'il échangea avec son neveu – Favre de Saint-Castor – conservée à la médiathèque de Montpellier vous a ouvert de nouvelles perspectives.

Le travail minutieux, patient, opiniâtre, réalisé sur les cartes postales à l'Académie de Nîmes où vous avez été accueillie en tant que correspondante en 2008 sous la présidence de Madame Catherine Marès, et reçue comme membre non résidant trois ans plus tard par la présidente Madame Hélène Deronne au fauteuil de Monsieur Constantin Vago, vous a permis de retrouver des clichés d'un lointain descendant de l'épouse de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor, un photographe de la Belle Époque : Delaunet de Châtellerault.

Vous avez le goût, voire la passion, de l'archive et, à travers vos recherches, celui, voire celle, de la précision, de la vérité, fût-elle dérangeante pour les amoureux des certitudes confortables. La vingtaine d'ouvrages et d'articles de votre fait en portent la marque.

Le temps dont vous disposez, depuis la cessation de vos activités d'enseignante, vous le consacrez en grande partie, avec la participation à des groupes de recherche à l'Université Paul Valéry de Montpellier, aux activités associatives : à la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard dont vous êtes membre du bureau de direction ; à

la revue *Études héraultaises* dont vous êtes la secrétaire générale, et à l'Académie de Nîmes où vous déployez une grande activité au sein de la commission des publications et de celle du patrimoine.

En 2010, vous avez présenté en ces lieux une communication intitulée : *Florestine de Clausonne (1803-1834), une femme témoin de la vie des notables de Nîmes au XIX<sup>e</sup> siècle*, bel exemple de l'orientation de vos recherches vers l'histoire du genre : celle des femmes en l'occurrence.

Avec « *Trois orphelines en action. Les filles de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor et/ou de Victoire de Marceillan à travers les guerres et les révolutions (XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles)* », c'est le parcours de vie de trois femmes nées sous le règne de Louis XVI et décédées sous ceux de Louis-Philippe et de Napoléon III que vous présentez ce jour.

Deux d'entre elles sont les petites nièces de l'abbé Fabre ; leur père était officier – garde du corps à Versailles – et leur mère descendait d'un planteur de Saint-Domingue – la perle des Antilles françaises – où ils se rendirent à la fin de la guerre d'Indépendance américaine (1783) afin d'obtenir l'autorisation de se marier. Place à leur histoire.

M. Robert Chamboredon donne la parole à Mme Danielle Bertrand-Fabre.

Issue d'un planteur de Saint-Domingue du nom de François Desmarets, Victoire de Marceillan donna le jour à trois filles. D'un premier lit, avec Vincent de Beauvau, naquit Sophie ; Jeanne et Adélaïde, les cadettes, vinrent au monde à la suite de sa liaison avec le neveu de l'abbé Jean-Baptiste Fabre, officier garde du corps à Versailles, qui accola à son patronyme celui de Saint-Castor, en hommage au lieu où se déroula la cérémonie du mariage de ses parents : la cathédrale de Nîmes.

Du règne de Louis XVI à celui de Napoléon III, se déploie l'activité des trois sœurs, jeunes orphelines aux destinées diverses. La recherche de revenus se manifesta avec les sommes reçues de l'État d'Haïti pour l'indemnisation des dommages subis du fait de la nationalisation des plantations au temps de l'accès à l'indépendance de

la « perle des Antilles ». Dans le même ordre d'idée, Sophie parvient, à la suite de plusieurs procès, à débouter de ses prétentions sur l'héritage paternel un prétendu demi-frère, tandis qu'Adélaïde se retrouva démunie au moment du décès de son grand-oncle, l'écrivain occitan auteur de *Jean l'ont pris*.

Leur vie affective et familiale a pu être partiellement reconstituée à partir de la correspondance échangée entre l'abbé Fabre et son neveu, conservée à la bibliothèque de Montpellier et des recherches dans plusieurs dépôts d'archives. Ainsi Adélaïde donna naissance à deux enfants sans pour autant convoler et Jeanne, une fois mariée, eut trois fils pour descendants.

De la guerre d'Indépendance américaine à l'expédition du Mexique, en passant par les guerres de la Révolution et de l'Empire, trois tranches de vie bien remplies nous sont offertes, témoignant de la combattivité de femmes soucieuses d'assumer leur destinée en défendant bec et ongles leurs intérêts. Un de leurs descendants, le photographe Delaunet de Châtellerauld qui vécut à la Belle Époque, est l'auteur de plusieurs clichés figurant sur quelques-unes des plus de 50 000 cartes postales conservées dans les locaux de l'Académie.

À l'issue de la séance, M. Robert Chamboredon invite l'assemblée à partager la galette et boire une coupe de champagne.

La séance est levée à 18 heures.

\* \*

\*



## Séance du 24 janvier 2014

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de Mme Michèle Pallier.**

**Sont présents :** Mmes Bertrand-Fabre, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Pallier, Poujoulat.

MM. Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Debant, Fabre, Fontaine, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Sapède, Simon, Stephan, Trarieux.

**Excusés :** Mmes Deronne, Kuntz, Leroy, Ritter.  
MM. Bruguerolle, Fougères, Gardelle, Iancu, Matouk, Pierre Marès, Salenson, Valade.

**Correspondants :**

**Présents :** Mmes Brandts, Giacomoni. MM. Belin, Bourrat, Chillet-Pijac, Février, Fournier, Godlewski, Hooreman, Launay, Maréchal, Morisot, Ott, Ventura.

**Excusés :** Mmes Agussol, Bénéol. MM. Auriol, Krebs, Pontvieux.

Mme le président Michèle Pallier ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à l'assemblée empêchée qu'elle fût de ne pas avoir pu être présente lors de la première séance ordinaire du 10 janvier dernier.

Mme Pallier nous informe de la disparition du gendre de M. Jean-Marc Canonge, mari de sa fille cadette Delphine. Agé de 41 ans, il était ingénieur de l'école de Mines de Nancy, et détaché au siège social d'Edison à Milan. Nous avons adressé à notre confrère un message d'amitié et présenté nos plus sincères condoléances.

L'ordre du jour prévoit la passation de pouvoirs entre Mme Michèle Pallier, président sortant et M. Robert Chamboredon, nouveau président.

**Mme Michèle Pallier s'exprime en ces termes :**

*Monsieur le Président,*

*Il m'est très agréable de vous donner ce titre et de vous remercier, au nom de nos confrères, d'avoir accepté de présider notre compagnie.*

*Lors de votre réception, vous nous avez dit avoir été « un professeur heureux ». Nul doute que vous serez aussi un président heureux. Vice-président, vous vous êtes déjà très fortement impliqué dans la vie de notre compagnie : vous n'ignorez rien de son fonctionnement, et cela jusqu'à la plus modeste virgule de ses statuts.*

*Vous comprendrez, j'en suis sûre, et vous en prendrez votre part, puisque vous en faisiez partie, les remerciements que je dois aujourd'hui aux membres du bureau, qui m'ont apporté un soutien sans faille tout au long de cette année, si riche en événements, et tout particulièrement au secrétaire perpétuel, M. Alain Aventurier, dont l'engagement total et sans restriction, au service de notre Académie, n'est jamais assez souligné. C'est « la pierre angulaire », dont vous appréciez, déjà, le rôle essentiel.*

*Pour notre regretté confrère, Monseigneur Dalverny, s'adressant à Mme Janine Reinaud, qui lui succédait, « le président est avant tout le serviteur de la parole...celui qui donne la parole et la fait circuler. »*

*Je souscris volontiers à cette définition et je dois dire que l'un de mes plus grands plaisirs, pendant cette année, a été d'accueillir de nouveaux membres, et de présenter et de donner la parole à nos confrères, qu'ils présentent une communication ou qu'ils interviennent. Les échanges, aussi, avec les organismes officiels et les autres académies, symbole de l'ouverture de l'Académie vers l'extérieur, ont été d'une grande richesse.*

*A ce rôle, vos activités passées et présentes, Monsieur le Président, vous ont très bien préparé. C'est donc en toute quiétude que je vous transmets la clé et la clochette, symboles de votre charge.*

*Madame le Président, chère consœur,*

*Tout [votre] empire  
Était dans cette clef  
Et la laisser  
Est l'histoire du monde [...]*

*Ces quatre vers de Patrick Nicolai pour vous remercier de vos sympathiques paroles accompagnant cette translatio imperii, ainsi que pour la présidence souriante que vous avez exercée, accueillant, en sus des orateurs venus présenter leurs communications, Monsieur le préfet, Monsieur le président du Conseil général du Gard et Monsieur le sénateur-maire de Nîmes. Autant d'invites à ouvrir l'Académie sur l'extérieur.*

*En sus de la clef que vous m'avez remise, il y a la clochette, laquelle me ramène plus de cinquante ans en arrière, au temps où, enfant de chœur, je servais à Sainte-Perpétue la messe dite par l'abbé Durteste, le très proche parent de notre regretté confrère ; elle ouvre aussi sur le merveilleux avec la fée du même nom, et sur le destin tragique de l'héroïne éponyme de la nouvelle de Guy de Maupassant, « martyre, grande âme et dévouée sublime ». Entre ces deux pôles, le merveilleux et le tragique, je m'efforcerai d'accomplir mon devoir.*

*Ce devoir accompli, vous allez passer du negotium à l'otium ; l'otium, tel que l'entendaient les humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle et leurs épigones du Grand Siècle : concilier le repos – ils auraient pu dire le palier – et l'activité littéraire. François de Sales, dont c'est aujourd'hui la fête, s'adressait en ces termes à Philotée : « Ne vous empressez point*

à la besogne : car toute sorte d'empressement trouble la raison et le jugement, et nous empêche même de faire bien la chose à laquelle nous nous empressons<sup>1</sup>. »

*Un précieux conseil dont nous sommes tous les destinataires.*

Mme Michèle Pallier et le président Robert Chamboredon sont vivement applaudis.

**M. Robert Chamboredon donne la parole à M. Jean-Louis Meunier**, vice-président qui remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée.

M. le président prononce l'allocution ci-après de prise de fonction.

*Chères consœurs, chers confrères,*

*Permettez-moi, avant tout, de vous remercier pour m'avoir fait l'honneur de me porter à la présidence de l'Académie de Nîmes. Je mettrai tout en œuvre afin que vous n'ayez pas à le regretter et pour répondre à vos attentes.*

*« Notre souverain bien ». Tel est le sous-titre de la conférence intitulée « La politique de l'esprit », donnée à l'Université des Annales le 16 novembre 1932 par Paul Valéry. Et l'académicien d'évoquer la situation de désordre, de chaos, d'égarement qui prévalait alors ; l'incrédulité à l'égard des hommes politiques et des économistes ; l'incertitude générale, source d'anxiété. « Nous redoutons la complexité inextricable du monde » constatait-il tandis que la Grande Dépression sévissait sur la majeure partie de la planète, avec son cortège de fléaux sociaux d'une ampleur sans précédent. Des propos qui gardent, quarante-cinq ans plus tard, un parfum d'actualité. Parce qu'elle est un édifice de l'esprit, un domaine du savoir, avec pour mission d'encourager et*

---

<sup>1</sup> François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, Paris, Éditions du Seuil, 1962, III, 10, p. 149.



*d'accroître la connaissance, une académie ne se doit-elle pas, alors que s'estompent ou s'effacent nombre de repères, d'user des propriétés, de la puissance de l'esprit ?*

*De sa puissance de transformation qui permet la transmutation, la métamorphose des biens matériels et spirituels. Provoquer le changement est son affaire, et l'écrivain de rappeler que « le travail mental de prévision est une des bases essentielles de la civilisation ». Prévoir est à l'origine de toute politique, de toute entreprise digne de ce nom. Rompre avec la monotonie de l'existence, fruit de la répétition inhérente au quotidien et du sentiment de recommencer le passé, si souvent mythifié, sinon source de mystification. Mais alors, le souci de se distinguer au nom du changement, ne risque-t-il pas d'amplifier le désordre ? Et d'aucuns de s'inquiéter..*

*Mais la puissance de conservation anime également l'esprit. Toute structure sociale – et les académies sont du nombre – est fondée sur la confiance, le crédit. Combien, sans eux, paraît-elle fragile. Citant l'ouvrage d'un écrivain anglo-saxon qui s'ingénia à montrer les effets dévastateurs en tous genres de la disparition inéluctable du papier consécutive à l'action d'un agent microbien, l'auteur de La Jeune Parque constatait que les valeurs verbales et fiduciaires en sortaient grandies. Que vive la coutume au lieu et place des chiffons de papier ! Cette coutume dont Pierre Charron disait, à l'orée du Grand Siècle (De la sagesse, 1601), qu'elle « prend son autorité de la possession et de l'usage, [qu'] elle grossit et s'anoblit en roulant comme les rivières. » Certes ! Mais il arrive que les cours d'eau débordent ou qu'ils soient à l'étiage absolu... Alors, est-il envisageable de concilier le désir d'innover et l'ennui de la redite ?*

*Nous voici conduit à dresser l'éloge de la médiocrité, éminemment présente en cette salle. Par ces mots, c'est vers vous que je me tourne, cher François Guizot, vous qui en avez fait le fondement de votre politique, refusant résolument la réaction et la révolution, jugées par trop néfastes. Étymologiquement parlant, médiocrité ne signifie-t-il*

*pas juste milieu, juste mesure ? N'est-elle point notre essence même, l'humanité étant placée, sur l'échelle de la création, en situation médiane ? La modernité aidant, ne vivons-nous pas, Paul Valéry dixit, « avec une quantité de contraires établis dans la pénombre de notre pensée » qu'il est bien nécessaire de concilier ? La devise érasmiennement gravée sur le linteau de l'hôtel où nous nous réunissons, ne nous invite-t-elle pas à la mesure – même s'il est possible de la lire dans un sens diamétralement opposé : « Toujours plus » ou, pour reprendre l'orgueilleuse devise de Charles Quint, « Plus outre » ? Conjuguons, tirons le meilleur des forces, parfois contraires, qui existent, afin de donner davantage d'énergie à notre compagnie.*

*Dans Trois siècles de l'Académie Française par les Quarante, publié en 1935 à l'occasion de son tricentenaire, la contribution de Paul Valéry s'intitule « Fonction et mystère de l'Académie ». Au sein d'un monde en crise et en proie aux bouleversements de tous ordres, le poète voit le palais Mazarin tel un « îlot où se conserverait le souci du meilleur de la culture humaine », une « conscience éminente », une « magistrature idéale », un « Conseil parfaitement libre et désintéressé » où se « formerait continuellement une opinion de qualité exquise sur les questions les plus hautes qui se puissent poser à une nation ». Une ambition à laquelle peut aspirer une assemblée dont les membres éminents capitalisent des expériences aussi riches que diverses. Ouvrons maintenant le dernier chapitre d'Académie Française, paru en octobre 2013 sous les signatures de Dominique Fernandez et Ferrante Ferranti, qui a pour titre « Ce qui a changé ». Extrayons-en ces quelques lignes : « Valéry estimait que le mystère faisait la force de l'Académie. On peut se demander aujourd'hui si ce jugement reste pertinent. C'est parce qu'elle ne veut pas, ou ne sait pas, communiquer avec l'extérieur qu'elle fait l'objet de si nombreuses critiques. La « transparence », voilà ce qu'elle refuse. Comme on ne sait pas ce qui s'y fait, l'opinion s'est établie qu'il ne s'y fait rien. » Laissons le quai Conti et tournons-nous vers la rue Dorée. Ne pensez-vous pas, chères consœurs et chers confrères, qu'il*

*est souhaitable de nous faire davantage connaître, ne serait-ce que pour témoigner de l'utilité publique de notre Académie ?*

*C'est à œuvrer en ce sens que nous vous invitons, toutes et tous, riches de nos différences en tous genres, de l'estime que nous devons nous porter, afin d'améliorer ce qui peut et doit l'être et ce, au moment où, grâce à l'action persévérante, obstinée, de Monsieur le secrétaire perpétuel, notre situation matérielle va s'améliorant, plaçant sous d'heureux auspices le développement des œuvres de l'esprit. L'esprit, « notre souverain bien ».*

M. le président est applaudi chaleureusement. Il donne ensuite la parole au secrétaire perpétuel qui présente le procès-verbal de la séance du 10 janvier. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

### **Courrier :**

Nous avons reçu les vœux de M. le préfet Hugues Bousiges regrettant de ne pas pouvoir assister à la séance publique du 2 février.

### **Invitation :**

Mercredi 22 janvier, notre Compagnie a été invitée à l'Audience Solennelle de rentrée du Tribunal de Grandes Instance de Nîmes. M. le secrétaire perpétuel et nos confrères M. Michel Belin, procureur honoraire et M. Jean-Yves Launay, avocat général honoraire près la Cour de Cassation ont représenté l'Académie.

Vendredi 24 janvier, grâce à la complicité de notre confrère Daniel J. Valade, le président et le secrétaire perpétuel ont pu rencontrer Mme Hélène Carrère d'Encausse dans le cadre du festival de la Biographie. Des perspectives ont pu être évoquées.

Dimanche 26 janvier, à 15 h, au Musée des Beaux-Arts, notre consœur Hélène Deronne s'exprimera sur le thème « Hommage-anniversaire pour un peintre nîmois, Reynaud Levieux, (1613-1669) ».

Cette communication est proposée par l'AAMAC (Association des Amis des Musées, Carré d'Art et Beaux-Arts, Nîmes)

Suite à la proposition de notre consœur Hélène Deronne, nous sommes invités samedi 8 février à 10 heures à Carré d'Art par Mme Evelyne Bret, conservateur des Fonds anciens, pour suivre la visite commentée de l'exposition sur « l'Académie française au fil des lettres de 1635 à nos jours. »

**M. Robert Chamboredon accueille à présent le conférencier  
M. Pierre Chillet, correspondant.**

Monsieur,

Vous auriez pu assurément inspirer Robert-Louis Stevenson, Antonin Artaud, Ernst Kantorowicz ou Krzysztof Kieslowski. *L'Étrange cas du docteur Jekyll et de mister Hyde* pour le premier, *Le Théâtre et son double*, *Les Deux corps du roi*, *La double vie de Véronique* pour les suivants, soit autant d'œuvres de nature différente, attirant notre attention sur de surprenantes et complexes figures de la dualité.

Chillet par votre patronyme, mais Pijac sous votre nom de plume, vous êtes Nîmois de naissance et Cévenol de cœur ; vos études de lettres et de droit vous ont permis de devenir cadre supérieur à France Télécom où vous avez été chargé des questions d'hygiène, de sécurité du travail et d'innovation, tout en vous consacrant, depuis une quarantaine d'années à l'écriture et à l'édition. Comme quoi, le Quai d'Orsay et les ambassades ne sont pas les seules pépinières de talents littéraires et autres créateurs...

Auteur de plusieurs romans historiques avec les Cévennes pour cadre, de nouvelles, de biographies et de pièces de théâtre, éditeur d'ouvrages régionaux pour l'essentiel – l'un d'entre eux, *Itinéraire roman en Cévennes*, a obtenu le prix du Cabri d'or en 2006 – et des revues *Vent d'Autan* et *Voix domitienne*, vous avez été reçu ici même, en tant que correspondant, le 19 mars 1999, au cours de la séance présidée

par Madame Marcelle Viala.

Trois ans plus tard, en avril 2002, vous avez présenté une communication intitulée : *L'avènement des Lumières*.

Depuis les travaux de Guy Pedroncini, qui publia en 1967 *Les Mutineries de 1917*, la question de l'insoumission, de la désertion, de la dénonciation d'une guerre meurtrière et absurde, des révoltes contre l'autorité militaire, et de la répression que ces mouvements et attitudes générèrent, a fait l'objet de publications qu'il est possible de placer dans la perspective des travaux de l'historien germano-américain George Lachmann Mosse, créateur du concept de « brutalisation » des sociétés européennes du fait du Premier Conflit mondial<sup>2</sup>, et du regain d'intérêt manifesté depuis une bonne vingtaine d'années pour la Grande Guerre. Parmi ces ouvrages, celui d'André Bach, l'ancien chef du service historique de l'armée de terre, ayant pour titre *Fusillés pour l'exemple*, paru en 2013 aux éditions Tallandier, retiendra notre attention, ne serait-ce qu'en raison de la remise en octobre dernier d'un rapport sur cette question au ministre des Anciens combattants (Kader Arif).

C'est dire qu'en proposant comme thème de votre communication ***Déserteurs et insoumis de la Grande Guerre***, vous avez choisi de traiter un sujet sensible, délicat, touchant au pacifisme, voire au défaitisme révolutionnaire, alors que la commémoration des débuts de la Première Guerre mondiale va battre son plein. De plus, vous allez publier au mois de mars prochain un roman historique intitulé *La fille du déserteur*, ce qui vous a conduit inévitablement à faire le départ entre fiction et réalité, histoire et mémoire, et à vous confronter à l'épistémologie.

Vous avez la parole.

---

<sup>2</sup> George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette Littératures, 1999.

### **M. Robert Chamboredon donne la parole à M. Pierre Chillet**

En cette année du centenaire de la déclaration de la guerre de 14/18, parmi les multiples commémorations, il n'est pas sans intérêt de comprendre les phénomènes – complètement ignorés ou, plutôt, occultés par l'Histoire officielle – de la désertion et de l'insoumission en France au cours de cette période.

Grâce à des recherches historiques approfondies et avec un regard critique, cette communication présente :

- Un point sur l'histoire « officielle » des désertions et insoumissions.

Après un rappel des chiffres effarants qui caractérisent ce conflit (8 millions de mobilisés, près de 1,4 millions de tués, 3,6 millions de blessés, environ 240 000 portés disparus, 2 millions d'invalides, etc...), les statistiques de l'Etat-major semblent montrer qu'il s'agit d'un phénomène assez marginal (1,5 % d'insoumis soit environ 10 fois moins que les prévisions, environ 46 000 condamnations pour désertion, soit 0,58% des mobilisés). Une analyse sociopolitique tente de fournir des explications à ce constat en insistant, en particulier, sur la contrainte militaire.

- Les sources et témoignages de la nouvelle historiographie

Par un appel systématique fait aux témoignages des Poilus de tous grades, qu'on découvre presque chaque jour, et en recoupant les sources, en examinant les statistiques fournies par la Gendarmerie et la Police, on comprend vite que les chiffres officiels sont sous-estimés quand ils ne sont pas purement et simplement biaisés par des artifices (la manipulation des statistiques est vieille comme le monde !). Même le nombre de fusillés pour l'exemple, qui devrait pourtant avoir été comptabilisé avec précision par l'Etat-major, est sujet à controverse bien que les chercheurs s'accordent désormais sur le chiffre de 600 à 620. Plusieurs témoignages présentés et commentés permettent de comprendre ce

hiatus entre chiffres officiels et réalité ; une analyse étayée des situations d' « évitement » comparables à la désertion (les fameuses mutineries de 1917, les automutilations, les maladies volontairement contractées – dont la syphilis ! – sans oublier les suicides et l'alcoolisme, etc...) permet de compléter l'approche.

- Une analyse critique des événements, vers une autre vérité

L'insincérité des officiers et le flou dans les terminologies pour les déclarations de désertions ou insoumissions ont été patents à de multiples occasions. Combien de déserteurs, abattus sans état d'âme, ont été déclarés « morts au champ d'honneur », combien parmi les 510 000 prisonniers français s'étaient rendus à l'ennemi, combien parmi les 240 000 portés disparus étaient des déserteurs qu'il était plus simple et moins pénalisant de comptabiliser ainsi ? S'il reste, en l'état actuel des connaissances, difficile de donner un chiffre précis et incontestable du nombre des déserteurs et insoumis, il est évident que ce chiffre est sans commune mesure avec les bilans officiels qui, d'après l'historien François Roux, devaient « être analysé[s] comme une propagande ».

La conclusion, en élargissant la réflexion au-delà du phénomène des désertions et insoumissions, essaie, pour le comprendre, de poser un autre regard sur les causes de la Grande Guerre en proposant une approche démographique et économique. Elle constate également, au travers des discours des trois derniers présidents de la République, qu'un malaise (ou une mauvaise conscience) de notre société perdure aujourd'hui encore puisqu'ils ont déclaré qu'il fallait rendre hommage à **tous** les morts de la Grande Guerre...

M. le président et M. le vice-président nous invitent à rejoindre le salon du premier étage, où sur leur généreuse invitation, nous partageons une coupe de champagne.

La séance est levée à 18 heures.





## Séance du 7 février 2014

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon .**

**Sont présents :** Mmes Bertrand-Fabre, Herrmann, Pallier. MM. Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Fabre, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Simon, Stephan, Valade.

**Excusés :** Mmes Deronne, Kuntz, Lassalle, Leroy, Catherine Marès, Maurin-Farelle, Poujoulat, Ritter. MM. Bruguerolle, Gardelle, Iancu, Matouk, Trarieux

**Correspondants :**

**Présents :** Mmes Brandts, Giacomoni. MM. Belin, Bourrat, Chillet-Pijac, Février, Krebs, Larnac, Maréchal, Morisot, Ott, Pontvieux, Ventura.

**Excusés :** Mmes Agussol, Bénéel. M. Auriol.

M le président Robert Chamboredon ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du 24 janvier. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

### Courrier :

Nous avons reçu une plaquette de notre confrère Antoine Bruguerolle, architecte du patrimoine, présentant l'étude de délimitation du périmètre de sauvegarde de la ville de Pont-Saint-Esprit et qui nous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

**Invitation :**

Samedi 8 février, à Carré d'Art, nous avons pu visiter l'exposition sur « l'Académie française au fil des lettres de 1635 à nos jours », commentée par Mme Evelyne Bret, conservateur des fonds anciens à Carré d'Art.

**Ouvrages et bulletins :**

M. Raymond Huard, correspondant, offre à l'Académie le recueil de poèmes de Jeanne Galzy intitulé : *J'écris pour dire que je fus*, 1910-1921, édité chez *Inclinaison*.

Nous avons reçu le recueil des Commémorations Nationales - année 2014 -, offert par le Ministère de la culture et de la communication.

**M. Robert Chamboredon accueille à présent  
Mme Evelyne Brandts, correspondant.**

Madame,

Le transsibérien relia Moscou à Vladivostok à compter de 1916 ; Latour-de-Carol et Villefranche-de-Conflent furent desservies par le Petit Train jaune à partir de 1927. Le premier chantier avait débuté dans les années 1888-1891, le second en 1903. Ils furent contemporains.

Si le kilométrage des deux lignes est sans commune mesure : 9 288 km pour l'un, 73 km pour l'autre, elles concoururent toutes deux au désenclavement et à l'intégration territoriale de la Sibérie dans un cas ; de la Haute Cerdagne dans l'autre.

Ce fut l'acquisition d'une ancienne bâtisse dans les Pyrénées-Orientales – dans la vallée de la Têt plus précisément – qui vous a conduit à vous intéresser à l'histoire et à l'environnement, au sens large du terme, des marges méridionales et occidentales du Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement à cette ligne de chemin de fer digne de figurer, à plus d'un titre, dans le livre des records.

Vous, Madame, qui êtes originaire de Montluçon et qui avez pérégriné des bords du Cher à ceux du Rhin en passant par les rives de la Scarpe, avant de gagner celles de la Seine et du Vidourle, faisant étape à Douai, Cologne, Mayence, Bochum, Paris et Boisseron.

Agrégée d'allemand, vous avez enseigné dans plusieurs lycées et universités, tant en Allemagne qu'en France ; dans cette dernière, à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de l'académie de Versailles, ainsi qu'à la faculté de droit d'Aix-Marseille.

Auteure de plusieurs manuels scolaires, vous avez traduit deux livres venus d'outre-Rhin, publié de nombreux articles dans une douzaine de journaux, magazines et revues (*Le Monde ; Les Nouvelles littéraires ; Le Nouvel Économiste ; Europe...*) et donné une bonne douzaine de conférences et communications.

Celle que vous présentez aujourd'hui, vous le faites au titre de correspondante de notre compagnie, suite à votre réception en 2013, sous la présidence de Madame Michèle Pallier. Elle est le fruit de recherches d'archives et d'enquêtes orales vieilles de plus de dix ans, réalisées dans le cadre de la candidature pour l'inscription de cette liaison ferroviaire au patrimoine mondial de l'UNESCO, et redevenues d'actualité à l'occasion du centenaire de l'arrivée du train jaune à Mont-Louis et des menaces qui pèsent sur une infrastructure d'intérêt essentiellement touristique.

***Le train de Cerdagne, alias le Petit Train jaune***, est un sujet qui rejoint l'attention que vous portez à l'Europe et au rapprochement des peuples qui la composent dans leur diversité (cf. trois écartements des rails à Latour-de-Carol...), tant du côté de l'Allemagne (cf. OFAJ, Office franco-allemand de la jeunesse, mis en place par le traité de l'Élysée) que de celui de la Haute-Cerdagne qui fut partie prenante du royaume de Majorque, puis de celui d'Aragon, avant le traité des Pyrénées de 1659 qui scella son incorporation dans le royaume de France – l'enclave de Llivia exceptée – et dont le projet de Jules Lax (ingénieur des Ponts et chaussées) et Emmanuel Brousse (conseiller général) devait parachever l'intégration.

Nous sommes en voiture...  
Le train peut partir.

### **M. Robert Chamboredon donne la parole à Mme Evelyne Brandts**

La ligne de Cerdagne, parcourue par le « Train jaune », est aujourd'hui essentiellement touristique. Cependant, sa vocation première fut d'ouvrir sur l'extérieur une région cernée de hautes montagnes, pénalisée par son enclavement : les Hauts Cantons du Conflent, de la Cerdagne et du Capcir. Ce handicap géographique s'est traduit jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle par l'émigration de nombreux Cerdans.

C'est à cette situation qu'Emmanuel Brousse, alors jeune élu de la région, entend remédier à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle en préconisant la construction d'une ligne de chemin de fer reliant Villefranche-de-Conflent à La Tour-de-Carol. Il sera soutenu et accompagné dans cette mission par Jules Lax, inspecteur général des Ponts et Chaussées, convaincu de la viabilité du projet. Les deux hommes reçoivent le soutien de la population et des élus locaux qui pressentent tous les débouchés dont cette ligne est porteuse pour la région.

Mais les défis techniques de sa réalisation sont énormes, compte tenu de la configuration du terrain dont la nature impose la construction d'un nombre considérable d'ouvrages d'art, ponts, viaducs, tunnels. Cette entreprise débouche notamment sur la création des chefs-d'œuvre que sont les ponts Séjourné et Gisclard, modèles d'innovation technologique. L'option de la ligne électrifiée nécessite également la construction d'une retenue d'eau, propre à alimenter une usine hydroélectrique : ce sera la fonction première du célèbre lac des Bouillouses.

Mais la construction de la ligne a aussi un coût humain : un certain nombre d'accidents mortels sont à déplorer, dont le plus grave demeure celui du Paillat, le 31 octobre 1909.

La construction de la ligne est concomitante de la naissance du syndicalisme qui se traduit sur le chantier du Train jaune par des grèves

aux motivations diverses dues, pour certaines, à une cohabitation parfois difficile entre les mains-d'œuvre locale et étrangère. Commencée en 1904, la ligne sera inaugurée en 1910, un record de rapidité.

Pendant des dizaines d'années, le train jaune a été le cordon ombilical de la région. Utilisé notamment pour le transport des produits agricoles, mais aussi pour le transport du fer, il dynamise l'économie locale. Il est également à l'origine de l'essor touristique de la région, en particulier celui de Font-Romeu.

Mais les années 1960 voient la fermeture des mines de fer du Canigou, en butte à la concurrence du fer mauritanien. Le train jaune est ainsi privé de l'une de ses fonctions essentielles. Les cheminots ont mené et mènent encore des luttes parfois très âpres pour assurer le maintien de la ligne en tant que service public, périodiquement remise en question. A l'heure actuelle, le Train jaune continue de faire couler de l'encre, suite à des bruits de privatisation récurrents.

Et pourtant, il roule !

Mme Evelyne Brandts est chaleureusement applaudie à l'issue de cette communication, illustrée par de nombreuses photographies.

Après les questions d'usage, la séance est levée à 18 heures.

\* \*

\*



## **SÉANCE ADMINISTRATIVE DU VENDREDI 21 FEVRIER 2014**

**Cette séance est présidée par M. Robert Chamboredon.**

**Présents** : Mmes Deronne, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle.  
MM. Audisio, Aventurier, Bruguerolle, Chabert, Chalavet, Fontaine,  
Fougères, Hugues, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Simon,  
Stephan, Valade.

**Excusés** : Mmes Bertrand-Fabre, Kuntz, Leroy, Pallier,  
Poujoulat. MM. Cavalier, Galtier, Gardelle, Gouget, Iancu.

## SOMMAIRE

Composition des commissions pour l'année 2014

### **1. Rapports des commissions et des groupes**

- 1.1 Finances
- 1.2 Programme.
- 1.3 Publications : Mémoires et bulletins.
- 1.4 Bibliothèque et archives.
- 1.5 Nomination des correspondants.
- 1.6 Patrimoine.
- 1.7 Groupe de réflexion « Arc méditerranéen ».
- 1.8 Groupe de travail « règlement intérieur ».

### **2. Ouverture et communication**

- 2.1 Prix de l'Académie
- 2.2 Séance publique
- 2.3 Presse

### **3. Perspectives à court et moyen terme**

- 3.1 Vademecum
- 3.2 Dictionnaire des Gardois du XX<sup>e</sup> siècle
- 3.3 Histoire de l'Académie à plusieurs voix

### **4. Projet de sortie annuelle**

La séance est ouverte par le président Robert Chamboredon.  
Le président donne successivement la parole à chaque rapporteur de commission.



## Composition des commissions pour l'année 2014

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur, le président a procédé à la constitution des six commissions existantes. Le nom du rapporteur de la commission est souligné.

### 1- Commission des nominations des correspondants

Mmes C. Lassalle, M. Pallier. MM. C. Puech, R. Chalavet, B. Fontaine, R. Chabert, H. Hugues.

### 2- Commission du programme

Mmes C. Marès, M. Pallier. MM. B. Moreau, D. J. Valade, R. Chabert, JL Meunier, J. Galtier.

### 3- Commission des publications: Mémoires et bulletins

Mmes D. Bertrand-Fabre, B. Maurin, A. Herrmann. MM. J. Meine, JL Meunier.

### 4- Commission des finances

MM. C. Puech, R. Chalavet, B. Simon, A. Penchinat, B. Fontaine, A. Bruguierolle.

### 5- Commission de la bibliothèque et des archives

Mmes J. Leroy, C. Lassalle. MM. B. Moreau, R. Stephan, G. Audisio, J-L Meunier.

### 6- Commission du patrimoine

Mmes H. Deronne, M. Poujoulat, V. Ritter. MM. A. Bruguierolle, H. Hugues, P. Trarieux, J-L Meunier.

Par ailleurs, les groupes de travail permettent d'accueillir les membres ordinaires et les correspondants sans limitation du nombre de participants.

Atelier « Cartes postales » en relation avec la fonds Filleron-Lorin : Mmes Deronne, Giacomoni, Poujoulat, Ritter. MM. Gouget, Ott.

Groupe de travail « Arc méditerranéen » Mmes Deronne, Marès, Poujoulat, MM. Dugas, Meunier, Mutin, Salenson.

Groupe de travail : « Règlement intérieur » Mmes Lassalle, Poujoulat. MM. Galtier, Moreau, Simon, Meunier.

Le président et le secrétaire perpétuel assistent aux réunions des commissions et des groupes de travail.

## **1. Rapports des commissions et des groupes de travail**

### **1.1 Finances**

Le suivi de la gestion de la compagnie est assuré par le rapporteur de la commission Charles Puech qui s'appuie sur l'expertise de notre confrère Bernard Simon et du cabinet Exalis.

C. Puech effectue la synthèse des événements qui ont permis la réhabilitation de l'hôtel Davé depuis les initiatives prises en 2008 par Micheline Poujoulat et Bernard Fontaine. Il s'en est suivi un ensemble de travaux qui ont permis en 2011 la réfection de la toiture et finalement celle des deux derniers appartements du troisième étage en 2013.

Tous ces travaux ont pu être conduits à leur terme grâce à notre confrère Antoine Bruguerolle, architecte, qui a mis gracieusement à notre disposition son expertise. Il est souligné l'investissement du secrétaire perpétuel et du trésorier pour la recherche des subventions.

Concernant la situation financière, l'année 2013 s'est achevée avec une embellie. Le secrétaire perpétuel secondé par le trésorier est parvenu à obtenir une diminution de la taxe d'habitation de notre siège social de l'ordre de 3 000 euros et celle corrélative de l'impôt foncier de 2 000 euros. Cela s'est traduit également par le remboursement de 10 000 euros correspondant au trop perçu pour les années 2012 et 2013.

Profitant de cette bouffée d'oxygène, nous avons programmé - si l'assemblée y souscrit - l'aménagement de la seconde salle de la bibliothèque qui permettra d'accueillir les chercheurs et lecteurs dans des conditions confortables. Il est proposé l'ouverture du salon de réception depuis le pallier du premier étage et installer des porte-revues dans ce salon.

C. Puech termine son compte rendu en insistant sur le fait que la situation peut être considérée comme saine même si la gestion de l'Hôtel Davé - confiée à l'agence Orpi - doit consolider la situation du rez-de-chaussée en relation avec le locataire « le bridge club ».

Bernard Simon donne les explications plus techniques concernant le bilan et le compte de résultats puis répond aux questions de nos confrères.

**Le quitus est accordé à l'unanimité des voix moins deux abstentions.**

## Comptes d'exploitation 2013-2014

| <b>Recettes</b>              | <b>Exercice 2013</b> | <b>Exercice 2012</b> | <b>Commentaires</b>   |
|------------------------------|----------------------|----------------------|---|
| Adhésions                    | 9 100,00             | 9 180,00             |   |
| Produits divers              | 4 150,00             | 5 046,00             | Remboursement de frais et vente de livres                                     |
| Loyers                       | 58 980,00            | 64 168,00            | Loyers Davé + participation Dorée   |
| Subventions                  | 18 471,00            | 7 500,00             | Mairie, Conseil Général, Haribo et réintégration des subventions d'équipement |
| Produits financiers          | 5 647,00             | 7 976,00             |   |
| Produits exceptionnels       | 5 028,00             |                      | Rétrocession taxes locales 2012   |
| <b>Total des produits</b>    | <b>101 376,00</b>    | <b>93 870,00</b>     |   |
| <b>Charges</b>               |                      |                      |   |
| Dépenses de gestion courante | 49 644,00            | 48 962,00            |   |
| Impôts                       | 19 387,00            | 19 262,00            | Les réductions apparaîtront en 2014   |
| Salaires et charges          | 15 792,00            | 13 350,00            | Trop perçu à recevoir en 2014   |
| Amortissements               | 9 965,00             | 143,00               | Application de nouvelles dispositions comptables                              |
| Charges financières          | 3 484,00             | 3 693,00             |   |
| <b>Total des charges</b>     | <b>98 272,00</b>     | <b>85 410,00</b>     |   |
| <b>Résultat</b>              | <b>3104,00</b>       | <b>8460,00</b>       |   |

## 1.2 Programme

La commission s'est réunie vendredi 14 février 2014.

M. Chamboredon ouvre la séance en commentant la note qu'il a communiquée à la commission à la suite de la réunion de bureau du 7 janvier 2014. Mme Marès, qui n'a pas pu assister à cette réunion, s'excuse de ne pas avoir pensé à y déléguer un suppléant. Elle veillera à ce que cela ne se reproduise plus.

M. Chamboredon rappelle la nécessité de disposer d'un vivier important de communications pour faire face à des situations comme celle à laquelle nous avons été confrontés, du fait de la défection, pour raisons de santé, de M. le Professeur Michel.

Il rappelle aussi la nécessité de varier les disciplines dont relèvent les communications : il y a prédominance des sujets historiques, au détriment des sujets scientifiques, littéraires, artistiques, entre autres. Il revient aux membres de la commission de solliciter des intervenants variés.

Mme Marès signale que la commission dispose actuellement de 14 propositions, auxquelles il faut ajouter cinq propositions possibles, celles du général Morisot sur la guerre d'Indochine, de Mme Pontier sur les grands problèmes actuels des Archives, de M. Charles Puech sur l'affaire Tangorre, de M. Boissonnas et de M. G. Launay. Voici la liste de ces propositions, dans l'ordre de la date potentielle de leur communication :

1. Frédéric Auriol et Hélène Deronne : *L'accompagnement en fin de vie : une réponse respectueuse et humaine.*
2. Marcel Bourrat : *La Vaunage, 50 ans d'agriculture péri-urbaine.*
3. Michel Ott : *J-J. Bulliot (1897-1902) et Jules Ollier de Marichard*

(1824-1901), deux destins parallèles.

4. Guilhem Godlewski : *La chirurgie au fil du temps, de la trépanation primitive à la chirurgie robotique*
5. Christian Salenson : *Louis Massignon entre mystique et politique, relecture de la vie de l'homme politique : L'hospitalité, la parole donnée, la grandeur de la France, ... une manière de voir la politique...*
6. Micheline Poujoulat : *Velazquez, Goya, Picasso, trois tableaux, trois visions de la guerre*
7. Sabine Teulon-Lardic : *Une première en France : les Noces de Figaro de W. A. MOZART au Théâtre de Nîmes (1818) dans l'adaptation française de Castil-Blaze*
8. Annie Hermann : *Deux félibres dans la guerre 14-18 : Paul Vézian (1869-1952) et Louis Abric (1886-1953), celui qui était au front, celui qui n'y était pas*
9. Michel Fournier : *Le député gardois François Fournier, un pacifiste pendant la guerre de 14/18*
10. Jacques Meine : *La famille Hoffmann ou le mécénat sans frontières.*
11. Bernard Février : *Les notaires royaux de Vergèze (1614-1791), témoins privilégiés de leur temps.*
12. Annie Hermann et Jean-Luc Pontvieux : *Maurice Aliger, l'académicien, l'archéologue, le poète.*
13. Catherine Marès : *De la Louisiane à l'Algérie, le destin hors norme de Paul Juge, général des milices européennes pendant la guerre de Sécession.*
14. Jean-François Delmas : *En principe réservée pour une séance publique. L'image du chartiste dans la littérature ou Gabriel Raymond d'Olivier-Durouret (1753-1823), député des Etats du Comtat Venaissin, conseiller à la cour d'appel de Nîmes*

Nous attendons, de la part de la commission des publications, une version simplifiée des contraintes typographiques à remettre à tout membre ordinaire ou correspondant au moment où il propose une communication.

Mme Marès rappelle que la communication principale de la séance publique (hormis, bien sûr, celle du nouveau président), selon l'article 36 du règlement, sera choisie parmi ceux (des mémoires) qui, dans le cours de l'année, lui auront été présentés par les académiciens ordinaires, par les membres honoraires et par les correspondants. Il ne pourra être présenté que des mémoires ainsi choisis. Il est évident que la personnalité de certains communicants peut amener à déroger à cette règle. Mais il ne faut pas oublier que le but de cette séance publique est de faire partager à la ville les travaux de l'Académie, parmi ceux qui sont le plus susceptibles d'intéresser les Nîmois.

#### Séances publiques « extraordinaires » :

Sur proposition de M. Chamboredon, deux séances publiques au moins pourront avoir lieu au lycée Daudet, l'une à l'automne, l'autre au printemps, la salle Terrisse étant mise gracieusement à disposition.

La séance aura lieu à 18h. pour permettre aux étudiants et au public d'y participer. M. Jean-François Delmas est prévu comme premier intervenant.

#### Modifications apportées au calendrier du deuxième trimestre 2014 :

**La séance du 13 juin est reportée au 20 juin.** Mme Deronne et M. Bruguerolle devant présenter les résultats des travaux de la commission du patrimoine.

#### Calendrier du dernier trimestre 2014 :

27 septembre : sortie annuelle

3 octobre : séance ordinaire

17 octobre : réception d'un membre ordinaire.

7 et 21 novembre : séances ordinaires

14 novembre : séance administrative.

5 et 19 décembre : séances ordinaires.

Le programme ne peut pas être transmis tant qu'il n'a pas obtenu l'accord des intervenants.

**Autres propositions :**

M. Trarieux propose aussi une visite de son exposition, « Collections dévoilées », **le mardi 11 mars à 17 heures.**

**Le vendredi 14 mars à 16h 30**, Mme Pontier propose de faire visiter l'exposition mise en place par ses soins ainsi que le nouveau bâtiment des Archives départementales à une vingtaine d'académiciens.

**Le samedi 5 avril**, M. Moreau propose de faire visiter la maison natale de Gaston Doumergue à Aigues-Vives. Rendez-vous sur place à 14 h. 30. Le covoiturage est de mise.

Il est enfin procédé à l'élection du rapporteur de la commission. Mme Marès est reconduite à ce poste et Mme Pallier accepte d'être sa suppléante.

### **1.3 Publications : mémoires et bulletins**

#### **La commission s'est réunie vendredi 7 février 2014.**

En introduction, le rapporteur Jacques Meine prend acte avec regret de la démission de Pascal Gouget, tout en comprenant parfaitement les motifs bien légitimes de son retrait après toutes les années consacrées avec succès à notre commission. Il le remercie très chaleureusement au nom de la commission et en son nom personnel, notamment pour son aide bienveillante durant l'année écoulée en dépit de ses soucis de santé.



### Retour sur la séance publique du 2 février 2014

Le préfet n'ayant pas prononcé d'allocution, sa présidence sera mentionnée dans les *Mémoires* 2014 par une brève page d'introduction à la séance publique. Toutes les allocutions, même les plus brèves et limitées à des salutations de circonstance, doivent-elles vraiment figurer dans les *Mémoires* ? On conclut par l'affirmative, considérant qu'elles témoignent de l'intérêt porté par les responsables politiques à notre compagnie.

### État des travaux de corrections des Mémoires 2013

La date butoir pour la livraison des textes définitifs à Esqualis se situe à fin juin 2014. Parmi les textes des treize communications de l'année 2013, un seul n'est pas recevable. Des douze communications à retenir pour la publication, quatre ne nous sont pas encore parvenues. Les autres ont fait l'objet de relectures et de corrections, chacune par au moins deux membres de la commission. Les critères d'approbation des textes, notamment les exigences du caractère inédit et original, sont remis en discussion une fois de plus. Un texte présenté pour la publication dans les *Mémoires* ne saurait constituer la promotion d'un ouvrage publié antérieurement (ce qui est le cas pour deux des textes en présence). Il est suggéré qu'à l'avenir les communicants soient tenus de fournir un résumé d'une trentaine de lignes qui apparaîtrait à l'avance sur le site de l'Académie, afin que les journalistes puissent y puiser des renseignements utiles.

### Coordination avec la commission des programmes

Lors de la dernière séance administrative, la participation du rapporteur de notre commission aux travaux de la commission des programmes avait été décidée. En cas d'empêchement du rapporteur, il est convenu que cette participation puisse être déléguée à un autre membre de la commission. Le président suggère une remise à plat des normes de validation, tant pour les communications que pour les textes à publier, en étroite collaboration entre les deux commissions.

L'élaboration d'un vademecum de l'académicien et du correspondant est à envisager. Cette thématique fera l'objet d'une prochaine réunion au cours du 2<sup>e</sup> trimestre.

### Recommandations aux auteurs

Dans le même esprit, la mise au point finale de notre formulaire de Recommandations aux auteurs se fera très prochainement en coordination avec la commission des programmes. Les remarques de G. Audisio pour une simplification sont prises en compte. Certains détails superflus d'ordre purement typographique, faciles à maîtriser sur le plan informatique, sont éliminés afin de ne pas décourager inutilement les auteurs.

## **1.4 Bibliothèque et archives**

La commission s'est réunie mardi 11 février. En l'absence du rapporteur, notre consœur Jacqueline Leroy, Jean-Louis Meunier qui est le bibliothécaire de l'Académie assure la conduite de cette réunion.

### **Bibliothèque :**

*Place pour classer des livres* : la seconde pièce de la bibliothèque sera vidée de cartons et divers matériels à jeter, le placard mural vidé pour y ranger le fonds de cartes-postales (ce fut fait le vendredi 14 février à 10 h : Gabriel Audisio, Robert Chamboredon, Jean-Louis Meunier, Charles Puech, Rüdiger Stephan)

*Installation pour travailler* : tables, prises électriques pour ordinateurs et lampes dans la pièce-bibliothèque du fond. Devis à faire établir.

*Utilisation du site de l'Académie* : montrer aux consœurs et confrères comment procéder pour trouver la cote d'un livre, via Internet :

accès à la bibliothèque Carré d'Art, puis à celle de l'Académie. JL Meunier s'en chargera (proposition sera faite aux académicien(ne)s).

Salon de réception : installation de présentoirs pour les revues. Une porte sera ouverte sur le palier du 1<sup>er</sup> étage, qui permettra d'accéder directement à ce salon.

Reliure : des ouvrages ont été confiés au relieur Deschamps (devis : 444 €).

Ouverture de la bibliothèque : pour l'instant, elle est ouverte aux chercheurs les mardis et vendredis après-midi. Chaque demande exceptionnelle d'ouverture pour travail dans la bibliothèque sera examinée au cas par cas.

Permanences : il serait souhaitable que certain(e)s de nos consœurs et confrères assurent des permanences les mardis et vendredis après-midi. Appel sera fait.

Sommaire de mémoires et revues : demande sera faite aux responsables de mémoires et revues que reçoit l'Académie de transmettre le sommaire par internet, des liens seront ensuite créés à l'attention des académicien(ne)s et des chercheurs.

Cartes-postales : certaines présentent un intérêt particulier en ce qui concerne la 1<sup>e</sup> Guerre mondiale : état de certains édifices religieux avant et après la guerre. Projet d'une exposition en 2016 au Carré d'Art : reproduction (agrandissement) de ces cartes-postales, témoignages sur cette guerre, autres documents - Gard essentiellement (fonds patrimoniaux).

Collection Chambord : Madame Lassalle a préparé un dossier sur cette collection. Le mettre à la disposition des académicien(ne)s et

faire visiter cette collection aux consœurs et confrères qui ne l'ont jamais vue. Projet d'une exposition en 2020, en liaison avec le bicentenaire de la naissance de « l'enfant du miracle » ?

### **Archives :**

*Documents à archiver* : il en reste encore beaucoup, mais Madame Lassalle y travaille depuis de nombreuses années et Bernard Moreau l'aide.

*Autres archives* : elles ont été trouvées dans le placard mural de la pièce-bibliothèque du fond et montées au deuxième étage. 3 gros cartons.

*Achats* : 2 rames de papier A3 pour faire des chemises-dossiers pour conserver les papiers de chaque académicien(ne) et classeurs pour recevoir ces dossiers et les documents généraux. Devis à faire établir.

### **1.5 Nominations et correspondants**

La commission s'est réunie mardi 4 février.

Cinq candidats ont été proposés :

**M. Jean-Marie de Bermond de Vault**, Parisien , né à Istres en 1935 (13).

Il nous a intéressé pour sa formation de juriste, et pour ses diverses fonctions dans plusieurs universités de Droit.. Ainsi que pour ses recherches familiales, concernant les membres de la famille de Bermond de Sauve (XIII<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles), enfin pour sa connaissance du latin étudié en Droit Romain.

Pour poursuivre ses recherches sur les Bermond, il compte s'installer à Nîmes et travailler aux Archives départementales.

Il est parrainé par Mmes Christiane. Lassalle, Michèle Pallier et Mr Daniel Valade.

**Mme Marie-Lucy Dumas**, née à Ales en 1948 , habite dans le département.

Elle est agrégée d'histoire, a une maîtrise d'histoire médiévale, et a enseigné la paléographie. Elle est docteur en sciences politiques.

Elle est en contact avec diverses associations locales dont Le lien des chercheurs cévenols et elle a publié plusieurs monographies des villages cévenols .

Elle semble très réaliste, et concrète puisque elle a publié en cinq langues « Que faire à manger avec les produits du marché ? »

Elle est parrainée par Mr Jean-Louis Meunier, et Mmes Hermann et Bertrand-Fabre.

**M. Jean Pey**, nîmois.

A de nombreuses cordes à son arc : dessinateur topographe, (il a débuté sa carrière à L'inventaire monumental à Montpellier, avant de rejoindre les musées de Nîmes), archéologue, spéléologue et, ce qui nous importe, il a une connaissance parfaite de l'architecture moderne et contemporaine nîmoise.

Il est parrainé par MM. Chalavet et Chamboredon et par Mme Hélène Deronne.

**M. Jean-Pierre Rouanet de Vignelavit**, né en 1944 à Muret (31) habite Montpellier Médecin radiologue et professeur de classe exceptionnelle. Publications médicales très nombreuses.

Il est parrainé par : Mrs Pierre Marès, René Chabert, Bernard Cavalier.

**M. Luc Simula**, né au Maroc en 1948, habite Nîmes

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales. Il s'est particulièrement occupé de la formation des enseignants et à rédigé des manuels scolaires.

Il a été vice-président du Mouvement européen Gard-lozère et a publié plusieurs livres sur l'Union européenne.

Parrainé par Mme Brigitte Maurin, Mr. Robert Chamboredon et Jean Matouk.

Tous ces candidats très divers de par leur formation ont été désignés à l'unanimité comme futurs correspondants.

## **1.6 Patrimoine**

La commission s'est réunie lundi 10 février .

### **Diagnostic du patrimoine bâti hors écusson.**

Depuis la dernière séance administrative du 22 novembre 2013, une petite équipe s'est remise au travail pour apporter un complément d'informations concernant des fiches de certains bâtiments qui étaient un peu trop succinctes. Ce travail doit être terminé fin février début mars.

Si tout va bien, le calendrier devrait se dérouler de la manière suivante :

- relecture des fiches, complément de précision pour la synthèse, préparation des exemplaires
- communication d'Antoine Bruguerolle et d'Hélène Deronne à l'Académie dans le courant du mois de juin 2014 sur : « Patrimoines ? Regards à travers l'histoire et la ville ».
- rencontre des élus et des chefs de service concernés de la ville de Nîmes avant l'été ou au tout début du mois de septembre.
- conférence de presse dans l'objectif de présenter ce diagnostic
- remise du diagnostic à Monsieur le Maire et aux élus concernés (culture et urbanisme) avant la fin de l'année 2014.

### **Le patrimoine cartes postales de l'Académie ou fonds Filleron-Lorin**

Le travail avance : les 45 000 cartes postales sont maintenant classées par département.

A l'intérieur de chaque département, les villes sont classées par ordre alphabétique, et pour chaque ville, les bâtiments sont classés par ordre alphabétique : 15 départements sont terminés : Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes Maritimes, Corse, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Lozère, Drôme, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes Alpes, Savoie, Isère, Ariège, Haute Garonne, Gers, Monaco et la collection du Musée de sculpture comparée : 2 700 cartes environ.

- Quand un département est terminé, chaque carte postale est nettoyée suivant un processus bien défini et glissée dans une pochette appropriée.
- Mais auparavant, Vanessa Ritter aura scanné les cartes recto/verso en leur donnant un n° d'inventaire

Nous sommes tous invités à lancer un appel auprès des membres de l'Académie. Il serait bien d'étoffer un peu plus l'équipe.

**Projet :**

Jean-Michel Ott soumet à la commission une idée : dans le double cadre de l'ouverture souhaitée par notre nouveau président et du centenaire de la Grande Guerre, en raison du nombre important de cartes postales représentant des églises avant et après un bombardement, il pense qu'il serait très intéressant d'organiser une exposition avec la bibliothèque municipale.

Une discussion s'engage alors, des idées se croisent, la proposition est applaudie par tous.

La commission patrimoine, section cartes postales, se mettra au travail, établira un cahier des charges et rendra compte régulièrement au bureau.

En un premier temps, Hélène Deronne rencontrera Madame Bret, conservateur des fonds anciens de la Bibliothèque municipale pour évoquer avec elle ce projet qui pourrait être réalisé en 2015, dernier trimestre ou en 2016.

### 1.7 Groupe de réflexion « arc méditerranéen »

Dans l'éditorial de la *Lettre des Académies* n°33, le président François Braud a proposé une réflexion sur une ouverture plus importante des relations de la Conférence Nationale des Académies avec l'étranger :

*« C'est la raison pour laquelle il a été demandé à chaque Académie l'état de ses relations culturelles avec les pays étrangers. Sur la base de l'inventaire ainsi dressé, il sera possible ensuite de procéder à une nouvelle étape dont le contenu sera défini par les diverses Académies lors de la prochaine assemblée générale à Orléans en 2014. »*

Dans ce cadre Hélène Deronne, coordonnatrice du groupe de réflexion « Arc méditerranéen » a demandé au président Robert Chamboredon de transmettre au bureau de la CNA une lettre présentant les objectifs de ce groupe ainsi que le résumé du travail accompli.

### 1.8 Groupe de travail « règlement intérieur »

Les modifications de plusieurs articles du règlement ont été adoptées. Voici le libellé nouveau s'y rapportant.

**Art. 22 :** Le secrétaire-adjoint, le trésorier et le trésorier-adjoint, l'archiviste et l'archiviste-adjoint, le bibliothécaire et le bibliothécaire-adjoint, sont élus pour cinq ans au scrutin secret, à la majorité des suffrages exprimés.

**Art. 34 :** Les académiciens ordinaires et honoraires, les correspondants, sont convoqués individuellement par courrier précisant l'ordre du jour.

**Art. 42 :** Seules sont autorisées les communications inédites et originales des membres ordinaires, honoraires et des correspondants. Un résumé de la communication proposée sera soumis au préalable à la commission du programme, accompagné de l'engagement de son auteur sur son



caractère inédit et original. Le bureau peut accorder exceptionnellement des dérogations pour des communications de personnes étrangères à l'Académie. Un membre de la commission des publications participera aux réunions de celle des programmes et réciproquement.

**Art. 55 :** Outre son prix annuel prévu par les statuts, l'Académie se réserve le droit d'instaurer des prix particuliers.

**Art. 56 :** Pour le prix annuel de l'Académie, le programme de l'année suivante sera arrêté et le jury formé au mois de novembre. Un règlement spécifique précisera les conditions requises pour concourir. S'agissant des prix particuliers, le bureau de l'Académie désignera le président du jury qui en choisira les membres et élaborera avec eux le règlement qui sera appliqué avec l'accord du dit bureau. La plus large publicité sera faite [remplacer par organisée ? ] afin de bien faire connaître les différents prix.

**Art. 57 :** La date limite de réception des travaux, pour le prix de l'Académie, interviendra le 15 septembre. Pour les autres prix, le règlement de chacun d'eux précisera la date limite de réception des travaux dont la nature sera arrêtée par le jury.

**Art. 58 :** Le jury de chacun des prix se réunira pour délibérer avant le 15 décembre. Le prix sera attribué au candidat qui obtiendra plus de la moitié des suffrages exprimés.

**Art. 59 :** Chaque jury, une fois les délibérations terminées, adressera un rapport signé par son président et un autre membre au bureau de l'Académie.

**Art. 60 :** La proclamation et la remise des prix, dont le montant et la nature sont arrêtés par le bureau de l'Académie, auront lieu à l'occasion de la séance publique organisée dans le courant du mois de février.

## **Les modalités de vote**

Suite aux dispositions votées par le Parlement français, aux interrogations soulevées au sein du groupe de travail sur le règlement intérieur, et au vote organisé en séance administrative, les dispositions suivantes ont été adoptées :

Le nombre des suffrages exprimés sera obtenu en retranchant de celui des inscrits les abstentions et les bulletins nuls. Autrement dit, les bulletins blancs sont comptabilisés parmi les bulletins exprimés.

Afin de prendre en compte les modalités pratiques du vote au sein de l'Académie de Nîmes, les bulletins de vote offriront quatre possibilités d'expression : OUI ; NON ; BLANC ; ABSTENTION.

Pour l'adoption orale des comptes-rendus de séances, trois questions seront posées : QUI EST CONTRE ? ; QUI NE PARTICIPE PAS AU VOTE ? ; QUI S'ABSTIENT ?

## **2. Ouverture et communications**

### **2.1 Prix de l'académie**

La restauration du prix annuel de l'Académie, en conformité avec l'article 12 de statuts, a été unanimement adoptée.

Les modifications apportées aux articles 55 à 60 du règlement intérieur y contribuent.

Si nous voulons que ce prix puisse être organisé pour l'année 2015, et remis en février 2016, il convient d'apporter des réponses aux questions suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive, d'ici la fin septembre de la présente année :

**1. Qui peut concourir ?**

**2. Sur quel thème porte le sujet ?**

Les lettres ? Les beaux-arts ? Les sciences ? Sachant que l'article 1 des statuts de 1888 mentionne « leurs applications au point de vue de leur

utilité publique ». Plusieurs lectures du dit article sont possibles.

L'idée d'alterner les thèmes : une année les lettres, une année les beaux arts – mais on peut objecter que lettres et beaux arts ont partie liée dans l'article 1 – une année les sciences – sciences humaines comprises – avait été envisagée.

Les sujets doivent-ils nécessairement répondre aux préoccupations du temps présent ? C'est l'idée qui semblait prévaloir.

Doivent-ils être centrés sur Nîmes et le Gard ? Ce afin de bien affirmer l'identité de notre compagnie.

### **3. Une fois le thème retenu, quelle procédure mettre en œuvre pour le choix du sujet ?**

On pourrait, par exemple, suggérer que tout académicien ordinaire qui le souhaite propose un sujet de manière anonyme. Courant novembre, le bureau examine les propositions collectées et choisit le sujet du prix pour l'année à venir.

4. L'académicien qui l'a proposé préside le **jury** qu'il forme ensuite, et élabore avec lui le **règlement du concours**, en accord avec les articles du règlement intérieur.

**5. La nature des travaux** à fournir et leur **taille** sont précisées par le jury.

**6. Le financement du prix** est à établir : son montant ne saurait être inférieur à celui des prix particuliers existants (S. Forado et M. Isoire) ; l'appel au mécénat est envisagé, le nom du ou des mécènes figurant dans l'annonce du prix, sans que ce dernier porte son/leur nom(s) pour autant.

Sans doute serait-il nécessaire, pour apporter des réponses à ces questions qu'un groupe de travail soit formé rapidement et se mette à l'œuvre. Si cela s'avère impossible, c'est séance administrative de novembre qui traitera de cette question, et le prix ne sera organisé que pour l'année 2016.

## 2.2 Séance publique

Conformément à l'article 11 des statuts – « Il y aura, tous les ans, une séance publique, au moins, dont l'Académie détermine l'époque selon les circonstances. » – et pour donner une plus grande visibilité à l'Académie de Nîmes, il a été décidé de tenir au moins deux séances publiques par an, en plus de celle organisée en février : une au printemps, et l'autre à l'automne.

Les sujets abordés à l'occasion de ces séances seront de préférence destinés au grand public. S'ils sont traités par des membres de l'Académie de Nîmes – membres ordinaires, honoraires ou correspondants – il devront répondre aux critères définis par l'article 42 du règlement intérieur, sauf si la communication a déjà été présentée en séance ordinaire. S'il s'agit d'une personnalité extérieure, le sujet est arrêté d'un commun accord entre elle et le bureau.

Un partenariat sera établi avec Madame le proviseur du lycée Alphonse Daudet pour la tenue de ces séances dans la salle Jacques Terrisse du lycée.

## 2.3 Presse

Les contacts pris avec des organes de presse (*Midi Libre* ; *Gazette de Nîmes*), et qui seront étendus, devraient également permettre une plus grande visibilité de l'Académie de Nîmes, dans les cas de figures suivants :

- Pour les séances ordinaires, si le sujet présente un intérêt aux yeux de la presse, les journalistes pourront puiser de l'information dans les textes insérés sur le site, au lendemain de la séance : présentation du communicant et contenu de la communication, et en rendre compte.
- À l'occasion de la réception d'un nouveau membre de l'Académie.
- Avec la tenue des séances publiques.

- Par le biais de conférences de presse (Cf. Présentation du travail sur le patrimoine des faubourgs).
- Suite à la constitution de dossiers par nos soins, sur des sujets d'intérêt historique, patrimonial, biographique etc. touchant l'Académie de Nîmes.

### **3. Perspectives à court et moyen terme**

#### **3.1 Vademecum**

Suite au constat que des membres de l'Académie de Nîmes – membres ordinaires et correspondants – ignoraient l'existence, au sein de l'hôtel de la rue Dorée, des collections existantes, et afin de présenter les travaux auxquels ses nouveaux membres sont astreints ou peuvent être conviés à participer, il a été proposé d'élaborer un document présentant ces différents aspects, ainsi que les grandes lignes du mode de fonctionnement de l'Académie.

Ce document sera donné aux nouveaux admis, qu'ils soient membres ordinaires ou correspondants.

À partir d'un texte élaboré au sein du bureau, une réunion rassemblant les porte-paroles des différentes commissions ou leurs suppléants, pour l'amender, le compléter et proposer une version qui sera soumise à l'approbation des consœurs et des confrères présents à la séance administrative du mois de novembre.

#### **3.2 Dictionnaire des gardois du XX<sup>e</sup> siècle**

Ce projet, d'une très grande ampleur, nécessite pour être mis en œuvre que l'une ou l'un des académiciens se propose pour en assumer la responsabilité, et qu'il rassemble l'équipe chargée de sa réalisation. En fonction de l'intérêt manifesté à ce sujet, le projet verra le jour ou non.

Madame Christiane Lassalle a évoqué la possibilité de rédiger un dictionnaire des académiciens pour le XIX<sup>e</sup> siècle.

### **3.3 Histoire de l'académie à plusieurs voix**

Constatant qu'hormis le catalogue de l'exposition consacrée au tricentenaire de l'Académie de Nîmes, il n'y a pas, sauf sur des points ponctuels, d'histoire de cette compagnie, il a été proposé d'en écrire une à partir des contributions portant sur des thèmes à définir et à préciser (les lieux ; les membres ; les statuts et règlements ; les finalités ; les travaux ; les débats ; la conjoncture ; regards croisés etc.).

La proposition de Catherine Marès d'organiser un colloque à ce propos mérite toute notre attention, dans la mesure où le sujet permettrait la participation de personnes extérieures à l'Académie de Nîmes.

Il reste à réfléchir sur le pilotage de l'opération, le calendrier, la publication des travaux.

Les consœurs et les confrères seront invités à se prononcer à ce sujet dans le courant du mois de mars.

## **4. Projet de sortie annuelle**

Deux projets sont en cours d'examen - visite du MuCEM et voyage en Lubéron. Les conditions de réalisation sont à l'étude au sein du bureau. Une décision sera arrêtée avant fin avril.

La séance est levée à 18h15.

\* \*  
\*

## Séance du 7 mars 2014

**La séance est ouverte à 16 heures  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon**

**Sont présents :** Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Catherine Marès, Ritter. MM. Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Debant, Fabre, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Pierre Marès, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Salenson, Simon, Stephan.

**Excusés :** Mmes Kuntz, Lassalle, Leroy, Maurin-Farelle, Pallier. Poujoulat. MM. Bruguierolle, Fontaine, Iancu, Matouk, Trarieux, Valade

**Correspondants :**

**Présents :** Mmes Bénéel, Giacomoni. MM. Auriol, Belin, Galligani, Ott, Ventura.

**Excusées :** Mmes Agussol, Brandts.

**M. le président Robert Chamboredon ouvre la séance et donne la parole à M. le secrétaire perpétuel**

*L'Académie est à nouveau en deuil. Notre confrère Marc Chausse vient de nous quitter et nous nous rappelons à l'instant de sa discrétion et de sa courtoisie. Les obsèques se dérouleront lundi 10 mars à 14 heures en la chapelle du cimetière protestant.*

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Nous avons rapporté en annexe l'éloge prononcé par le président R. Chamboredon lors des obsèques de notre regretté confrère Marc Chausse.

La séance se poursuit par la lecture du compte rendu de la séance du 7 février. Mis au voix, ce procès verbal est adopté.

Le président demande au secrétaire perpétuel de procéder à l'élection de la promotion 2014 des correspondants qui sont tous élus. Les résultats sont consignés dans le registre des admissions où figurent le détail de chaque élection.

**M. Jean-Marie de Bermond de Vaulx.** Juriste. Parrainé par Mmes Christiane. Lassalle, Michèle Pallier et M. Daniel J. Valade.

**Mme Marie-Lucy Dumas.** Agrégée d'histoire, docteur en sciences politiques. Parrainée par Mmes Danielle Bertrand-Fabre, Anny Hermann et M. Jean-Louis Meunier.

**M. Jean Pey.** Dessinateur topographe, archéologue, spéléologue adjoint au conservateur de la ville de Nîmes de 1979 à 2012. Parrainé par MM. Robert Chalavet et Robert Chamboredon, et Mme Hélène Deronne.

**M. Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit.** Professeur de radiologie et d'imagerie médicale, chef de Service CMC Beau Soleil (établissement PSPH). Parrainé par MM. Pierre Marès, René Chabert, Bernard Cavalier.

**M. Luc Simula.** Professeur agrégé de sciences économiques et sociales, vice-président du *Mouvement européen Gard-Lozère*. Parrainé par Mme Brigitte Maurin et MM. Jean Matouk et Robert Chamboredon.



**Annonces :**

Nous avons appris la disparition de M. Jean Salles qui avait élu correspondant en 1981. Il était enseignant et archéologue référent sur la ville d'Alès.

Nous avons également appris la disparition du général René Méjean qui avait été élu correspondant en 1995. Très attaché à notre compagnie, il s'était exprimé ici même à plusieurs reprises. Il avait écrit une page importante de l'histoire de La Vaunage notamment dans la monographie sur Calvisson pour laquelle il s'était beaucoup impliqué. René Méjean avait étroitement collaboré avec notre regretté confrère Jean-Marc Roger au sein de l'Association Maurice Aliger dont il a été président de 2002 à 2011 après en avoir été secrétaire général dès sa fondation en 1994. Ses interventions et communications furent innombrables lors de toutes les manifestations de l'association, notamment au colloque Edmond Vermeil au cours duquel il fut très actif et qui avait pu être finalisé grâce à notre confrère Jacques Meine et le président actuel de l'association Maurice Aliger, notre confrère Jean-Luc Pontvieux.

Les obsèques se sont déroulées lundi 17 février au temple de Calvisson en présence de nombreux confrères et du secrétaire perpétuel.

**Informations :**

Notre confrère trésorier Charles Puech nous informe que l'administration fiscale ne demande plus la production d'un reçu pour bénéficier de la réduction d'impôt attachée aux dons en faveur d'associations reconnues d'utilité publique. Dès lors, pour alléger la tâche du secrétariat, les reçus des cotisations seront délivrés uniquement aux consœurs et confrères qui en feront la demande.

Nous avons pu obtenir les textes de présentation des panneaux de l'exposition « *L'Académie française au fil des lettres, de 1635 à nos jours* » présentée à Carré d'Art de Nîmes lors du festival 2014 de la Biographie. Ces textes sont une création du Musée des Lettres et Manuscrits et sont consultables sur le site de l'Académie. Nous avons remercié vivement Mme Evelyne Bret conservateur des fonds anciens à Carré d'Art ainsi que le musée des Lettres et Manuscrits.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le club taurin des 21 au sein de notre hôtel et siège de l'Académie. Aujourd'hui la présidence annuelle de ce club est assurée par notre confrère Daniel J. Valade qui a offert plusieurs documents pour notre bibliothèque, en particulier le livre édité par les éditions *Toronautes* concernant la corrida historique du matador José Tomás et « la corrida parfaite » de Simon Casas édité par le *Diable Vauvert*.

Nous avons appris avec grand plaisir la désignation de notre confrère et ami Rüdiger Stephan en qualité de citoyen d'honneur de sa commune Cruviers-Lascours. Nous lui avons adressé nos plus sincères félicitations.

### Invitations

**Mardi 11 mars à 17 heures, au musée des Beaux-Arts**, notre confrère Pascal Trarieux nous invite à venir découvrir l'exposition, « Collections dévoilées ».

**Vendredi 14 mars à 16 heures**, nous sommes invités par M. Damien Alary, président du Conseil général du Gard, dans le nouveau bâtiment des Archives départementales. Sous la conduite de Madame Marie-Claire Pontier, nous pourrions découvrir les nouveaux locaux

des Archives départementales et leur fonctionnement ainsi qu'une très intéressante exposition « Gard. Un territoire Des territoires », mise en place par ses soins.

**Projet de sortie annuelle le samedi 27 septembre**

Suite à une proposition très intéressante de notre confrère Gabriel Audisio, nous avons retenu le projet d'une visite en Luberon sous sa conduite. Cette sortie se propose de faire coïncider l'évolution chronologique concernant la période allant de 1460 à 1560 avec le circuit touristique permettant de suivre ainsi un siècle de vie d'une minorité clandestine.

Le projet est en cours de validation. Le programme sera communiqué dès que possible.

**M. Robert Chamboredon accueille à présent Mme Vanessa Riiter, membre résidant pour son intervention intitulée : « *Le fonds Filleron-Lorin : avancées du travail sur la collection de cartes postales anciennes de l'Académie de Nîmes.* »**

Madame, chère consœur,

Organisé l'an passé à Besançon puis au Centre André Chastel de Paris, le colloque international intitulé « Usages, fonctions, enjeux de la carte postale dans le champ artistique, du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle » a inscrit parmi les thèmes d'étude portant sur cet objet de curiosité, son caractère patrimonial.

C'est dire combien le fonds Filleron-Lorin, légué à l'Académie de Nîmes voilà cinquante-huit ans par Robert Filleron, avec ses 44 700 cartes datant de 1890 à 1930, dont vous vous efforcez, avec une équipe étoffée et dynamique, d'assurer la conservation et la valorisation, présente un très grand intérêt.

À leur manière, ces témoignages multiformes véhiculant monumentalité et hiératisme, constituent un terrain familier pour le docteur en égyptologie que vous êtes, chercheuse associée au CNRS (UMR 5 140), chargée de l'aménagement et de la réorganisation de la collection d'ostraca du Caire, auteure de plusieurs publications, travaillant à l'édition synoptique des textes inscrits sur les tessons de poterie.

Cela fait à peine plus d'un an que Monsieur René Chabert prononçait votre discours de réception au fauteuil de notre consœur Madame Marcelle Viala, six ans après votre admission comme correspondante de notre compagnie sous la présidence de Madame Catherine Marès.

Si vous vous intéressez aux genres littéraires de l'ancienne Égypte, orientant vos recherches vers l'intertextualité des productions écrites des peuples du Proche Orient, c'est le chantier des cartes postales qui constitue, à la rue Dorée, votre marque de fabrique. Immense tâche à laquelle la petite-fille et fille d'entrepreneurs nîmois passionnés d'histoire ne pouvait sans doute pas demeurer indifférente.

En novembre 2011, vous avez présenté, depuis la place que vous occupez, la collection des cartes postales anciennes de l'Académie de Nîmes formant le fonds Filleron-Lorin ; aujourd'hui, c'est l'avancée des travaux de l'atelier qui s'y consacre et dont vous êtes l'animatrice, que vous allez évoquer.

Dans la seconde partie de *Sodome et Gomorrhe*, Albertine déclare, en voyant l'église de Marcouville l'Orgueilleuse, ne pas l'aimer car restaurée ; une opinion partagée par le narrateur qui suit à ce propos le jugement d'Elstir. Auraient-ils pensé de même en regardant les édifices religieux figurant sur les supports de papier cartonné que vous toilettez, gommez, embellissez avec force précautions ? Nul doute, en tout cas, qu'ils auraient considéré que ce n'était point du temps perdu...

Nous vous écoutons.

Faisant suite à la communication de l'an dernier, il s'agit de rapidement donner des nouvelles de l'avancement des travaux de « l'atelier cartes postales » sur le fonds Filleron-Lorin. Nous venons donc de terminer une nouvelle année de travail de valorisation du fonds iconographique de l'Académie. Cependant, le groupe s'étant agrandi depuis la communication précédente, nous avons bien progressé durant cette année.

L'accent a essentiellement été mis sur une grande campagne préliminaire de tri de chaque département dans les boîtes en bois. Ce travail s'est avéré fort judicieux étant donné le nombre d'erreurs que nous avons pu rectifier. Ainsi, nous avons fini le décompte des cartes postales qui s'élève à près de 44700.

Nous faisons actuellement un classement plus précis, à l'intérieur de chaque département, par commune, monument et progression des vues du monument.

Parallèlement à ce travail de classement qui est quasiment fini, j'ai continué le nettoyage, marquage, scan et enregistrement de fiches. À ce jour sont donc terminés, les départements du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, de la Corse, de l'Hérault (dans la première campagne), de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Lozère, de la Drôme, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Savoie, de l'Isère, de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Gers ainsi que Monaco et la collection Musée de sculpture comparée. À l'heure actuelle, nous en sommes donc à 2700 cartes traitées.

Grâce à l'équipe très motivée et assidue de cartophiles le travail a vraiment bien avancé cette année, confirmant l'intérêt vraiment exceptionnel de cette collection.

Notre consœur a choisi de projeter plusieurs photographies de cartes postales illustrant le travail réalisé.

Selon l'ordre du jour proposé, le président Robert Chamboredon accueille ensuite notre confrère Guilhem Fabre, membre résidant pour son intervention intitulée : **Le versant nord du pic Saint-Loup.**

Monsieur, cher confrère,

Dans le passage de *La Recherche*, cité il y a peu, le narrateur écrit : « Je donnais à Saint-Loup autorisation de venir ces jours-là seulement », ce afin qu'il ne vît point Albertine. Sans doute était-ce les vendredis, à 16 h. 30 plus précisément, deux fois par mois... Eh bien ! à défaut de Marcel Proust, c'est Guilhem Fabre qui convoque Saint-Loup parmi nous, ce vendredi 7 mars.

Et c'est la face nord de ses 658 m d'altitude, Monsieur, que vous avez souhaité nous présenter. Celle dont la verticalité est particulièrement mise en valeur sur les gravures que Jean-Marie Amelin réalisa dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

En qualifiant de « geyser de pierre » cet anticlinal qui accueillit, au retour des croisades l'un des trois frères tombés amoureux de la belle Bertrade, qui se firent ermites suite au décès de celle dont nous ne saurons jamais lequel, de Loup, Clair et Guiral, elle aurait choisi pour époux, vous réunissez les centres d'intérêt qui furent les vôtres dans la brillante carrière de chercheur dont de très nombreuses publications sont l'expression.

Géomorphologue, géologue, hydrologue, hydrochimiste, « homme de terrains et de souterrains », pour reprendre l'expression de notre regretté confrère M. Dalverny qui vous reçut, ici même, en mai 1997, au fauteuil de M. Victor Lassalle, vingt-deux ans après votre entrée en cette maison comme correspondant, sous la présidence de Monsieur L. Frinaud, vous avez fait le choix de la recherche et vous êtes devenu directeur du même nom au CNRS.

Le goût de la nature, l'amour du travail, le sens de la responsabilité que vous tenez de votre père médecin, vous les avez mis et vous les mettez au service de vos semblables, qu'il s'agit de protéger les gorges

du Gardon ou de déjouer les prophéties de Nostradamus pour votre cité d'adoption – précoce – où vous avez exercé des fonctions édilitaires, cultivant l'amitié de deux de vos invités ici présents : MM. Jean Pey et Michel Lescure. Avec vous, Monsieur, la recherche appliquée déploie des trésors d'ingéniosité.

« Spécialiste des eaux cachées, des eaux pluviales, des crues, des eaux sauvages, des eaux domptées », si nous en croyons M. Dalverny, vous nous revenez, avec votre quatrième communication à l'Académie de Nîmes, pour filer la métaphore que vous proposez, comme expert des eaux jaillissantes métamorphosées en pierre. Saint-Loup, sans doute las de ses multiples conquêtes féminines, n'alla-t-il pas monter la gamme avec le violoniste Morel ?

Vous plaçant dans le droit fil de vos prédécesseurs, les Gensanne, Marcel de Serres, Paul de Rouville, Émilien Dumas et bien d'autres, pour nous présenter « Le relief du versant nord du Pic Saint-Loup », il ne vous reste plus qu'à être infidèle au précepte de Tchouang Tseu, ce philosophe chinois du IV<sup>e</sup> siècle avant J.C. que vous aviez cité en prenant la présidence de notre honorable assemblée en 2005 : « Le meilleur usage que l'on puisse faire de la parole est de se taire. »

Parlez !

On ne présente pas le Pic Saint-Loup, ce geysier de pierres qui domine le monde de nos garrigues au nord de Montpellier. Sa splendide solitude sauvage et austère s'impose. Naturellement. Dans un style fort varié selon le lieu d'où on l'aborde. En particulier son grand versant anticlinal nord dont le relief est la trame de cette communication. Cet espace, entièrement calcaire, très pentu en partie basse, vertical au-dessus jusqu'au sommet présente des formes originales qui relèvent de trois types de processus érosifs majeurs.

Le principal est lié à la mécanique décompressive des roches exacerbée par l'appel au vide du haut versant, avec ses grandes parois et éperons où foisonnent : grandes diaclases, lames, dièdres, toits, plaques,

cheminées, éboulis qui en font un véritable musée rhéologique.

Les phénomènes périglaciaires, matérialisées surtout par une remarquable niche de nivation quaternaire, unique dans ce pays de garrigues, constituent le second volet.

Enfin, l'existence d'une karstification, complètement hors contexte avec l'aven des deux versants n'est pas la moindre curiosité.

En résumé, l'histoire de ce grand relief se décompose ainsi : commencent il y a 205 millions d'années (MA, âge des roches), plissement majeur vers 45 MA, creusements périphériques et dégagement du pic dès 40 MA, avec une phase principale vers 5-1,5 MA. Et enfin modelé du versant nord de cette date à nos jours.

La majorité des formes décrites sont actuellement actives dans ce milieu peu anthropisé ; dans un contexte nuancé. Rhexistasique pour les parois et les affleurements calcaires, franchement biostasique en ce qui concerne les éboulis et les atterrissements coluviaux où l'impact de la chênaie d'yeuse progresse, y compris dans les hermes du bas et du haut, suite à la déprise pastorale amorcée durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

La parole a été donnée à l'assemblée à la fin de chaque exposé. Nos deux confrères sont vivement remerciés et applaudis.

La séance est levée à 18 heures.

\* \*  
\*



**HOMMAGE RENDU À  
Monsieur MARC CHAUSSE (10 mars 2014)**

Marc Chausse, qui fut vingt-neuf années durant notre confrère, s'en est allé.

L'Académie de Nîmes porte le deuil de celui qu'elle avait reçu en tant que membre résidant le 7 juin 1985, au fauteuil de Pierre Abauzit, et auquel elle a conféré à l'unanimité le titre de membre honoraire le 14 décembre 2012.

Sa très grande discrétion, la courtoisie et la délicatesse dont il fit preuve à la rue Dorée, une urbanité de bon ton, étoffaient la personnalité de l'homme de rigueur, de volonté et de devoir qu'il fut au cours de son existence.

C'est en 1954, trente ans après sa naissance à Béziers, qu'il ouvrit son cabinet d'architecte à Nîmes où il avait effectué ses études secondaires, avant de suivre les cours de l'École des beaux arts de Montpellier, de sortir diplômé de l'École nationale d'architecture de Paris, et de passer une paire d'années en terre marocaine.

La réputation acquise par ce descendant d'artisans et de filateurs cévenols et huguenots, dit combien il honora l'architecture de sa ville d'adoption et de la région qui l'entoure.

Les bâtiments de la Banque de France et de la Caisse d'épargne, l'extension du Palais de justice, le Marché gare de Nîmes-Saint-Césaire et ceux de Montpellier et de Cavillon, l'immeuble de 50 mètres de hauteur abritant le siège social de la Compagnie nationale

d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc pour laquelle il réalisa l'ensemble des travaux de génie civil constituant, avec le stade des Costières – conçu en coopération avec Vittorio Gregotti –, les fleurons de son activité de maître d'œuvre, de même que les logements sociaux qu'il ne dédaigna pas d'honorer de sa griffe tant à Nîmes qu'au Grau-du-Roi, à Vauvert ou à Bagnols-sur-Cèze.

Soucieux de l'utilité sociale des ouvrages qu'il fit édifier, Marc Chausse s'efforça d'accorder le passé et le présent, démarche dont témoignent les aménagements du Palais de justice à proximité de l'amphithéâtre, de concilier les aspects fonctionnels et esthétiques des constructions dans leur environnement, à l'image de la Caisse d'épargne de la rue Guizot, d'assortir l'emploi de matériaux divers – pierre de taille, béton armé, acier ou verre – comme ce fut le cas pour l'immeuble de la route d'Arles, en veillant à prendre en considération, dans la mesure du possible, recherche du bien-être individuel et intérêt collectif.

C'est pourquoi cet admirateur du Corbusier (Charles-Édouard Jeanneret-Gris) et d'Auguste Perret, est parfaitement digne de figurer aux côtés de ceux qui, de Jacques Cubissol et Gabriel Dardailhon à Jean Nouvel et Norman Foster, en passant par Charles Durand, Henri Révoil, Charles-Augustin Questel, Henri Floutier et bien d'autres encore, ont œuvré à l'embellissement de la cité nîmoise.

Le sens de la mesure, contenu dans la devise des académiciens nîmois inscrite sur la base du fronton de la porte de l'immeuble de la rue Dorée à la rénovation duquel Marc Chausse a œuvré : *Ne quid nimis* – Rien de trop – anima celui dont nous regrettons profondément la disparition. « Ce qui caractérise l'exercice de ma profession, c'est la pérennité », déclara-t-il dans son discours de réception : si les œuvres matérielles subissent inévitablement les injures du temps, l'esprit qui les conçut continue, lui, de vivre. Nous conserverons fidèlement le souvenir

de l'architecte qui déplorait la méconnaissance relative du public pour sa profession et estimait que – je cite – « n'ayant plus d'Auguste, nous n'avons plus de Vitruve ».

L'Académie de Nîmes partage votre affliction, Madame Nadine Chausse, vous qui avez partagé l'existence de Marc pendant plus d'un demi-siècle et lui avez donné trois filles : Emmanuelle, Pernelle et Ségolène. À vous toutes, à vos conjoints, enfants et petits-enfants, à vos parents et amis, je présente en son nom nos sincères et fraternelles condoléances.

\* \*  
\*



## Séance du 21 mars 2014

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Sont présents** : Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin, Pallier, Poujoulat.

MM. Audisio, Aventurier, Chalavet, Debant, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, Meunier, Penchinat, Puech, Sapède, Simon, Stephan. Trarieux, Valade.

**Excusés** : Mmes Kuntz, Leroy. MM. Bruguerolle, Chabert, Fontaine, Iancu, Matouk, Moreau.

### **Correspondants :**

**Présents** : Mmes Béné, Giacomoni. MM. Belin, Février, Galligani, Godlewski, Hooreman, Krebs, Launay, Magdelaine, Maréchal, Morisot, Ventura.

**Excusés** : Mmes Agussol, Brandts. MM. Auriol, Galligani, Ott.

M. le président Robert Chamboredon ouvre la séance et donne la parole à M. le secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du 7 mars. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

Le Président donne la parole à Mme Hélène Deronne qui présente la candidature de Mme Dominique Pradal-Prat au nom du groupe catholique pour succéder à notre regretté confrère Paul Maubon. Mme Dominique Prat est médecin, chef de service en exploration

fonctionnelle à l'hôpital Carémau. Elle est également titulaire d'une HDR en acupuncture. Mme Dominique Prat est qualifiée Maître de conférence aux Universités et, à ce titre, elle est membre du Comité National des Universités. Elle est parrainée par M. Pierre Marès, Mme Hélène Deronne et M. René Chabert.

Le président Robert Chamboredon donne ensuite la parole à Mme Michèle Pallier qui présente à son tour la candidature de Mme Simone Mazauric au nom du groupe des indépendants pour succéder à notre confrère Yvon Pradel qui est devenu membre honoraire. Mme Simone Mazauric est professeur émérite des Universités. Initialement agrégée de philosophie, elle est devenue historienne des sciences. Mme Mazauric est très impliquée au niveau du Comité des travaux historiques et scientifiques CTHS. Mme Michèle Pallier termine cette présentation en rappelant que Mme Simone Mazauric est membre de l'Association des historiens modernistes des universités françaises. Elle est parrainée par Mme Michèle Pallier, MM. Gabriel Audisio et Robert Chamboredon.

### **Annonces :**

Vendredi 7 mars, le collège réunissant le bureau et les anciens présidents s'est réuni conformément à l'article 13 du règlement intérieur. Les propositions des candidatures de deux membres résidants faites par le groupe catholique et le groupe des indépendants ont été examinées et acceptées. Le collège a donné également son accord pour la présentation de deux candidatures en qualité de membres non résidants qui seront présentées au cours du second trimestre.

Il a été également décidé d'accorder l'honorariat à M. le préfet Hugues Bousiges à titre exceptionnel. Cette disposition ne fait pas partie des usages définis par le règlement intérieur car l'honorariat est toujours précédé par la démission de l'académicien suivie d'une

élection. Le collège a précisé que cette décision doit être considérée comme exceptionnelle et n'a pas vocation à devenir systématique pour tout préfet du Gard qui quitterait le département. Il s'avère qu'une telle disposition avait été prise pour le M. le Préfet Dugrave lors de la séance du 20 juin 1980.

Le 139<sup>e</sup> congrès des Sociétés historiques et scientifiques se déroulera à Nîmes du 5 au 10 mai 2014 sur le thème : Langages et communication.

La présentation du congrès et l'appel à communication peuvent être consultés sur le site de l'Académie mais également depuis l'adresse: **<http://cths.fr/co/>**.

### **Courriers :**

M. le président a reçu une lettre de remerciements de Mme Annie Faidherbe et de sa famille, suite aux condoléances adressées à la nouvelle du décès de Monsieur Omer Faidherbe, président de l'Académie des Hauts Cantons.

M. le préfet Hugues Bousiges a adressé une lettre de remerciements très chaleureuse signifiant son plus grand attachement à notre compagnie.

Nous avons reçu les lettres de remerciements de toutes les personnalités qui ont été élues correspondant : Mme Marie-Lucy Dumas, M.M De Bermond, Pey, Rouanet, et Simula. Ils seront tous présents le vendredi 23 mai, à l'exception de M. J.-P. Rouanet du fait d'un engagement pour un congrès sur l'imagerie médicale. Il sera reçu le vendredi 20 juin dans les mêmes conditions que les correspondants reçus le 23 mai.

### Invitations

Mardi 11 mars, à 17 heures, au musée des Beaux-Arts, notre confrère Pascal Trarieux nous a invités à venir découvrir l'exposition, « Collections dévoilées ». Une vingtaine de confrères ont pu suivre cette visite passionnante qui a duré plus de deux heures. Nous avons vivement remercié notre confrère Pascal Trarieux.

Vendredi 14 mars, à 16 heures, nous avons été accueillis chaleureusement par M. Damien Alary, président du Conseil général du Gard, dans le nouveau bâtiment des Archives départementales. Sous la conduite de Mme Marie-Claire Pontier, une vingtaine de confrères ont pu découvrir les nouveaux locaux des Archives départementales et leur fonctionnement ainsi qu'une très intéressante exposition : « Gard. Un territoire Des territoires », mise en place par ses soins. Nous avons adressé au président Damien Alary une lettre de vifs remerciements ainsi qu'à Mme Marie-Claire Pontier pour la congratuler. Nous avons suggéré à notre consœur qu'elle prépare une communication présentant les enjeux et les perspectives de sa profession passionnante.

Mardi 25 mars à 17 heures, à la stèle au pied de la Tour Magne, M. le sénateur-maire Jean-Paul Fournier et notre confrère Daniel-J. Valade, maire adjoint, délégué à la culture et à la tauromachie, nous invitent à la cérémonie commémorant le centenaire de la mort de Frédéric Mistral ( 1830- 1914 ).

**M. Robert Chamboredon accueille à présent notre confrère  
M. Robert Chalavet, membre non résidant pour sa communication  
intitulée :**

*« Un Nîmois flamboyant : Jacques Favre de Thierrens. »*

Monsieur, cher confrère,

« Il a, toute sa vie, marché sur le fil du danger, tendu très haut, sans ombrelle ni balancier, et il n'est jamais tombé. Il connut la volupté



du risque, c'est-à-dire le frôlant et l'aimant. » C'est en ces termes que Marthe et Hélène Isoire, qui furent ses commensales, parlent de Jacques Favre de Thierrens auquel vous donnez du flamboyant pour votre quatrième communication en ces lieux.

Aviateur durant la Grande Guerre, chargé de missions secrètes dans les années qui suivirent et pendant le Second conflit mondial, ce descendant d'une famille de notables du pays de Vaud, venue s'installer en France au temps de la Réforme, né à Nîmes où son grand-père s'était établi au début du XIX<sup>e</sup> siècle, fut également un collectionneur hors pair et un peintre très estimé à compter du milieu des années 1950.

Par ce choix, le juriste de formation que vous êtes, ayant exercé neuf années durant le métier d'avocat, avant de vous tourner vers les affaires sociales, plus particulièrement dans le domaine hospitalier où vous avez occupé d'éminentes fonctions, de la direction de l'Association nationale pour la formation du personnel hospitalier (ANFH) à celle du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nîmes, confirme l'intérêt porté à l'histoire locale qui fut au centre de trois de vos interventions ici-même : le bombardement de la cité nîmoise en mai 1944, la saga des Peladan et la destinée de Régine Crespin.

Il est vrai qu'en 2008, trois ans après votre entrée comme correspondant à l'Académie de Nîmes sous la présidence de M. Guilhem Fabre, vous avez été reçu par Mme Catherine Marès au fauteuil d'Emmanuel Le Roy Ladurie dont nous connaissons tous les remarquables travaux portant sur le Languedoc. Conteur émérite, vous ne vous laissez pas de compter ; à preuve votre implication dans la commission des finances de notre compagnie, sans parler de votre présence régulière aux séances bimensuelles de notre compagnie. Et ce n'est que justice si deux des communications précédemment évoquées furent retenues pour être présentées en séance publique.

Vos qualités de chercheur, de musicien, d'esthète, de bon vivant, votre jeunesse d'esprit, vous prédisposaient sans doute pour aborder l'étude de cette personnalité hors du commun que fut celle

de Jacques Favre de Thierrens qui passa du métier des armes à celui des arts, des actions périlleuses aux fêtes galantes, réussissant dans ce qu'il entreprenait tant par sens du devoir que par amour de la liberté. Sillonnant le monde, se posant dans son hôtel situé à l'angle de la place Questel et du boulevard Victor Hugo ou dans sa propriété de Saint-Bonnet, il est la fierté de ses descendants ici présents que nous saluons : Mme Jean-Pierre Favre de Thierrens, sa belle-fille ; M. et Mme Denis Reynaud, ses petits-enfants : Mme Jean-Marc Penchinat, sa nièce ou encore M. Fabien Penchinat, l'arrière-arrière-petit-neveu.

Il paraît que devant le studio qu'il occupait à Paris, avenue Matignon, une lanterne restait éclairée lorsqu'il s'y trouvait, et que l'avis suivant était placardé sur la porte d'entrée :

*« Heurtez céans une ou deux fois  
Et vous verrez quelqu'un paraître.  
S'il vous faut aller jusqu'à trois,  
C'est qu'on n'y est pas ou qu'on n'y veut point être. »*

Vous êtes bien là. Nous sommes tout ouïe...

Notre confrère Robert Chalavet prend la parole.

Flamboyant ! C'est le mot qui monte aux lèvres pour caractériser l'itinéraire de Jacques Favre de Thierrens, ce nîmois atypique. Il a vécu plusieurs vies, successivement ou concomitamment, les unes dans la lumière de la gloire les autres dans l'ombre du secret mais toutes remarquables au sens premier du terme. Selon la formule de son biographe, Ghislain de Diesbach : « Il a vécu ce que d'autres n'ont même pas rêvé ».

Charles Favre de Thierrens gère plusieurs affaires créées par son père et son grand-père ainsi que, à Saint-Bonnet-du-Gard, la propriété familiale de sa femme Isabelle Soulas qu'il a épousée en 1886.

Le couple, qui habite le Quai de la Fontaine, aura trois garçons : Roger, Maurice et Jacques. Ce dernier, né le 18 février 1895, est inscrit à l'état civil sous le nom de Jean Paul Jacques. Jacques sera son prénom usuel. Après des études secondaires sans histoires ni succès éclatants, vient le moment où il faut entrer dans la vie d'adulte et choisir sa voie. N'ayant pas obtenu son baccalauréat, l'Université lui est fermée mais il possède déjà ce qu'on appelle « un joli coup de crayon » et il propose à son père de le laisser s'engager dans l'étude des arts plastiques. Jacques est admis aux Beaux-Arts à la fin de 1913.

Malheureusement il n'a pas fini sa première année scolaire que la guerre éclate. Nous sommes en 1914, il a dix neuf ans, il n'est pas encore mobilisable mais veut s'engager. N'ayant pas réussi à devenir officier d'artillerie, il choisit une arme nouvelle : l'aviation. C'est une arme prestigieuse mais dangereuse car l'aéronautique est encore balbutiante. Il entre à l'école d'aviation militaire d'Étampes d'où il sortira en mai 1916 avec son brevet de pilote.

Dès fin juillet 1916 il est affecté à une escadrille basée dans la Somme. Il a à peine 21 ans et se jette dans l'action. Au mois de décembre, il reçoit sa première blessure et sa première citation à l'ordre de l'armée. Après quelques semaines de convalescence en janvier 1917, il revient dans la même escadrille qui porte désormais le nom de SPA 62 et acquerra rapidement une brillante réputation au combat. Il a pour compagnons le capitaine Coli, Charles Nungesser et Paul Tarascon qui seront bientôt reconnus comme des « as » de la chasse aérienne.

Il finira la guerre comme commandant de son escadrille, titulaire de la Légion d'Honneur et de la Médaille militaire avec palmes et de plusieurs citations. Avec ses six victoires homologuées, il figure sur la liste des 182 « as de la chasse aérienne ».

Dans l'entre-deux guerres, installé dans son appartement parisien, près des Champs Elysées, il collectionne des pièces d'orfèvrerie qu'il recueille à travers la France tout en assurant, plus discrètement, des missions de contre-espionnage. Il est en effet demeuré secrètement

militaire et devenu un agent spécial du renseignement intérieur.

Après l'armistice de juin 1940, il est infiltré par ses chefs dans l'un des réseaux créés par le régime du maréchal Pétain. Depuis Vichy, il participera au réseau des « Travaux ruraux » qui recueille des renseignements à travers le pays, ce qui lui permettra de tenir informés les officiers de l'ancien réseau de contre-espionnage. Débordé par une tâche qui s'intensifie, il recevra l'aide d'un jeune secrétaire, prisonnier évadé, nommé François Mitterand.

Jacques Favre de Thierrens abritera à Vichy le général Giraud, évadé de la forteresse de Koenigstein, puis, dans l'urgence, cachera dans son château de Lédenon des tonnes d'archives du contre-espionnage français, recherchées par les Allemands.

Menacé par la Gestapo, il doit alors rejoindre la clandestinité et obtiendra à la Libération la Médaille de la Résistance.

A la retraite, il se partage entre son appartement parisien, son hôtel particulier de Nîmes et la propriété familiale de Saint-Bonnet. Il y retrouve le goût de peindre, et les techniques apprises dans sa jeunesse à l'École des Beaux-Arts. Il fera, à partir de 1955, une brillante carrière de peintre. Ses portraits, comme ses paysages, obtiennent le succès partout où il expose, à Paris, Nîmes, Montpellier mais aussi à Genève, New York et Chicago.

Il décède le 17 octobre 1973 à Paris et est inhumé au cimetière protestant de sa ville natale.

Notre confrère est vivement applaudi à l'issue de cette communication qui était illustrée de nombreuses photographies.

Après les questions d'usage, la séance est levée à 18 heures.

\* \*  
\*

## **Séance du 11 avril 2014**

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon .**

**Sont présents :** Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin, Pallier, Plouvier, Poujoulat. MM. Audisio, Aventurier, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Matouk, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Simon, Stephan. Trarieux, Travier.

**Excusés :** Mmes Kuntz, Leroy. MM. Bruguerolle, Chabert, Chalavet, Debant, Fabre, Fontaine, Gardelle, Iancu, Valade.

**Correspondants :**

**Présents :** Mmes Bénéol, Brandts, Giacomoni, Kribs, MM. Allut, Belin, Février, Chillet, Godlewski, Krebs, Magdelaine, Maréchal, Mutin, Rigoulot, Ventura.

**Excusées :** Mme Agussol. MM. Auriol, Bourrat, Galligani, Ott, Pontvieux.

**M. le président Robert Chamboredon ouvre la séance en accueillant notre nouveau confrère M. Hugues Bousiges en ces termes .**

Monsieur et cher confrère,

Trente-quatre ans après Monsieur Pierre Degrave qui fut, comme vous, un éminent serviteur de la République et président d'honneur de

notre compagnie en qualité de préfet du Gard, le collège, réunissant le bureau et les anciens présidents de l'Académie, a décidé à l'unanimité, suite à votre départ, de vous nommer, à titre exceptionnel, membre honoraire de l'Académie de Nîmes.

Dans votre allocution du 3 février 2013, vous voyiez en elle un « haut lieu de sagesse et d'humanisme » au service de la culture. Ce n'est que justice que d'accueillir en son sein un licencié de droit public et d'histoire, diplômé en science politique, dont les affectations comme chargé de mission ou membre de plusieurs cabinets ministériels et de celui du troisième personnage de l'État, protocolairement parlant<sup>1</sup>, l'ont conduit à s'intéresser de près aux questions économiques et financières, à la planification et à l'aménagement du territoire, à l'écologie et au développement durable, en sus de la fréquentation des instituts nationaux des hautes études à la sécurité et à la défense nationale, et la liste n'est pas exhaustive, il s'en faut.

Ce, d'autant que vous n'avez jamais manqué, durant les quatre ans et demi passés à la préfecture du Gard, de manifester un très grand intérêt pour notre institution. À quatre reprises, vous avez présidé sa séance publique annuelle, et les allocutions prononcées alors n'étaient pas, nous l'avons observé, simples formalités de circonstance. Ne nous avez-vous pas conviés, par ailleurs, le 28 juin 2011, dans la salle de conférences de Carré d'art, pour nous présenter la réforme des collectivités locales, ce chantier toujours ouvert, dont nous sommes conscients des enjeux fondamentaux qu'il représente pour notre démocratie ?

Dans le discours qu'il prononça le 19 décembre 1964, à l'occasion du transfert au Panthéon des cendres de Jean Moulin, André Malraux évoqua ce « sentiment profond, organique, millénaire [...] sans lequel la Résistance n'eût jamais existé » à savoir la fraternité. Une société composée de consœurs et de confrères ne pouvait qu'être sensible à ce même thème, thème que vous avez retenu pour votre intervention du 3 février 2013. Sentiment, norme fondatrice, troisième terme de la

---

<sup>1</sup> Le président du Sénat.

devise républicaine, la fraternité n'est-elle pas un ciment essentiel du corps social, à la cohésion duquel elle contribue ? Ne doit-elle pas, pour reprendre vos propres termes, « favoriser l'harmonie sociale, au-delà des différences d'origine, de races, de religion<sup>2</sup> » ? Sauf à considérer, et ce serait indigne d'une académicienne ou d'un académicien, qu'il ne s'agit que d'un mot parmi d'autres dans le tohu-bohu médiatique ambiant.

« Je m'engage à respecter à l'avenir vos règles séculaires » avez-vous affirmé voilà un peu plus de deux ans<sup>3</sup>. Propos prémonitoires s'il en fut ! Car vous voici désormais entré dans le temps académique. D'aucuns oseraient dire, celui de l'escargot, et la lenteur de nombre d'entre nous pour répondre aux sollicitations dont ils font parfois l'objet, incline à penser qu'ils n'ont pas vraiment tort. Une chose est sûre et certaine : votre carrière préfectorale vous y a préparé.

Ne l'avez-vous pas exercée en Haute-Loire, en Charente, dans les Pyrénées-Orientales et le Gard successivement ? Au Puy-en-Velay, on les sert court-bouillonnés ; les petits-gris, autrement dénommés cagouilles, sont consommés grillés, farcis ou en sauce à Angoulême ; la cargolade, sur le limes catalan, se mange debout, histoire de faciliter la digestion du lard fondu et, en terre gardoise, à Saint-Florent-sur-Auzonnet, se pratique l'héliciculture dont la production régale les hôtes de la ferme-auberge La Caracole<sup>4</sup>.

Cévenol d'origine familiale – et Florentin<sup>5</sup> de surcroît –, Breton de naissance – et Rennais qui plus est –, avec Patrick<sup>6</sup> pour deuxième prénom, vous formez, Monsieur et cher confrère, veuillez bien me

---

<sup>2</sup> Allocution du 7 février 2010.

<sup>3</sup> Allocution du 5 février 2012.

<sup>4</sup> Pour une vision éclairée sur la question, voir : Voltaire, Les colimaçons du R.P. L'Escarbotier. Par la grâce de Dieu capucin indigne, prédicateur ordinaire, et cuisinier du grand couvent de la ville de Clermont en Auvergne au R.P. Élie, carme chaussé, docteur en théologie, 1ère lettre, 1768.

<sup>5</sup> Nom donné aux habitants de Saint-Florent-sur-Auzonnet ; au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on désignait par ce nom les cadets de la croix ou contre-camisards.

<sup>6</sup> Saint patron de l'Irlande.

pardonner d'oser le dire, un mélange pour le moins explosif ! Mais qu'à cela ne tienne, « Ne quid nimis » est notre devise et, partant, la vôtre désormais. Aussi, c'est pour nous un grand honneur et un plaisir de vous accueillir céans confraternellement.

**M. le président est vivement applaudi. M. Hugues Bousiges prend à son tour la parole :**

Monsieur le Président de l'Académie,  
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
Monsieur le Secrétaire Perpétuel Adjoint et cher Collègue,  
Mesdames et Messieurs les Présidents honoraires,  
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,  
Mesdames et Messieurs les Académiciens.

C'est avec une réelle émotion que j'ai appris, par un message chaleureux de Monsieur Aventurier, ma nomination - à titre exceptionnel - en qualité de membre honoraire de votre prestigieuse institution.

Je mesure l'honneur insigne qui s'attache à cette cooptation, dont la proposition - que vous avez bien voulu agréer Monsieur le Président - fut accueillie à l'unanimité par le collège composé des membres du bureau et des anciens présidents.

Je mesure d'autant plus le privilège, dont votre confiance m'honore, que cette nomination ne fait pas partie des usages définis par votre règlement intérieur et que mon admission est fondée sur un précédent datant de 1980 et qui concernait l'un de mes prédécesseurs.

Traditionnellement un Préfet, une fois sa mission accomplie, se retournant vers le département qu'il vient de quitter - ce départ fut-il récent - constate avec nostalgie que le temps efface progressivement les traces de son passage, de son action au service de l'Etat et peu à peu le souvenir de sa personne...

Aussi suis-je profondément touché par cette marque d'estime que vous me témoignez, en acceptant dans votre compagnie, un Homme qui



eut non seulement le privilège de participer à la séance publique annuelle d'ouverture des travaux de votre Académie pluriséculaire, mais aussi de côtoyer ses membres : hommes et femmes de grande culture.

Emotion, honneur... mes derniers mots seront ceux de gratitude et de fierté.

Je voudrais exprimer à chacune et chacun d'entre vous ma profonde gratitude pour cette marque exceptionnelle d'estime, de confiance et j'ose dire d'amitié, qui m'ouvre la porte de la rue Dorée et c'est avec fierté que le Préfet honoraire, le Cévenol et l'Homme que je suis, prend place parmi vous.

Merci.

M. Hugues Bousiges est vivement et chaleureusement applaudi. La séance se poursuit par la lecture du compte rendu de la séance du 21 mars. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

### *Annonces :*

Notre consœur Mme Paule Plouvier, membre non-résidant, a été nommée présidente de l'association montpelliéraine l'INSU qui a pour objet la psychanalyse et l'Art dans la cité.

Le secrétaire général de la CNA, l'amiral Alain Béraud vient d'adresser le programme du prochain colloque de la Conférence Nationale des Académies qui se tiendra à Orléans les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2014. Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 15 mai 2014.

Nous avons adressé un questionnaire comportant six questions qui devrait permettre de mettre en place des opérations visant à améliorer le fonctionnement de notre compagnie. Nous remercions celles et ceux qui ont déjà répondu. La fin de la consultation est programmée pour la semaine prochaine mardi 15 avril.

Les travaux permettant l'accès au salon de réception depuis le

seuil du premier étage commencent lundi prochain 14 avril. Ils devraient être terminés d'ici la fin du mois d'avril. Il sera ainsi possible de libérer la bibliothèque pour l'usage qui lui est réservé.

**Invitations:**

Vendredi 18 mars, notre consœur Hélène Deronne et le secrétaire perpétuel ont accueilli les Amis du Musée Calvet pour visiter l'Hôtel de l'Académie. La présidente, Mme Marie Marguerite Bulher, accompagnée de 35 membres de l'association, nous ont chaleureusement remerciés.

Samedi 5 avril, à l'initiative de notre confrère Bernard Moreau, nous avons pu visiter la maison natale de Gaston Doumergue à Aigues-Vives. La présidente de l'association Mme Dominique Laloux-Rabeuf a rappelé l'action efficace dont l'association a pu bénéficier de la part de M. le préfet du Gard Hugues Bousiges. Cette maison dispose du label « Maison des Illustres » au même titre que le Musée du Désert et le château d'Espeyran à Saint-Gilles.

Mercredi 9 avril, à 18h30, le président, le secrétaire perpétuel et de nombreux confrères dont notre confrère Daniel J. Valade, maire adjoint à la culture, ont participé au vernissage de l'exposition proposée par l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes qui s'est déroulée aux Archives départementales.

**Ouvrages et bulletins :**

Nous avons reçu :

- le précis analytique des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen 2012
- *l'annuaire 2014* de l'Académie Royale de Belgique
- le fascicule 223 tome 56 de l'année 2014 de la *Revue de la Manche* : Société d'archéologie et d'histoire du

département de la Manche.

- les *Mémoires 2013* de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

- le bulletin 2013 de la Société d'Emulation d'Abbeville.

- la revue N° 29 de janvier 2014 de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard.

- le bulletin *Argence* de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire.

**M. Robert Chamboredon accueille à présent notre confrère  
M. Pascal Trarieux, membre résidant pour sa communication  
intitulée :**

**« Le patrimoine pictural des églises de Nîmes »**

Monsieur, cher confrère,

Transportons-nous par la pensée en 1563, à Trente très précisément. Dans les canons de la vingt-cinquième et dernière session du concile réuni pour réformer l'Église catholique, endiguer et refouler le protestantisme, nous pouvons lire ceci : « On doit avoir et garder notamment dans les églises les images du Christ, de la Vierge, mère de Dieu, et celles des saints, en leur rendant l'honneur et la vénération qui leur sont dus. » Des propos conformes aux canons du second concile de Nicée (787), dirigés contre ceux qui attaquaient les images.

Les édifices religieux catholiques renferment un patrimoine pictural remarquable, et les églises nîmoises, ne serait-ce qu'en raison du dimorphisme confessionnel qui a marqué l'histoire de la cité qui les abrite, ne font pas exception à la règle. Tableaux, peintures murales les décorent et Raynaud Levieux, Pierre Parrocel, Charles-Joseph Natoire, Xavier Sigalon, Melchior Doze y ont œuvré, du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, aux côtés d'Hippolyte Flandrin et de bien d'autres.

C'est de ce patrimoine pictural que vous avez choisi de nous entretenir pour votre première communication au 16 de la rue Dorée où vous avez été élu correspondant en 2006, sous la présidence de M. Jacques Galtier, puis reçu l'année dernière par la présidente, Mme Michèle Pallier, au fauteuil de notre très regretté confrère, M. Charly-Sam Jallatte, en tant que membre résidant.

Cela fait plus de trois décennies, Monsieur, que vous employez vos talents et votre énergie, à valoriser au mieux le patrimoine iconique de notre ville ; que ce fût par la création d'une banque d'images des collections municipales et en tant que chargé de conservation des fonds iconographiques et photographiques conservés à Carré d'art, ou, depuis 2001, comme conservateur du Musée des Beaux-Arts dont vous avez fait un lieu d'échanges et de communication, un espace culturel ouvert, par le montage d'une trentaine d'expositions et l'organisation de concerts et de conférences attirant un public de plus en plus nombreux.

Saurait-il en aller autrement pour celui qui est issu du lycée Jean-Baptiste Camille Corot de Savigny-sur-Orge, dans l'Essonne, et qui a été à l'école de Bernard Dorival et de Philippe Bruneau, lesquels l'ont initié à l'art moderne et à l'archéologie du monde du même nom, sans oublier Bruno Foucart, l'un de vos deux directeurs de recherches sur l'architecture et les décors de la Salle Favart – votre sujet de mémoire –, qui a contribué à réhabiliter la peinture du XIX<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement celle religieuse, à travers les œuvres de Paul et Hippolyte Flandrin ?

À vous, maintenant, d'œuvrer.

### **Notre confrère Pascal Trarieux prend la parole.**

Le patrimoine artistique et historique de la Ville de Nîmes est essentiellement conservé dans les musées municipaux. Cependant les édifices publics abritent certains objets mobiliers dont la commune est propriétaire : pour exemple, les crocodiles de l'Hôtel de Ville, les

tableaux des mairies annexes... et ceux des lieux affectés aux cultes (loi de 1905 dite de séparation) à savoir les tableaux des églises ou les objets mobiliers et textiles liturgiques par exemple.

Ce patrimoine se trouve en partie protégé par le classement ou l'inscription au titre des Monuments historiques. Depuis quelques années, une série de restaurations de tableaux religieux à Nîmes et dans le Gard permet de redécouvrir l'importance de ce patrimoine sous l'angle stylistique et artistique avec les peintres Reynaud Levieux, Joseph Parrocel, Charles Natoire, Xavier Sigalon, Numa Boucoiran, Melchior Doze... une cinquantaine d'œuvres, représentant une quinzaine de peintres de renommée locale - particulièrement dans le cercle provençal - mais aussi nationale. Nous adopterons une chronologie inversée nous permettant de balayer le panorama patrimonial depuis les œuvres mieux documentées jusqu'aux hypothèses de recherches, aux propositions d'attributions, mais nous évoquerons également certaines tentatives de restitutions d'ensemble remarquables dispersés ou disparus.

Notre confrère est vivement applaudi à l'issue de cette communication qui était illustrée de nombreuses photographies.

Après les questions d'usage, la séance est levée à 18 heures.

\* \*

\*



## Séance du 25 avril 2014

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Sont présents :** Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin.

MM. Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Contestin, Debant, Fabre, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Iancu, Kirschleger, Pierre Marès, Meine, Meunier, Penchinat, Puech, Simon, Stephan. Trarieux, Valade.

**Excusés :** Mmes Kuntz, Leroy, Pallier, Plouvier, Poujoulat, Teulon-Lardic.

MM. Bruguerolle, Fontaine, Fougères, Matouk, Moreau, Travier.

**Correspondants :**

**Présents :** Mmes Brandts, Giacomoni. MM. Chillet, Dugas, Galligani, Hooreman, Maréchal, Mutin, Ott, Pontvieux, Ventura.

**Excusées :** Mmes Agussol, Bénéel. MM. Auriol, Bourrat, Galligani, Godlewski.

M. le président Robert Chamboredon ouvre la séance, présente l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du 11 avril. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

M. le président demande au secrétaire perpétuel de procéder à l'élection de deux candidats en qualité de membres résidants. Il s'agit de :

**Mme Dominique Pradal-Prat** au fauteuil de notre regretté confrère M. Paul Maubon, parrainée par M. Pierre Marès, Mme Hélène Deronne, M. René Chabert.

**Mme Simone Mazauric** au fauteuil de M. Yvon Pradel, devenu membre honoraire, parrainée par Mme Michèle Pallier, MM. Gabriel Audisio et Robert Chamboredon.

**Mme Dominique Pradal-Prat et Mme Simone Mazauric**, ayant obtenu plus des deux-tiers des suffrages des votants, sont élues membres résidants. Les résultats détaillés du scrutin sont enregistrés dans le registre des admissions. Ils sont signés par le président et le secrétaire perpétuel et peuvent être consultés sur simple demande.

**Annonces :**

- Le bilan des réponses au questionnaire concernant sept propositions d'opérations visant à améliorer le fonctionnement ainsi que le planning associé des réunions ont été communiqués par courrier. Il est totalement retranscrit à la fin de ce compte rendu (Cf pages 4 & 5)
- Les travaux permettant l'accès au salon de réception depuis le seuil du premier étage sont à présent terminés. Il est ainsi possible de libérer la bibliothèque pour l'usage qui lui est réservé.

**Invitations:**

- Mardi 22 avril, l'Académie a été invitée à l'inauguration des Archives départementales.
- Le 139<sup>e</sup> Congrès du CTHS se tiendra du lundi 4 au samedi 1er mai au collège Révolution. Le thème du congrès s'intitule : Langages et communications. Le programme peut être consulté depuis le site web de l'Académie.



**Ouvrages et bulletins :**

Nous avons reçu :

- le *Bulletin* N°77 (2014) de la Société d'Emulation du Bourbonnais.

- *les Mémoires 2013* de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.- *les Mémoires 2013* de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Lettres de Metz.

**M. Robert Chamboredon accueille à présent notre confrère  
M. Robert Debant, membre résidant pour sa communication  
intitulée :**

« Un prince de l'Eglise allemand en face du nazisme :  
*Clemens August von Galen, cardinal-évêque de Munster (1878-1946)* »

Monsieur et cher confrère,

« N'a-t-on le droit de vivre qu'aussi longtemps que nous sommes productifs ? »

Dans le sermon qu'il prononça le 3 août 1941, dont ces propos sont extraits, Mgr Von Galen, évêque de Munster – premier prélat investi sous le régime du concordat signé le 20 juillet 1933 entre le Vatican et l'Allemagne – invoquant les articles 211 et 139 du code pénal et son devoir de citoyen, rendit publique la plainte, déposée huit jours plus tôt auprès des autorités compétentes (procureur de la République du tribunal régional de Munster ; préfet de police), dans laquelle il dénonçait le meurtre prémédité des handicapés et des malades mentaux dont il avait été informé. Six centres d'euthanasie avaient été créés par les nazis en Allemagne afin de mettre en œuvre, au nom de la race nouvelle à créer, la politique d' « eugénisme destructif » progressivement élaborée, du 14 juillet 1933 au début du Second Conflit mondial.

En choisissant de nous parler de ce prince de l'Église, pour la quatrième communication que vous présentez à l'Académie de Nîmes,

dont vous êtes le doyen après en avoir été le benjamin, au moment de votre réception sous la présidence de Monsieur Aimé Vielzeuf le 17 avril 1981, et l'avoir présidée en 1987, vous abordez le sujet délicat, sensible, controversé – pour ne pas dire polémique – des rapports entre l'Église catholique – sous les pontificats de Pie XI (1922-1939) et Pie XII (1939-1958) et le régime nazi, et vous nous rappelez combien tout ce qui a trait à l'histoire et à la civilisation allemandes vous est cher. Nous n'avons pas oublié l'accueil que vous aviez réservé au professeur Jacques Droz du temps où vous dirigiez les Archives départementales du Gard.

Diplômé de l'École des chartes dont vous avez été major au concours d'entrée de 1949 – les épreuves se déroulaient alors en octobre – vous avez dirigé successivement de main de maître les Archives départementales de la Corrèze, de l'Aude et du Gard, à Tulle, Carcassonne et Nîmes.

La courtoisie, la discrétion, la rigueur, le dynamisme dont vous êtes coutumier, joints à l'intérêt que vous portez à l'histoire dans le droit fil de l'École des Annales – n'avez-vous pas suivi les cours de Lucien Febvre au Collège de France ? – vous ont conduit, dans l'exercice de vos fonctions à ouvrir les Archives vers l'Université et les sociétés savantes ( à Nîmes par exemple, avec l'École antique, le Comité de l'art chrétien, la Société des bibliophiles, et la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes dont vous êtes un des membres fondateurs), à les moderniser (cf. microfilmage), à enrichir leurs collections (cf. fonds privés), à développer les services éducatifs et à faire connaître par des expositions (cf. Religion et politique. Le Gard dans la Révolution 1789-1799, en 1989 ; en 1991, l'Enseignement et l'éducation dans le Gard. Du temps des Chassaintes à celui du Grand Séminaire 1740-1822), et de nombreuses publications, l'étendue du patrimoine conservé en leur sein. Votre *Guide des Archives de l'Aude* et le recueil intitulé *Initiation aux écritures anciennes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)* – ce dernier réalisé à la rue des Chassaintes – font autorité, de même que les articles savants et les comptes rendus d'ouvrages signés de votre main.

Homme de conviction et de foi, la fermeté des prises de position

du « Lion de Münster » qui précédèrent d'un an, mois pour mois, la lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse, Mgr Saliège, qui dénonça haut et fort, depuis ce sud-ouest dont est originaire votre famille paternelle, l'internement et la déportation des Juifs, au nom du respect dû à la personne humaine, vous invitaient à nous présenter cette forte personnalité.

Que votre parole soit.

### **Notre confrère Robert Debant prend la parole.**

Clemens August von Galen est né dans une famille de haute et très vieille noblesse de la Westphalie, profondément catholique et apparentée à Emmanuel von Ketteler, le grand évêque de Mayence et apôtre du catholicisme social. Son père était un très actif député du *Zentrum* au Reichstag. Clemens, élevé dans plusieurs excellents établissements tenus par la compagnie de Jésus et dans les universités catholiques de Fribourg et d'Innsbruck, fut ordonné prêtre le 18 mai 1904 en la cathédrale de Münster. Il dut à sa piété et à son zèle apostolique, ainsi qu'à son énergie, sa nomination en 1933 à la tête de l'évêché de Münster, diocèse prospère et resté catholique dans une assez large proportion. Il fut un des plus ardents prélats allemands à combattre le nazisme, notamment du haut de la chaire, dénonçant constamment les exactions de la Gestapo, l'étrange néo-paganisme d'Alfred Rosenberg et surtout, au cours de 1941, les diverses mesures prises pour l'élimination des très jeunes enfants handicapés afin de préserver la pureté de la race aryenne.

Resté à l'écart des persécutions grâce à l'exceptionnelle popularité que lui valut son intrépidité, il fut nommé cardinal aussitôt après la guerre par Pie XII, mais mourut au bout de très peu de temps.

Notre confrère est vivement applaudi.

Après les questions d'usage, la séance est levée à 18 heures.

\* \*  
\*

## **BILAN DU QUESTIONNAIRE PLANNING DES REUNIONS DES GROUPES**

### **BILAN DU QUESTIONNAIRE.**

**34 réponses** réparties comme suit :

**17 membres résidants**

Mmes Deronne ; Lassalle ; Maurin ; Pallier ; Poujoulat  
MM. Aventurier ; Bruguerolle ; Chabert ; Chamboredon ;  
Galtier ; Gouget ; Guilhem Fabre ; Hugues ; Meunier ;  
Puech ; Simon ; Valade.

**7 membres non-résidants**

MMmes Bertrand-Fabre ; Herrmann ; Teulon-Lardic.  
MM. Chalavet ; Meine ; Moreau ; Stephan.

**10 correspondants**

Mmes Giacomono ; Maquart.  
MM. Belin ; Chillet-Pijac ; Deschard ; Février ; Horeman ;  
Larnac ; Ott ; Ventura.

### **INITIATION À LA RECHERCHE DES COTES DES OUVRAGES**

**Mardi après-midi :**

Mmes Giacomoni ; Lassalle ; Maquart.  
MM. Aventurier ; Belin ; Chamboredon ; Hooreman ;  
Hugues ; Moreau ; Ott.

**Vendredi après-midi :**

Mmes Bertrand-Fabre (octobre) ; Deronne ; Giacomoni ;  
Poujoulat.  
MM. Aventurier ; Belin ; Chalavet ; Chamboredon ;  
Hooreman ; Ott ; Simon ; Stephan.

### **ASSURER LA PERMANENCE À LA BIBLIOTHÈQUE**

**Mardi après-midi :** M. Ott.

**Vendredi après-midi :** MM. Chabert ; Puech.

### **PARTICIPER À L'ATELIER DE RESTAURATION DES CARTES POSTALES**

**Mardi après-midi :**

Mmes Deronne ; Giacomoni. MM. Gouget ; Hugues ; Ott.

**Vendredi après-midi :**

Mmes Bertrand-Fabre ; Deronne ; Giacomoni ; Poujoulat.  
MM. Ott ; Simon.

### **RESTAURATION DU PRIX DE L'ACADÉMIE**

Mme Lassalle. MM. Aventurier ; Chabert ; Chamboredon ;  
Chillet-Pijac ; Galtier ; Hooreman ; Meunier ; Stephan ;  
Ventura.

### **HISTOIRE DE L'ACADÉMIE À PLUSIEURS VOIX**

Mmes Lassalle ; Maquart. MM. Aventurier ; Chamboredon ;  
Chillet-Pijac ;  
Hooreman ; Meine ; Meunier ; Moreau ; Stephan ; Valade

**DICTIONNAIRES**

**Des Gardois du XX<sup>e</sup> siècle :**

Mmes Deronne ; Maquart ; Pallier ; Teulon-Lardic.  
MM. Chillet-Pijac ; Février ; Galtier ; Hooreman ; Larnac ;  
Meunier.

**Des académiciens du XX<sup>e</sup> siècle**

Mmes Lassalle ; Maquart.  
MM. Chillet-Pijac ; Février ; Hooreman ; Larnac.

**VISITE DE L'HÔTEL DE L'ACADÉMIE**

Mmes Giacomoni ; Lassalle ; Maquart. MM. Belin ;  
Chalavet ; Hooreman ; Stephan.

**PLANNING DES REUNIONS DES GROUPES**

| <b>Réunions salle des séances à 14 heures 30</b> |   |
|--|---|
| Vendredi 2 mai                                   | Groupe Restauration prix de l'Académie                                  |
| Vendredi 23 mai                                  | Groupes Dictionnaires   |
| Vendredi 30 mai                                  | Groupe Histoire de l'Académie à plusieurs voix.                         |
| Vendredi 13 juin                                 | Groupe Restauration Prix de l'Académie                                  |
| Vendredi 20 juin                                 | Visite Hôtel rue Dorée pour confrères.                                  |
| Mardi 24 juin                                    | Groupe Histoire de l'Académie à plusieurs voix et groupes dictionnaires |

\* \*  
\*

## **Séance du 2 mai 2014**

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Sont présents :** Mmes Herrmann, Lassalle, Marès, Pallier, Plouvier. MM. Audisio, Aventurier, Cavalier, Chalavet, Debant, Fabre, Fontaine, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, Meunier, Penchinat, Puech, Simon, Valade.

**Excusés :** Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Kuntz, Leroy, Maurin-Farelle, Poujoulat.  
MM. Bruguerolle, Chabert, Fougères, Iancu, Matouk, Moreau, Sapède, Stephan.

### **Correspondants :**

**Présents :** Mmes Bénéol. MM. Christol, Février, Fournier, Godlewski, Maréchal, Morisot, Ott, Ventura.

**Excusées :** Mme Agussol, Giacomoni. MM. Chillet, Galligani, Pontvieux.

M. le président Robert Chamboredon ouvre la séance, présente l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du 25 avril. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

**Invitations:**

Lundi 19 mai à 17 h 30, à l'Institut de botanique à Montpellier, nous avons été invités par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier à la réception de Madame Danièle Iancu-Agou au XXVIII<sup>e</sup> fauteuil de la section des Lettres précédemment occupé par M. Pierre Carles devenu membre honoraire. Mme Danièle Iancu-Agou est l'épouse de notre confrère le Professeur Carol Iancu, membre non résidant.

**M. Robert Chamboredon accueille à présent notre confrère  
M. Michel Christol, correspondant, pour sa communication  
intitulée :**

« *De Nîmes à Rome : sénateurs nîmois* »

Monsieur,

À trois reprises au moins, entre 1996 et 1999, vous avez apporté votre contribution à la confection de la carte archéologique de la Gaule, à partir de vos recherches sur le territoire des Volques Arécomiques. Une trentaine d'années auparavant, frais émoulu de l'agrégation d'histoire décrochée en 1964, vous aviez étonné et conquis les potaches d'une classe de Première A' du lycée Alphonse Daudet avec la présentation géographique de la France, en prenant appui sur *La Guerre des Gaules* de Jules César.

Venu au monde en terre héraultaise quinze jours avant l'opération Anton et le déferlement des hordes barbares nazies en zone non occupée, vous êtes tombé, précocement, dans un chaudron de potion romaine. Votre destinée était à l'évidence toute tracée. Entré comme assistant à la Sorbonne en 1967, vous avez accédé au grade de professeur d'histoire romaine en 1983, et vous avez exercé à ce titre votre fonction un quart de siècle durant dans l'Université parisienne.



La lecture de votre abondante et imposante production bibliographique ne laisse planer aucun doute : c'est bien l'Empire romain, à commencer par ses provinces de Gaule méridionale, qui accompagnent et occupent une part non négligeable de votre existence, même si, parmi les 19 ouvrages – écrits le plus souvent en collaboration – et les 230 articles recensés, vous eûtes la fantaisie et l'outrecuidance de consacrer deux de ces derniers au compoix et au finage languedociens de Castelnaud de Guers au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais quoi ! N'était-ce point votre berceau originel ?

Quant aux modalités d'acquisition du savoir que vous pratiquez, cher Monsieur, elles tiennent en deux mots, j'oserais presque affirmer, deux vices : la numismatique et l'épigraphie. Suivant les traces de Jean Babelon et de Louis Robert, vous traquez as, antoninianus, sesterces et inscriptions de tous ordres en quête d'indices, de bon ou de mauvais aloi, cédant au(x) délice(s) et au(x) faste(s) de la prosopographie.

L'année où s'est tenu à Nîmes le X<sup>e</sup> Congrès international d'épigraphie grecque et latine, du 4 au 9 octobre 1992, vous avez rejoint l'Académie de Nîmes, présidée par Madame Christiane Lassalle, comme correspondant. Vingt ans après, en digne émule d'Alexandre Dumas, vous y avez présenté la communication intitulée : *Du peuple celtique à la colonie : les élites de la cité de Nîmes à l'époque romaine*.

Vous nous revenez aujourd'hui, le plus logiquement du monde, pour nous parler des sénateurs nîmois, autrement dit de l'ascension, de la promotion des élites du peuple des Volques Arécomiques et, partant, du remarquable processus d'intégration progressivement mis en place par Rome, l'*Urbs* qu'il était nécessaire de rejoindre pour participer au gouvernement de l'Empire. ConteZ-nous en donc, je vous prie, les multiples facettes, sans user pour autant d'un train de père conscrit...

**M. Michel Christol remercie le président et prend la parole.**

Devenir sénateur à Rome signifie l'accomplissement d'un parcours très original, qui fait entrer dans un autre monde, le groupe de ceux qui, dans la capitale de l'empire, réglèrent les destinées d'une domination définie comme « universelle ». Une partie des élites du peuple des Volques Arécomiques, dont la ville principale était Nîmes, s'éleva ainsi jusqu'au cœur du pouvoir, donnant d'abord une épouse à l'empereur Trajan (entre 97 et 117), puis un prince avec Antonin (138-161).

Il s'agit d'un parcours qui s'engage sur plusieurs générations. Il permet d'abord à de puissants personnages, qui se trouvaient dans la situation de vaincu ou dans la soumission, issue de la conquête romaine, d'entrer dans le peuple vainqueur par l'obtention du droit de cité. Ce schéma concerne toutes les familles de personnages qui, au I<sup>er</sup> et au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., détiennent la dignité sénatoriale, et qui peuvent être rattachés à la cité de Nîmes de diverses manières (textes littéraires, inscriptions) : le nom de famille ou gentilice est révélateur. Puis l'ascension politique suppose le passage de la notabilité locale à l'élite impériale. C'est, sans aucun doute, l'étape la moins bien connue, qui peut s'étendre sur plusieurs générations.

Il s'agit aussi d'un déplacement de domicile, car les obligations du sénateur lui imposent de disposer d'un domicile romain, et même d'investir une part de sa fortune dans des biens sis en Italie. Il en résulte un risque de déracinement qui se traduit dans la documentation locale (les inscriptions). S'ajoutent les contraintes du service de l'Etat qui, pour être porteur de profits familiaux et de prestige, doit se dérouler au service du prince dans les diverses charges qu'il peut confier : il importe alors de se déplacer dans tout l'empire afin d'accomplir ces missions, car le temps de présence à Rome, pour l'exercice des magistratures

traditionnelles, puis pour profiter d'une retraite, n'est qu'une part minime dans la durée moyenne d'une vie humaine. L'âge adulte est surtout rempli de déplacements.

Mais le domicile romain et la participation au gouvernement de l'empire sont aussi l'occasion d'un élargissement des perspectives de vie pour ces grands personnages et pour leurs familles. Les mariages, les adoptions les font entrer dans une aristocratie romaine déjà bien installée et transforment des lignées provinciales en familles de plus en plus marquées par les traditions de l'Italie et ouvertes à la culture cosmopolite qui domine à Rome.

Les documents se rapportant aux sénateurs nîmois et à leurs familles offrent des exemples très diversifiés de ces trajectoires, de ces activités et de ces comportements, qu'il s'agisse de Domitius Afer, des ancêtres d'Antonin le Pieux, de Pompeia Plotina, du polyonyme Ti. Iulius Maximus, ou de quelques autres. Ils montrent aussi comment une aristocratie provinciale s'est très tôt glissée dans l'aristocratie d'Empire, à côté de notables de Vienne, d'Arles, de Fréjus ou de Toulouse, autres grandes cités de la province de Narbonnaise.

M. Michel Christol est vivement applaudi. De nombreuses questions sont posées à l'orateur témoignant de l'intérêt soulevé par sa communication.

La séance est levée à 18 heures 15

\* \*  
\*



## Séance du 23 mai 2014

**La séance est ouverte à 16 heures 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Sont présents :** Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Pallier, Plouvier Poujoulat. MM. Audisio, Aventurier, Chabert, Chalavet, Galtier, Gouget, Matouk, Meine, Meunier, Penchinat, Simon, Stephan.

**Excusés :** Mmes Kuntz, Leroy, MM. Bruguerolle, Cavalier, Fabre, Fontaine, Fougères, Gardelle, Hugues, Iancu, Moreau, Puech, Sapède, Valade.

**Correspondants :**

**Présents :** Mmes Brandts, Dumas, Giacomoni. MM. Auriol, Belin, De Bermond, Chillet, Domergue, Février, Hooreman, Godlewski, Launay, Maréchal, Morisot, Ott, Pey, Pontvieux, Simula, Ventura.

**Excusées :** Mme Agussol, Bénel, MM. Fournier, Galligani.

M. le président Robert Chamboredon ouvre la séance, présente l'ordre du jour et donne la parole au secrétaire perpétuel pour la lecture du compte rendu de la séance du 2 mai. Mis aux voix, ce procès-verbal est adopté.

M. le président donne la parole à Mme Michèle Pallier, membre résidant pour présenter la candidature de M. Alain Duhamel en qualité de membre non résidant, parrainé par Mme Michèle Pallier, MM. Antoine Bruguerolle et Charles Puech.

Puis, c'est au tour de notre confrère Gabriel Audisio de présenter la candidature de Michel Christol en qualité de membre non résidant, parrainé par Daniel J Valade, Gabriel Audisio et Pascal Gouget.

Les propositions de candidature sont retranscrites à la fin du compte rendu.

### **Annonces:**

Lundi 29 avril au palais de l'Elysée, le Président de la République a remis l'insigne d'Officier de la Légion d'honneur à notre confrère Jean Matouk que nous félicitons chaleureusement.

Lors du Conseil municipal du 17 mai dernier, suite à la proposition de notre confrère Daniel J Valade, maire-adjoint délégué à la culture, M. le Maire Jean-Paul Fournier, sénateur du Gard, a fait procéder à l'adoption de la dénomination « Rond-point Marc Chausse », le giratoire nouvellement créé, avenue Pierre Mendès-France, devant le site de BRL.

### **Ouvrages et bulletins**

Nous avons reçu :

- Les *Mémoires 2013* de la Société Académique de l'Aube.
- Les *Mémoires* de la Société Archéologique et Historique de l'Arrondissement d'Avesnes (Nord).

Accueil de la promotion 2014 des correspondants.

### **M. Robert Chamboredon prend la parole.**

Une historienne, un juriste, un adjoint de conservation, un spécialiste de l'imagerie médicale, un économiste, tels sont les cinq

correspondants qui nous rejoignent cette année. Quatre d'entre eux ont exercé ou exercent à des titres divers un enseignement, et tous les cinq pratiquent la recherche.

À la lecture de leurs *curricula vitae*, deux traits ressortent : l'intérêt porté à l'histoire, à commencer par celle locale et régionale ; l'ouverture sur le grand large, de l'Europe à la Chine, en passant par la Bolivie et le Népal.

Permettez-moi, Madame et Messieurs – je dois excuser Monsieur Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit, empêché ce jour, que nous accueillerons le 27 juin – de vous dire combien nous sommes heureux de vous accueillir à l'Académie de Nîmes, une compagnie âgée de trois cent trente deux ans, qui fut la quatrième académie de province, fondée sous l'Ancien Régime, après celles de Caen, Soissons et Arles.

Autorisez-moi à vous féliciter d'avoir franchi avec succès les trois obstacles redoutables présidant au recrutement de nos membres : la commission de choix des correspondants ; l'élection en séance ordinaire ; l'escalier de l'hôtel Gaillard Guiran qui est un outil de sélection remarquable. Une académie ne saurait manquer de muscle et de souffle, le prénom de Guiran en fait foi.

Lorsque l'évêque Jacques Séguier s'adressa, le 1<sup>er</sup> avril 1682, aux vingt-six premiers académiciens, il déclara qu'ils entraient « dans un commerce de gloire, d'utilité et de plaisir ». Foin des vanités et de l'hédonisme ! Concentrons-nous sur l'utilité, chère au siècle des Lumières et ce, d'autant que l'Académie de Nîmes a été reconnue d'« utilité publique » dans le décret promulgué par Adolphe Thiers le 11 décembre 1871.

Si les correspondants n'ont pas voix délibérative, ils sont invités de droit aux deux séances ordinaires mensuelles du vendredi – la période estivale exceptée – à l'occasion desquelles ils peuvent proposer des sujets de communication à caractère original et inédit, et participer aux discussions qui suivent, ainsi qu'aux séances publiques organisées

ponctuellement. Ils peuvent être associés aux travaux des commissions et s'agréger aux groupes de réflexion qui préparent le travail au sein de notre compagnie.

Nous faire profiter de vos lumières, de vos talents, de vos compétences, doit aider à votre intégration au sein de ce corps, avec la perspective d'en devenir membres ordinaires, résidants ou non-résidants, en nouant des liens avec celles et ceux qui composent cette académie : les soixante membres titulaires d'un fauteuil (trente-six résidants et vingt-quatre non-résidants) et la centaine de correspondants.

Le mardi et vendredi après-midi, vous avez la possibilité de venir travailler en ces lieux ; une bibliothèque de quelque neuf mille volumes, des archives remontant au règne de Louis XIV, les quarante quatre mille cartes postales du fonds Filleron-Lorin, les quelque cinq cents gravures, lithographies, médailles, bustes, pendules, et j'en passe, relatifs au comte de Chambord vous attendent impatiemment.

Afin de vous familiariser avec ces locaux, leur visite est programmée le vendredi 20 juin à 14 h. 30, mais si vous ne pouvez vous libérer à cette date, nous pourrons, en fonction de nos obligations respectives, l'organiser à un autre moment.

Enfin, participer à notre sortie annuelle, fixée cette année au samedi 27 septembre, sur les traces des Vaudois du Lubéron, à condition de vous inscrire auprès de Monsieur le secrétaire perpétuel, ainsi qu'aux diverses manifestations auxquelles l'Académie est conviée ès-qualités, est dans l'ordre des choses.

C'est dire combien nous souhaitons vous associer à la vie de cette compagnie afin que vous l'enrichissiez de votre savoir en y intervenant le plus souvent possible.

Au nom de l'ensemble des membres de l'Académie de Nîmes, je vous redis notre joie de vous accueillir en son sein et je vous adresse un chaleureux salut confraternel.



M. le Président demande à chaque correspondant de venir s'asseoir sur le fauteuil du conférencier et prononce une allocution de bienvenue pour chacun d'eux.

### **Accueil de Madame Marie-Lucy Dumas.**

Madame,

Née à Alès entre le « coup de Prague » et la première réunion de l'Organisation Européenne de Coopération Économique (OECE), vous étiez prédestinée à l'histoire et à l'étude des relations internationales.

Vous n'y avez pas failli.

Agrégée d'histoire, vous avez ensuite obtenu un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) de politique de défense et soutenu une thèse de science politique.

À moins qu'il ne s'agît des aléas des affectations, votre abnégation et votre sens du sacrifice vous ont conduite à débiter dans l'enseignement à l'école normale de Guéret, mais vous n'avez exercé le professorat qu'une petite vingtaine d'années.

Maître de recherches à la Fondation pour les études de défense nationale, vous avez collaboré au cabinet du ministre de la Défense – Alain Richard en l'occurrence (1997/1998) – avant d'être chargée de recherches au ministère de l'Éducation nationale au temps de Claude Allègre et de Ségolène Royal, avant de vous consacrer à la formation des enseignants dans l'académie de Montpellier.

Mariée et mère de trois enfants, vous avez choisi de vous installer au Mas de Besses, entre Aujac et Mâlons-et-Elze, sans doute pour veiller sur le « limes » séparant le Gard de la Lozère et de l'Ardèche, par amour des Cévennes aussi, plutôt que de revenir dans votre cité originelle dont les élites se sont illustrées, et s'illustrent encore par le truchement de

travaux d'urbanisme redoutables pour son patrimoine.

Présidente du *Lien des chercheurs cévenols*, vous êtes très impliquée dans la vie associative et vous avez publié plusieurs ouvrages sur les communes du canton de Génolhac (Aujac ; Bonnevaux ; Mâlons-et-Elze, Génolhac), dont nous espérons fermement que vous ne réduirez pas Sénéchas à la portion congrue, et rédigé une trentaine d'articles portant sur des sujets étendus et variés : des muletiers d'Aujac à Simone Malbonne, femme légère et empoisonneuse – avec un point d'interrogation – en passant par la géopolitique de la Méditerranée occidentale.

Maintenant, c'est des invariants des communes cévenoles, du XVII<sup>e</sup> siècle au temps présent que vous allez nous parler.

### **Réponse de Madame Marie-Lucy Dumas : Du XVII<sup>e</sup> siècle au présent, les invariants des petites communes rurales cévenoles.**

Depuis une douzaine d'années, l'histoire des petites communes rurales cévenoles catholiques du canton de Génolhac m'a passionnée. Ce sont des communes dont on disait qu'elles n'avaient pas d'histoire, pas de personnages célèbres, pas de ressources remarquables, pas de monuments importants, et qu'elles n'avaient pas connu d'événements historiques. Cévenoles par leur mode de vie, leur économie agricole, l'aménagement du territoire, elles ont subi la drastique désertification à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, accélérée après la guerre de 1914, pour tomber à des chiffres de population tellement bas que cela aurait pu entraîner, dans les années 1960, la fermeture de leur mairie et leur regroupement. Cela n'a pas eu lieu, et on dirait maintenant que l'on a laissé passer une occasion unique. Car ensuite, elles ont été sauvées, en partie, par la conjonction de trois événements des années 1960 à 1990 : l'arrivée de populations venues d'ailleurs, les hippies, « les borruits », « les néos », comme on les appelle maintenant, la création

du Parc national des Cévennes et de sa zone périphérique et enfin la loi « montagne »<sup>1</sup> qui s'occupe de ces espaces naturels et de leur patrimoine historique et culturel. Jusqu'à ces années, la gestion municipale de ces communes connaissait des difficultés qui remontaient bien avant la Révolution.

Au travers des délibérations consulaires et municipales et de toutes les archives communales qui ont résisté aux rats et aux poubelles, j'ai pu relever un certain nombre de constantes dans la vie de ces petites communes.

La première constante, c'est le manque de ressources propres. Sous l'Ancien Régime, la collecte de la taille et des autres taxes était l'essentiel de la mission des consuls. Un léger surplus était prélevé sur la taille pour les frais de fonctionnement, toujours faibles : le greffier, les dépenses du consul, l'envoi d'un militaire aux milices. Il fallait emprunter pour restaurer l'église et son clocher, construire des murailles au cimetière, ou assumer les charges des procès contre les fermiers de la dîme. Rémunérer un régent des écoles au XVIII<sup>e</sup> siècle était réservé aux communautés ayant un revenu communal régulier : celui des places du marché, par exemple. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le budget municipal dépend d'abord des « centimes additionnels » aux quatre grands impôts (foncier, immobilier, patente et portes et fenêtres), puis par la mise à disposition d'une partie des impôts locaux pour le budget de la commune. Chaque commune a essayé de trouver des ressources : création de marché ou de foires, location de la mairie ou des pâturages communaux. Pendant trente ans (1830-1860) la mairie de Génolhac se résumait à une table avec tiroirs et à une étagère, dans la salle de classe. Tous travaux importants relevaient de subventions quemandées maintes fois auprès du préfet pour l'église, le cimetière, les écoles. Tout cela jusqu'à la loi de décentralisation en 1982 qui attribue enfin l'intégralité des impôts locaux aux communes et une dotation, et lui accorde le contrôle a posteriori. L'intercommunalité a permis de

---

<sup>1</sup> 9 janvier 1985.

transférer les lourdes charges de la collecte des poubelles, de l'accès à l'eau, des chemins et des réseaux à une échelle plus grande et plus économique, mais en créant de nouveaux impôts.

La deuxième constante, c'est la continuité des élites qui gèrent les communes depuis la création des syndics au Moyen Âge jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Marchands, bourgeois, gros ménagers tournent aux postes de consuls, clavaires, collecteurs, puis maires et conseillers. Des hommes sachant lire et écrire en français, dans un système électoral censitaire. Des dynasties familiales entières sont responsables pendant des siècles de la gestion communale : les Nicolas à Malons et Elze, les Bondurand à Génolhac. Et il n'est pas rare de trouver encore des descendants de consuls élus aux conseils municipaux. Dans ces communes, la transition des monarchistes aux républicains s'effectue dans les années 1880-90, grâce au suffrage universel masculin et au développement de la fonction publique et de l'instruction. Les nouveaux fonctionnaires, juge de paix, percepteurs, instituteurs, garde champêtre et cantonniers remplacent les anciens aristocrates et les propriétaires fonciers au moment où ceux-ci abandonnent la propriété de la terre au profit d'investissements plus rémunérateurs dans l'industrie et les mines. Mais les dernières élections municipales ont montré, à peu près partout, l'arrivée au pouvoir de nouveaux habitants non originaires des communes, néos, retraités, européens et jeunes artisans installés.

La troisième constante, depuis la Révolution c'est l'entrée des communes dans le monde de la statistique et des enquêtes. Dès la première assemblée nationale, en 1790, le greffier se retrouve à enregistrer des monceaux d'articles de loi, puis à remplir des questionnaires pour les passeports intérieurs, le ravitaillement, la conscription, l'état des récoltes, les catastrophes naturelles, les vaccinations, les éleveurs de vers à soie, les registres de nourrices, sans compter les recensements de population et le cadastre, donnant lieu à une impressionnante masse de documents qui fait le bonheur de l'historien (quand ils ont été conservés).

Cela accélère indubitablement dès 1789, le passage au français écrit et parlé et à la centralisation : désormais, plus aucun recoin de la France n'échappe à l'administration et à l'égalisation des droits. De ce point de vue, peu de choses ont changé : la construction du nouveau pont de Pontails a nécessité dix ans de négociations et un mètre cinquante linéaire de dossiers.

La quatrième constante est la découverte par les nouvelles communes de leur identité. Dans ces Cévennes catholiques, ce sont les limites de la paroisse qui ont servi d'enveloppe communale et non celles de la communauté qui était le lieu de la collecte fiscale. La religion plutôt que l'impôt pour lier les gens, ce qui s'opposait à la conception citoyenne des révolutionnaires. Les préfets de l'Empire se déplacent sur le terrain pour ordonner ou inciter au regroupement de communes. De minuscules communes de moins de 150 habitants, sans église, disparaissent. En revanche, il est impossible de regrouper deux communes avec église. Les attendus des délibérations municipales des communes opposées au regroupement, sont le recueil des détestations entre paroisses, aggravées par la fixation des limites communales sur les pâturages de plateaux où plusieurs paroisses possédaient des droits d'esplèche ou de pâture.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les bagarres entre jeunes de communes voisines sont monnaie courante, lors des journées des conseils de révision ou des fêtes votives. L'objet en est toujours la possession des femmes, qui sont de plus en plus rares, les femmes étant les premières à émigrer en ville, comme domestiques, bonnes ou fileuses de soie. L'ère des sobriquets malintentionnés et à double sens, attribués aux habitants par leurs voisins, fleurit : « los borruts » (les bourrus : les mal gracieux et les chevelus), « los pigasses » (les pioches), « los tondurs de nappa » (les tondeurs de nappe, les ramasse-miettes), « los saquets » (les petits sacs ou les soûlards), « los sauta-bartas » (les saute-broussailles, les saute-filles), « los senhors » (les seigneurs)...pour le canton de Génolhac. De nos jours, ce sont les sociétés de chasse qui entretiennent la rivalité entre communes en surveillant jalousement leur territoire de chasse. L'objet

est maintenant le nombre de sangliers tués.

La constante qui est toujours un combat de longue durée, c'est la question du désenclavement, de l'accès aux marchés par des routes et des chemins carrossables. Pour lutter contre les Huguenots, l'Intendance du Languedoc avait entrepris la création de nouvelles routes, dans un concept plus militaire que commercial : les routes de crête (la corniche des Cévennes par exemple, la route des crêtes entre Portes et Pont-de-Montvert) plutôt que des routes de versant qui seront tracées à partir de 1840 (la nationale 106, devenue la départementale 906). Les cahiers de doléances pointent, tous, le manque de routes qui entrave le commerce et nuit à la prospérité des paysans qui ne peuvent vendre leur production. L'accès aux routes départementales et au chemin de fer oblige les communes à s'associer pour plaider leur cause auprès du conseil général. Jusqu'à ce relais départemental, le budget des chemins occupe 60 % du budget communal, car il a fallu lier les nombreux hameaux avec le chef-lieu de commune et avec les départementales. Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à 1939, l'entretien des routes est effectué par les hommes de la commune, sous forme de journées, déductibles de leurs impôts. Toutes les communes ont à montrer une ou plusieurs routes taillées à bras d'hommes, (on les appelle alors des « tranchées »), ou de magnifiques ponts en schistes. On reste effaré du nombre de kilomètres que doivent encore entretenir ces communes rurales, 85 pour Malons et Elze et du nombre de ponts pour enjamber les ruisseaux, la commune de Pontails en compte 24. Actuellement le combat continue pour le maintien des réseaux téléphoniques et l'accès à internet partout.

Au terme de ce bref aperçu de deux siècles de gestion communale, j'ai laissé de côté les questions de l'agriculture, du tourisme, de la mise en valeur du patrimoine culturel et historique, pour la bonne raison, qu'avant les années 1970, les communes s'intéressaient peu à ces questions qui étaient brassées par une poignée d'individus visionnaires, tels le docteur Richard des Vans et son collègue le docteur Jean Pellet<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Fondateurs de Font Vive et du Lien des chercheurs cévenols.

qui ont milité pour le Parc National des Cévennes qui a suscité la plus grande méfiance des communes. Depuis, elles se sont découvertes « cévenoles » et se réconcilient avec la nature et le patrimoine, en faisant le deuil d'un passé agricole à l'ancienne, mais ce n'est pas sans douleur ni difficulté, comme l'ont montré les dernières élections, où le repli sur soi a été un argument de campagne pour certaines listes.

### **Accueil de M. de Bermond de Vaulx**

Monsieur,

Pierre Laval menait sa politique de déflation et le Rassemblement populaire prenait forme lorsque vous naquîtes sur les bordures de la Crau, de l'étang de Berre et de celui de l'Olivier, dans la cité au blason d'azur à l'étoile d'or : Istres, dont Félix Gouin, qui succéda au général de Gaulle comme président du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) en janvier 1946, fut le maire durant une trentaine d'années.

Vous résidez à Paris où vous avez suivi des études de droit qui vous ont conduit à l'enseigner en faculté comme assistant et maître-assistant dans la capitale, puis en tant que maître de conférences à l'université de Rouen vingt années durant.

Fort d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, et de votre spécialisation dans le droit des affaires, vous avez travaillé, pendant quelques années, dans le groupe Gévelot et à la Banque franco-allemande. Votre thèse de doctorat sur les « Droits latents des actionnaires sur les réserves dans les sociétés anonymes », qui vous a valu le prix André Wahl, n'y est sans doute pas étrangère.

Vos doctes études ne vous ont tout de même pas empêché de convoler et d'être le père d'une fille.

Libre chercheur au département du droit romain et d'histoire du droit, vous vous intéressez à l'histoire du Languedoc, et si le latin et l'anglais n'ont quasiment plus de secrets pour vous, vous possédez de solides connaissances en chinois.

J'observe au passage qu'il existe dans votre cité natale un monument à la gloire du bailli de Suffren qui s'illustra, entre autres exploits maritimes, durant la guerre d'Indépendance américaine du côté de l'Inde (cf. négociations avec le grand nabab Hayder Ali en 1782), ce qui nous rapproche de l'Empire du Milieu où Jean-Baptiste Régis (1663-1738), originaire d'Istres, se rendit en mission, en bon jésuite qu'il était. Vous marchez sur leurs traces, en quelque sorte.

J'ignore si c'est le fait d'être chevalier des palmes académiques qui vous a conduit, Monsieur, à rédiger l'ouvrage manuscrit intitulé « Au-delà de la fidélité. La passion et la ruine de Pierre de Bermond, satrape de Sauve ou le baiser du Roy », mais je crois savoir que vous allez nous parler d'un membre de ce lignage d'Anduze-Sauve.

### **Réponse de M. de Bermond de Vault**

Le texte de l'intervention de M. de Bermond de Vault est situé en fin de compte rendu (page 139 et suivantes).

### **Accueil de M. Jean Pey**

Monsieur,

Tout bien pesé, je ne dénombre que quatre motifs qui puissent justifier votre accueil tardif parmi nous ; vous qui êtes certainement un des meilleurs connaisseurs de Nîmes, où vous êtes né, et de ses environs :

Votre activité professionnelle : après avoir travaillé dans un laboratoire de géotechnique de la Compagnie nationale du Rhône,



vous fûtes topographe dessinateur dans un atelier d'architecture, avant de participer à l'inventaire des monuments et richesses artistiques du Languedoc-Roussillon et être chargé de missions pour les fouilles archéologiques par la ville de Nîmes. Durant trente-trois années, vous avez rempli la tâche d'adjoint de conservation au musée archéologique.

Votre implication dans la vie associative. Dès l'âge de quatorze ans vous fréquentiez le muséum d'histoire naturelle, et vous avez été, six ans plus tard, l'un des membres fondateurs de l'Association spéléologique nîmoise. Le Club cévenol en 1972, l'École Antique en 1976, la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes en 1980, dont vous fûtes également un des membres fondateurs : quel appétit ! Il vous a certainement permis de faire face et de résister pendant six ans, en tant que trésorier dans la dernière nommée, à un président ô combien envahissant et ombrageux... Votre appartenance au Club alpin français, il est vrai, n'y est sûrement pas pour rien.

Votre amour pour la marche et les grands espaces. N'avez-vous pas été, l'espace de vingt années, le responsable de l'Amicale des employés municipaux dans sa section randonnée ? Des garrigues nîmoises au lac Titicaca ; des gorges du Gardon aux contreforts de l'Everest ; du mont Lozère et de l'Aigoual au Monte Perdido en Aragon ; de Briançon à Menton par la ligne de crêtes des Alpes, vous avez la gambette allègre. Pour vous, l'acronyme RTT signifie randonnée tous terrains...

Vos nombreuses publications. Des articles dans une dizaine de revues, dont *Causses et Cévennes*, des catalogues d'exposition, la participation à plusieurs ouvrages : *Les Gorges du Gardon* ; *En garrigue nîmoise* ; *Nîmes en images* ; *L'Eau à Nîmes* ; *Les Vingt ans du secteur sauvegardé*, sans oublier l'iconographie des histoires de Nîmes et du Gard.

Votre constitution robuste – n'êtes-vous pas venu au monde quinze jours avant l'adoption par référendum de celle de la IV<sup>e</sup>

République ? – vous permettra, nul n'en doute, de relier en cinq minutes les environs de la Tour Magne où vous résidez désormais avec votre épouse qui vous a donné deux enfants, et la rue Dorée où vous allez nous présenter deux oubliés du patrimoine local.

**Réponse de M. Jean Pey. Deux monuments du patrimoine nîmois délaissés : La carrière de Barutel et le menhir de la Clause.**

« Un jour que nos pérégrinations dominicales nous avaient entraînés un peu plus loin que d'habitude, nous tombâmes stupéfaits sur un site d'une extraordinaire beauté. Au milieu de ce moutonnement des garrigues, couleur de bronze, un vallon solitaire s'ouvrait, couronné de pins d'Alep, et au bout duquel on apercevait les plans verticaux des carrières de Barutel. »

Ainsi Jean Carrière décrivait dans son livre *Le nez dans l'herbe*, paru en 1981, la fascination qu'il éprouva, aux côtés de son père, lors de leur découverte des carrières de Barutel dans la garrigue nîmoise.

En effet, les carrières de Barutel, ou plutôt la carrière romaine de Barutel, est située sur la commune de Nîmes, en bordure de la voie rapide Nîmes-Alès, à huit kilomètres au nord de la ville. C'est un haut-lieu antique bien oublié de la plupart des Nîmois, et qui, pourtant, mériterait beaucoup mieux que cette quasi-indifférence car ce site est peut-être en danger...

L'une des premières mentions du nom de Barutel, en 1208, nous est donnée par l'historien Ménard à propos d'un habitant de Nîmes, un certain Bertrand de Baritellum. Mais le site de la carrière est évoqué pour la première fois dans une chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle : *Le charroi de Nysmes*. Dans ce poème, Guillaume d'Orange, héros légendaire, organise une expédition pour aller délivrer Nîmes de l'occupation sarrasine. En descendant vers le sud par le chemin de Regordane, après avoir traversé le village de la Calmette et continuant sa marche vers Nîmes, la troupe

passé devant la carrière de Barutel « ou la pierre fut trete, dont les tores de Nysmes furent fetes. »

L'appellation Barutel apparaît également dans le compoix de la ville de 1671, sur un document cartographique de 1697 sous la dénomination de « carrière des arènes » ou encore sur un plan de Nîmes de 1784 comme « Perrieres de Barutel, entre le grand chemin d'Alès et le chemin de Dions. »

Les fronts de taille de la carrière ont été aussi les témoins, le 30 juin 1686, de la capture par les dragons du Roi d'un groupe de trente ou quarante prisonniers protestants revenant d'une Assemblée au Désert, qu'ils menèrent jusqu'à la tour Vinatière à Nîmes.

Mais l'une des plus anciennes descriptions, sinon la première, est celle d'Henry Gautier, ingénieur de la Province de Languedoc, né à Nîmes en 1660, qui dans son *Histoire de la ville de Nîmes et de ses Antiquités* écrit, en 1720 : « A la carrière de la Caumette, on voit encore la trace des carriers. Elle est toute découverte et coupée à plomb. On voit dans le profil la quantité de bancs et leurs différences de hauteurs... La pierre est blanche quand on la taille et assez molle au sortie de la carrière, mais elle se durcit ensuite à l'air et devient grise... »

Barutel pourrait signifier l'existence d'un à-pic rocheux coupant le flanc de la montagne, une sorte de retranchement ou un gouffre dans les rochers mais c'est également le nom d'une pierre froide et dure, le bar. Le célèbre géologue, Alfred Torcapel de la Vigne y a défini, en 1894, le Barutélien en référence au calcaire de Barutel, étage du Crétacé inférieur.

La carrière est de plan irrégulier et se compose de plusieurs fronts de tailles, s'articulant suivant des directions orthonormées. De nombreuses traces liées au travail de la pierre calcaire y sont, suivant les secteurs, particulièrement nettes et l'on identifie aisément les encoches triangulaires des coins métalliques d'extractions ou les rainures courbes et parallèles laissées par l'escoude ou le pic.

Les importants déchets de taille ont constitué de véritables monticules et ont recouvert en grande partie les zones exploitées, les protégeant ainsi des agressions extérieures, naturelles ou humaines, tout en conservant avec fraîcheur les traces laissées par les outils sur la roche elle-même. Le découpage des strates naturelles en gradins successifs ont permis d'obtenir des blocs d'une hauteur moyenne de soixante centimètres, dimension qui semble correspondre précisément à la hauteur des blocs du grand appareil de l'amphithéâtre nîmois.

La plupart de ces observations sont empruntées aux travaux de Jean-Claude Bessac, spécialiste de la taille de pierre au CNRS, dont nombre de publications sont en partie consacrées aux carrières antiques des environs de Nîmes.

En dehors de la période antique, cette pierre est utilisée couramment comme marches d'escaliers, comme pierre d'évier ou comme grandes dalles de sols, mais aussi comme colonnes dans de nombreux édifices nîmois, dans certaines églises du XIX<sup>e</sup> siècle comme à Saint-Paul, à Sainte-Perpétue, à Saint-Baudille, à la tour de l'Horloge, où les pierres d'angles sont en barutel ainsi que les corniches et la balustrade sommitale en forme d'entrelacs ovales. Ailleurs, c'est à Marseille que la pierre nîmoise est utilisée dans la construction de Notre-Dame-de-la-Garde, au Palais de Longchamp, à la Préfecture mais également à Gap, dans l'édification de la cathédrale.

Les premières observations archéologiques du site sont dues à Félix Mazauric, qui en 1909, a réalisé quelques fouilles au sein des collines de déblais qui couvraient le milieu de la carrière et y a découvert et récolté de nombreux débris de mâchefer, des nodules de minerais, des éléments de poteries grossières, des fragments d'amphores et de céramiques communes ainsi que de petits objets métalliques antiques. C'est aussi grâce à certaines stèles funéraires gallo-romaines, en calcaire de Barutel, présentées dans les collections du musée archéologique que l'on a pu confirmer la date d'exploitation : premier siècle après Jésus-Christ.

### **Une carrière antique en danger ?**

C'est l'un des anciens présidents de l'Académie de Nîmes qui, le premier, a tiré la sonnette d'alarme. En effet, dans les années 1964-1965, circulant sur la route de Nîmes à Alès, l'attention du docteur Edouard Drouot est attirée par une large surface de destruction fraîchement ouverte au centre même de l'antique front de taille de la carrière de Barutel.

Renseignement pris, c'est un entrepreneur, qui ne devait extraire que les anciens déblais, et qui avait eu l'idée saugrenue d'abattre la plus grande hauteur de la zone frontale et centrale !

Les premières démarches entreprises auprès du propriétaire, par le conservateur du musée archéologique Victor Lassalle, ont permis de trouver une entente avec l'exploitant qui a promis de respecter les éléments antiques, tout en continuant à prélever les déblais comme matériaux d'empierrement pour les chaussées. Par malchance, peu de temps après cette irréparable dégradation, en 1967, les travaux d'élargissement et de remodelage du tracé routier de l'axe Nîmes-Alès ont grignoté une bonne vingtaine de mètres de la partie antique.

Après une campagne d'information dans la presse locale, et à la demande du docteur Drouot, en 1972 l'Académie de Nîmes proposa un vœu afin d'obtenir la protection et le classement du site de Barutel. Le docteur publia en 1977, dans la série des Mémoires de l'Académie, un article de référence, illustré de plusieurs photographies en mettant l'accent sur les dangers qu'encourait la carrière, qui était restée, jusque-là, dans un remarquable état de conservation.

Il faudra attendre encore dix-neuf ans pour qu'un dossier, réalisé par Jean-Claude Bessac et moi-même, soit pris en considération par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et débouche enfin sur une protection : la carrière de Barutel sera alors inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 25 avril 1991.

Actuellement, celle-ci souffre d'un vandalisme récurrent. De

nombreux « tags » polychromes recouvrent trop souvent les antiques fronts de taille au gré des modes artistiques... Ce sont aussi des voitures volées, puis incendiées dont les carcasses calcinées trônent au beau milieu du site, les dépressions du terrain qui servent de réceptacles aux ordures ménagères, aux divers matériaux provenant des démolitions urbaines, c'est également un site livré à lui-même qui se boise, où l'enrésinement est envahissant et dissimule rapidement sa vision générale, et où les passages répétés des motos dites « vertes » détériorent considérablement le sol.

Cependant, le danger le plus grand qui guette la carrière est sans aucun doute, dans un avenir plus ou moins proche, la poursuite des travaux de mise en deux fois deux voies de la liaison autoroutière Alès-Nîmes.

Si l'on n'y prend garde, l'élargissement de la route pourrait, dans une certaine indifférence générale, porter atteinte à l'intégrité de ce haut lieu antique.

**Alors, quels aménagements seraient nécessaires pour présenter ce site au public ?**

Celui-ci est aujourd'hui une propriété privée. Il serait donc souhaitable que la ville de Nîmes, ou éventuellement la Communauté d'agglomération Nîmes-Métropole, puisse se porter acquéreur. Il s'agira ensuite de mettre en sécurité les abords, de prévoir le dégagement des petits fronts de taille, de réaliser quelques sondages archéologiques, de maîtriser le couvert végétal pour une mise en valeur paysagère du monument.

La mise en place d'un cheminement piéton permettrait sa découverte. Dans le cadre des activités pédagogiques scolaires, une animation muséographique de taille de pierre pourrait être proposée. La mise en place de quelques panneaux explicatifs viendrait compléter la lecture du paysage.

La création d'un parking pour les automobiles serait facilement aménageable si l'on remettait en état le délaissé de l'ancienne route

nationale n°106, ce qui permettrait d'accéder puis de quitter le site en toute sécurité.

Dans le même ordre d'idée, je voudrais mettre en parallèle la situation patrimoniale de la carrière de Barutel avec celle du plus ancien monument de la ville de Nîmes, le menhir de la Clause, appelé également le menhir de Courbessac ou de la Poudrière.

Il y a, entre ces deux monuments nîmois, une grande similitude de situation :

d'abord, un matériau identique, le calcaire, puis la mise en œuvre par la main de l'homme. Tous les deux sont situés à proximité d'une route à grande circulation, tous les deux sont sur une propriété privée, tous les deux sont en bon état de conservation, chacun d'eux a sa propre protection législative, mais tous les deux sont délaissés, oubliés ou seulement connus de quelques rares initiés !

C'est bien sûr Félix Mazauric, académicien, spéléologue, archéologue et conservateur du musée archéologique, qui, le premier, signale dans une note du bulletin de la Société des sciences naturelles de Nîmes, en 1906, «un menhir aux portes de la ville dans une terre cultivée, derrière la poudrière du champ de manœuvre de la route d'Avignon, le quartier s'appelle de temps immémorial le quartier de la pierre plantée».

Contrairement aux Cévennes, où l'on trouve plusieurs dizaines de menhirs, la garrigue gardoise en possède quatre, le menhir d'Aubais, celui de Congénies, et celui de Sanilhac. Le quatrième, celui de Nîmes, noyé et peu visible au milieu de buissons denses de genêts d'Espagne, est un bloc monolithe en calcaire compact, planté dans le sol et qui pourrait provenir de l'un des affleurements rocheux d'une colline toute proche. Sa patine est grise, son épiderme est recouvert partiellement de lichens saxicoles. Il dépasse le sol de plus de deux mètres.

Difficile à interpréter, sa mise en place n'est pas clairement établie et le préhistorien nîmois Xavier Gutherz a proposé, dès 1981,

la date de 4500 ans, ce qui en fait, et de loin, le plus ancien monument de Nîmes. Celui-ci a été classé au titre des monuments historiques le 24 septembre 1936.

Au tout début des années 80, j'ai proposé à la ville de Nîmes un projet d'aménagement et de mise en valeur, resté sans suite... puis, en 1989, en collaboration amicale avec Guilhem Fabre, nous avons réalisé une petite plaquette illustrée de diffusion restreinte.

### **En guise de conclusion :**

On peut considérer que ces quelques lignes constituent le cri du cœur d'un Nîmois, convaincu que ces deux monuments facilement accessibles, une fois dégagés, aménagés, et mis en valeur, pourraient constituer pour le grand public une découverte à la fois pédagogique, historique, paysagère, et un atout supplémentaire pour le tourisme de notre ville.

Par sa notoriété, et son prestige, l'Académie de Nîmes ne pourrait-elle pas user, à nouveau, comme elle a pu le faire par le passé, de son influence auprès des autorités compétentes pour que ces deux projets de mise en valeur voient le jour et se réalisent enfin ?

### **Accueil de M. Luc Simula**

Monsieur,

Nul doute que nos consœurs et nos confrères du groupe de réflexion intitulé l'Arc méditerranéen ne vont vous faire les yeux doux, voire décocher à votre intention quelques flèches dignes de Cupidon, en apprenant que vous êtes issu de Mogador. Certes, cette cité corsaire est sur la côte atlantique du Maroc, mais, c'est couru, les Français n'aiment pas la géographie. Alors, autant l'annexer...



Les sciences économiques et sociales sont votre lot, et nous sommes enchantés de renforcer ici cette discipline, pour laquelle la présence des deux adjectifs est à nos yeux essentielle. Réduite à des équations et à des modèles, à l'économétrie, ne serait-elle plus en définitive qu'une langue d'experts, lesquels, tout le monde le sait, ne se trompent jamais...

Depuis 1973 – coïncidence notable sur le plan de l'histoire économique – vous avez enseigné au lycée Daudet de Nîmes. Professeur agrégé, marié et père de deux enfants, vous avez été un pilier des classes préparatoires économiques et commerciales, à la promotion desquelles vous avez grandement contribué, organisant des journées d'études ouvertes au public et fort prisées. Entre 1990 et 2008, l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) vous a accueilli les plus naturellement du monde.

Car vous êtes avant tout un pédagogue. Chercheur associé à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), vous avez participé aux travaux de la commission chargée d'élaborer les programmes, et vous avez contribué à la rédaction de plusieurs manuels scolaires ainsi qu'à celle d'ouvrages didactiques comme *Enseigner les sciences économiques et sociales. Le projet et son histoire* ou *Vingt dissertations d'Économie*, sans omettre les articles publiés dans les Cahiers pédagogiques ou vos contributions au magazine *Alternatives économiques*. Attention cependant à ne pas baisser la garde : le démon de l'histoire locale vous guette avec votre contribution sur les notables en Vaunage, cette petite patrie chère à nombre d'entre nous, ici et au-delà.

Mais revenons à l'actualité dont d'aucuns prétendent qu'elle commande. Vous êtes né l'année durant laquelle Robert Schuman fut, successivement, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (1948), peu avant le dévoilement du projet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ; votre engagement pour la construction européenne ne saurait donc nous surprendre. Vice-

président du Mouvement européen Gard-Lozère, vous avez écrit sur la question de l'euro – *L'euro doit-il être une monnaie forte ?* – et sur la gouvernance de l'Europe, sujet sur lequel vous allez maintenant nous entretenir.

**Réponse de M. Luc Simula.** L'Union européenne à la recherche de sa « *gouvernance* »

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs, à moins de deux jours des élections au Parlement européen, je souhaite consacrer mon intervention à une réflexion sur la gouvernance de l'Union européenne. Certains d'entre vous pourraient me reprocher, en parlant de *gouvernance*, de recourir à un néologisme inutile. Je vais au contraire m'efforcer de préciser le concept de gouvernance et d'en montrer les enjeux spécifiques pour l'Union européenne.

Depuis 1951 et la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'Europe s'est simultanément étendue à de nouveaux membres et approfondie. Ce double mouvement pose la question de l'organisation efficace de l'action publique, dans une Union rassemblant aujourd'hui vingt-huit Etats, dont dix-huit ont adopté une monnaie commune. Le fonctionnement de l'Union européenne repose sur un ensemble d'institutions défini par le Traité sur l'Union européenne et liées les unes aux autres : le Parlement européen dont j'ai déjà parlé, le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne qui représentent les Etats membres, la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union européenne, organismes supranationaux, auxquelles il faut ajouter la Banque centrale européenne et la monnaie commune et, pour être tout à fait complet, la Cour des comptes européenne. Cet ensemble institutionnel formant système est l'instrument de l'action publique exercée par l'Union, cependant celle-ci ne constitue pas un Etat et ne fonctionne pas comme un Etat. Je vais donc m'intéresser à la distinction entre le gouvernement des Etats et la gouvernance de l'Union.

Au sein des Etats, la logique du gouvernement est celle d'une « hiérarchie verticale », allant du « haut vers le bas ». Dans les pays démocratiques, le gouvernement dispose de moyens d'action considérables, dans des conditions déterminées par la constitution ; cette action est soumise à court terme au contrôle d'autres institutions, notamment le Parlement et, à long terme, à la sanction électorale. C'est ainsi, par exemple, que dans tous les Etats démocratiques, le gouvernement propose puis met en œuvre un budget voté par le Parlement.

Lorsqu'Alexis de Tocqueville découvre en 1831 la démocratie américaine, il remarque la « verticalité » de l'organisation du pouvoir au sein de ce qui n'était encore qu'une confédération<sup>3</sup>. Non seulement les Etats membres ont abandonné à l'Etat fédéral un certain nombre de compétences, mais, et c'est ce que souligne Tocqueville, dans les domaines où l'Etat fédéral est compétent, son action s'exerce *directement* sur tous les citoyens et non par l'intermédiaire de l'Etat dans lequel ils résident. Ainsi, il existe aux Etats-Unis des polices d'Etat, mais le célèbre FBI mène directement ses actions sans passer par l'intermédiaire de ces polices.

Cette organisation verticale du pouvoir peut s'étendre au-delà des frontières dans le cadre des empires. Empires formels que furent les Empires britanniques et français, empires informels tels que l'empire soviétique, analysé par Hélène Carrère d'Encausse et l'empire Chinois, toujours d'actualité, selon Michel Aglietta. Cette conception d'un pouvoir qui s'exerce verticalement est ancrée dans l'histoire de long terme et reste prédominante dans nos esprits. Cependant, la mondialisation qui s'impose à partir des années 1980, se caractérise par une transformation profonde des relations internationales : l'horizontal se substitue au vertical.

---

<sup>3</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Tomes 1 et 2: GF Flammarion, Paris, 1981.

La mondialisation, économique mais également culturelle et sociale, rend compte de la déconnexion entre, d'une part, l'espace que dessinent les frontières politiques des Etats et des nations, d'autre part, l'espace des activités économiques, sociales et culturelles qui tend à s'étendre au monde entier ou éventuellement à de grands espaces continentaux. Or, il n'y a pas d'activités humaines sans institutions garantissant leur bon déroulement, ce qu'analyse notamment Alain Supiot dans son Cours récent au Collège de France<sup>4</sup>. A l'intérieur des frontières nationales, l'Etat et la loi structurent les activités. Dans un espace mondialisé, de nombreuses décisions exigent l'action concertée des Etats et celle d'institutions spécifiques comme le Fonds monétaire international ou l'Organisation mondiale du commerce, enfin celle d'organisations « privées », les Organisations non gouvernementales (ONG) voire certaines entreprises privées... Or, ces Etats, ces institutions et ces organisations ne s'inscrivent pas dans une relation hiérarchique verticale mais dans un rapport horizontal entre égaux. Le symbole de cette organisation horizontale est le Traité international négocié entre Etats souverains, par exemple les traités sur l'Union européenne, sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) ratifié récemment par 25 des 28 pays de l'Union ou encore le Traité actuellement en négociation entre les Etats-Unis et l'Union Européenne pour un « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ».

C'est à cette organisation horizontale de l'action publique que renvoie le terme de «gouvernance». Ainsi, lors de la crise de 2008, la gouvernance économique globale s'est réalisée au sein du G8 puis du G20. Le FMI et la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce sont les institutions intergouvernementales les plus connues de la gouvernance mondiale ; la Commission européenne, qui détient dans l'Union le pouvoir d'initiative puis met en œuvre les décisions du Conseil de l'Union et du Parlement européen est, à ce titre, une

---

<sup>4</sup> Alain Supiot, *État social et mondialisation* : <http://www.college-de-france.fr/site/alain-supiot/#course>

institution originale de la gouvernance européenne. La gouvernance s'étend également aux questions environnementales où les négociations, par exemple sur le climat, se déroulent entre Etats, mais font également intervenir des Organisations non gouvernementales. Et, bien sûr, l'ONU constitue une institution globale, même si le droit de veto des membres permanents montre la persistance de l'influence verticale dont ils ont hérité et que contestent aujourd'hui des pays comme l'Inde ou le Brésil.

Entre ces deux modèles d'organisation du pouvoir et de prise de décision, modèle vertical vs modèle horizontal, où se situe l'Union européenne aujourd'hui ? Une réponse complète à cette question pourrait, si vous le souhaitez, faire l'objet d'une véritable communication. Je dégagerai simplement aujourd'hui trois enjeux qui me semblent essentiels et renvoient aux différentes conceptions de l'Union européenne.

1/ Le premier enjeu est celui de la souveraineté. Le modèle de gouvernance horizontal organise les relations entre Etats et se caractérise par la règle de l'unanimité. Cette règle le rend adapté au traitement de sujets précis. Pascal Lamy, ancien Commissaire européen et Directeur général de l'OMC, constate que plus les sujets traités sont précis, par exemple les accords internationaux sur la poste, le téléphone, la météorologie, la surveillance du transport aérien ou maritime... mieux ils fonctionnent<sup>5</sup>. Or l'Union européenne se caractérise par un champ très large de décisions, sa gouvernance est donc plus complexe et semble exiger un transfert minimal de compétences que dénoncent les souverainistes.

L'horizontalité de la gouvernance et la règle de l'unanimité s'appliquent, par exemple aujourd'hui, aux décisions communautaires en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et, dans le champ économique aux questions fiscales. De toute évidence, c'est un système rigide, qui semble adapté à une Union européenne dont le champ d'action se limiterait, par exemple, à la formation d'une zone

<sup>5</sup> Pascal Lamy, *La démocratie monde*, Paris, Seuil, La République des idées, 2004.

commerciale. Mais il paraît désormais inadapté pour les pays de la zone euro. On peut donc envisager de conserver cette logique horizontale pour les vingt-huit pays de l'Union, et de renforcer le caractère vertical de la gouvernance et les transferts de souveraineté pour les pays désireux d'aller plus loin dans le processus d'intégration, notamment les pays de la zone euro. Le Traité de Lisbonne, mis en œuvre en 2009, permet justement dans les domaines économiques, à l'exception notable de la fiscalité, de prendre des décisions à la majorité qualifiée<sup>6</sup>, ces décisions s'imposant ensuite à l'ensemble des Etats. Dans les faits, les Etats négocient et les décisions se prennent par consensus. Cependant, la menace d'un vote à la majorité est une forte incitation à l'accord.

Dans ce contexte, la négociation intergouvernementale a permis de faire face à la crise des dettes publiques et de l'euro en 2011. Le nombre de décisions est impressionnant ; je citerai, à titre d'exemples, la création d'un Mécanisme européen de stabilité (MES), la mise en œuvre d'un nouveau traité encadrant la politique budgétaire des Etats, l'instauration de l'Union bancaire européenne incluant un Mécanisme de supervision unique et un fonds de résolution des crises bancaires... Ces décisions toutefois nous éloignent du modèle horizontal pur, certes parce qu'elles n'exigent plus l'unanimité, mais principalement parce qu'une fois adoptés, les dispositifs mis en place, par exemple les règles budgétaires, contraignent les gouvernements nationaux. On retrouve alors la dimension verticale caractéristique du fédéralisme.

**2/Le second enjeu est celui de la démocratie.** L'approfondissement de l'Union depuis la ratification du traité dit de Maastricht (1993) exige de combler son « déficit démocratique » (Jean-Paul Fitoussi). Ainsi, le rôle du Parlement européen a été renforcé, selon le principe de la co-décision, les décisions devant être acceptées simultanément par le Conseil de l'Union et le Parlement européen. Le débat sur la démocratie

<sup>6</sup> Règle de majorité qualifiée en 2014 pour les votes au sein du Conseil de l'Union : sur un total de 345 voix, au moins 55 % des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et représentant des États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union (article 16 TUE).

de la gouvernance européenne exige en fait de distinguer les différents niveaux où cette démocratie va s'exercer : les échelons locaux, nationaux et européens. La conception horizontale, qualifiée de démocratiques les décisions validées par les instances nationales ; mais une véritable démocratie pourrait aussi s'exercer à l'échelon communautaire, ce qui signifie un engagement dans la voie fédérale.

3/ Enfin, le troisième enjeu est celui de la cohérence et de l'efficacité de la gouvernance européenne qui doit relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Je rappellerai ce que déclarait Robert Schuman dans son discours fondateur de 1950<sup>7</sup> : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble » mais par « des réalisations concrètes créant une solidarité de fait ». Ces solidarités de fait sont aujourd'hui bien réelles, les économies et les sociétés des pays de l'Union, en particulier celles de la zone euro, sont devenues interdépendantes ; elles partagent une même communauté de destins au sein d'une économie globalisée et en mutation. Chacune des nations de l'Union européenne apparaît comme une puissance de second rang face aux géants qui émergent (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud...). Mais ensemble, unis dans la diversité, selon les termes de la devise européenne, ces mêmes pays européens peuvent rester des acteurs du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'Union est encore inachevée, notamment pour les pays qui ont choisi d'adopter une monnaie commune. Elle ne dispose pas d'un véritable budget, ce qui limite la cohérence de son action et son fonctionnement reste trop souvent complexe et mal compris des citoyens. Le Traité de Lisbonne permet aux pays qui le souhaitent, et je pense ici principalement aux pays de la zone euro, de poursuivre le processus d'approfondissement de l'Union et de le compléter. Mais ils ne pourront le faire qu'avec l'adhésion des citoyens.

Vivement applaudis, nos nouveaux confrères sont invités à venir partager une coupe de champagne dans le salon du premier étage.

---

<sup>7</sup> Déclaration de Robert Schuman, Paris, 9 mai 1950.

La séance est levée à 18 heures 15

\* \*  
\*

**PROPOSITIONS DE CANDIDATURES**  
**en qualité de membres non résidents**

**Alain DUHAMEL**

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

- Né le 31 mai 1940 à Caen
- Ancien élève de Sciences Po, où il a été professeur
- Journaliste politique, chroniqueur et essayiste, a écrit une série d'essais sur la société française. Son dernier ouvrage « *Portraits souvenirs. 50 ans de vie politique* », lui a été inspiré par près d'un demi-siècle de contacts permanents avec la classe politique.
- A été élu le 10 décembre 2012 dans la section Histoire et Géographie de l'Académie des Sciences morales et politiques. Reçu le 3 mars dernier par M. Bernard Bourgeois, président de l'Académie des Sciences morales et politiques et président d'honneur de la CNA, il a prononcé l'éloge de son prédécesseur, Jacques Dupâquier, démographe.
- Commandeur de la Légion d'Honneur
- Pourquoi, l'avons-nous sollicité ? Parce que nous le savions très attaché à notre région et plus particulièrement aux Cévennes, où il possède une maison, plus précisément à Monoblet (son épouse est née à Nîmes, comme plusieurs membres de sa famille).



**Michel CHRISTOL**

Professeur émérite à l'Université de Paris-I Panthéon - Sorbonne

**Michel Christol**, né le 25 octobre 1942 à Castelnau-de-Guers, est historien, spécialiste de l'Antiquité romaine, et particulièrement de l'épigraphie.

Né dans l'Hérault, Michel Christol fait ses études secondaires à Béziers puis ses études universitaires à Montpellier. Élève de Hans-Georg Pflaum, il consacre sa thèse à la crise de l'Empire romain sous Valérien et Gallien sous la direction de William Seston puis de Charles Pietri, et la soutient sous la présidence d'André Chastagnol. Il devient professeur à l'université de Paris-I en 1983, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 2008.

**Thèmes de recherche**

- \* Histoire de l'empire romain
- \* Histoire des provinces romaines (Gaules, provinces africaines, provinces d'Asie mineure) »
- \* Epigraphie latine et numismatique

**Parcours professionnel**

- \* Agrégation d'histoire en 1964
- \* Assistant à la Sorbonne en 1967
- \* Maître-assistant à l'Université de Paris-I
- \* Docteur ès-lettres (État) 1981
- \* Professeur d'histoire romaine en 1983.

**Bibliographie restreinte (année 2010)****Ouvrages**

- *Une histoire provinciale. La Gaule Narbomaise de la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. À la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2010.

**Articles**

- « L'ordre équestre en Narbonnaise : un groupe et ses personnalités entre cités, province et Etat », dans F. Chausson (dir.) *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne)*, Paris, 2010, p. 81- 109.
- « Le census dans les provinces, ses responsables et leurs activités », *ibid*, p. 247-275.
- « Gallien et la massue d'Hercule », *Bull. de la soc. française de numismatique* 65,2, 2010, p. 25-29.
- (en coll. Avec Sonia Lévin) « L'apport des archives d'Allmer à l'épigraphie Gaule méridionale,!!- Incriptions du territoire de la cité de Nîmes », *École antique de Nîmes. Bulletin* 28, 2008-2010, p. 73-92.
- « Remarques sur les recettes d'une colonie romaine », *MEFRA* 122,2010, p. 15-23.
- « Les Antiquaires de France et l'Orient méditerranéen », dans *Société nationale des Antiquaires de France. Bicentenaire (1804-2004)*, Paris, 2010, p. 63-75.

**AU-DELA DE LA FIDELITE...  
LA PASSION ET LA RUINE DE PIERRE BERMOND VII,  
SATRAPE DE SAUVE  
OU LE BAISER DU ROY.**

**Jean-Marie de Bermond de Vaulx**

La devise de la famille Bermond est « Plus fidei et fidelitate quam vitae ». Celui qui l'a forgée se doutait-il que l'histoire tumultueuse des Bermond allait en démontrer la véracité ? C'est ce que nous allons tenter de voir en retraçant de façon très incomplète - ce dont nous avons parfaitement conscience -, cette histoire qui a pour cadre géographique l'ancienne Septimanie<sup>8</sup> ou Languedoc.

Licerius, prêtre de son état, fit en 952 (la seizième année du règne de Louis d'Outremer : 921 - 954) une donation en faveur de l'abbaye de Cluny, du village d'Alberne, dans le pays d'Uzès, pour le repos de l'âme du comte Bermond, son seigneur. Il semble que ce comte ait été le fils d'Amalric et d'Ermengarde. Dom Devic et Dom Vaissette assurent que le comté d'Uzès fut rattaché au domaine de Raimond 1<sup>er</sup>, comte de Rouergue qui le possédait aux environs de 961. Puis ce comté passa à ses successeurs, les comtes de Toulouse<sup>9</sup>.

Mais pourrait-on « fixer » aux Bermond une origine beaucoup plus ancienne ? Un chercheur l'a suggéré en notant que le nom de Bermond, Bremont, Beremont ou Veremond, en latin Bermundus, a été porté pour la première fois dans l'histoire par les princes Goths.

---

<sup>8</sup> A. Germain, *La Septimanie sous la domination gothique, La France du Midi, Histoire des Wisigoths V<sup>e</sup> - VIII<sup>e</sup> siècle*, Belisane, Nice, 1986 ; adde : Herwig Wolfram, *Histoire des Goths*, Albin Michel, 1990. Adde : Lina Malbos, *Étude sur la famille féodale d'Anduze et Sauve du milieu du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Mémoires de l'Académie de Nîmes, VII<sup>e</sup>s série, tome LX, années 1977 -1978 - 1979*, p. 202 s.

<sup>9</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, Tome III, p.131s., éd. Privat & Claude Tchou ; on peut lire aussi avec profit, Jean Germain, *Sauve, antique et curieuse cité*. Imprimerie de la Presse, Montpellier, 1952.

On sait qu'en 419 Witeric et Béremond, fils de Thorimond, roi des Ostrogoths, fuyant devant Attila, se réfugièrent à Toulouse auprès de Théodoric Ier<sup>10</sup>. Il faut reconnaître cependant qu'en l'état actuel des sources sur ce Dark Ages en Septimanie, il n'est guère possible de relier ce Béremond à Pierre, seigneur d'Anduze, qui représente la première des six branches de la famille des Bermond, dont l'existence est attestée en 943<sup>11</sup>.

En effet, la généalogie établie par M. de Baschi d'Aubais porte que Pierre d'Anduze, - frère de Bernard, évêque de Nîmes - qui vivait donc en 943, donna cette même année le château de Saint-Martial à l'Eglise de Nîmes. M. de Baschi avance que ce Pierre était « vraisemblablement » le père de Bermond d'Anduze dont l'existence est signalée en 1024, et de Bermond, seigneur de Sommières (1024). Bermond d'Anduze fonda en 1029 le prieuré de Sauve qui devint ensuite une abbaye, conjointement avec sa mère Garsinde de Béziers et son frère consanguin Aimerard ou Almérade (troisième fils d'Ermengarde, première épouse de Bernard d'Anduze). Garsinde avait épousé en secondes noces Bernard d'Anduze dès l'an 1013<sup>12</sup>, mais son deuxième mari était déjà décédé lors de la fondation du monastère à la fin de 1029. M. de Baschi marque une hésitation (v. plus loin la discussion) devant un possible saut de générations : Pierre d'Anduze était-il le père, ou le grand-père, de Bermond d'Anduze, comme pourrait raisonnablement le laisser penser le rapprochement des deux dates dont nous disposons : 943 (Pierre d'Anduze) - 1013 (secondes noces de Bernard d'Anduze) ? Puis ce

<sup>10</sup> Étude non publiée, dite « notice », rédigée par Pierre de Bermond de Vaultx, p. 1s

<sup>11</sup> Tableau généalogique, daté de 1730, fait par M. le Marquis de Bachy d'Aubais, manuscrit déposé aux Archives départementales du Gard, à Nîmes, sous la cote 1E 776. La langue utilisée, le français et non la langue d'oc, contient des archaïsmes, tufard (à l'orthographe incertaine), compter, etc., qui ont été « lissés » dans la relation des mêmes faits dans la somme de Dom Devic et de Dom Vaissette comme, par exemple, le récit de la mort restée suspecte de Pierre Bermond VI, à Rome, en 1215, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Un mot enfin sur la texture particulièrement résistante de ce papier-parchemin qui lui a permis de résister à l'outrage du temps.

<sup>12</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, *op. cit.*, p. 245.

Bermond donna en 1041 l'Église de Meyralis à l'obe<sup>13</sup> de Saint Guilhaen<sup>14</sup>

1054 : le manuscrit 1 E 776 indique une date pour désigner un personnage, en l'occurrence Pierre de Bermond. Mais que signifie cette date dans la vie de ce seigneur : naissance, mariage (souvent le gage d'une alliance féodale au Moyen Âge), donation en faveur de l'Église, ou encore décès ? M. de Baschi ne définit pas les critères de l'affectation de telle ou telle date aux personnes dont il nous révèle l'existence. Qui plus est, la numérotation des générations successives ne correspond pas à celle retenue par Dom Devic et Dom Vaissette : c'est à cette dernière que nous nous tiendrons. Quoi qu'il en soit, ce Pierre de Bermond se disait marquis et satrape<sup>15</sup> de Sauve et de Meyralis, et il donna avec sa femme Gilibert à l'abbaye de Saint Guilhaen en 1077 « ce qu'il avait au château de Meyralis ».

Ensuite M. de Baschi nous présente en 1071 Bernard d'Anduze, second fils de **berm. a. 3 (Bermond ??)** selon 1 E 776, c'est-à-dire de Bermond d'Anduze précité. Il devait recevoir « pour son partage » les terres d'Anduze, de Barre, de Meyralis, mais Bernard reçut ces terres « en fief<sup>16</sup> » de Pierre de Bermond son aîné, marquis de Sauve, conformément à un montage juridique courant à cette époque par lequel s'affirmait le lien

---

<sup>13</sup> Faut-il lire « obéancier », c'est-à-dire celui qui possède des obéances, sorte de biens ecclésiastiques ? Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. E. Bouillon et E. Vieweg, 1888. L'usage voulait qu'à l'occasion d'une donation à une église, le bénéficiaire remette à son donateur une petite somme, faute de quoi l'on n'aurait pas cru (foi de Bénédictin !) « l'acte valable », Dom Devic et Dom Vaissette, Tome III, p. 859.

<sup>14</sup> Nous conservons l'orthographe archaïque du manuscrit, tout en n'excluant pas des erreurs de lecture possible.

<sup>15</sup> Dom Devic et Dom Vaissette soulignent que l'on ne doit pas attacher d'importance à ce titre de satrape entre autres, titre d'origine perse désignant le gouverneur d'une province, v. op. cit, p. 246, note 6 ; adde, p. 400 sur ces qualifications que s'attribuaient les seigneurs d'Anduze et de Sauve au onzième siècle.

<sup>16</sup> Le mot « fief » paraît provenir du haut-allemand « vieh-od » : bien en bétail ; il semble pourtant qu'en pays d'oc on ait tenté de lui assigner une autre origine, à savoir « fiscum » : terre publique. *Dictionnaire du Moyen Âge*, sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libéra, Michel Zinz, Quadrige/PUF, 2004. Dans ce système, un seigneur « donnait » à un vassal dont il voulait s'assurer du soutien notamment militaire, des terres en alleu qui devaient lui faire retour en fief.

familial de vassalité. Avec sa femme, Adelaïs de Mandagot, Bernard fit don en juillet 1073 de l'église de Saint-Pierre dépendant du château de Meyralis, à l'abbaye de Saint Guilhen.

Enfin toujours dans la branche d'Anduze, se présente Pierre de Bermond en 1110, troisième du nom dans le comté de M. de Baschi. Cet auteur relève, outre Anduze, les autres souches de la « gens » Bermond, à savoir les branches des seigneurs de Roquefeuil et de Sommières, auxquelles il faut ajouter les seigneurs de Florac, du Caylar et de la Voûte.

La difficulté pour déterminer qui était le père de Bermond d'Anduze provient du fait que Dom Devic et Dom Vaissette ne confirment pas M. de Baschi qui attribue cette paternité à Pierre d'Anduze - ce généalogiste marque d'ailleurs une hésitation certaine avec l'emploi de l'adverbe « vraisemblablement » comme nous l'avons vu -, et les deux bénédictins désignent sans équivoque Bernard d'Anduze qui « a donné l'origine à une des plus illustres Maisons de la Province <sup>17</sup> ». La Maison, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, désigne à la fois le lignage et l'ensemble de son patrimoine <sup>18</sup>, données fondamentales qui se trouvent au centre de tout un jeu d'alliances constamment remises en cause, mais essentielles aussi sur le plan d'une « projection de puissance » visant à l'inféodation (lien de vassalité) de seigneurs plus faibles militairement : le drame de Pierre Bermond VI illustre parfaitement cette analyse. Il est clair que M. de Baschi ne bénéficiait pas des sources des bénédictins.

Le jeudi 20 octobre 1020, Bernard, seigneur d'Anduze, sa femme Garsinde et parmi d'autres intervenants leur fils Bermond, firent une donation souscrite par Gérard, abbé de Saint-Gilles, de terres situées aux environs des châteaux d'Anduze et de Sauve à la cathédrale de Nîmes<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, *op. cit.*, p. 246.

<sup>18</sup> Bernard Demotz, avec la collaboration de Georges Bischoff, Jean-Marie Gauchies, Pierre Racine, *Les principautés dans l'Occident médiéval à l'origine des régions*, Brepols, 2007, p. 92.

<sup>19</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, *op. cit.*, p. 255.

Parallèlement à la branche d'Anduze, la saga des Bermond se poursuivait à Sauve avec Pierre Bermond 1<sup>er</sup>. Ce dernier, qui avait épousé Astorge, décida d'entreprendre avec sa femme un voyage de dévotion à Rome, mais il mourut dans cette ville en 1054. Or son frère consanguin Almérade, marquis d'Anduze, étant décédé en 1053, l'année précédente, son fils Pierre recueillit sa succession. Toutefois, ce seigneur mourut à son tour en 1077 sans postérité, ce qui entraîna, comme l'écrit Jean Germain<sup>20</sup>, l'extinction de la Maison d'Anduze dont le lignage fut relevé par la branche de Sauve qui en hérita.

Ainsi se poursuivait l'entrelacs des deux « races » d'Anduze et de Sauve. Mais si l'on pense « lierre », quel devait en être le chêne : le comte de Toulouse ou le roi de France ?

Une démarche diplomatique d'une grande ampleur devait accélérer le cours des événements et obliger Pierre Bermond VI de Sauve (ou d'Anduze, si l'on suit Michel Roquebert<sup>21</sup> à prendre position d'une façon beaucoup plus rapide qu'il ne l'aurait sans doute souhaité : la dislocation sous les coups de boutoirs de la croisade albigeoise des États de Raymond VI, comte de Toulouse, contraignit celui-ci à demander la protection du roi Pierre II d'Aragon qui, prenant à cœur la défense du comte, envoya une ambassade à Rome « pour adoucir l'esprit du pape<sup>22</sup> » Innocent III.

Pierre Bermond, mis au courant de cette démarche « solennelle », fut obligé de dévoiler ses intentions à propos de l'héritage ou de la « dépouille » de Raymond VI. En effet, sur le fond du droit, son mariage vers 1200<sup>23</sup> avec Constance, fille de Raymond VI et de sa seconde femme

---

<sup>20</sup> Op. cit., p. 94

<sup>21</sup> *L'épopée cathare, 1213 -1216 - Muret ou la dépossession*, p. 76, Privat, 1984.

<sup>22</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 394.

<sup>23</sup> Jean Germain, *Aperçus historiques présentant le drame de Michel Hervé*, « *Le Satrape de Sauve* », p 64. Dom Devic et Dom Vaissette portent 1208, p.395, mais cette date semblant résulter d'une erreur typographique, pourrait donc se lire 1202. Cette assertion n'est cependant qu'une conjecture de notre part.

Béatrix de Béziers, semblait pleinement l'habiliter à revendiquer les domaines dramatiquement menacés de son beau-père.

Il s'agit là d'ailleurs d'une démarche normale au Moyen Âge : il suffira de rappeler dans quels termes un familier du roi Philippe Auguste apostropha en 1209 son fils Louis le Lion, futur Louis VIII, époux de Blanche de Castille, « Le sceptre d'Angleterre t'es dû par le droit de ton épouse<sup>24</sup> ». Le mariage utilisé comme « ascenseur social » ne connaissait pas de pannes au Moyen Age. Comme le rappelle Bernard Demotz, des filles de grands laïcs en épousant de simples sires, garantissaient ainsi à leur descendance de rang seigneurial « de bonnes gouttes de sang royal<sup>25</sup> ».

Pierre Bermond, quant à lui, envoya à Rome une personne de confiance dont l'identité nous reste inconnue (religieux, soldat ou simplement proche), pour défendre sa conception, sa vision de l'avenir de la province<sup>26</sup>. Le seigneur de Sauve, qui se disait « chevalier du pape », développa son argumentaire selon un double plan, d'abord juridique, ensuite proprement politique, dans une lettre qu'il adressa à Innocent III le 20 décembre 1212.

En effet, son épouse Constance était la demi-sœur aînée (primogéniture...) consanguine du jeune Raymond réduit à sa qualité de bâtard adultérin, étant né d'une femme (il s'agit de Jeanne d'Angleterre) que le comte de Toulouse avait épousée au mépris du fait que son épouse précédente, Béatrix, était toujours en vie. M. de Baschi précise que Raymond VI épousa Jeanne « sans dispense et du vivant de ses deux premières femmes dont il était séparé sans raison ».

Il n'était aussi que temps de rappeler que Raymond VI et Jeanne d'Angleterre, cousins au troisième degré, étaient d'une parenté, d'une liaison par le sang<sup>27</sup> trop proche qui devenait soudain fort opportune.

<sup>24</sup> Régine Pernoud, *La Reine Blanche*, Albin Michel, 1982, p. 64.

<sup>25</sup> *Op. cit.*, p. 116.

<sup>26</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 394.

<sup>27</sup> Par le sang : se dit de la communication du sang par la naissance, *Dictionnaire universel de Trévoux*, M.DCC.LXXI.



Le volet proprement politique de l'argumentaire du seigneur de Sauve est condensé en une phrase qu'il convient de citer en prêtant la plus grande attention aux termes utilisés qui traduisent bien la mentalité d'un homme du Moyen Âge : au cas où Raymond le Jeune serait institué héritier, « tous les soins que les Croisés se sont donnés pour rétablir la foi dans la province de Narbonne, deviendraient inutiles<sup>28</sup> ». C'était une allusion à son engagement personnel envers Simon de Montfort, « plus fidelitate... », et à son ralliement à l'armée des Croisés qui descendait la vallée du Rhône au cours de l'été 1209<sup>29</sup>. La confiance était d'ailleurs si grande entre ces deux guerriers que Simon de Montfort, après avoir réduit en 1214 le château de Séverac, à la frontière du Rouergue et du Gévaudan, en laissa la garde à Pierre Bermond<sup>30</sup>. Ce dernier prit aussi soin de rappeler son lien de vassalité à l'Église romaine sans que l'on comprenne exactement sur le plan juridique quel pouvait en être le sens exact, formule de courtoisie panachée du fait que Pierre tenait une partie de ses domaines de l'Église, sous un certain cens. Le cens était une redevance, généralement en argent, versée par le locataire mis en saisine ou vêtue à son propriétaire éminent<sup>31</sup>.

Le temps passant, en 1215, l'infortuné Pierre Bermond commença à comprendre que son mandataire n'était pas parvenu à faire prospérer sa thèse à Rome. Or il lui fallait absolument protéger Sauve et son peuple du déchaînement d'une croisade d'autant plus certaine de son bon droit qu'elle était sûre de sa force. Il décida d'aller lui-même plaider sa cause directement devant le Concile de Latran<sup>32</sup> qui se tint au commencement de novembre 1215. Pour ce faire, il entreprit un voyage à Rome qui, à l'époque pouvait durer un bon mois, si l'on se réfère à l'ambassade qu'avait envoyée Pierre d'Aragon auprès d'Innocent III.

---

<sup>28</sup> I E 776 ; Jean Germain, *op. cit.*, p. 121 ; Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI., p. 395.

<sup>29</sup> Michel Roquebert, *op. cit.* p. 77.

<sup>30</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 450.

<sup>31</sup> *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*.

<sup>32</sup> Jean Germain, *op. cit.*, p. 120.

Michel Roquebert a présenté une analyse nullement objective de la démarche de Pierre Bermond. En effet, elle méconnaît l'effort du seigneur de Sauve pour préserver les intérêts vitaux de sa région, du fief dont il avait la garde et la responsabilité, au moment de l'effondrement d'une civilisation, celle du Sud, à la bataille de Muret, le 12 septembre 1213. Réduire l'action de Pierre Bermond à des ambitions locales qui se seraient nourries « sans vergogne » du drame albigeois<sup>33</sup>, c'est faire litière de son attitude courageuse. La « grande maison cévenole » estimait légitimement avoir le droit pour elle, mais sa puissance militaire n'était plus à la hauteur des enjeux. C'est reprendre la question ironique et brutale de Staline à l'égard du pape Pie XII : Pierre Bermond, « combien de divisions » ?

D'ailleurs Jean Germain soutient que le Concile de Latran paraissait prêt à donner gain de cause à Pierre Bermond, mais ce dernier mourut subitement à Rome à la fin de l'année 1215. Sa disparition engendra un inquiétant vide politique tandis que la rumeur « courut avec insistance qu'il avait été empoisonné <sup>34</sup> ». Il y a là plus qu'un indice montrant que Pierre Bermond allait l'emporter<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Michel Roquebert, *op. cit.*, p. 79.

<sup>34</sup> Jean Germain, *op. cit.*, p. 121.

<sup>35</sup> C'est afin de lever un coin du voile mortuaire que nous avons envoyé au haut responsable de la bibliothèque du Vatican une lettre en date du 17 janvier 2004 dont nous ne pouvons donner le texte intégral, mais dont nous rapportons ci-dessous le passage essentiel dans le cadre de la présente recherche : « La question centrale est de savoir ce qu'a négocié Pierre Bermond VI en 1215, à Rome, avec le pape Innocent III : les sources indiquent qu'il a revendiqué, devant le concile de Latran, les domaines du comte de Toulouse pour des raisons relevant d'abord de son irréprochable fidélité dans la foi catholique, ce à quoi ne pouvait prétendre son rival. Mais mon ancêtre mourut brusquement cette année-là, peut-être assassiné. Ce qui intéresse ma famille aujourd'hui est de savoir si les archives du Vatican ont gardé trace de la requête éminemment politique présentée et défendue par Pierre Bermond VI ». Nous regrettons de n'avoir jamais reçu de réponse à ce courrier concernant une énigme qui intéresse encore aujourd'hui l'histoire du Languedoc, tant il est vrai que, comme l'a dit Louis Gernet : « Il n'y a pas d'histoire inactuelle ».

L'incertitude qui pèse sur le décès du seigneur de Sauve autorise à s'interroger sur une piste particulièrement subtile qui nous est suggérée par la nouvelle de Henry James, « Daisy Miller » : plongée dans une atmosphère délétère sans même qu'elle en prenne conscience, à Rome, « in this nest of malaria », ou paludisme, notre héroïne dont un amoureux éconduit souhaitait se venger, allait en mourir. Pierre Bermond a-t-il commis la même imprudence dans cette cité magique et mortifère, « from a sanitary point of view<sup>36</sup> ». Pierre Bermond est-il apparu à Latran comme un gêneur qui, malencontreusement pour lui, ne comprit pas à temps que, précisément, il gênait ?

Le manuscrit 1 E 776 clôt le débat avec sa concision habituelle : Pierre Bermond, juste avant de mourir « pria son père (i.e. Bernard VII d'Anduze) par son testament de réparer les injustices qu'il pouvait avoir faites à ses sujets ». Le lierre Pierre Bermond de Sauve ne sut pas s'enrouler autour du chêne Philippe Auguste dont les racines s'enfonçaient profondément dans le sol français.

La maison de Sauve, branche de celle d'Anduze puisque Pierre Bermond VI était le fils aîné de Bernard VII, seigneur d'Anduze<sup>37</sup>, maintint ses revendications sur le comté de Toulouse, malgré la mort prématurée de son représentant à Rome. Lui succéda, à l'âge de douze ans, son fils Pierre Bermond VII, né en 1203, si l'on en croit Jean Germain qui se réfère à la Charte d'Alais de février 1217 (selon le comptage moderne). Si son grand-père Bernard VII et sa mère essayèrent de défendre ses intérêts, ces derniers furent incapables de comprendre l'ampleur de la politique mise en jeu par Pierre Bermond VI, comme la suite allait rapidement le démontrer.

En effet, le comte de Toulouse donna en fief à son petit-fils Pierre Bermond de Sauve, le 9 octobre 1218, le château de la Roque-Valsergue, en Rouergue, en échange de sa renonciation aux droits auxquels il pouvait prétendre sur les autres dominations - pour reprendre

<sup>36</sup> Henry James, *Selected Short Stories*, p. 188, Penguin Books, 1919.

<sup>37</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 395.

l'expression de M. Sivery -, de Raymond VI, ce qui apporte la preuve que la Maison de Sauve considérait toujours comme fondée la requête présentée naguère à Rome par feu Pierre Bermond VI, et dont le comte de Toulouse mesurait parfaitement le danger.

Cette donation, tout sauf généreuse, montrait cependant que Raymond VI reconnaissait que le « dossier » de son gendre prédécédé, outre le fait qu'il soulignait durement ses violations répétées de la foi conjugale, avait un fondement certain sur le plan politique. En réalité, il s'agissait d'un marché de dupes dont le trop jeune vicomte Pierre Bermond allait être victime : la valeur du château de la Roque-Valsergue n'avait aucun rapport avec celle des États toulousains. Raymond VI était « le plus grand terrier qui fut alors dans le royaume<sup>38</sup> ». Il est vrai qu'à cette compensation, s'ajoutait le « pourboire », au sens bismarckien du mot, de quatre mille marcs d'argent fin dont on peut se demander d'ailleurs s'il fut jamais versé, aucune trace comptable d'un tel versement n'ayant jamais été retrouvée. Cela expliquerait aussi aisément pourquoi, lorsque le satrape de Sauve fut entraîné dans un conflit ouvert avec Amauri de Montfort, il ne put y faire face militairement, comme on le verra plus loin : sur le marché de l'hast (ou masse d'armes), les mercenaires restaient hors de prix ! Et qu'y avait-il de tangible dans la donation que Raymond VI fit à son petit-fils de la « domination » qu'il avait sur les terres de Raymond Pelet et de Bernard d'Anduze, terres sur lesquelles il n'avait aucun droit autre qu'une vague mainmise suzeraine ? De plus, le comte de Toulouse ne jouissait pas, en 1218, « des vicomtés de Millau et du Gévaudan qui lui avaient été engagées par le feu roi d'Aragon<sup>39</sup> ».

D'une bien plus grande portée politique était, en revanche, la condition de la donation aux termes de laquelle Pierre Bermond de Sauve promettait à son grand-père maternel de le servir envers et contre tous, excepté contre le pape et le roi de France - prévision habituelle dans ce

---

<sup>38</sup> *Op. cit.*, p. 483.

<sup>39</sup> *Op. cit.*, p. 524.

type de clause -, à moins « qu'ils refusassent de lui faire justice<sup>40</sup> ».

Prêtons attention à ce « lui » d'un style indirect qui désigne, à notre avis, le comte de Toulouse lui-même, et non pas Pierre Bermond, puisque l'objet de cette clause est précisément de garantir l'engagement de ce dernier en faveur de son grand-père ; si l'on admettait le sens inverse, cette condition deviendrait purement potestative car on en abandonnerait l'interprétation à la seule appréciation de celui dont on demande l'aide - Pierre Bermond en l'occurrence -, qui aurait alors toute liberté d'apprécier l'attitude du pape et du roi de France en fonction de ses seuls intérêts.

In cauda venenum : imaginer, et l'écrire, que deux aussi puissants personnages pourraient refuser de rendre la justice, et une justice équitable, était déjà presque un sacrilège d'une singulière imprudence, alors que la condition de l'engagement désastreux du jeune satrape était en fait déjà remplie, lorsque l'on sait les difficultés de la relation de Raymond VI avec la papauté ainsi que la profonde méfiance de la royauté à l'encontre tant de « l'aventure » languedocienne que de la personnalité même du comte, jugée peu fiable. En signant cette clause exorbitante du droit commun, et peut-être même sans qu'il en prenne pleinement conscience, Pierre Bermond rompait avec la politique défendue par son père Pierre Bermond VI, en effectuant, comme le disent de façon imagée les Anglo-Saxons, un véritable U-turn qu'il aurait à payer, plus tard, au prix fort.

Mais l'histoire s'accélérait : sur ces entrefaites, en 1220, Amauri de Montfort dont le pouvoir était de plus en plus contesté par les peuples du Languedoc, chercha à rétablir son autorité chancelante en confisquant par un véritable coup de faux, les domaines du seigneur de Sauve qui avait eu le tort, à ses yeux, d'adhérer au parti du comte de Toulouse, son aïeul : le 15 avril 1220, Amauri disposa des terres de Pierre Bermond en faveur de Bernard d'Anduze qui lui était resté fidèle et qui lui fit

---

<sup>40</sup> Jean Germain, *op. cit.*, p. 124

hommage pour la moitié de la tour de la ville d'Alais, qui appartenait à Pierre Bermond<sup>41</sup>.

Après ce coup de faux, le regain fut rapide puisque Pierre Bermond VII fut rétabli dans ses droits avec toutefois des restrictions importantes. En effet, aux termes d'un arbitrage rendu le 8 septembre 1223 à Largentière, le cardinal Conrad condamna Pierre Bermond à céder à Vierne, veuve de Bernard d'Anduze, et à ses enfants, la moitié du péage d'Alais, les châteaux de Calberte et de Bellegarde et quelques autres domaines, « à condition qu'eux et leurs successeurs tiendraient le tout en fief de lui et de ses héritiers et qu'ils lui céderaient entièrement leur droit sur Alais et sur les autres biens de sa maison<sup>42</sup> ». Alors ? Que penser de ces évolutions d'une situation qui ne tournait pas à l'avantage du jeune seigneur de Sauve ? Version à la sauce toulousaine du plat de lentilles d'Esau ? Mais d'un autre point de vue, soutenir de la part de Pierre Bermond VII des prétentions de plus en plus déconnectées de la réalité du terrain, l'aurait conduit à se heurter, à affronter immanquablement la grande valeur militaire de son oncle Raymond VII qui pouvait jeter le poids de son glaive dans la balance de la justice, posture avantageuse bien connue. Un seul exemple de cette valeur légendaire : ce jeune guerrier renversa « à cause de la bonté de ses armes » le cours de la bataille de Baziège<sup>43</sup>.

Pour une fois, cependant, loin du fracas des armes, une grande fête populaire qui dura trois jours fut donnée à Sauve en juin 1224, à l'occasion de la majorité de Pierre Bermond. Jean Germain en donne un récit imagé auquel nous n'ajouterons rien ; nous ne retiendrons que la fière réponse du jeune seigneur au serment de fidélité de ses vassaux : il confirma son engagement tant qu'il lui resterait une goutte de sang dans les veines<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 535.

<sup>42</sup> *Op. cit.*, p. 569.

<sup>43</sup> *Op. cit.* p. 529.

<sup>44</sup> Jean Germain, *op. cit.*, p. 131.

Deux ans plus tard, durant l'été 1226, Pierre Bermond se rendit à la Cour<sup>45</sup> qui se tenait à Avignon comme le rapporte Jean Germain<sup>46</sup> pour rencontrer Louis VIII et lui rendre un hommage lige qui se traduisit par un baiser sur la bouche à l'initiative du roi. Pierre reconnaissait ainsi sa désormais étroite obligation envers son seigneur<sup>47</sup>. Le jeune homme a-t-il vu à cette occasion la reine Blanche de Castille ? L'a-t-il rencontrée ? A-t-il pu lui parler ? Fut-ce le début d'une relation passionnée entre Blanche qui, à trente-huit ans, était au zénith de sa beauté et le satrape de Sauve, vingt-trois seulement, comme le soutient Jean Germain<sup>48</sup>. ? L'affirmation de l'érudit sauvain est toutefois sujette à caution. Tous les contemporains ont remarqué à quel point la reine de France aimait son mari. Il est à noter que deux excellentes biographies de Blanche, celles de Régine Pernoux et de Gérard Sivery, ne soufflent mot d'une quelconque « liaison adultérine de la reine » à cette époque. Certes, un drame, en sept moments, « Le Satrape de Sauve », qui est dû à la plume de Michel Hervé<sup>49</sup>, a eu le mérite de rappeler que le premier mariage de Pierre Bermond VII avec Josserande, fille du comte de Poitiers<sup>50</sup>, allait être la source de profondes difficultés sur lesquelles nous reviendrons.

Mais en 1226, derrière ce jeu d'ombres et de lumières de la Cour, au-delà de la fidélité démonstrative, exacerbée, exagérée décrite ci-dessus, quel était le calcul politique ? A-t-on même le droit d'imaginer un regard de Blanche sur le tout nouveau chevalier pour l'inciter à rejoindre le parti de son mari, le roi de France ? M. Germain estime, et là sans doute avec raison, que c'est sur le conseil de Bermond, son oncle paternel, nommé évêque de Viviers en 1222, que Pierre Bermond abandonna son oncle maternel Raymond VII. Il est clair que l'évêque de Viviers n'a jamais pardonné à la Maison de Toulouse ce qui était pour

---

<sup>45</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 601

<sup>46</sup> Jean Germain, *op. cit.*, p. 132.

<sup>47</sup> Définition du Larousse universel.

<sup>48</sup> *Op. cit.*, p. 132 ; adde, Destremx de Saint-Christol, *Le Château de la Reyne Blanche*.

<sup>49</sup> Imprimerie de la Presse, Montpellier, 1962.

<sup>50</sup> Michel Hervé, *op. cit.*, p. 71 ; adde, 1 E 776.

lui un assassinat politique, celui de son frère Pierre Bermond VI, et « qu'il espère encore que le fils de ce dernier, son neveu Pierre Bermond VII, pourra un jour hériter de (ses) immenses domaines<sup>51</sup> ».

Michel Hervé a imaginé la scène de rupture entre les deux amants au cours de laquelle Pierre Bermond, repoussant les avances de Blanche, lui avoue l'amour qu'il porte à Josserande, fille du comte de Poitiers comme nous l'avons dit, aveu qui provoque la colère de la femme qui ressent brusquement son âge face à une rivale beaucoup plus jeune. La reine dans sa rage impuissante s'oublie jusqu'à traiter Josserande de ribaude : «Souviens-toi de nos bontés passées, enfant que nous avons la faiblesse d'aimer encore... Pour toi, nous repoussâmes les vœux de Thibaut de Champagne... Quelle fièvre est en nous<sup>52</sup>... ! ».

Si la liberté du poète l'autorise à imaginer les mots de la rupture en langue d'oïl -l'errance de l'âme aurait-elle été moins cruelle chantée en langue d'oc ? - vrai est le ressort de l'intrigue historique : le facteur qui allait conduire Pierre Bermond VII à l'abandon définitif de la ligne politique que la Maison de Sauve avait tenté de mettre en œuvre sans succès au début du XIII<sup>e</sup> siècle est bien son mariage avec Josserande de Poitiers en 1229, car elle était la sœur d'Isabelle d'Angoulême, ennemie jurée de la reine Blanche de Castille pour reprendre l'expression de M. Jean Germain<sup>53</sup>. On se souvient qu'Isabelle avait épousé Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qui mourut en 1216 ; elle jeta alors son dévolu sur Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qu'elle épousa en secondes noces.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire le violent affrontement qui opposa les deux reines : il suffira de rappeler que le satrape de Sauve, oubliant aussi bien le baiser sur la bouche donné par le roi Louis VIII le Lion que tout calcul réaliste, choisit le camp de son oncle Raymond VII, ce qui allait le conduire, suivant une logique politique implacable, à sa ruine.

---

<sup>51</sup> Jean Germain, *op. cit.*, p. 129.

<sup>52</sup> Michel Hervé, *op. cit.* p. 72.

<sup>53</sup> Cf. *Le Satrape de Sauve*, précité. Aperçus historiques, p. 86.



Pierre Bermond VII eut cinq enfants de Josserande. Nous retiendrons plus particulièrement les noms de Guillaume d'Anduze et de Philippe, future vicomtesse de Narbonne, pour le rôle qu'ils jouèrent dans le dénouement de ce drame. Pierre épousa en secondes noces Alemande (Allemande selon 1 E 776) de Pierre, fille de Raymond, seigneur de Ganges.

L'année 1238 voit le règlement d'un différend opposant Raymond Pelet à Pierre Bermond VII à propos de la préséance dans la bonne ville d'Alais entre ces deux seigneurs ; il fut convenu que le plus ancien d'entre eux ou de leurs héritiers aurait la préséance sur l'autre<sup>54</sup>. Ce problème d'ego paraît futile, certes, mais ce « souci » du satrape de Sauve est intéressant sur le plan psychologique, car il montre à quel point, se projetant dans l'avenir, il restait parfaitement inconscient - et mal informé - de ce qui se tramait contre lui.

Ce qui se tramait ? M. de Baschi le rapporte avec une concision que la « divine rosée » de Bossuet ne vint pas atténuer : peu après le mois d'août 1239, le roi Louis IX fit saisir les villes et châteaux d'Alais, de Sauve, d'Anduze et de Sommières « sans qu'on en sache la raison ». Le généalogiste ne connaissait pas l'analyse postérieure de Dom Devic et de Dom Vaissette<sup>55</sup> : dans la mentalité médiévale, il est évident que la ligue formée entre le comte de Toulouse et son neveu constituait pour Saint-Louis un affront impardonnable, un parjure encore bien plus grave qu'une éventuelle menace militaire. La coalescence des entités territoriales et autres principautés plus ou moins « indépendantes » sous l'égide du pouvoir royal est incontestablement la lame de fond du XIII<sup>e</sup> siècle dans l'espace géographique qui allait devenir la France, comme l'a bien montré, entre autres, le professeur Cocatre-Zielgien<sup>56</sup>.

S'il est vrai, comme l'a écrit Isidore de Séville, que « toute cité se définit par ses murs<sup>57</sup> », la ville de Sauve, située au bord du

<sup>54</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 756.

<sup>55</sup> *Op. précité*, p. 755

<sup>56</sup> Cours de Droit Public Romain 2003 - 2004.

<sup>57</sup> Bernard Demotz, *op. cit.*, p. 244.

Vidourle, forte à l'époque de plus de dix mille habitants protégés par de hautes murailles, avait les moyens de se défendre : abondamment approvisionnée en eau, elle était dominée par les deux châteaux de Castellans et de Roquevaire dont il ne reste que des vestiges et par trois donjons encore visibles aujourd'hui qui, s'élevant intra muros, offraient aux défenseurs éventuels des points d'appui efficaces<sup>58</sup>. Mais peu importent les opérations militaires, peu importe le nombre de moulinets que fit dans le vide la masse d'armes de notre rodomont. Pierre Bermond VII, proscrit, s'éloigna et abandonna ses possessions cévenoles, évitant ainsi à ses peuples de nouveaux massacres, le sac de Béziers, le 22 juillet 1209, était encore dans toutes les mémoires. La plume de nos pacifiques bénédictins tremble encore à l'évocation de cette horreur absolue lorsqu'ils rappellent que « le bruit de cette sanglante conquête jeta l'épouvante dans tous les environs, et ceux qui étaient préposés à la garde des châteaux les abandonnèrent pour aller chercher un asile dans les rochers des montagnes voisines »<sup>59</sup>. Non ! Ce ne fut pas le Crépuscule des Dieux, mais plus simplement l'effacement presque apaisé d'une lignée ancienne, qui n'avait pas démérité et dont le rôle historique était épuisé. Pierre se retira chez sa fille Philippe à Narbonne, où il mourut en 1254, à l'âge de cinquante et un ans.

L'heure de solder les comptes sonna en 1243 : le 28 juillet de cette année, le sénéchal de Beaucaire, Oudard de Villars, assigna au prince déchu six cents livres sur la terre d'Hierle qui recelait des richesses minières très recherchées comme le cuivre et le plomb argentifère, « à condition de démolir les fortifications de Roquedu et de ne pouvoir faire ni réparer aucun fort dans la terre seigneuriale<sup>60</sup> ». La rente de six cents livres représentait, semble-t-il, le « tarif » d'un pardon royal à

<sup>58</sup> A l'occasion d'un voyage d'étude effectué en 2007, nous avons pu étudier in situ le système de défense de Sauve et apprécier le plan judicieux de cet espace fortifié ; adde, Louis-Paul Delplanque et Michèle Roux-Saget, *Sauve Capitale médiévale des Bermond, Cahiers du Haut Vidourle*,

» 13 janvier 2002, p. 18s.

<sup>59</sup> Tome VI, p. 291.

<sup>60</sup> 1E 776

l'époque. Ainsi Louis IX fit assigner une somme du même montant au vicomte de Trancavel « pour lui donner de quoi subsister<sup>61</sup> », lorsque ce dernier renonça solennellement le 7 avril 1247<sup>62</sup> à tous ses droits sur les vicomtés de Béziers et de Carcassonne. Ce geste royal, d'une apparente générosité, était en fait hautement politique dans la mesure où il s'agissait de ne pas transformer Pierre Bermond en desperado (le royaume d'Aragon était tout proche), en ennemi irréductible. La valeur de l'assise de six cents livres, sur la demande qu'en fit le roi, fut reconnue exacte après vérification par un collège d'experts<sup>63</sup>. Louis IX se réserva le droit de chevauchée et pour éviter le désagrément d'un face à face sur une route du pays cévenol, il fit défense au satrape banni d'entrer, lui et ses héritiers, dans les châteaux ou villes d'Alais, Anduze, Sauve et Sommières<sup>64</sup> : le roi ne tenait pas à affronter l'écu des Bermond qui portait « D'or à l'ours de gueules sur pied, accolé d'une ceinture d'argent, armé d'une épée de même<sup>65</sup> ». Le lierre Pierre Bermond s'enroula avec force autour du chêne Raymond VII, mais cette fois-ci, c'est le chêne qui s'effondra dans un bruit de tonnerre que l'on entend encore aujourd'hui : sic transit...

Ce fracas parvint jusqu'aux oreilles de Louis IX alors en Terre-Sainte car, sur la demande de restitution que fit Pierre Bermond, il manda par une charte donnée au camp de Joppé, en juillet 1252, à un collège d'ecclésiastiques - dont aucun toutefois ne représentait un pays de langue d'oc - de rendre au satrape de Sauve ses anciennes dominations cévenoles « s'ils croyaient qu'il y était obligé en conscience<sup>66</sup>».

Le fils aîné de Pierre Bermond, Guillaume, avait épousé la fille et héritière d'Egline, veuve de Pons d'Olargues<sup>67</sup>. Après la mort de son

---

<sup>61</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 784.

<sup>62</sup> *Les Chroniques du Languedoc*, Tome VI, p. 130.

<sup>63</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 755, note 2.

<sup>64</sup> *Op. précité*, p. 755.

<sup>65</sup> *Le Satrape de Sauve*, précité. Aperçus historiques, p. 52.

<sup>66</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 829

<sup>67</sup> Jean Germain, *op. cit.* p. 141.

père, il maintint naturellement sa requête : en réponse, le jeune prince Louis, fils aîné du roi, manda au sénéchal de Beaucaire de lui donner la baronnie d'Yerle, ou Hierle (in terra Erisdii), terre sur les revenus de laquelle avait été gagée la rente de six cents livres accordées en solde de tout compte<sup>68</sup>.

What if ? Si Pierre Bermond avait su se maintenir à la tête de ses Etats, il serait devenu vassal immédiat du roi de France, tel par exemple le seigneur d'Uzès, alors que féal - c'est-à-dire celui qui doit foi et obéissance d'après Trévoux - de la Maison de Toulouse, il n'était qu'un arrière-vassal de la couronne<sup>69</sup>.

Le comte de Toulouse ? Il fut parfaitement oublieux de la « geste » de son neveu Pierre Bermond pour le soutenir à l'encontre de ses intérêts les plus évidents, geste qui entraîna, comme on le sait, la perte de tous ses Etats : 1243, l'annus horribilis, vit Raymond « joindre » l'empereur Frédéric à Malfi, dans la Pouille, où il alla « prendre le divertissement de la chasse<sup>70</sup> » dans cette région magnifique. Ce prince démontra une fois de plus, s'il en était besoin, que la reconnaissance en politique n'est pas la vertu la mieux partagée.

Guillaume d'Anduze qui ne releva pas le titre de satrape, fit une ultime tentative pour obtenir du pouvoir royal la restitution de son fief, mais « après que le parlement de Paris (nous respectons la minuscule) eut examiné la demande qu'il faisait au roy de lui restituer ses terres en fut débouté en 1259<sup>71</sup> ». Peu après la mort de Blanche de Castille survenue en 1252, les parlements acquirent la possibilité de trancher les litiges qui leur étaient soumis de manière souveraine<sup>72</sup>. Dans l'affaire de Guillaume d'Anduze, le parlement jugea en dernier ressort que cette requête n'était pas recevable, le père du demandeur, Pierre Bermond, « ayant forfait sa

<sup>68</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 830.

<sup>69</sup> *Op. précité*, p. 933.

<sup>70</sup> *Op. précité*, p. 761.

<sup>71</sup> 1E776.

<sup>72</sup> Gérard Sivery, *Blanche de Castille*, Fayard, 2003, p. 233.

baronnie<sup>73</sup>». Guillaume, délaissant la basoche qui décidément ne lui était pas favorable et espérant rentrer en grâce, tenta sur le terrain des armes de relancer sa revendication en suivant le roi dans la guerre contre le comte de Foix, ce qui acheva de le ruiner. C'est ce que nous apprend M. de Baschi qui, avec une cruelle sécheresse, rapporte qu'après avoir dépensé beaucoup, « il fut obligé en 1280 (donc sous le règne de Philippe le Hardi) de vendre sa terre d'Hierle après en avoir obtenu la permission du Roy à Pons de Saint Just, Évêque de Béziers, comme personne privée, au prix de 8500 livres ». L'année suivante, en 1281, Guillaume fut à nouveau obligé par un arrêt du Conseil de rendre un hommage à Monseigneur de Boussagues pour sa terre de Madières alors que celle-ci avait appartenu à Pierre Bermond VII; les conditions de cet hommage litigieux ne s'expliquent pas vraiment, si ce n'est qu'elles traduisent une perte d'influence irrémédiable des Bermond.

Cette avalanche d'erreurs, de délires et de chausse-trappes allait s'achever dans la folie avec le fils de Guillaume, Bernard d'Anduze, baron d'Olargues : ce seigneur ratifia la vente de la baronnie d'Hierle faite par son père. « Il tomba en démens en 1307 et mourut sans enfans<sup>74</sup> ». Là encore, il y aurait matière à s'interroger sur l'éventuelle nullité d'un tel acte de ratification faite par un malade mental au profit d'un membre éminent du clergé, à titre privé.

Ainsi s'achevait la longue histoire des vicomtes Bermond de Sauve et autres lieux. Le fils du chevalier du pape, Pierre Bermond VII, ne comprit pas que l'on n'embrasse pas impunément le Roy de France sur la bouche. Il aurait dû se souvenir au moment où son destin basculait de l'antique devise de sa race : « Plus fidelitate... ».

\* \*  
\*

---

<sup>73</sup> Dom Devic et Dom Vaissette, Tome VI, p. 830, note 6.

<sup>74</sup> 1E776.



## Séance du 20 juin 2014

**La séance est ouverte à 16h30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Sont présents** : Mesdames Deronne, Marès, Maurin-Farelle, Poujoulat, Prat. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chabert, Chalavet, Debant, Emmery, Fabre, Fougères, Gardelle, Gouget, Hugues, Meine, François-Bernard Michel, Meunier, Moreau, Puech, Salenson, Simon, Valade.

**Excusés** : Mesdames Bertrand-Fabre, Herrmann, Kuntz, Lassalle, Leroy, Pallier, Plouvier, Ritter, Teulon-Lardic. Messieurs Bruguerolle, Fontaine, Galtier, Iancu, Matouk, Penchinat, P. Marès, Sapède, Stephan, Trarieux, Travier.

### **Correspondants**

**Présents** : Mme Giacomoni. Messieurs Chillet-Pijac, Mutin, Ott, Pey.

**Excusés** : Madame Agussol, Messieurs Auriol, Belin, Galligani, Krebs, Pontvieux, Ventura.

**Le président Robert Cahamboredon ouvre la séance** en rappelant la disparition de notre confrère Maurice Agulhon, mercredi 28 mai, à l'âge de 88 ans. Historien spécialiste de l'histoire contemporaine, grand connaisseur des institutions de la République, Maurice Agulhon était professeur au Collège de France. Depuis le mois de décembre 2000, l'Académie de Nîmes a eu l'honneur de le compter parmi ses membres.

Le président invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, le président demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 23 mai dernier. Mis aux voix, le compte rendu est adopté.

**Annonces :**

Nous avons appris la disparition de M. Maurice-Yves Castanier le 23 mai dernier. Industriel, ancien maire de Sumène. Il avait été également conseiller général et conseiller régional. Notre compagnie l'avait accueilli en 1981 en qualité de correspondant. Un hommage solennel sera rendu ce samedi 21 juin par l'Académie des Hauts Cantons dont il était membre. Nous avons adressé à M. Romain Daudé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Hauts Cantons, nos plus sincères condoléances.

Mercredi 18 juin, à la chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, nous avons été conviés par notre consœur Madeleine Giacomoni à la présentation de son ouvrage *Les fabricants de chaussures de Nîmes*. En présence du président de la CCI Henry Douais, de nombreux représentants et descendants des fabricants de chaussures, du président Robert Chamboredon, du secrétaire perpétuel et de nombreux confrères, Mme Madeleine Giacomoni a rappelé que c'était en effectuant des recherches sur l'histoire du conseil de prud'hommes de Nîmes qu'elle a découvert l'importance de la fabrication de la chaussure qui, pendant plus de cent ans a constitué un des trois secteurs clefs de l'activité économique locale. Le livre présenté dont un exemplaire a été offert à l'Académie est l'aboutissement de ses recherches. Les plus vives félicitations ont été adressées à notre consœur.

Jeudi 12 juin, nous avons reçu une lettre de M. Alain Béreau, secrétaire général de la CNA. En effet, le professeur Michel Woronoff chargé des colloques parisiens de la Conférence Nationale des Académies



nous informe que le colloque 2015 se tiendra au mois d'octobre à la fondation Simone et Cino del Duca. Proposé et accepté par M. Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut, le sujet retenu est : *Les Académies de province et le Corps de l'Homme*. Selon M. Michel Woronoff, ce sujet présente l'avantage de pouvoir englober beaucoup de perspectives, non seulement dans le domaine de la santé ou de l'anatomie, mais aussi de la peinture, de la sculpture, de la littérature, des soins du corps, des règles de vie, etc..

Afin d'établir le calendrier à l'avance, il est prévu que les déclarations de participation se fassent avant le 15 juillet prochain et qu'elles soient confirmées au moment du colloque d'Orléans les 8, 9 et 10 octobre 2014.

Une circulaire sera communiquée d'ici là mais il est arrêté que les textes seront à envoyer avant le 30 avril 2015. Nous faisons donc appel à la constitution d'un groupe qui représentera notre compagnie pour ce colloque 2015.

Mardi 3 juin 2014, le président Robert Chamboredon a représenté notre compagnie à la réunion de la Conférence Nationale des Académies qui s'est tenue à l'Etat-major de la Marine, rue Royale à Paris. Le compte rendu de cette réunion a été adressé par courrier électronique.

Jeudi 26 juin, à 18 h 30, à l'Alpilium à Saint-Rémy-de-Provence, notre consœur Jacqueline Leroy, membre non résidant et la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Rémy nous invitent à la présentation du livre *Saint-Rémy-de-Provence. Son histoire*. Robert Leroy a été à l'origine de ce projet qui a mobilisé plus de quarante-trois auteurs : universitaires, archéologues, ingénieurs et architectes.

Lundi 30 juin, à l'Institut de Botanique, l'Académie des sciences et lettres de Montpellier nous invite à la réunion publique au cours de laquelle M. François Clarac, directeur de recherche émérite du CNRS, directeur de l'Académie des Sciences, lettres et Arts de Marseille

prononcera une conférence intitulée : *Les neurosciences cognitives : émergence, développement vers une nouvelle humanité ?*

L'ordre du jour prévoit la réception de Madame Dominique Pradal- Prat au fauteuil de notre regretté confrère Paul Maubon. A la demande du président, Mme Dominique Pradal Prat est introduite dans la salle des séances, accompagné par M. René Chabert qui a parrainé sa candidature.

**M. le président Robert Chamboredon accueille notre nouvelle consœur en ces termes.**

Madame,

À bien y regarder, vous recevoir au 16 rue Dorée, c'est à maints égards vous accueillir sur vos terres, dans votre domaine de prédilection. Cette artère n'appartenait-elle pas à celui des cinq quartiers médiévaux de la cité nîmoise dénommé le Prat ?

Si, en sortant de l'hôtel Guiran où nous sommes présentement, vous prenez à main droite, vous arriverez devant l'ancien collège des Jésuites, édifié en partie sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Marc qui accueillait encore, au XV<sup>e</sup> siècle, les femmes en couches, et dont la chapelle porta le nom, durant l'entre-deux-guerres, de salle Jean Jaurès, un homme de foi dont nous commémorerons dans quarante et un jours le centenaire de l'assassinat par le très vil(l)ain Raoul...

Tournez à droite dans la rue Ferdinand Poise (1828-1892) : ce compositeur nîmois n'a-t-il pas présenté à l'Opéra comique, dans les années 1880, *L'Amour médecin* et *Le Médecin malgré lui* ? Empruntez sur votre gauche la rue Jean-Julien Trélis, un Alésien ci-devant secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle,

et vous parviendrez devant la façade du Grand Temple qui fut, avant la Révolution, la chapelle du couvent de l'ordre des prêcheurs, autrement dit, celui de saint Dominique.

D'aucuns s'exclameraient : quelle veine onomastique et topographique !

Voilà, en tout cas, qui illustre l'enracinement nîmois de la descendante de viticulteurs des Corbières installés à proximité de Narbonne, à Bizanet. Née à Montpellier d'un père médecin, au début des années 1950, vous étiez âgée de quatre ans lorsqu'il décida de franchir le Vidourle pour venir s'installer en bordure du plateau des garrigues et du Vistre.

C'est à Nîmes que vous avez effectué votre scolarité, aux côtés de vos deux frères - dont Olivier qui nous honore de sa présence -, fréquentant le lycée Feuchères avant d'entrer en terminale au lycée Daudet et de rejoindre la faculté de Médecine où vous fîtes la connaissance de Paul Maubon au fauteuil duquel vous succédez ce jour.

La fréquentation d'Hippocrate, Galien, Asklepios, Vésale, parmi tant d'autres, ne vous a pas empêchée de cultiver l'amitié de Pierre Marès, au temps de l'internat, et de rencontrer Patrick, issu d'une famille niçoise transplantée à Paris, avec qui vous avez partagé votre existence et que vous avez convaincu – c'est du moins mon intime conviction – d'ouvrir son cabinet de rhumatologue à Nîmes. S'il en allait autrement, et puisqu'il nous fait l'honneur et l'amitié d'être parmi nous, je l'invite à me le dire sans fard un peu plus tard...

Le bonheur serait, si nous en croyons le septième art, dans le pré, qu'il fût grand ou petit. Vincent et Géraldine, vos enfants, aujourd'hui âgés d'une trentaine d'années, diplômés tous deux de l'école des Hautes Études Commerciales, ne manqueraient certainement pas de s'offusquer à juste titre du conditionnel auquel je renonce, toutes affaires cessantes, pour revenir à l'affirmatif.

Praticienne hospitalière ; enseignante universitaire ; chercheuse ;

gestionnaire : le laconisme de toute taxinomie ne saurait rendre compte du caractère remarquable de votre cursus.

À ce jour, vous êtes chef du service d'explorations fonctionnelles du système nerveux et acupuncture au Centre Hospitalier Régional Universitaire Carémeau de Nîmes ; maître de conférences hors classe, habilitée depuis quatre ans à diriger des recherches ; membre du Laboratoire d'anatomie expérimentale et organogenèse où le professeur Michel Prudhomme a succédé au professeur Guilhem Godlewski, ainsi que de celui travaillant sur les incohérences cardio-vasculaires sous la direction du professeur Michel Dozat ; membre du Conseil National des Universités et du Conseil de surveillance du CHRU de Nîmes, vous exercez la fonction de Coordinateur national de la capacité médicale d'acupuncture, ce diplôme universitaire d'État créé en 2007, lorsque Gilles de Robien était ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Votre brillante carrière, Madame, est le résultat d'un choix raisonné et assumé. Votre père, alors que vous étiez jeune lycéenne, avait attiré votre attention et vous avait mise en garde sur les problèmes inhérents aux pathologies graves et à l'annonce de leur diagnostic. Après avoir envisagé un temps de vous orienter vers des études de pharmacie et d'ingénieur chimiste, vous avez opté résolument pour celles de médecine, par goût pour la biologie et la connaissance du fonctionnement du corps humain. Une fois les certificats d'anatomie générale, de biomécanique et de neurologie en poche, vous avez soutenu votre thèse intitulée : « Contribution anatomique à l'innervation des veines », avant de partir pour Shanghai afin de vous former, six mois durant, à la médecine traditionnelle chinoise et de sortir diplômée de sa faculté.

Je n'aurai garde d'oublier de citer le nom du professeur Jean Bossy qui, du monitorat d'anatomie que vous avez exercé dans son laboratoire à partir de 1974, à la direction de votre thèse universitaire et

à sa soutenance vingt et un ans plus tard, a accompagné votre avancée dans la carrière. D'ailleurs, son nom revient souvent, aux côtés de ceux de Guilhem Godlewski, de Pierre Marès et de bien d'autres, dans la centaine de titres d'articles, de communications, à caractère national et international, que vous avez majoritairement cosignés, ou dans la dizaine d'ouvrages que vous avez publiés.

Oserais-je vous faire part de l'angoisse qui m'étreignit en lisant le titre d'une publication orale cosignée par vos soins et référencée dans le n° 239 du Bulletin de l'association des anatomistes, paru en 1993, je cite : « Les muscles et les ligaments de l'articulation de l'épaule et leur rôle dans les conflits coraco-sous-acromial et coraco-humoral » ? Moi qui croyais que la liste des conflits publiée dans l'*Atlas stratégique* de Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, était exhaustive, et qui étais persuadé qu'ils se déroulaient presque exclusivement dans le Tiers-Monde... !

Mais revenons à Jean Bossy. À tout prendre, et je vous invite cordialement, lorsque vous en aurez le loisir, à observer la douzaine de tableaux figurant l'*Histoire de Tobie* sur les murs de cette salle. Il a été en quelque sorte pour vous ce que l'archange Raphaël fut pour le héros de l'histoire biblique : un compagnon et un conseiller, sans pour autant prescrire l'usage du fiel prélevé dans le corps d'un poisson péché dans le Tigre pour permettre au père de Tobie de recouvrer la vue - ce qui advint - ou de brûler son cœur et son foie afin d'empêcher que le démon Asmodée ne vînt une huitième fois faire obstacle au mariage de Sarah, qui n'en pouvait mais, avec ce fils exemplaire. Aurait-il pour autant recommandé l'usage des aiguilles ?

Dans la lettre qu'il lui adressa le 19 janvier 1953, Jean Paulhan invitait Marc Bernard, qui souffrait de maux d'estomac, à prendre rendez-vous avec Georges Soulié de Morant (1878-1955). Ci-devant diplomate - il avait été consul de France à Kunming en 1908 -, sinologue confirmé, ce dernier avait traduit du chinois, à côté de romans et de

livres d'histoire, un traité d'acupuncture, et il pratiquait cet art, laissant ses patients libres de lui donner ce qu'ils voulaient. Deux mois plus tard, Marc Bernard consulta, trouva l' « homme épatant », l'entrevue « bizarre », et il continua à souffrir de ses entrailles... Il n'empêche, le 30 octobre 1959, il fut élu membre non-résidant de l'Académie de Nîmes, Jean Paulhan ne l'étant qu'en juin 1964, quatre mois après sa réception à l'Académie française. Constatez-le, Madame, acupuncture et académie font bon ménage, ce dont nous nous félicitons, et nul doute que nombre de nos consœurs et confrères vont diriger leurs regards et leurs pas vers la place Robert Debré...

À commencer par celles et ceux qui, comme vous, aiment la corrida, histoire d'avoir, l'air de rien, un avant-goût des effets de la pose des banderilles... Suivront de près les membres du groupe de travail sur « L'Arc méditerranéen », en apprenant que des liens culturels avaient été tissés dans votre famille avec Murcie, que vous étiez, il y a peu, en Sicile où vous avez admiré Syracuse, Sélinonte et Agrigente, mais aussi le palais Gangi de Palerme qui servit de cadre au tournage du bal du *Guépard* de Luchino Visconti, et que vous portiez un grand intérêt à l'Afrique du Nord, plus particulièrement au Maroc, à la Tunisie et à l'Égypte. Viendront ensuite les marcheurs et randonneurs qui, du bois des Espeisses aux drailles de l'Aveyron que vous connaissez bien, en passant par le golf de Vacquerolles, ne manqueront pas de vous faire escorte, à charge pour vous de leur faire aimer les paysages du Wyoming en marchant sur les traces de *Jeremiah Johnson*. Votre goût pour les romans policiers, les comédies théâtrales, la peinture, attirera les clercs de la basoche, les pince-sans-rire, les joyeux drilles et les esthètes qui sont légion parmi nous. Qui pourrait penser, ne serait-ce qu'une seconde, à une assemblée d'académiciens semblables aux *Assis* de Rimbaud, glosant ad libitum *En attendant Godot* ?

Mais ce sont avant tout vos qualités intrinsèques, Madame, qui ont retenu l'attention de vos parrains et de votre marraine : la volonté

que vous avez de mener à bien et à terme ce que vous entreprenez ; la soif, le désir, de connaître ce qui vous entoure ; l'envie de rencontrer des personnes venant de milieux professionnels et culturels différents ; le dynamisme et la sympathie qui vous animent ; les convictions qui sont les vôtres, à propos desquelles vous êtes ouverte au dialogue, dans la tradition humaniste qui sous-tend l'esprit critique en éveil ; le sens des relations sociales, qu'il s'agisse de vos rapports avec vos collègues, les étudiants ou les patients. De tout cela, Madame, nous attendons que vous fassiez profiter notre compagnie.

Et puisque le thème du colloque de la Conférence Nationale des Académies sera, en 2015, *Les Académies de province et le Corps de l'homme*, nous ne doutons pas que vous éclairerez de vos lumières le groupe de réflexion qui se constituera pour la circonstance ; de même, votre séjour en Chine pourrait faire l'objet d'une communication ayant valeur de témoignage, pourquoi pas en liaison avec deux des correspondants que nous avons reçus le mois dernier, et qui sont intéressés à des titres divers par l'ex « Empire du Milieu » ? Et je ne parle pas de vos activités professionnelles dont je n'ai pu donner qu'un aperçu succinct de la richesse et de l'étendue.

C'est avec un très grand plaisir que nous vous recevons en tant que membre résidant à l'Académie de Nîmes et qu'au nom de l'ensemble de ses membres, je vous souhaite chaleureusement, chère consœur, la bienvenue.

**M. le président est vivement applaudi. A son tour, Mme Dominique Pradal Prat prend la parole.**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel  
Mesdames, Messieurs les Académiciens  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très honorée et reconnaissante de m'avoir jugée digne de siéger parmi vous en cette journée de juin, qui n'appartient plus tout à fait au printemps et pas encore à l'été.

Elle est définie par les Chinois comme la journée intermédiaire, qu'ils caractérisent de journée qui appartient à une saison inconnue dans notre région, la cinquième saison.

Je suis reconnaissante, envers Mme Hélène Deronne, M. Pierre Marès et M. René Chabert, qui ont soutenu ma candidature, m'ont guidée, et envers Mesdames et Messieurs les académiciens, qui me permettent d'être reçue au cours de cette séance.

Siéger parmi vous pour la première fois signifie que nous allons penser à un absent ; c'est succéder à l'un d'entre vous qui vous a quittés et je reprends la phrase d'Hélène Deronne : « Succession, transmission, le relais se confie de main en main ».

Maurice Druon, de l'Académie française, disait : « Quiconque franchit son seuil doit rendre hommage à son fondateur le cardinal de Richelieu et je ne saurais manquer à cet usage ; j'aurais voulu aussi, avec ce sentiment de fidélité grave et profond qui est au cœur de la succession académique, évoquer quelques-uns de ceux qui ont occupé avant moi ce fauteuil. »

Je succède à M. Paul Maubon, ma présentation, Madame, devant vous tous ici présents, qui avez connu Paul Maubon, est difficile car je n'ai pas eu cette chance. En prêtant des documents, en me confiant des souvenirs, vous m'avez apporté une aide précieuse. Le moteur de recherche actuel largement utilisé de nos jours m'a permis, comme pour une bibliographie, d'obtenir des informations complémentaires. Je vous remercie pour votre aide et espère ne pas trop trahir ni la mémoire de mon prédécesseur ni votre attente.

Je vais rappeler la personnalité de Paul Maubon et son investissement au sein de l'Académie.



Monsieur Paul Maubon est né le 30 novembre 1930 à Clarensac dont sa mère était originaire, son père était Aigues-Mortais. Il avait de profondes attaches avec Sainte-Anastasie, lieu pittoresque et chargé d'histoire de la vallée du Gardon où Paul Maubon restera toujours présent.

Il monte à cheval dès son plus jeune âge, ses parents lui ayant donné un cheval camarguais, « Cacharel », à une époque particulière où les Allemands réquisitionnaient les chevaux de labour.

Il a reçu un enseignement classique au lycée Daudet et a obtenu son baccalauréat ès lettres. Il est resté profondément attaché à la richesse d'une culture classique, lui conférant une ouverture sur les nombreux problèmes concernant non seulement les animaux mais aussi les hommes. Il a pris la décision de poursuivre ses études supérieures à l'École Vétérinaire de Maison-Alfort où il a été admis. En 1955, à Paris, il a soutenu sa thèse, intitulée « La Corne du taureau de combat », sujet qui le passionnait et le rapprochait de sa région qu'il affectionnait. Cette thèse fait toujours référence aujourd'hui dans le cursus vétérinaire et dans le monde taumachique.

Pendant son service militaire en Tunisie, en 1957, il a épousé, Francette Mourgue, originaire de Montpellier. Elle a été séduite par sa personnalité vive et tout particulièrement ses yeux bleus. Elle l'a accompagné en Tunisie où elle accueillait les confrères de son mari en une période difficile pour ce pays.

De retour de Tunisie, il s'est installé à Bellegarde, puis a créé un cabinet vétérinaire à Nîmes où il soignait les animaux de compagnie.

Etant donné le sujet de sa thèse, cet exercice professionnel ne semblait pas pour M. Maubon correspondre à un avenir tout tracé comme il arrive souvent au moment d'une installation professionnelle et familiale.

Vous avez eu, Madame, quatre enfants dont trois garçons ; un de vos fils est radiologue et habite à Sainte-Anastasia ; un autre réside en Suisse ; le dernier est à Senlis. Votre fille est à Sainte-Anastasia. Vous avez été mariés cinquante-trois ans, et vous avez onze petits-enfants qui vous ont, tous les deux, entourés.

Vous m'avez confié, en parlant de votre mari, qu'il était étonnant, bon, vif ; il avait toujours une idée d'avance et savait se projeter dans l'avenir.

Il connaissait très bien les terres gardoises, proches de la Camargue, lieu privilégié où les chevaux et les taureaux se côtoient. Grands espaces sauvages de terre et d'eau peuplés de flamants roses, d'aigrettes, de chevaux et de taureaux, si bien évoqués dans un des livres de notre enfance : *Crin blanc*.

Dès sa construction, dans les années 1960, il est devenu directeur général de la Société nîmoise d'aménagements communaux, gestionnaire du Marché-gare de Nîmes, marché aux bestiaux mais aussi aux fruits et légumes. Il a été à l'origine de l'organisation de ce marché en tenant compte des impératifs spécifiques de ce type de structure. Il s'occupait de la bonne marche de l'abattoir. Pendant cette période, il avait de nombreuses relations avec les éleveurs de Camargue ; il fournissait alors les cornes qui équipaient les fameux taureaux à « roulettes » qui permettent l'entraînement des toreros. M. Paul Maubon a ainsi fréquenté, entre autres, les frères Montcouquiol et inspiré Robert Blancou qui relate, dans son livre *Le Taureau Mécanique*, l'aventure taurine nîmoise du Mont Margerot.

Il a été consultant en ce qui concerne l'état sanitaire des bêtes destinées à la boucherie et la qualité de la viande qu'elles fournissent. En déclarant la viande propre à la consommation, le médecin vétérinaire exerce un devoir de vigilance sociale et de qualité selon les différentes normes nationales, européennes et internationales. Les responsabilités professionnelles de M. Paul Maubon étaient donc très importantes. Il a été délégué régional de la Fédération nationale des exploitants d'abattoirs publics.

Il avait une compétence en zootechnie, laquelle a deux volets : la zootechnie générale et celle spécifique.

La zootechnie générale étudie les méthodes d'amélioration de l'élevage des animaux domestiques et comprend plusieurs disciplines (connaissance des animaux, anatomie, physiologie, amélioration génétique, alimentation, hygiène, conduite des élevages).

La zootechnie spéciale est l'application de l'ensemble de ces méthodes à une production donnée (lait, viande, oeufs, laine, etc.) Ainsi spécialisé dans les problèmes qui touchent à la production animale, il a été désigné expert auprès des tribunaux.

Il faut rappeler que l'élevage animal est lié au problème des récoltes agricoles et aux problématiques des cultures. En tant que directeur général de la Société d'aménagements communaux, il s'est intéressé de très près à la réalisation concrète de ces aménagements nécessaires. La conjugaison de toutes ses activités, le goût du contact et des voyages le conduiront à participer à de nombreuses missions aux quatre coins de la planète.

C'est ainsi que les filières agricoles ou agro-alimentaires l'amèneront à plusieurs reprises en Afrique ou en Amérique du Sud. Il a été chargé de mission en tant que consultant international, tant pour le compte de sociétés privées que pour celui de grands organismes internationaux. Ces missions avaient trait au développement de l'élevage, à la commercialisation des produits de ce vaste secteur économique.

Ces missions duraient de quinze jours à trois semaines, où vous l'avez accompagné, ce qui vous a permis de l'observer en situation de travail, mais aussi de pouvoir, tous deux, tisser des liens d'amitié, en particulier en Amérique du Sud où vous vous êtes rendus à de nombreuses reprises. Vos avez des amis au-delà de l'Atlantique dans cette contrée qu'il affectionnait. En Europe, en 1969, il a participé à des missions en Hongrie, en Roumanie et en Pologne puis, en 1974, en URSS ; il y est retourné plus tard et cette mission s'est effectuée en Russie. Il s'est

rendu en Chine en 1976 (l'année du décès de Mao Zedong) puis en Australie et Nouvelle-Zélande.

Suite à tous les voyages effectués, il s'était découvert une préférence pour l'Amérique du Sud ; cette préférence est probablement liée à un continent où les grands espaces sont prépondérants, à la présence des chevaux et à sa maîtrise de la langue espagnole.

Amateur de chevaux, son amour s'est porté en premier sur la race camarguaise ; plus tard, lors de son service militaire, il s'est intéressé au pur sang arabe. Puis, il a été attiré par une autre race, le pur sang anglais, dont il a fait un élevage auquel il consacrait son temps libre. Vous dites, Madame, que c'étaient des «chevaux galopins» auxquels il a consacré du temps et de l'affection. Il avait des contacts avec différents éleveurs et n'hésitait pas à faire des kilomètres (Tarbes, Pau, Cluny, voire plus loin) pour faire saillir sa jument. La gestation nécessite surveillance échographique et attention de la part de M. Paul Maubon. La naissance du poulain était un événement important et le choix du nom correspondait à certain nombre de contraintes (partie du nom de la femelle et du mâle). Il a gardé ses deux chevaux jusqu'en avril 2011.

Le 16 Juin 1989, il devient académicien, et il confie son amour et son admiration pour les chevaux et les taureaux.

Il a occupé les fonctions de secrétaire adjoint de 1994 à 2001 et de vice-président en 2007.

Sa dextérité pour le langage écrit lui a permis d'enrichir les écrits de la compagnie et d'exposer des sujets variés en relation non seulement avec son activité professionnelle mais aussi en lien direct avec ses voyages et les chevaux : *L'influence française autour du Rio de la Plata* en 1992, *L'hippodrome de Nîmes* en 1992. En 2002, il écrit sur des sujets d'actualité : *Vache folle et principe de précaution*, puis *L'éthologie* en 2006, et *De l'éthologie au coq à l'âne* en 2007.

En 1992, il a participé à la résurrection et à la restauration de l'hippodrome de Nîmes, à la construction des box, à la remise de l'hippodrome au niveau national. Pour le remercier de ses actions, un prix Paul Maubon est décerné tous les ans à l'hippodrome de Nîmes.

En 1995, il prend sa retraite, continue à s'occuper de ses chevaux, participe aux séances de l'Académie. Il continue à voyager et aime se retrouver dans les espaces montagneux de l'Ardèche où il admire toujours les vastes étendues, auprès de vous, entouré de toute sa famille, enfants et petits-enfants.

J'ai trouvé un texte qui permet de compléter cet exposé, il a été écrit en novembre 2013. « Le conseil municipal de Sainte-Anastasia, décide de créer « l'Espace Paul Maubon », espace sportif et culturel, regroupé à Aubarne.

Le stade et le foyer avaient été inaugurés mais n'avaient pas encore été baptisés. Dans le compte rendu il est écrit : « La coutume aurait voulu que leur soit attribué un nom d'homme politique, d'écrivain, sportif ou autre explorateur bien connu de tous. Le choix a finalement été facilité par la démarche « citoyenne » d'un homme qui a consenti à échanger des terrains dont il était propriétaire afin de rendre possible une telle réalisation. Notre municipalité a ainsi pu regrouper ces nouvelles infrastructures en un même lieu.

Quoi donc de plus naturel que de donner le nom de cet homme, aujourd'hui disparu, à cet espace socioculturel communal. Les plus anciens habitants de Sainte-Anastasia l'ont côtoyé car, même si contrairement à ses parents et à ses enfants, il n'a jamais résidé à plein temps sur notre commune, il a toujours maintenu l'activité agricole du « Mas », assisté d'une main d'oeuvre locale, pour la continuité de l'exploitation des terres familiales. Pour les plus jeunes et les nouveaux venus dans la commune, il est important de savoir qui était ce personnage connu pour ne pas avoir « d'ennemis ». Souhaitons que ce lieu soit à

l'image du nom qu'il porte : un espace de convivialité, d'échanges et de respect ».

Il est encore une part, essentielle de la vie de M. Paul Maubon sur laquelle il me faut m'arrêter : celle qui se confond avec votre compagnie et tout particulièrement ses écrits et j'ai choisi de parler d'éthologie.

L'éthologie est l'étude du comportement des diverses espèces animales. Cette branche zoologique de la biologie a été créée en 1854 par le naturaliste Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Elle peut s'apparenter à la biologie du comportement et surtout à la biologie de l'interaction intraspécifique. L'éthologie humaine, axée sur l'étude des comportements individuels, en fait partie. L'évolution récente de cette discipline biologique est marquée par les études scientifiques de longue haleine sur les comportements animaux, dont les trois plus notoires ont consacré l'éthologie par le prix Nobel de médecine de 1973. Ce sont les travaux accomplis surtout dans le deuxième tiers du xx<sup>e</sup> siècle par différents scientifiques qui ont permis son développement et d'apporter un concept : l'éthologie peut être considérée comme « un carrefour de disciplines ». Aujourd'hui, l'éthologie ouvre de nouvelles voies, y compris dans la relation entre les hommes. Bruno Marchal, par exemple, a mis au point une méthode qui permet, en observant le rapport homme-cheval, d'améliorer le rapport entre les hommes. Il a trouvé des analogies intéressantes qui permettent des métaphores visant à comprendre et améliorer les relations, par exemple au sens d'une entreprise ou du couple. L'ingénierie éthologique dont vous a parlé M. Paul Maubon, correspond à cette définition bien admise. Le bien-être animal avec, en particulier, l'impact des conditions d'élevage sur le bien-être et, bien entendu, son influence sur les performances zootechniques des espèces domestiques. L'observation d'une espèce, le cheval, dans des conditions aussi proches que possible de son milieu naturel, la liberté en vue de sa réintroduction dans une zone proche de son milieu d'origine ont été fondamentaux.

Je sais, Madame Maubon, Mesdames, Messieurs les

académiciens, Mesdames, Messieurs, que je n'ai fait là que survoler la vie de M. Paul Maubon, je n'ai voulu tenter que de faire revivre devant vous un homme tout entier. J'ai essayé de rappeler toutes ses vies, celles de l'action, de l'esprit, de l'affection qu'il entretenait dans sa famille, avec ses chevaux, et relater sa convivialité et insister sur les relations amicales locales mais au aussi au-delà par le monde.

Après votre discours de présentation, M. le président, la tradition me demande de parler de mon parcours, de l'Académie, de mes attentes vis-à-vis de votre compagnie. Se présenter est aisé mais parler de soi est une approche toujours difficile. Je vais essayer de vous apporter quelques éléments de mon parcours personnel et professionnel complémentaire.

J'ai toujours été fascinée par les « hommes de lettres » mais aujourd'hui pouvons-nous toujours utiliser cette terminologie sans être caractérisée voire « taxée » d'être dans la non égalité. L'homme, dont j'ai appris l'anatomie, la physiologie, correspond à l'espèce humaine avec ses différences et ses complémentarités comme, dans le concept de la médecine traditionnelle chinoise, le Yin (la femme, la terre ) et le Yang (homme, le ciel)

Vous avez eu un exposé de M. le président. Il a analysé mon curriculum vitae, il a noté des informations diverses, glanées lors de notre conversation et d'autres, rapportées par ma marraine et mes parrains.

Je vais remercier tout d'abord ma famille, mes parents qui m'ont permis d'être là en ce 20 juin 2014, patrimoine génétique indiscutable et nécessaire comme me l'a appris M. Pascal Gouget, dont un segment peut provenir d'un ancêtre, Charles Cros, né à Fabrezan dans l'Aude, scientifique et poète.

Mon père, qui nous a quittés trop jeune, a largement influencé ma vie par les écrits qu'il nous a laissés et la définition qui m'est donnée d'être une « terrienne ».

Ma mère, qui a su s'adapter pour permettre à ses trois enfants de faire des études et a permis que je devienne médecin.

Mes frères avec qui j'ai partagé des années très heureuses, joyeuses mais parfois empreintes de tristesse.

Je rends hommage à Claude, lettré et grand humaniste et Francelize qui nous ont accompagnés, non seulement dans cette épreuve mais aussi dans tous les moments de notre vie, à leurs enfants et petits-enfants avec lesquels nous avons des liens affectifs très étroits.

Je reconnais très bien le mélange de joie, de fierté, d'amour et de tristesse que le cœur de Mme Francette Maubon contient en ce jour.

À mon mari, qui dit volontiers qu'« il ne faut pas demander à une Nîmoise de s'éloigner et surtout qu'il ne faut pas lui ôter des yeux la Tour Magne. » Vincent et Géraldine l'ont découverte dès leur jeune âge. Le jardin de la Fontaine était leur jardin, où ils couraient le soir après l'école et les fins de semaine.

Dans ce contexte familial et amical, j'ai poursuivi ma carrière dite « hospitalo-universitaire » qui est une spécificité des UFR de Médecine puisque nous appartenons à deux ministères. J'aime ma double appartenance hospitalo-universitaire, mon rôle d'enseignante est une profession attrayante pour l'indépendance intellectuelle qu'elle assure, ainsi que les contacts avec de jeunes esprits. Communiquer les connaissances acquises et qui nous passionnent, rester en alerte avec les enseignés qui vous aiguillonnent, demande une quête permanente des données, une recherche, moteur essentiel dans le domaine médical. Cette transmission du savoir auprès des étudiants en médecine se fait par « compagnonnage » dans les hôpitaux comme l'a rappelé M. René Chabert.

J'appartiens à cette entité régionale, la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes qui fut longtemps la Faculté de Médecine de Montpellier appelée « École de Médecine » à l'époque de Rabelais et qui avait été créée au XII<sup>e</sup> siècle. Rabelais, au cours de ses études, dut



se plonger dans le *Livre de la guérison*. Dans la lettre de Gargantua à Pantagruel, en 1532, il donnait un conseil : apprendre. C'est la base de notre enseignement médical, il nécessite un apprentissage des notions fondamentales, de l'infiniment petit (anatomie microscopique) jusqu'à l'aspect morphologique de l'individu. Cette composition de l'homme ou de la femme représente une discipline médicale : l'anatomie. Elle consiste en la connaissance des organes, des rapports qu'ils ont entre eux. Elle est basée sur la dissection (anatomie = couper au travers), seul moyen de connaissance du corps. La dissection n'a été autorisée en France qu'au XVI<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement à Montpellier. Les leçons d'anatomie étaient dispensées dans le *Théatrum Anatomicum* du site historique de l'actuelle Faculté de Médecine où j'enseigne, mais les premières dissections avaient lieu Grand-Rue. Il faut noter que l'anatomie statique du Moyen Âge fait place à l'anatomie dynamique de la Renaissance. Léonard de Vinci a particulièrement étudié cette anatomie. Il a disséqué et a été un des premiers à retranscrire la réalité anatomique humaine par ses iconographies. Il a associé son esprit scientifique et artistique pour nous laisser une œuvre étonnante, mais ses schémas anatomiques sont restés méconnus plus de trois siècles.

L'anatomie est largement décrite dans des traités destinés aux artistes dès l'époque de Michel Angel et Raphaël.

La leçon d'anatomie est un genre reconnu et immortalisé par le tableau de Rembrandt intitulé « La leçon d'anatomie du docteur Tulp ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'anatomie s'enrichit de reproductions des structures par céroplaste, les cires réalisées deviennent la propriété des cabinets de curiosités puis rejoindront les facultés de médecine, mais il faut noter qu'il existe une collection de cires réalisées par le frère de Fragonard au musée de l'école vétérinaire de Maison-Alfort ou M. Paul Maubon a pu les admirer. La Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes est propriétaire de plus de 388 cires parmi les 5 800 pièces du conservatoire d'anatomie .

Le corps humain est étudié par les peintres, ils abordent non seulement les différentes morphologies du corps mais aussi sa modification lors des mouvements. Ils sont capables de dessiner les muscles avec une précision extraordinaire en fonction du geste, de la morphologie de la personne et exprimer une situation spécifique ou exprimer un sentiment dans un dessin ou une toile. Je suis admirative devant certains tableaux où cette expression du peintre s'affirme avec une précision telle qu'il est possible au médecin de noter une modification anatomique qui a du être dictée par une pathologie latente, ou patente, chez le modèle du peintre, voire chez le peintre lui-même.

Renoir, atteint de polyarthrite rhumatoïde, a vu la déformation progressive de ses doigts, il a schématisé dans certains tableaux des mains avec de petites déformations. Il a pu continuer à peindre malgré cette pathologie en adaptant son pinceau ; actuellement on parle d'orthèse pour minimiser le handicap.

L'anatomie, basée sur l'apprentissage et la dissection, reste toujours un enseignement de base pour le futur médecin mais il a évolué en raison des développements technologiques comme l'imagerie et elle sert de base à l'évolution de la chirurgie ou des prises en charges thérapeutiques dites « interventionnelles ». Membre d'un laboratoire d'anatomie descriptive et organogénèse en 1978, j'ai appartenu à un laboratoire de chirurgie expérimentale où j'ai vu les premières utilisations du laser chirurgical avec M. Guilhem Godlewski. Actuellement, ce laboratoire évolue vers la simulation chirurgicale pour l'apprentissage des futurs chirurgiens.

Mon activité de soins m'a orientée vers les explorations neuro-physiologiques prescrites pour affirmer ou infirmer le diagnostic de diverses pathologies qui atteignent les nerfs ou les centres nerveux.

Cette formation clinique m'a orientée un peu plus vers l'anatomie du système nerveux ou neuro-anatomie qui aborde la morphologie des différentes structures nerveuses.

Cette partie de l'anatomie comprend l'anatomie fonctionnelle qui se rapproche de la physiologie indispensable à la compréhension du fonctionnement du système nerveux. Cette anatomie fonctionnelle est une approche des mécanismes et des possibilités extraordinaires de notre cerveau. Ces mécanismes sont d'autant plus intéressants et multifocaux depuis la notion récente de plasticité neuronale.

Cette approche de la neuro-anatomie s'est faite dans le laboratoire d'anatomie de Nîmes auprès du professeur Jean Bossy. L'anatomie au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> était enseignée par des anatomistes qui maîtrisaient aussi l'embryologie et l'organogénèse. L'évolution des facultés dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle a été à l'origine du rattachement de l'anatomie à une pratique médicale en France, ce qui n'est pas le cas chez nos voisins européens ni au-delà. À cette époque, le professeur Jean Bossy s'est intéressé à une prise en charge thérapeutique de ses patients un peu différente et il a développé l'acupuncture en France et au-delà. Pour définir le cursus de l'acupuncture en France, j'ai été envoyée en mission en République populaire de Chine, ce qui m'a permis de rencontrer différents médecins chinois, la culture chinoise juste après la mort de Mao Zedong et les structures de soins initialisées par son régime.

Depuis, l'acupuncture est présente dans notre CHU et j'ai développé avec M. Pierre Marès cette prise en charge thérapeutique à la maternité de Nîmes.

Auprès du professeur Jean Bossy, j'ai participé à la compréhension des possibilités d'action de l'acupuncture. Certaines structures nerveuses sont à l'origine de neurosécrétions diverses qui sont impliquées dans la survenue de la douleur et sont modifiées, inhibées par l'acupuncture.

Ayant un parcours scientifique, je suis attirée par des approches différentes du monde qui nous entoure. Les voyages que j'ai réalisés, tant sur le plan professionnel que personnel, m'ont donné une vision différente et j'ai eu envie de poursuivre cet enrichissement et vous m'en donnez l'occasion.

J'ai tout naturellement, essayé de trouver dans l'Académie de Nîmes, dans son histoire, ses missions, ses membres, des informations pour essayer de répondre à la tradition que vous m'avez exposée. Ma formation professionnelle m'a orientée vers la recherche des points communs des différents membres de votre compagnie, et dans le parcours de M. Paul Maubon, le mot recherche est apparu. La recherche est un moteur essentiel, elle permet d'acquérir de nouvelles connaissances, littéraires, historiques, artistiques, en un mot rencontrer la diversité dans un contexte de respect et de liberté. Mes recherches se sont orientées vers des définitions comme Académie, Nîmes, Académicien, Académicienne.

L'Académie, et naturellement l'Académie de Nîmes, constituée en 1682, reçut de Versailles les lettres patentes que Louis XIV avait signées le 10 août, conférant à ses membres « les honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie Française ».

La principale fonction de l'Académie française est de veiller, avec soin et diligence, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. » (Article 24 des statuts.)

Lors de la réunion des premiers académiciens nîmois, autour de la table de la « Salle de Lordat » en hommage à son bienfaiteur, elle a été définie comme le lieu où il est possible de s'adonner au « goût des plaisirs de l'esprit ».

Sa mission était l'étude de l'Antiquité avec l'honneur de joindre la pureté du langage français à la connaissance de l'antiquité historique. Nîmes, la ville à laquelle nous sommes attachés pour diverses raisons et qui a vu la naissance de son Académie quarante-sept ans après celle de l'Académie française. Nîmes, située sur la rive ouest du Rhône qui a vu la création de l'Académie d'Arles seize ans plus tôt.

Les mots « Académicien, Académicienne » déclinés au masculin et au féminin, sont définis dans le dictionnaire de la langue française comme « un membre d'une classe, de l'Institut, en particulier, de l'Académie française ».

Le terme académicienne me rattache bien sûr à vous, Mesdames les académiciennes de Nîmes, dont la première fut Madame la baronne de Bourdic (1746-1802), célébrée par Florian et par Voltaire, avec lequel elle correspondait en vers. Quand Monseigneur Bec de Lièvre, dont elle était la nièce, proposa de la recevoir parmi ses membres, l'Académie accueillit avec réserve cette proposition, non pas que la baronne de Bourdic ne méritât pas cette distinction mais, signe des temps, elle craignait « le jugement du public et ses plaisanteries ». Elle n'en fut pas moins élue par acclamations, ce qui fit dire à M. de Valfons : « Que dirai-je, Madame, il n'y a plus d'éloquence après les acclamations. » Les éloges donnés aux talents et aux agréments de l'esprit de cette nouvelle académicienne, dont l'Éloge de Montaigne, lu à l'Académie en 1782, « mit le sceau à son immortalité ». Cet événement eut une heureuse conséquence : l'Académie décida que « le fauteuil de Mme de Bourdic serait à tout jamais acquis à une dame ». Madame Suzanne Verdier-Allut (1745-1813), poétesse célèbre au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle fut élue à l'Académie en 1807.

Napoléon Bonaparte pensait que « les femmes sont faites pour vivre dans leur intérieur », ce qui mit fin à cette tradition puisque, pour être reçu à l'Académie, il fallait avoir fait la conscription . Il faut attendre 1948 pour retrouver la présence d'une femme dans ce lieu, en la personne de M<sup>elle</sup> Lavondes, biographe d'Olivier de Serres.

A l'Académie française, un siège fut attribué en 1980, à Mme Marguerite Yourcenar ; au total, six femmes appartiennent aux immortelles. Je me réjouis que l'Académie de Nîmes ait ouvert ses portes de façon plus significative aux femmes au XXI<sup>e</sup> siècle, dans une société où les médias évoquent en permanence la notion de parité.

Le 24 Mai 2014, Monsieur Michael Edwards, lors de son discours de réception, rappelait que l'Académie française est une preuve éclatante du génie du cardinal de Richelieu, qui avait compris qu'une nation pense par sa langue, et qu'il existe un rapport étroit entre la santé d'une langue et la santé de ceux qui la parlent.

« La santé de ceux qui la parlent » se doit d'être préservée, c'est ce que j'ai essayé et essaie de faire au quotidien, mais je pense que la diversité des membres de cette compagnie va me permettre d'aborder des domaines très variés. Ainsi pourront s'établir des liens, des ponts entre mon esprit cartésien lié à ma triple formation, soins, recherche, enseignement, et vos interventions, vos points de vue spécifiques et variés tant dans le domaine littéraire, philosophique, théologique, historique, juridique, archéologique qu'artistique.

Ces approches diverses me permettront de nombreux échanges, dans notre monde actuel, où la technicité, voire l'hypertechnicité, les moyens de communication de plus en plus sophistiqués ont tendance à outrepasser la condition humaine.

Sachant que je vais recevoir de vous tous, qui avez la mission de promouvoir la culture, vous allez m'offrir d'enrichir la mienne. Étant reçue à l'Académie de Nîmes, j'ai le devoir de donner, dans l'esprit de votre assemblée qui a franchi au cours du temps des passages difficiles, et de respecter son histoire et sa devise : *Ne quid nimis*, Rien de trop.

Il faut savoir rechercher, analyser, synthétiser, pour que toute pensée, toute approche scientifique, historique, artistique ou littéraire puisse aboutir et initialiser une discussion. La pensée, l'action, doivent en permanence coexister ; chacun est alors susceptible d'agir et peut être défini comme homme, femme de pensée, et penser en homme ou femme d'action.

J'attache de l'importance aux corrélations entre l'histoire, la littérature et les arts, source de ce que nous appelons encore la culture, ou une certaine forme de culture. Je les pense indispensables dans

l'élaboration de l'intelligence et de la sensibilité. Ces corrélations puisent leur origine dans l'Antiquité, où l'architecture était le support de la pensée. Le temple d'Apollon à Delphes, comme l'a rappelé Mme Michèle Pallier, sur les colonnes duquel est gravé le *Ne quid nimis*, a résisté au temps et nous invite à la mesure.

Les voyages, que nous avons évoqués à plusieurs reprises, peuvent être externes ou internes et sont des occasions d'approcher des paysages variés, de découvrir des civilisations différentes, des personnalités diverses pour notre enrichissement.

Je vous remercie de me donner l'occasion, à partir de ce 20 juin, d'élargir mes connaissances et de m'évader dans des espaces inconnus.

Notre consœur est vivement applaudie. M. le président invite Mme Dominique Pradal Prat à rejoindre la salle Lordat afin de recevoir les félicitations de l'assemblée. La réception s'est poursuivie dans le salon du premier étage pour partager une coupe de champagne.

La séance est levée à 17 heures 45.

\* \*  
\*





## Séance du 27 juin 2014

**La séance est ouverte à 16h30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Sont présents :** Mesdames Bertrand-Fabre, Herrmann, Marès, Maurin-Farelle, Pallier, Plouvier, Poujoulat, Ritter. Messieurs Aventurier, Chabert, Chalavet, Chamboredon, Debant, Fabre, Galtier, Gouget, Hugues, Pierre Marès, Matouk, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Simon.

**Excusés :** Mesdames Deronne, Kuntz, Lassalle, Leroy, Teulon-Lardic. Messieurs Audisio, Bruguerolle, Cavalier, Gardelle, Fontaine, Fougères, Iancu, Puech, Sapède, Stephan, Trarieux, Travier.

### **Correspondants**

**Présents :** Mmes Brandts, Dumas, Giacomoni. Messieurs Auriol, Dugas, Février, Fournier, Morisot, Pey, Rouanet, Simula, Ventura.

**Excusés :** Madame Agussol, Messieurs Belin, Chillet-Pijac, Galligani, Krebs, Ott, Pontvieux.

**Le président Robert Chamboredon ouvre la séance.** Après avoir rappelé l'ordre du jour, il demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 20 juin. Mis aux voix, celui ci est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, M. le président demande au secrétaire perpétuel de procéder à l'élection de deux candidats en qualité de

membres non résidants. Il s'agit de :

- M. Alain Duhamel, parrainé par Mme Michèle Pallier, MM. Antoine Bruguerolle et Charles Puech.
- M. Michel Christol, parrainé par MM. Daniel J. Valade, Pascal Gouget et Gabriel Audisio.

MM. Alain Duhamel et Michel Christol ayant obtenu plus des deux-tiers des suffrages des votants, sont élus membres non résidants. Les résultats détaillés du scrutin sont enregistrés dans le registre des admissions. Ils sont signés par le président et le secrétaire perpétuel et peuvent être consultés sur simple demande.

### **Annonces :**

**Vendredi 27 juin à 15h 30**, nous avons reçu notre confrère Jean-Pierre Dufoix de l'Académie de Montpellier. En effet, un groupe de travail dénommé : «Sur les pas de Saint Louis en baie d'Aigues-Mortes» s'est auto-constitué avec l'objectif suivant : fire revivre le site de l'embarquement à Aigues-Mortes des troupes des septième et huitième croisades en 1248 et 1270, dans le souvenir du roi Louis IX, en s'appuyant sur des données avérées, tant archéologiques, historiques que scientifiques.

A l'occasion de la célébration du huitième centenaire de la naissance de Louis IX en octobre 2014, notre confrère Jean-Pierre Dufoix a souhaité associer notre Compagnie à cette prochaine manifestation.

**Lundi 30 juin, à 18 heures**, les Archives départementales du Gard nous ont invités au vernissage de l'exposition consacrée au sculpteur Jean-Charles Lallement, auteur du Mémorial de la Résistance dans le Gard, et à la Libération dans le Gard. Autour de la présentation de documents originaux, des panneaux retracent l'action des résistants, les différentes phases de cet événement et la mise en place du comité départemental de la Libération.

Madame Marie-Claire Pontier, directrice des Archives départementales du Gard et Correspondant de notre Compagnie quitte

ses fonctions actuelles pour diriger à partir du 1<sup>er</sup> août les Archives départementales des Bouches-du-Rhône à Marseille. Nous lui avons adressé une lettre de félicitations en exprimant nos souhaits de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

L'ordre du jour prévoit l'accueil de M. Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit en qualité de correspondant.

**Le président Robert Chamboredon s'exprime en ces termes :**

Monsieur,

« Aller voir dans les coulisses de la vie et de la mort, c'est s'interroger sur l'au-delà des apparences et du quotidien. C'est rencontrer le rêve, l'occulté, l'inconscient. C'est affronter l'angoisse, la violence, la peur. C'est remonter à la source de la Tragédie et de la Comédie. C'est croiser le désir et parfois s'y brûler. » Ainsi s'exprime Joseph Marty dans l'essai qu'il a consacré au grand cinéaste suédois Ingmar Bergman, intitulé : « *Ingmar Bergman. Une poétique du désir.* » Et d'ajouter que le travail du cinéaste consistait à relier les lèvres aux entrailles, le cerveau au sexe, le visage au cœur.

Eh bien, Monsieur, est-ce forcer le trait qu'affirmer que pareils propos pourraient s'appliquer, avec quelques nuances, à votre spécialité médicale, à la démarche exploratoire que vous suivez ? Vous qui, deux ans après avoir inventé la salpingographie sélective pour la désobstruction des trompes de Fallope, avez publié, en 1979, un *ABC* en imagerie gynécologique, obstétricale et mammaire.

Murétain d'origine, tout comme Adolphe Niel et Vincent Auriol, vous êtes venu au monde trois ans avant le début du septennat du premier président de la IV<sup>e</sup> République. L'externat et l'internat dans les

hôpitaux parisiens achevés, vous êtes devenu professeur de radiologie et d'imagerie médicale avant d'accéder au statut de professeur de classe exceptionnelle il y a de cela onze ans. Une remarquable, sinon extraordinaire carrière, qui ne vous a pas pour autant empêché d'assumer la paternité de deux enfants.

Les huit ouvrages dont vous êtes l'auteur, parfois en collaboration, attestent, ô combien, que l'imagerie médicale et les nouvelles technologies sont votre marque de fabrique. Plus précisément, celles relatives au sexe féminin. Vous êtes reconnu comme tel à Washington et Boston, et que dire des responsabilités multiples exercées en France dans ce domaine spécifique, que ce fût auprès de la Société française de radiologie de l'imagerie de la femme, de la Société française d'imagerie génito-urinaire, sans parler de l'Association France-Maroc dont vous êtes un des créateurs ou de la Fondation de l'avenir au conseil scientifique duquel vous êtes associé comme membre.

Tout naturellement, en pionnier que vous êtes, vous allez traiter la question : « Imagerie de la femme : une nouvelle spécialité ? »

À vous qui entrez dans la distribution de l'Académie de Nîmes, je donne, geste à l'appui, le clap de début.

M. Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit remercie M. le président et prend la parole pour s'exprimer sur le thème : l'imagerie de la femme : une nouvelle spécialité médicale.

A partir de la découverte des rayons X en 1895, la discipline radiologique a vécu un véritable « choc » technique au XX<sup>e</sup> siècle passant de la photographie médicale à l'imagerie médicale par l'intégration successive de l'échographie, du scanner, de l'IRM en moins de huit décennies

Pendant cette période, des spécialités radiologiques telles que la neuroradiologie ou la radio pédiatrie se sont clairement établies et ont été unanimement reconnues. Le concept d'imagerie de la femme regroupant l'imagerie gynécologique et la sénologie n'apparaît qu'à partir de 1993.

Aujourd'hui, l'imagerie de la femme souffre toujours d'un cloisonnement inapproprié du fait de la séparation pratique et scientifique de l'imagerie mammaire et pelvienne. Par ailleurs pendant longtemps, l'imagerie gynécologique a été associée à l'imagerie urinaire dans le cadre de l'uro-gynécologie alors que pour les femmes la logique apparaît évidemment hormonale (sénologie, gynécologie, obstétrique, ostéoporose...).

Et pourtant, comme la neuroradiologie, l'imagerie de la femme est une spécialité d'organes bien précis et comme la radiopédiatrie elle a une clientèle définie, les femmes. Il s'agit donc plus d'une nouvelle spécialité que d'un « mariage arrangé ».

Le cahier des charges actuel de l'imagerie de la femme reprend un accès à différentes techniques telles que la radiologie conventionnelle, la mammographie, l'hystérosalpingographie, l'échographie mammaire et endocavitaire, la tomodensitométrie, la résonance magnétique nucléaire, la densitométrie osseuse, la radiologie interventionnelle gynécologique et mammaire ...

Si le gynécologue devient peu à peu le « médecin interniste » de la femme, il doit avoir un correspondant dans le domaine de l'imagerie, correspondant qui possède les bases cliniques requises afin de proposer la ou les techniques les plus appropriées, d'en connaître leurs indications, les risques ainsi que leurs limites à propos de thèmes aussi divers que la cancérologie, l'infertilité, la pathologie gynécologique obstétricale, la sénologie, l'ostéoporose, les problèmes endocriniens...

C'est dans cet esprit que, aux Etats-Unis, dès 1993, Amy THURMOND met en place un « Board in Women's Imaging »<sup>1</sup> et qu'en 1998, la jeune S.A.W.I. (Society for the Advancement of Women's Imaging), présidée par le professeur Hedwig HRICAK établit les critères de formation et de pratique indispensables en imagerie de la femme<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> AS. Thurmond, MK. Jones. *Obstetric and gynecologic radiology. It's time now ...* AJR 1993 ;160 :553-554

<sup>2</sup> H. Hricak, D. Adams, C. D'Orsi, R. Filly, H. Genant. *Radiology : a partner in clinical care. Radiology 1998 ;209 :297-302.*

Les « Women's Health Centers »<sup>3</sup> sont destinés à être des bâtiments spécifiques, organisés en réseaux régionaux, permettant de prendre en charge d'une manière approfondie l'ensemble des pathologies féminines avec le concours d'imageurs spécialement dédiés à cette discipline nouvelle. Seul, un radiologue familier à cette pathologie et à ces techniques peut apporter une réponse appropriée au médecin consultant.

Le travail ainsi réalisé leur a permis d'être parfaitement convaincus de la nécessité de la mise en place d'unités dédiées à l'imagerie de la femme.

Des écueils sont pourtant, à l'expérience, à éviter :

- d'une part l'isolation des structures réservées aux femmes, coupant toute communication inter-disciplinaire sans parler des implications sociales que cette démarche représente.
- la mise en place de départements d'imagerie absorbant des services cliniques qui perdraient leur dynamique propre de recherche et d'interconnexion avec les spécialités qui leur sont proches.

L'expérience de l'enrichissement multidisciplinaire et la possibilité technologique des transferts d'image nous conduisent à penser que le bon schéma serait de pouvoir coordonner, autour d'un département d'imagerie de la femme public-privé, l'ensemble des services concernés avec une organisation du travail par thème associant les spécialistes cliniques et les spécialistes d'imagerie afin de définir les meilleures stratégies dans une prise en charge globale des patientes. Sur le plan fonctionnel, l'organisation de staffs thématiques et la mise en réseau avec transfert d'images entre le site d'imagerie et les unités cliniques introduiraient la notion de rapidité mais aussi de convivialité et d'efficacité.

---

<sup>3</sup> Angtuaco TL, De Paredes ES, MacAleese KA, Hricak H. *Women's health care centers and the women's imaging subspecialty : emerging frontiers in radiology*. Radiographics 1999, 19, S3-10

De plus en plus de médecins sont convaincus de cette démarche utile pour les patientes, indispensable pour la qualité médicale, mais des résistances restent évidentes.

Ces résistances sont multiples : au niveau des tutelles dont les instances européennes, à cause de la nécessaire intégration de responsabilités transversales parfois inter-établissements pour l'imagerie de la femme et des pratiques différentes dans les pays de l'Union.

Au niveau d'établissements imposant des regroupements inutiles au lieu d'aménagements inter-services permettant des fonctionnements nouveaux.

Au niveau médical, aussi bien pour ceux qui travaillent dans les départements d'imagerie que dans les autres services cliniques avec la peur de perdre un certain pouvoir, pouvant créer des difficultés dans l'organisation du travail journalier et de la collaboration interdisciplinaire ...

Les avantages, pour les femmes, de la spécialisation en imagerie de la femme sont multiples. Ainsi sera possible le regroupement dans une unité de lieu connectée en temps réel par télétransmission à des experts et aux différents correspondants de spécialistes qualifiés travaillant avec du matériel de qualité contrôlée garantissant un niveau optimal pour les résultats des examens réalisés.

Quelques dangers doivent être surveillés comme les sur-diagnostic sources de stress et de souffrances et les sous-diagnostic porteurs de fausses sécurités.

La femme « transparente », comme on l'avait imaginé au XVIII<sup>e</sup> siècle, est au bout du long chemin de l'imagerie de la femme.

M. Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit est vivement applaudi.

La séance se poursuit par la présentation de la communication de notre confrère Jacques Meine, membre non résidant intitulée : La famille Hoffmann ou le mécénat sans frontières.

**Le président Robert Chamboredon prend la parole :**

Monsieur et cher confrère,

Bâle est assurément une ville d'accueil. Froben, Érasme, Holbein le Jeune, Hermann Hesse, Friedrich Nietzsche, Karl Jaspers, y passèrent et y œuvrèrent. Vous aussi, en tant que chef de clinique à l'hôpital universitaire, puis comme médecin libéral, spécialiste de la chirurgie de la main. Accompagnant votre mère, d'origine vaudoise, et suivant les traces du philosophe d'Heidelberg précédemment cité, vous étiez âgé de cinq ans lorsque vous quittâtes l'Allemagne nazie, au début du Deuxième Conflit mondial, pour la Suisse, votre première patrie d'adoption, où vous avez accompli votre cursus scolaire et universitaire, de Lausanne à Zurich, et rencontré Irmgard dont vous partagez la destinée.

Bâle est aussi la patrie d'origine de Fritz Hoffmann qui fonda, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une société pharmaceutique tôt devenue, sous l'appellation Hoffmann-La Roche – du nom de la première épouse du père fondateur, Adèle La Roche – un des plus grands groupes de cette branche industrielle. Du nombre des plus grandes fortunes helvétiques (13 à 14 milliards de francs suisses, selon des estimations fiables), la famille Hoffmann s'est distinguée par le mécénat qu'elle a exercé et qu'elle exerce en des domaines variés, de l'art contemporain dans ses diverses composantes à la préservation du patrimoine ancien ; des rencontres de la photographie à Arles, à la station biologique camarguaise de la Tour du Valat. Le musée de la ville rhénane en est l'illustration.

C'est de cette question sensible que vous avez décidé de nous présenter, Monsieur, pour votre deuxième communication à l'hôtel Guiran où vous fûtes accueilli comme correspondant en 2002, sous la présidence de Monsieur Yvon Pradel, puis reçu, en tant que membre non résidant, huit ans après, par notre regretté confrère Jean-Marc Roger dont vous avez partagé l'amitié et auquel vous restez profondément attaché.



Vaunage oblige. Depuis 1978, en effet, vous vous êtes partiellement établi dans la « Petite Canaan ». Lieu de villégiature où vous employez votre temps libre en vous intéressant plus particulièrement à l'architecture romane et à l'art contemporain, et en exerçant vos talents d'aquarelliste, Congénies est devenue en 2000 votre deuxième terre d'adoption, et c'est le plus logiquement du monde que vous avez rejoint l'association Maurice Aliger qui profite de vos qualités d'organisateur (cf. Colloque Edmond Vermeil, le germaniste (1878-1964) Du Languedocien à l'Européen, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2011), tout comme l'Académie de Nîmes où vous êtes rapporteur de la commission des publications.

À travers la saga des Hoffmann, et plus particulièrement de quelques membres de cette famille, c'est sur la légitimité ou non du mécénat moderne que vous réfléchissez. Se distinguent-ils du luxembourgeois Mayrisch ou du Vaudois Charles Veillon dans les formes d'évergétisme qu'ils pratiquent, les domaines dans lesquels ils interviennent, les formes que revêt leur mécénat ?

Et puisque qu'il s'agit des Hoffmann, contez-nous s'il vous plaît... »

**Notre confrère prend la parole pour cette communication originale dont un résumé est proposé ci-après.**

Depuis plusieurs générations, la famille Hoffmann consacre une large part de ses immenses revenus à des fondations d'intérêt général, notamment culturel ou environnemental. Ses activités ont peu à peu dépassé les limites de leur fief bâlois et concernent, depuis quelque temps déjà, très intimement la Camargue et la ville d'Arles, notre voisine. La communication proposée a pour objectif une réflexion sur la légitimité – ou non – du mécénat moderne, à la lumière de quelques personnalités-phares de cette imposante lignée :

Fritz Hoffmann (1868-1920) est le fondateur, à Bâle en 1894, de la modeste firme qui deviendra l'un des leaders mondiaux de l'industrie

pharmaceutique, la F. Hoffmann-La Roche SA.

Son fils, Emanuel Hoffmann (1896-1932) et son épouse, Maja, née Stehlin (1896-1989) étaient tous deux passionnés et collectionneurs d'art contemporain. À la suite du décès prématuré de son époux, Maja Hoffmann créera, en 1933, la Fondation Emanuel Hoffmann qui sera intégrée au Musée des Beaux-arts de Bâle, y introduisant la modernité avec Chagall, Arp, Klee et bien d'autres ; elle donnera naissance à Bâle, en 1980, au premier musée d'art contemporain du monde, le Museum für Gegenwartskunst, et plus récemment au Schaulager, espace unique d'exposition et de conservation d'œuvres contemporaines.

Paul Sacher (1906-1999), le second époux de Maja, fut un chef d'orchestre réputé, créateur de plusieurs ensembles de musique ancienne et contemporaine, protecteur, notamment durant les années de guerre, des compositeurs les plus prestigieux, commanditaire de leurs œuvres, ...et financier averti qui parvint à maintenir la majorité des actions de la Hoffmann-La Roche entre les mains familiales. Désormais Maja et Paul Sacher agiront de concert dans leurs activités de mécénat. Dans leur résidence de Schönenberg, sur les hauteurs de Bâle, Dürrenmatt, Tinguely, Niki de Saint-Phalle, Bartok, Boulez, Penderecki, Rostropovitch furent leurs hôtes. La Fondation Paul Sacher, à Bâle, est l'aboutissement de l'engagement du chef d'orchestre et mécène envers les compositeurs du xx<sup>e</sup> siècle. Réservée aux musicologues du monde entier, elle abrite les archives de noms qui ont marqué la musique du xx<sup>e</sup> siècle, notamment les manuscrits de Stravinski, Webern, Varèse, Bartók, Boulez.

Luc Hoffmann, fils d'Emanuel et de Maja, est docteur en biologie, cofondateur du WWF et de divers organismes internationaux destinés à la protection des zones humides. Ayant acquis dans son jeune âge le domaine de La Tour du Valat. Après quelques années de baguage et d'étude des populations et de la migration des oiseaux d'eau, il crée, en 1954, le Centre de recherche de la Tour du Valat voué à l'étude de l'écosystème camarguais. Vingt ans plus tard, la Tour du Valat

devient une fondation scientifique privée, reconnue d'utilité publique, entretenant un Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes.

Maja Hoffmann, sa fille, est initiatrice, par le biais de la Fondation LUMA, d'un projet d'urbanisme très important à Arles : la transformation des ateliers SNCF incluant la construction d'une tour sur les plans de l'architecte américain Frank Gehry (auteur du musée Guggenheim de Bilbao).

De nombreuses questions viennent conclure cette présentation. Notre confrère est vivement applaudi et remercié par le président qui souhaite finalement à l'assemblée de belles vacances.

La séance est levée à 18 heures.

\* \*  
\*



## **Séance du 26 septembre 2014**

**La séance est ouverte à 16 h 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Académiciens présents** : Mesdames Deronne, Herrmann, Marès, Pallier, Plouvier, Poujoulat, Prat. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chalavet, Contestin, Debant, Fontaine, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Matouk, Meine, Meunier, Penchinat, Puech, Sapède, Simon, Stephan, Valade.

**Excusés** : Mesdames Bertrand-Fabre, Kuntz, Lassalle, Leroy, Maurin-Farelle, Ritter. Messieurs Bruguerolle, Chabert, Fougères, Iancu, Pierre Marès, Moreau, Trarieux, Travier.

### **Correspondants**

**Présents** : Mmes Brandts, Giacomoni. Messieurs Dugas, Février, Fournier, Godlewski, Maréchal, Morisot, Mutin, Ventura.

**Excusés** : Mmes Agussol, Béné, Maquart. Messieurs Auriol, Belin, Bourrat, Chillet-Pijac, Galligani, Ott, Pey.

**Le président Robert Chamboredon ouvre cette séance** ordinaire de rentrée en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Après avoir rappelé l'ordre du jour, il demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 27 juin. Mis aux voix, celui-ci est adopté.

**Annonces :**

Samedi 20 et dimanche 21 septembre, l'hôtel de l'Académie a été ouvert à l'occasion de la 31<sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine. Nous remercions Jean-Louis Meunier et Jean Pey. Grâce à leur disponibilité, près de 300 visiteurs ont pu être accueillis.

Nous avons appris la disparition de Mme Renée Ménard, épouse de notre regretté confrère le bâtonnier Jean Ménard. Décédée à l'âge de 94 ans, les obsèques se sont déroulées le vendredi 22 août au temple de Vic-le-Fesq. Nous avons adressé nos plus sincères condoléances à leur fille, Mme Blanchard-Ménard.

Le docteur Claude Vermeil vient également de nous quitter. Médecin hospitalo-universitaire, spécialiste en parasitologie, il avait été élu correspondant en 1991. Les obsèques de notre confrère ont été célébrées au temple de Congénies le jeudi 11 septembre. Le président Robert Chamboredon a adressé à son épouse Mme Françoise Vermeil un message de vive sympathie.

Le docteur Claude Vermeil était le neveu d'Edmond Vermeil pour lequel l'association Maurice Aliger avait organisé en 2011 un colloque international ayant permis de retracer le parcours exceptionnel de l'un des pères fondateurs de la germanistique française.

Nous avons également appris la disparition de Mme Raymonde Lanvers, survenue à l'âge de 93 ans. Un recueillement s'est déroulé le mercredi 24 septembre 2014, à 15 heures, au crématorium de Nîmes. Nous avons adressé à son époux, notre confrère et ami Pierre Lanvers, correspondant, nos plus sincères condoléances.

M. Romain Daudé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Hauts Cantons et correspondant de notre compagnie a adressé un exemplaire du carton d'hommage réalisé à l'occasion de la disparition de leur confrère M. Maurice-Yves Castanier, qui était également correspondant

de l'Académie de Nîmes.

Nous avons reçu les lettres de vifs remerciements de MM. Alain Duhamel et Michel Christol suite à leur élection, chacun en qualité de membre non résidant.

Dimanche 31 août, le Secrétaire perpétuel et Madame Michèle Pallier ont assisté, en la cathédrale de Nîmes, à la messe d'action de grâce de Monseigneur Bernard Fougères, célébrant ses 18 années de service pastoral au sein du district paroissial de la cathédrale avant d'être appelé à d'autres fonctions diocésaines. A l'issue de la messe, au nom de notre compagnie, ils ont félicité Monseigneur Bernard Fougères et l'ont assuré de tous nos sentiments fidèlement confraternels.

Notre confrère membre non résidant, le professeur François-Bernard Michel, membre de l'Institut, président (H) de l'Académie nationale de médecine a **été élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre pontifical de « Saint Grégoire le Grand »**, en reconnaissance de ses dix années de présidence du Comité Médical International de Lourdes. Diplôme et médaille lui ont été remis par Mgr Nicolas Brouwet, évêque de Lourdes en présence de Mgr Pierre-Marie Carré, archevêque de Montpellier car notre confrère avait souhaité que la cérémonie se déroule à Lourdes, lors du pèlerinage diocésain de l'Hérault et dédiée aux malades et brancardiers de l'Hospitalité Saint-Roch.

Notre confrère Bernard Mounier, membre résidant, a présenté sa démission car ses activités professionnelles, en particulier ses déplacements, ne lui permettent pas de participer aux rencontres de l'Académie.

**Ouvrages reçus.**

Nous avons reçu :

- La *Lettre de l'Académie des Beaux-Arts*, Institut de France. N°76, été 2014.
- La *Revue de la Manche*. Tome 56, fascicule 225, 3<sup>e</sup> trimestre 2014.
- Les *Chroniques de Haute Provence*, revue de la Société scientifique et littéraire de Haute-Provence. 2914, n°372.
- Le *Bulletin* 2013 de l'Académie Royale de Belgique.
- Le *Bulletin* 2013 de la Société de Borda, Sciences, Lettres et Arts des Landes.
- Le *Bulletin* 2014 - fascicule 4 - de la Société d'Emulation d'Abbeville.
- Le *Bulletin* N°10 Année 2011 de la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard.
- Le *Bulletin* 2013 - tome CXIII- de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude.

L'ordre du jour prévoit la communication dédiée à l'évocation de la personnalité de Maurice Aliger par Mme Anny Herrmann, membre non résidant et M. Jean-Luc Pontvieux, correspondant et président de l'association Maurice Aliger. Cette communication à deux voix s'intitule : *Maurice Aliger, l'académicien, l'archéologue, le poète.*

**Le président Robert Chamboredon s'exprime en ces termes :**

Elle est originaire de Gallargues-le-Montueux, une des portes



du Gard sur le limes vidourlais, où elle réside.

Il est né sur le Territoire de Belfort, à proximité de la porte et du ballon d'Alsace près du limes rhénan.

Elle est professeure honoraire de lettres, latiniste confirmée et hispanisante de cœur.

Il est ingénieur honoraire, issu de l'École centrale des arts et manufactures.

Élue correspondante en 1999, elle a été reçue au titre de membre non-résidant en 2008, sous la présidence de Madame Catherine Marès.

Il a été élu correspondant en 2012, sous la présidence de Monsieur René Chabert, et elle a été sa marraine,

**pourtant,**

Il a été directeur de centres informatiques, entre autres, à Beaune et à Bordeaux, célèbres pour leurs crus.

Elle a exercé, un temps, au lycée Jean Zay d'Orléans, ville réputée pour son vinaigre.

Il est passionné d'archéologie.

Elle a un penchant pour la paléographie.

Il est venu au monde en même temps que la 6<sup>e</sup> section de l'École pratique des hautes études (Lucien Febvre, Fernand Braudel, Ernest Labrousse...).

Elle est née en même temps que *Zéro de conduite* de Jean Vigo, censuré pour « atteinte au prestige du corps enseignant »,

**mais quoi !**

L'amour de l'histoire, à commencer par celle locale et régionale, ils le partagent.

N'est-elle pas membre, en sus du Félibrige, de L'École antique et de la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard ?

N'a-t-il pas fait partie de L'Association de recherches archéologiques du Pays Beaunois et de L'Union marcophile ?

N'ont-ils pas participé, l'un et l'autre à la rédaction d'ouvrages sur Caveirac ou Calvisson ?

Ne préside-t-il pas l'Association Maurice Aliger dont elle est un membre très actif ?

**eh bien,**

chère consœur et cher confrère,

C'est précisément sur la personnalité exceptionnelle de ce fils de tonnelier de Nages, qui aurait eu cent ans l'an passé, amoureux de sa petite patrie, la Vaunage, autrement dénommée « Petite Chanaan », dont il projeta d'écrire l'histoire, que va porter votre communication.

Reçu en qualité de membre résidant en 1973, sous la présidence de Monsieur Jean Brunel, Maurice Aliger présida notre compagnie en 1984.

En prenant pour titre de votre intervention : « Maurice Aliger, l'académicien, l'archéologue, le poète », vous rendez hommage à un confrère dont la bonté, l'humilité et le sens du devoir étaient appréciés de tous, à commencer par Jean-Marc Roger et René Méjean, nos regrettés confrères, qui fondèrent en 1994, un an après sa disparition, l'association dont vous portez haut les couleurs.

La parole est à vous.

**M. Jean-Luc Pontvieux prend d'abord la parole.**

**Son intervention comporte deux parties :**

**La première** est consacrée à la vie de Maurice Aliger, son œuvre, son destin atypique.

Fils d'un tonnelier, Maurice Aliger naît à Nages, le 10 février 1913.

A l'école, il est bon élève, mais aime à courir dans la garrigue et à livrer à quelques fredaines...

Très tôt, le certificat d'études en poche, il va travailler comme ouvrier agricole.

Après son service militaire, il se présente à plusieurs concours administratifs et choisit la SNCF, où il fera carrière à Alès, puis à Paris et, à nouveau, dans le Gard.

En 1938, à 25 ans, il épouse Marcelle Pagès, qui lui donnera une fille, Mireille, en 1939.

Hélas, le bonheur conjugal ne dure pas longtemps. Sa jeune épouse décède en 1940.

Du fait de sa mutation au sein de la SNCF, il restera à Paris durant huit années.

Revenu en 1949 à Nîmes, il épouse Augustine Troadec qu'il avait connue à Paris.

De cette union naîtra une fille, Jocelyne, en 1950.

Mais la famille va vivre des années difficiles : Maurice Aliger est atteint de tuberculose osseuse.

Il va lutter courageusement pendant cinq ans, dont deux passés au sanatorium du Grau-du-Roi.

Cependant, cette douloureuse épreuve va induire une réorientation totale de sa vie.

En effet, il met à profit cette période d'inaction forcée pour lire, méditer, étudier.

En 1957, c'est la découverte, sur l'oppidum de Nages, du sanctuaire (fanum) des Volques Arécomiques.

Maurice Aliger devient un archéologue amateur, dirigeant plusieurs chantiers de fouilles.

Il investit par la suite le domaine proprement historique, en entamant une entreprise toute « braudélienne » : écrire l'histoire globalisante de la Vaunage, des origines à nos jours.

Maurice Aliger est élu, en 1973 (il a alors 60 ans), membre de l'Académie de Nîmes.

Il en deviendra le président en 1984.

Il décède en 1993, à Nages.

Son œuvre, laissée inachevée, a été reprise par le disciple qu'il avait formé, Jean-Marc ROGER, au travers des travaux de l'Association Maurice Aliger, fondée en 1994.

**La seconde partie** est consacrée à la personnalité de Maurice Aliger, homme doué d'une énergie peu commune, qui lui a permis de surmonter les épreuves de sa jeunesse : la perte prématurée de sa jeune épouse, la maladie, la guerre.

C'est un homme passionné par son pays, la Vaunage, à l'étude de laquelle il consacrera sa vie.

Sa bonté est le trait le plus saillant que beaucoup citent en premier pour le décrire.

C'est aussi un homme humble, comme en témoigne son discours d'investiture en tant que président de l'Académie.

Maurice Aliger fut un homme de paix, plus soucieux de servir que de se faire un nom.

Vivement applaudi, c'est au tour de Mme Anny Herrmann de prendre la parole.

Après Maurice Aliger, l'académicien, l'archéologue et l'historien vaunageol, voici Maurice Aliger, poète.

Témoigne de son activité poétique un recueil conservé par ses filles et dont la vingtaine de pièces a été rédigée l'année 1943, année noire pour lui – il vient d'être veuf – et pour tous car c'est l'année terrible de la guerre avec l'occupation de tout le territoire français par les armées allemandes.

Touchée par le malheur, qu'il soit privé ou partagé avec ses contemporains, son âme sensible trouve dans la poésie une sorte de consolation d'autant plus forte qu'il saura varier les sujets passant du léger et gai comme ces poèmes où il reprend le thème de la jeunesse

et de l'amour, au sombre et douloureux, inspiré par la présence de la guerre.

Cette variété de tons et de formes à laquelle s'ajoute le choix de deux langues : le français et le parler vaunageol, lui ont fait donner à son recueil le titre de « Mescladis », terme par lequel on désigne un ensemble de choses hétéroclites, rassemblées en un désordre rebutant.

Rien de rebutant ici : chansons légères, fables moralisatrices à la manière de notre nîmois Bigot ou encore longs poèmes à la manière épique comme cette « Ouverture de la chasse » mais aussi ce cri de jeunes gens révoltés qui ne veulent plus mourir...

Cependant ce qui domine et s'affirme dans cette œuvre si brève, c'est, avant tout, la lumière, cette lumière méditerranéenne des étés brûlants. Salvatrice.

Mme Anny Herrmann est vivement applaudie.

De nombreuses questions viennent conclure cette présentation. Nos deux confrères sont à nouveau vivement applaudis et remerciés.

## **LE PRIX DE L'ACADÉMIE 2015**

Avant de lever la séance, le président rappelle à l'assemblée les engagements pris lors de la séance administrative du 21 février dernier concernant la restauration du prix annuel de l'Académie.

Deux réunions sont programmées, mardi prochain 7 octobre à 14h30, puis mardi 4 novembre également à 14h30.

Un groupe de travail a été constitué et une première réunion s'est tenue vendredi 13 juin.

Le compte rendu précise les points suivants :

Pour la première édition du prix restauré, si un accord intervient avant le 15 novembre, le groupe propose comme thème :

**« Objectifs et critères du découpage administratif du territoire de la France (Métropole et DOM). »**

On accordera une place essentielle à la question régionale, et plus particulièrement au cas du Languedoc-Roussillon.

Les aspects historiques, culturels, économiques, sociologiques, techniques, politiques (cf. décentralisation...) seront pris en compte. »

La prochaine réunion du groupe de travail est programmée mardi 4 novembre à 14 heures 30.

La séance est levée à 17h45.

\* \*  
\*

## **Séance du 3 octobre 2014**

**La séance est ouverte à 16 h 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Présents** : Mesdames Deronne, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Pallier, Poujoulat, Prat, Teulon-Lardic. Messieurs Audisio, Aventurier, Bruguierolle, Cavalier, Chalavet, Contestin, Debant, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Victor Lassalle, Matouk, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Sapède, Simon, Stephan, Trarieux, Valade.

**Excusés** : Mesdames Bertrand-Fabre, Kuntz, Leroy, Ritter. Messieurs Chabert, Iancu, Pierre Marès, Puech.

### **Correspondants**

**Présents** : Mme Giacomoni. Messieurs Canonge, Dugas, Galligani, Krebs, Maréchal, Morisot, Mutin, Ott, Pey, Pontvieux, Ventura.

**Excusés** : Mmes Agussol, Bénel, Maquart. Messieurs Belin, Bourrat, Chillet-Pijac, Larnac, Rouanet.

**Le président Robert Chamboredon ouvre la séance** en rappelant l'ordre du jour et demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 26 septembre. Mis aux voix, celui-ci est adopté.

**Annonces :**

Samedi 27 septembre, la sortie annuelle dont le thème était *Les Vaudois en Luberon* a connu un vif succès. Nous remercions chaleureusement notre guide, Gabriel Audisio.

Jeudi 2 octobre, le président Robert Chamboredon et le secrétaire perpétuel ont assisté à la rentrée solennelle de l'Académie cévenole qui est présidée par M. Jean-Pierre Rolley. Cette manifestation a été suivie par la conférence de notre confrère Thierry Martin, correspondant de notre compagnie et membre de l'Académie cévenole intitulée : « *Maurice André, un mineur cévenol devenu un trompettiste d'exception* ».

Notre confrère Maurice Contestin, membre non résidant, a offert une très belle publication éditée à l'occasion du 550<sup>e</sup> anniversaire de la Foire de la Madeleine. Cet ouvrage a permis de rendre hommage à cet événement majeur et identitaire du passé beaucairois dont il est admis de dire qu'il revêt, à bien des égards, les allures d'un mythe explicatif et fondateur.

**Ouvrages reçus.**

Nous avons reçu :

- Le *Bulletin* N° 794-795 2012 de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.
- La *Revue* N°32014 de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.
- Le *Bulletin* « *Argence* » N°14 (octobre 2014) de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire.
- Le *Bulletin* du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 de La Diana.



L'ordre du jour prévoit la communication intitulée :  
*Patrimoines ? Regards à travers l'histoire et la ville.*

**Le président Robert Chamboredon s'exprime en ces termes :**

Ils auraient pu tantôt se rencontrer à Paris. Elle en est originaire, y a passé une licence et une maîtrise d'histoire de l'Art et suivi les cours de l'École du Louvre, obtenant un diplôme de muséologie ; il y est « monté » au début des années 1980 pour suivre l'enseignement de l'école de Chaillot, centre d'histoire et de conservation des monuments anciens, pour décrocher un diplôme d'études supérieures après être passé par l'université Paul Valéry et l'École d'Architecture de Montpellier.

Fille d'un éminent helléniste (Jean Allard), fils d'un notaire réputé du Haut-Gard (Bessèges), ils ne pouvaient pas ne pas s'intéresser, en souvenir du père – *pater monere* –, au patrimoine. En qualité de chargée de mission au Musée national du château de Pau, de professeur d'histoire de l'Art à l'école des Beaux-Arts d'Épinal, de conservateur du musée municipal du château de Dourdan et de maître de conférences à l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse pour l'une ; en tant qu'architecte des Monuments de France, expert reconnu auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon (DRAC) et de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), concepteur et réalisateur de travaux de restauration et de réhabilitation remarquables – de Bayonne à Cayenne – pour l'autre.

À l'Académie de Nîmes, ils consacrent une part non négligeable de leur énergie à la commission du patrimoine dont elle est le rapporteur. Reçue membre résidant par le président Christian Liger il y a de cela vingt-trois ans, elle est la doyenne d'élection du groupe catholique et a présidé notre compagnie en 2011 ; accueilli à son tour comme membre résidant sous la présidence de Roger Grossi en 2003, il est aussi membre de la commission des finances.

Chère consœur et cher confrère, vous rendez tous deux de grands services à notre académie : qu'il s'agisse de faire visiter l'hôtel de la rue Dorée à l'occasion des journées du Patrimoine, ou de veiller à la conservation et à la rénovation de son patrimoine immobilier, à commencer par l'hôtel Davé, vous le faites toujours à titre gracieux et nous ne saurions trop vous en être reconnaissants.

Mais revenons à Paris.

Le 31 mai dernier, le supplément « Culture et Idées » du journal *Le Monde* titrait, page une : « Intouchable, le Patrimoine ? », et, page quatre : « La France crispée sur ses trésors », suite au jugement du tribunal administratif de Paris suspendant, « au nom du respect de l'harmonie des lieux », le projet de restructuration de La Samaritaine.

« Qu'est-ce au juste que le patrimoine et jusqu'où doit-on le sacraliser ? » pouvons-nous lire, sous la plume de Frédéric Edelmann, dans cet article qui place au cœur du débat la définition du patrimoine et ses mutations contemporaines, alors que semble achevé le « temps de l'évidence ».

Autant dire qu'en nous proposant comme thème de communication « Patrimoines ? Regards à travers l'histoire et la ville », vous abordez pour vos sixième et deuxième communications en ces lieux, un sujet sensible et d'actualité. Christian de Portzamparc – lauréat du prix Pritzker en 1994 – consterné, comme beaucoup d'architectes, par la décision du tribunal administratif de Paris, précédemment évoquée, n'a-t-il pas déclaré : « Nous ne pouvons respecter le passé qu'en le rendant vivant et, pour cela, en l'adaptant, ici et là, à notre vie » ? ; Thierry Van de Wyngaert, président de l'Académie d'architecture, n'a-t-il pas estimé qu'« une telle conception des règles d'urbanisme, qui autorise à fonder un jugement sur des critères esthétiques et subjectifs pour justifier de la pertinence d'un recours, est incompatible avec une vision contemporaine de la ville, et n'aurait pas permis à certains bâtiments les plus emblématiques de notre histoire de voir le jour » ?

S'interroger sur la pertinence des méthodes et des outils de

protection des bâtiments classés et inscrits à l'inventaire général du patrimoine culturel, et rendre compte de l'enquête réalisée par notre Académie en en tirant des enseignements sur l'évolution de la notion de patrimoine, sont de votre ressort : nous sommes tout ouïe.

En une première partie, notre consœur Hélène Deronne présente la naissance de la notion de patrimoine national et régional illustrée par quelques exemples choisis. Ils ont comme objectifs de démontrer la pertinence des méthodes et outils de protection des bâtiments classés et inscrits.

En une seconde partie, notre confrère Antoine Bruguerolle évoque l'inventaire réalisé par la commission du patrimoine et développe à partir d'exemples locaux l'évolution de la notion de patrimoine dans ses différentes dimensions sociales et culturelles.

De nombreuses questions viennent conclure cette présentation. Nos deux confrères sont à nouveau vivement applaudis et remerciés.

La séance est levée à 18 h.

\* \*  
\*



## Séance du 17 octobre 2014

**La séance est ouverte à 16h30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Présents :** Mesdames Bertrand-Fabre, Herrmann, Lassalle, Marès, Pallier, Ritter. Messieurs Audisio, Aventurier, Cavalier, Chalavet, Fabre, Fougères, Galtier, Gouget, Matouk, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Trarieux, Valade.

**Excusés :** Mesdames Deronne, Kuntz, Leroy. Maurin-Farelle, Poujoulat, Prat. Messieurs Debant, Chabert, Gardelle, Fontaine, Hugues, Iancu, Pierre Marès, Simon, Sapède, Stephan.

### **Correspondants :**

**Présents :** Mmes Bénel, Giacomoni. Messieurs Krebs, Ott, Pontvieux.

**Excusés :** Mmes Agussol, Brandts, Maquart. Messieurs Belin, Chillet-Pijac, Galligani, Larnac, Pey, Rouanet, Ventura..

Le président Robert Chamboredon ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 3 octobre. Mis aux voix, celui ci est adopté.

### **Annonces :**

Nous avons appris avec émotion la disparition de M. Daniel Souriou, Compagnon du devoir, chevalier de la Légion d'Honneur.

Il avait été élu correspondant en 2007. Ferronnier d'Art et sculpteur sur métaux, nous nous souvenons de la visite passionnante qu'il avait organisée à la Maison des Compagnons en 2008 au cours de laquelle il avait retracé l'histoire de cette institution dont les origines sont mythiques et légendaires. Il avait également produit une communication en 2011 intitulée « La main » éditée dans nos *Mémoires*.

La cérémonie religieuse a eu lieu samedi 18 octobre à 9 heures 30 en l'église Saint-Joseph-les-Trois-Piliers.

Nous avons appris également la disparition de Mme Nadine Chausse, épouse de notre regretté confrère Marc Chausse. La cérémonie religieuse a été célébrée lundi 13 octobre à 10 heures, en la chapelle du cimetière protestant de Nîmes.

Suite aux intempéries, l'hommage à notre regretté confrère le Pasteur Aimé Bonifias qui était prévu vendredi dernier 10 octobre, a été reporté.

Nous avons reçu l'appel à communications pour le 140<sup>e</sup> congrès du CTHS sur le thème « Réseaux et société » qui se déroulera à Reims du 27 avril au 2 mai 2015. Un exemplaire est disponible à la bibliothèque. Le lien informatique est disponible depuis notre site à l'adresse : [http://academiedenimes.org/\\_/informations-academie/](http://academiedenimes.org/_/informations-academie/).

Notre confrère, Carol Iancu, membre non résidant, professeur d'histoire à l'Université Paul Valéry vient de recevoir le titre de « Membre d'honneur de l'Institut d'histoire A.D. Xenopol de l'Académie roumaine ».

Notre consœur Mme Hélène Deronne, membre résidant, offre à l'Académie les 9 volumes de la revue de l'AAMAC *Le regardeur*.

Notre consœur Vanessa Ritter, membre résidant, remet les trois premiers DVD contenant près de 4500 images numérisées des cartes postales examinées du fonds Filleron-Lorin. Ce travail de numérisation est effectué par notre consœur qui est vivement applaudie.

**Ouvrages reçus.**

Nous avons reçu :

- Le *Bulletin* N° 794-795 2012 de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand..
- La *Revue* N°3 2014 de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.
- Le *Bulletin* « *Argence* » N°14 (octobre 2014) de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire.
- Le *Bulletin* du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 de La Diana

L'ordre du jour prévoit la communication de M. Jean-Michel Ott, correspondant, intitulée : *Jacques-Gabriel Bulliot (1817-1902) et Jules Ollier de Marichard (1824-1901 : deux destins parallèles.*

**Le président Robert Chamboredon prend la parole  
et s'exprime en ces termes :**

Monsieur,

Trois traits au moins vous sont communs avec l'auteur de *Monsieur Valéry et la logique* ou encore d'*Apprendre à prier à l'ère de la technique*, je veux parler de l'écrivain portugais Gonçalvo M. Tavares :

- Vous avez la « bosse des mathématiques » : enseignant cette discipline, vous faites carrière dans l'Éducation nationale, et vous êtes désormais professeur honoraire.

- Vous entretenez des liens étroits avec l'Afrique, et si, pour Tavares, c'est l'Angola, dont il est natif, qui importe, pour vous, ce qui compte – au sens plein du terme – c'est le Grand Maghreb, puisque vous avez enseigné à Gabès et Nouakchott, et parcouru le Maroc, l'Algérie et la Libye.

- Vous conjuguez au mieux l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse ; à la concision et à l'élégance de style du Lusitanien font écho votre discrétion, votre courtoisie et votre dignité.

Parisien d'origine, vous êtes, à l'instar de votre humble serviteur, un des *baby-boomers* chers à Jean-François Sirinelli. Venu au monde l'année de la parution de *Tropique du Cancer* d'Henry Miller, et le jour même de la sortie du *Couple idéal*, le film de Bernard-Roland, vous ne pouviez rêver à de meilleurs auspices. Je n'en veux pour preuve que vos deux affectations en métropole : Périgueux, où vous marchâtes sur les traces de Jean-Frédéric Frenet (1816-1900) dont les formules enrichirent l'algèbre linéaire et, partant, la théorie des courbes en géométrie différentielle ; Nîmes, en emboîtant le pas de Joseph-Diez Gergonne (1771-1859) qui enseigna au lycée, et rejoignit l'Académie du département du Gard où il présenta plus de vingt-cinq communications.

Soixante cinq ans plus tard, alors que Madame Hélène Deronne exerçait la présidence, vous avez été élu et reçu en tant que correspondant au sein de notre compagnie. Vous y jouez un rôle actif dans l'atelier des cartes postales du fonds Filleron-Lorin ; nous vous devons le projet de monter une exposition à partir des quelque 600 documents relatifs au Premier Conflit mondial.

À l'occasion de votre accueil, ici même, c'est sur l'archéologie mauritanienne que vous vous êtes exprimé, nous révélant votre passion pour cette discipline exigeante, pratiquée en Tunisie puis en Mauritanie, où vous avez rencontré Théodore Monod et où vous vous êtes lié d'amitié avec Robert Vernet, avec qui vous avez participé à plusieurs campagnes de fouilles et publié des articles sur le néolithique saharien. Aussi, nul ne s'étonnera que vous ayez opté pour les départements de la Dordogne et du Gard, à chacun de vos retours en France : n'y trouve-t-on pas les vallées de la Vézère (Lascaux) et du Gardon (Baume Latrone) ?

En choisissant pour thème de votre première communication, « Jacques Gabriel Bulliot (1817-1902) et Jules Ollier de Marichard (1824-1901), deux destins parallèles », ce sont deux pionniers de la recherche archéologique au XIX<sup>e</sup> siècle que vous souhaitez nous faire connaître. Le premier, négociant en vin à Autun, découvrit sur le mont Beuvray le



site de Bibracte, à la mise en valeur duquel sont associés les noms de Napoléon III et de François Mitterrand ; le second, propriétaire foncier de Vallon Pont d'Arc devenu inspecteur des monuments historiques de l'Ardèche et membre de l'Académie de Nîmes, explora plusieurs grottes de ce département (Louoï ; Ebbou...) et il fut l'un des découvreurs du pachyderme de Durfort à défaut de la grotte Chauvet...

Gonçalvo M. Tavares, qui aime traduire son écriture en dessins, estime qu'« une phrase n'est rien d'autre qu'une distance entre deux points », et il ajoute : « Pour être percutante, elle se doit d'être une ligne droite. Le plus court chemin qui relie un point à un autre. »

Vous disposez, en présentant votre communication, Monsieur, de quarante cinq minutes pour en faire la démonstration.

La communication de M. Jean-Michel Ott peut se résumer ainsi :

Jacques-Gabriel Bulliot (1817-1902) et Jules Ollier de Marichard (1824-1901) sont deux exemples de ces hommes qui, sans en avoir conscience, furent avec bien d'autres à l'origine d'une science nouvelle, l'archéologie. Si leurs noms sont aujourd'hui tombés dans l'oubli, il n'en va pas de même pour les résultats des recherches qu'ils ont menées, avec pour preuves leurs nombreuses publications. Le premier mit fin à la polémique sur la localisation de Bibracte, situant définitivement ce lieu sur le mont Beuvray après plus de deux décennies de fouilles ; le second arpenta sans relâche le Vivarais à la découverte de la présence de l'Homme aux temps préhistoriques, grottes et mégalithes tout particulièrement.

Cette communication n'est en aucun cas la présentation exhaustive de leurs travaux. A travers le récit de leur vie, notre confrère a essayé de montrer dans quel contexte ils ont évolué, historique, social, religieux, familial, s'attachant à dégager les points communs de leur démarche, réels succès comme vraies erreurs. Certes deux exemples ne sauraient prouver quoi que ce soit mais, néanmoins, on peut voir à

travers eux s'ébaucher le portrait de ces nombreux et dignes successeurs de Jacques Boucher de Perthes (1788-1868).

De toute évidence ce furent deux passionnés d'Histoire mais leurs centres d'intérêts furent multiples ce qui, paradoxalement, est leur premier trait commun. Ils n'étaient pas que purs esprits et ils surent s'engager dans le siècle, en politique comme en religion, tout en faisant prospérer négoce du vin pour l'un et domaine agricole pour l'autre, sans négliger les arts pour tous deux.

Une anecdote pour terminer ce texte. Lors de ses recherches sur Bulliot, Jean-Michel Ott s'est rendu à Autun, sa ville natale, où il fut durant presque 40 ans le Président de la Société éduenne, consoeur de notre Académie. Il savait y trouver l'ensemble de ses publications. Le Président actuel, M. Strasberg, a aimablement ouvert la bibliothèque et a dit avec un air amusé : « Mais vous devez avoir tout cela à Nîmes. » Et c'est vrai ! Les Académies échangent leurs publications et ce que notre confrère était allé chercher bien loin était là, rue Dorée, au-dessus de la salle des séances, en piteux état mais au grand complet.

De nombreuses questions viennent conclure cette présentation.  
Notre confrère est vivement applaudi et remercié.

La séance set levée à 18h.

\* \*  
\*

## Séance du 7 novembre 2014

**La séance est ouverte à 16h30**  
**sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Présents** : Mesdames Deronne, Herrmann, Marès, Maurin-Farelle Pallier, Plouvier, Prat. Messieurs Audisio, Aventurier, Bennassar, Cavalier, Chalavet, Fabre, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Pierre Marès, Matouk, Meine, Meunier, Penchinat, Puech, Simon, Trarieux.

**Excusés** : Mesdames Bertrand-Fabre Kuntz, Lassalle, Leroy., Poujoulat. Messieurs Chabert, Fontaine, Iancu, Moreau, Sapède, Stephan, Valade.

### **Correspondants**

**Présents** : Mmes Brandts, Giacomoni. Messieurs Belin, Cadene, Chillet-Pijac, Godlewski, Hooreman, Krebs, Mutin, Ott, Ventura.

**Excusés** : Mme Agussol. MM. Pontvieux, Galligani, Larnac.

**Le président Robert Chamboredon ouvre la séance** en rappelant l'ordre du jour et demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 17 octobre. Mis aux voix, celui ci est adopté.

### **Annonces** :

Mme Michèle Pallier, membre résidant et M. le Préfet Hugues Bousiges, membre honoraire ont représenté notre Compagnie lors du colloque de la CNA qui s'est déroulé à Orléans du 8 au 10 octobre dernier.

Notre bureau souhaitait que plusieurs questions puissent être posées lors de l'assemblée générale qui a précédé le colloque.

1. Les Actes de l'Assemblée générale de 2013 que nous n'avons pas reçus.

Plusieurs Académies sont dans le même cas, sans que l'on n'ait pu élucider le mystère et il faut renoncer à les recevoir.

2. Colloque de 2015 à l'Institut de France.

Michèle Pallier a confirmé notre participation au professeur Michel Woronoff. Titres et résumés de cinq ou six lignes devront lui être adressés pour le 15 décembre prochain. La date limite de réception des articles est fixée au 15 avril 2015.

3. Groupe de travail « Arc méditerranéen ».

Questionné, l'amiral Béreau nous informe que la lettre de la CNA concernant les relations inter-académiques n'ayant reçu que trois ou quatre réponses, ce sujet est abandonné et ne fait pas l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Il est de la responsabilité de chaque académie de poursuivre ses travaux et de fixer ses objectifs.

Enfin, notre consœur nous informe de la constitution du nouveau bureau de la CNA :

Président : Madame Françoise L'Homer

Vice-président : M. Jean-Paul Meyrueis

Trésorier : Général Jean-Michel de Widerspach-Thor

Notre confrère, Carol Iancu, membre non résidant, professeur d'histoire à l'université Paul Valéry vient de recevoir le titre de « Membre d'honneur de l'Institut d'histoire a.d. Xenopol de l'Académie roumaine ».

**Vendredi 24 octobre à 16 heures**, notre confrère Daniel J. Valade nous a invités à découvrir l'exposition « Sous le regard de Neptune » à la Chapelle des Jésuites. Réalisée en partenariat avec l'Inrap, cette exposition présente l'une des découvertes les plus marquantes des fouilles de l'avenue Jean-Jaurès, la statue de Neptune restaurée. Retrouvée dans le bassin en 92 fragments, la statue-fontaine de Neptune a fait l'objet d'une restauration expérimentale confiée aux restaurateurs de sculpture Benoît et Sandrine Coignard durant deux années. Un film-documentaire réalisé par Marc Azéma (Passé Simple) et retraçant les grandes étapes de ce travail délicat et complexe est présenté dans l'espace d'exposition.

Jeudi 16 octobre, le président Robert Chamboredon a assisté, à l'Institut de France, à la remise du prix François Guizot-Institut de France, à l'historien Jacques Julliard, pour son ouvrage : *Les Gauches françaises 1762-2012*

Vendredi 24 octobre, le président a participé à la journée d'études organisée par l'association présidée par M. Christian Nique, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier dont le thème était : *Sur les traces de Saint-Louis à Aigues-Mortes*.

L'association « Sur les pas de Saint-Louis en la baie d'Aigues-Mortes », compte mettre sur pied, dans les semaines qui viennent, un programme de travail avec constitution de groupes pour élaborer un programme de recherches qui nous paraît digne d'intérêt, et pourrait permettre une fructueuse collaboration entre les Gard et l'Hérault, les universités de Nîmes et de Montpellier, ainsi que les académies de ces deux villes.

Notre consœur Jacqueline Leroy, membre non résidant, offre à l'Académie un magnifique ouvrage : *Saint-Rémy-de-Provence. Son histoire*.

Il est l'aboutissement d'une réflexion entreprise en 2006, à l'initiative de Robert Leroy – conseiller municipal chargé du patrimoine de 1995 à 2000 – par la Société d'histoire et d'archéologie.

Les auteurs de cet ouvrage sont d'origine et de formations très diverses : enseignants, universitaires, chercheurs, bibliothécaires, médecins, architectes, avocats, ingénieurs. Ils sont des érudits passionnés par le passé de leur ville, membres de la société civile qui ont mis en commun leurs savoirs pour donner naissance à une œuvre complète, largement illustrée retraçant l'histoire de cette petite ville au pied des Alpilles.

L'hommage à notre confrère le pasteur Aimé Bonifas qui a été annulé à cause des intempéries, se déroulera vendredi 21 novembre à 18 heures salle Jacques Terrisse au lycée Alphonse Daudet. Le programme de cette manifestation peut être consulté sur notre site web.

**Ouvrages reçus.**

Nous avons reçu :

- Le *Bulletin* N° 794-795 2012 de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand..
- La *Revue* N°3 2014 de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.
- Le *Bulletin* « *Argence* » N°14 (octobre 2014) de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire.
- Le *Bulletin* du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 de La Diana

L'ordre du jour prévoit la communication de Mme Hélène Deronne, membre résidant et de M. Frédéric Auriol, correspondant, intitulée : *L'accompagnement en fin de vie, une réponse respectueuse et humaine*

**Le président Robert Chamboredon prend la parole  
et s'exprime en ces termes :**

Constatant que la volonté des patients était insuffisamment prise en compte dans les textes et dans la pratique, et que leurs droits n'étaient pas suffisamment respectés, le Comité national consultatif d'éthique, dans son rapport rendu public le 23 octobre dernier, met l'accent sur le nécessaire développement des soins palliatifs.

Et Jean-Claude Ameisen, président dudit comité, de déplorer que seulement 20 % des Français en fin de vie en bénéficient, ce qui est à ses yeux proprement scandaleux, vu que depuis 1999 la loi en a établi le droit.

Eh bien ! Chère consœur et cher confrère,

en proposant comme sujet de votre communication : « L'accompagnement en fin de vie, une réponse respectueuse et humaine », vous nous conviez à participer à la réflexion lancée en juillet 2012 par le président de la République, M. François Hollande, sur l'amélioration des conditions de fin de vie : de notre avenir, en quelque sorte, au risque du pléonasme...

À votre cursus et à vos titres, énoncés ici à l'occasion de la séance du 3 octobre dernier, Madame, il manquait un fleuron : vous êtes la présidente d'honneur de l'Association pour le développement des soins palliatifs dans le Gard, que préside le docteur Rémi Penchinat. Une structure chargée de former et de soutenir les équipes de bénévoles qui œuvrent pour accompagner les personnes atteintes de maladies graves et évolutives, en fin de vie ou en soins palliatifs, ainsi que leurs familles et leurs proches.

Tant il est vrai que la fin de vie interpelle quelles qu'en fussent les modalités et les représentations... Songeons aux réflexions du prince Salina devant le tableau de Greuze – *Le fils puni* – dans *Le Guépard* de Luchino Visconti, à *La mort de Sardanapale* d'Eugène Delacroix, ou

encore au début des *Âmes fortes* de Jean Giono, sans parler du *Tango funèbre* de Jacques Brel...

Mais de cela, Monsieur, vous en savez plus que nombre d'entre nous ici. Lorsque Madame Michèle Pallier vous accueille comme correspondant en mai 2013, elle n'a pas manqué de rappeler l'étendue de vos fonctions sacerdotales dont je retiendrai, en liaison avec le sujet qui nous réunit aujourd'hui, les titres d'aumônier général des hôpitaux de Nîmes, d'administrateur du réseau des soins palliatifs dans le Gard, de directeur des œuvres caritatives, de chapelain conventuel de l'Ordre de Malte, et de président fondateur de l'association Galilée, qui œuvre pour rompre la solitude des personnes de tous âges. Je n'aurai garde, par ailleurs, d'oublier la communication que vous avez présentée à l'Institut des soins infirmiers sur le thème : « Dignité et fin de vie ». Ce n'est que justice si le descendant d'une famille venue s'installer à Nîmes au XVIII<sup>e</sup> siècle a été élevé au rang de chevalier de l'Ordre du Mérite.

Et puisque vous êtes, tous deux, compagnons de route de celles et ceux en voie d'achever leur passage sur terre, permettez-moi de vous inviter à nous offrir votre pain.

### **Résumé de la communication :**

Notre consœur Mme Hélène Deronne, membre résidant et M. Frédéric Auriol, correspondant présentent cette communication à deux voix sur « L'accompagnement en fin de vie, une réponse respectueuse et humaine » en raison de leurs responsabilités d'aujourd'hui et d'hier auprès des personnes en phase terminale.

En une première partie, ils présentent brièvement l'historique des soins palliatifs et les différences entre mort accompagnée et mort assistée. En une seconde partie, les besoins fondamentaux des patients en fin de vie sont analysés avec l'aide d'exemples vécus. La troisième partie aborde l'accompagnement des familles qui fait partie intégrante des soins palliatifs.



Cette communication a pour but essentiel, de mieux faire connaître et de sensibiliser à la question du mourir, d'évoquer les différentes réponses des pouvoirs politiques, des soignants, d'analyser les demandes des patients et de leurs familles.

De nombreuses questions viennent conclure cette présentation, qui témoignent de l'intérêt de cette communication. Les deux conférenciers sont chaleureusement applaudis.

La séance est levée à 18h20.

\* \*  
\*



## Séance du 14 novembre 2014

**La séance est ouverte à 16 h 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Présents :** Mmes Deronne, Herrmann, Lassalle, Marès, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier, Poujoulat, Prat. MM. Audisio, Aventurier, Chalavet, Contestin, Fougères, Gouget, Hugues, Matouk, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Salenson, Simon, Trarieux, Valade.

**Excusés :** Mmes Bertrand-Fabre, Kuntz, Leroy, Plouvier, Ritter. MM. Cavalier, Chabert, Debant, Fabre, Fontaine, Galtier, Gardelle, Iancu, Pierre Marès, Meine, Sapède, Stephan,

### **Correspondants**

**Présents :** Mmes Bénel, Giacomoni. MM. Belin, Galligani, Godlewski, Krebs, Mutin, Ott, Ventura.

**Excusés :** Mmes Agussol, Brandts. MM. Pontvieux, Larnac.

**Le président Robert Chamboredon ouvre la séance** en rappelant l'ordre du jour et demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 7 novembre. Mis aux voix, celui-ci est adopté.

### **Annonces :**

Vendredi 14 novembre, nous avons été invités aux Archives départementales par le président du Conseil général du Gard au vernissage de l'exposition :

*Le Gard célèbre le centenaire. Nos grands-parents dans la Grande Guerre. 1914, les moissons interrompues.*

Samedi 22 novembre, à 15 heures, à Carré d'Art, notre confrère Robert Chalavet a été invité par le cercle Richard Wagner à prononcer une conférence intitulée: « Le Sâr Peladan et Richard Wagner. »

**Ouvrages reçus :**

Nous avons reçu :

- les *Mémoires* 2013 de l'Académie d'Angers.
- les *Mémoires* 2014 de la Société Archéologique Scientifique et Littéraire de Béziers

L'ordre du jour prévoit la réception de Mme Simone Mazauric en qualité de membre résidant au fauteuil de M. Yvon Pradel, devenu membre honoraire. A la demande du président, Mme Simone Mazauric est introduite dans la salle des séances, accompagnée par le secrétaire perpétuel et Mme Michèle Pallier qui a parrainé sa candidature.

**M. le président Robert Chamboredon accueille notre nouvelle consœur en ces termes :**

« [ ...] Tant qu'il tint bon, on n'y prit point garde. Mais il se mit à boiter d'un pied, et on commença à dire que c'était un bon fauteuil. Il boita ensuite de trois pieds, grinça du quatrième et devint presque manchot des deux bras. C'est alors qu'on s'écria : " Quel solide fauteuil ! " On admirait que, n'ayant pas un bras vaillant et pas une jambe d'aplomb, il gardât figure de fauteuil, se fût à peu près debout et fit encore quelque service. Le crin lui sortit du corps, il rendit l'âme. Et quand Cyprien, notre domestique, lui scia les membres pour le mettre au bûcher, les cris d'admiration redoublèrent : " L'excellent, le merveilleux fauteuil ! [...]

Quel vénérable et robuste fauteuil ! "En réalité c'était un fauteuil mort. »

« Ô que nenni ! – s'exclama l'homme de théâtre – il n'est point mort, tant s'en faut ! En tenant pareils propos, Anatole France commet un crime bien pire que celui de Sylvestre Bonnard. Et si Molière a poussé le jeu à sa dernière extrémité, point n'est besoin de généraliser... Et d'ailleurs, n'est ce pas à une chaise, percée ou non, qu'Argan fait à maintes reprises référence ? »

Madame,

Si nous avons l'honneur et le plaisir de vous recevoir ici et maintenant au sein de notre compagnie, il est bien vrai qu'en sus de vos mérites personnels, qui sont grands, vous le devez à la sagesse, à la délicatesse, à l'altruisme de notre confrère, Monsieur Yvon Pradel, qui en est devenu membre honoraire. Ce vœu exaucé, j'ai la certitude, connaissant son admiration pour Molière et la verve qui l'anime, qu'il va donner une suite à *L'École des femmes* et à celle *des maris*, en écrivant *L'École des académiciens*, et nul ne doute que vous y tiendrez un beau rôle ; car si quelqu'un mérite d'être membre de l'Académie de Nîmes, c'est bien vous.

Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter la liste de vos publications, à commencer par l'intitulé de votre thèse de doctorat : *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Les conférences du Bureau d'adresse de Théophraste Renaudot (1633-1642)*. Initiées par le fondateur de ce bureau de placement multifonctionnel et de *La Gazette*, protestant converti au catholicisme qui œuvra dans l'action caritative sous l'influence du père Leclerc du Tremblay, alias le père Joseph, lesdites conférences contribuèrent à la circulation du savoir et des idées dans les années 1630 qui virent la condamnation de Galilée et la parution du *Discours de la méthode* de

Descartes ainsi que la fondation de l'Académie française sur fond de crise épistémologique alors que se profilait la querelle des Anciens et des Modernes.

Parmi la dizaine d'articles que vous avez consacrés aux académies et aux académiciens du Grand Siècle et de celui des Lumières, citons : « Aux origines du mouvement académique en France : proto-histoire des académies et genèse de la sociabilité savante (1617-1666) » ; « Académies de l'âge baroque et Académie royale des sciences : quelle continuité ? » , ou encore « Les relations académiques de Jean-François Séguier à partir de sa correspondance » et je pourrais allonger la liste...

Je n'aurais garde d'oublier l'intérêt que vous avez porté au neveu des frères Corneille, l'auteur, entre autres, des *Entretiens sur la pluralité des mondes* et des *Histoires des oracles*, autrement dit, Bernard de Fontenelle (1657-1757) qui fut membre de l'Académie française, de l'Académie royale des Inscriptions, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, et auquel vous avez consacré un ouvrage ainsi que plusieurs articles. Inutile d'être davantage prolix : vous baignez, intellectuellement parlant, dans le milieu académique.

\*

Non pour autant que vous en soyez issue. C'est le mois suivant la capitulation du Japon que vous naquîtes à Nîmes, rue Gautier, à équidistance des rues Baduel et Vaissette ; rien d'étonnant aussi à ce que votre père, maçon de son état, provienne d'une famille protestante originaire de Pont-de-Montvert, tandis que votre mère, couturière, était de confession catholique. Peut-être que votre goût pour la spéculation intellectuelle et l'histoire des idées y a partie liée... Mais revenons à Henri Gautier (1660-1737), ce fils de cardeur huguenot, qui abjura entre les mains de Mgr Fléchier, et fut docteur en médecine, ingénieur

de la marine et de la province de Languedoc, inspecteur des Ponts et Chaussées, et auteur d'une quinzaine d'ouvrages, traités et dissertations, tant sur la peste que sur les chemins, les ponts, les fortifications, les armes à feu, l'histoire de Nîmes et de ses antiquités, ou encore la géologie.

Un éclectisme de bon ton, caractéristique des savants d'alors vers l'étude desquels vous avez dirigé vos pas.

Philosophe de formation, vous vous êtes très vite intéressée à l'histoire des sciences, décrochant, une fois la licence en poche, un diplôme d'études supérieures consacré précisément à *L'Histoire des sciences dans l'épistémologie de Bachelard*. Après une dizaine d'années d'enseignement dans le secondaire, en tant que maîtresse auxiliaire, votre rencontre avec l'historien de la Révolution française, Claude Mazauric – dont je salue la présence –, qui enseignait à l'université de Rouen et dirigeait les Éditions sociales, fut déterminante, tant pour votre vie privée que pour votre carrière d'enseignante et de chercheuse. Adjointe d'enseignement, capétienne, agrégée, docteur, vous avez rejoint l'Université où vous fûtes successivement maître de conférences et professeur, terminant votre *cursus* à l'université de Nancy II avec un détachement à Paris VI (Jussieu) où vous avez œuvré à la mise en place des formations sciences-philosophie et sciences-histoire. Professeur émérite des universités, vous mariez à merveille le principal trait de votre caractère, la persévérance, et ce que vous estimez être votre défaut majeur : la tendance à temporiser.

Il y a de cela cinq ans, vous avez publié une *Histoire des sciences à l'époque moderne* qui fait autorité et dont je ne saurais trop ici recommander la consultation. Vos lecteurs y percevront sans doute l'influence de vos maîtres à penser : Bachelard – déjà cité –, Alexandre Koyré et Georges Canguilhem, sans oublier Platon, Aristote pour ses écrits scientifiques, Descartes ou Rousseau. Et si vous avez pris quelque distance avec l'œuvre de Jean-Paul Sartre, ou certaines affirmations de Michel Foucault, l'un et l'autre ont enrichi votre réflexion, tout comme « Pompon-Newton », ainsi que l'avait baptisée Voltaire – tout un chacun

aura reconnu Émilie du Châtelet – qui est votre héroïne dans l'histoire. Ils y verront, assurément, comment a émergé, entre la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec – entre autres – la loi de la chute des corps de Galilée, l'invention de la géométrie analytique de Descartes, la loi de l'attraction universelle de Newton, ou la découverte de l'oxygène par Lavoisier, une nouvelle conception de la rationalité et de la scientificité avec, pour corollaire, l'essor de la physique, des mathématiques et de la chimie qui précéda celui des sciences humaines susceptibles de s'écrire elles aussi, si nous en croyons Condorcet, en langage mathématique.

\*\*

« Serait-ce à dire que l'ordre du monde doit changer selon nos caprices, que la nature doit être soumise à nos lois ? » s'interrogeait Jean-Jacques Rousseau dans la lettre qu'il adressa à Voltaire le 18 août 1756 pour accuser réception de son *Poème sur le désastre de Lisbonne*, avant de souligner la part de responsabilité des sociétés humaines dans leurs malheurs et d'exprimer sa foi dans la « Providence bienfaisante ».

Les Temps modernes virent, il est vrai, avec l'Humanisme, l'éclosion d'une conception scientifique du monde. Dans son *Discours de la dignité de l'homme*, publié en 1486, Pic de la Mirandole place dans la bouche de Dieu, s'adressant à Adam, les propos suivants : « Toi que ne limite aucune borne, par ton propre arbitre, entre les mains duquel je t'ai placé, tu te définis toi-même. » Admirable déclaration d'indépendance de l'homme auquel s'ouvraient d'infinies possibilités, au nombre desquelles la conquête des attributs divins que constituaient l'omniscience et la toute-puissance. Francis Bacon, avec le *Novum Organum scientiarum* (1620), puis Galilée qui proclama l'universalité du langage mathématique, fournirent les moyens devant permettre aux hommes d'étendre leur empire sur la matière et de soulager, partant, leur



condition. Nous étions alors bien loin de l'idéal de mesure des Grecs et de l'humilité prônée par la doctrine chrétienne.

D'aucuns s'inquiétèrent de l'audace de leur pensée (Descartes), et il en fut pour s'effrayer du déchaînement de Prométhée, des prétentions de la raison et de la science modernes considérant comme nul et non avenu tout ce qui ne serait pas objectivable et calculable ou, pour reprendre les mots d'Edmund Husserl prononcés en 1935, à l'occasion de conférences prononcées à Vienne et Prague, « de la substitution par laquelle le monde mathématique des idéalités est pris pour le seul monde réel ». Ainsi, Jonathan Swift, dans le *Récit complet et véridique de la bataille livrée vendredi dernier entre les Livres Anciens et les Livres Modernes de la Bibliothèque Saint James* publié en 1704, ou encore Giambattista Vico dans la conférence intitulée *La Méthode des études de notre temps* qu'il présenta quatre ans plus tard à Naples : « Tout se passe désormais – déclara-t-il – comme si les jeunes gens devaient sortir des Académies pour entrer dans un monde des hommes qui serait composé de lignes, de nombres et de signes algébriques. » Quant à Rousseau, bien avant la *Critique de la raison pure* d'Emmanuel Kant, n'écrivait-il pas, dans sa lettre à Voltaire précédemment citée : « Je n'ignore pas combien la raison humaine prend plus facilement le moule de nos opinions que celui de la vérité. »

Ce n'est pas le moindre de vos mérites, Madame, de vous interroger, dans vos travaux d'historienne, sur l'essence de la scientificité, la nature et la valeur de la connaissance scientifique, le caractère universel ou temporel des théories qui s'y rapportent alors que nous nous demandons, aujourd'hui, à la suite du bond en avant accompli par les sciences et les techniques, dans quelle mesure la liberté des êtres humains est compatible avec la souveraineté de la science, jusqu'où doit être poussé le dépassement de soi sans nous sentir menacés par nos propres entreprises, qu'émerge une prise de conscience des dérèglements dont nous subissons les effets, que s'élèvent des voix pour réclamer une éthique afin d'empêcher que le pouvoir dont nous disposons ne se

transforme en malédiction pour nos sociétés, voire même de « sauver l'obscur » (Alain Finkielkraut)... Prendre conscience de notre finitude, s'imposer des limites, accepter la diversité comme une richesse, peuvent y aider. « La pluralité est la loi de la terre », écrivait Hannah Arendt, et son maître à penser – et plus encore – Martin Heidegger, ne déclarait-il pas, il y a de cela quarante-cinq ans : « La pensée qui calcule ne nous laisse aucun répit et nous pousse à aller d'une chose à la suivante. La pensée qui calcule ne s'arrête jamais, ne rentre pas en elle-même. Elle n'est pas une pensée méditante, une pensée à la poursuite du sens qui domine dans tout ce qui est. Il y a ainsi deux sortes de pensée dont chacune est à la fois légitime et nécessaire. La pensée qui calcule et la pensée qui médite. » La quête du sens de ce que nous entreprenons doit contribuer à celle du bonheur auquel nous aspirons, et pour vous, Madame, à la sérénité qui vous est chère.

\*\*\*

Dans la réponse qu'il adressa à Condorcet, le 3 août 1774, pour le remercier de sa proposition d'associer l'Académie de Nîmes à celle des Sciences de Paris, Jean-François Séguier, après avoir rappelé qu'à l'origine, elle n'était qu'une « Académie des belles-lettres », précisa que depuis sa « reconnaissance » en 1752, elle avait étendu « à la physique, à l'histoire naturelle, aux sciences utiles et aux arts » sa « sphère » d'activité avant d'ajouter : « On y montre d'abord beaucoup d'ardeur, on fait beaucoup de promesses de travailler, mais cette ardeur se ralentit ; peu de personnes veulent s'assujettir à composer des ouvrages suivis [...] Tout se réduit à trois ou quatre personnes dont on peut espérer des mémoires relatifs à leur goût particulier. » En vous recevant en son sein, notre compagnie s'honore d'accueillir la quinzième académicienne parmi ses soixante membres ordinaires ; soit une proportion (25 %) bien supérieure à celle de l'Académie française et nous nous en réjouissons. Ce, d'autant que les académiciennes font preuve d'un dynamisme et

d'une activité de bon aloi dans les diverses tâches qui nous incombent, et je me permets d'ajouter que nous sommes infiniment plus actifs que nos lointains prédécesseurs... Nous avons l'intime conviction, et nous n'en doutons pas une seconde, que vous contribuerez d'importance, en femme savante que vous êtes, à l'enrichissement de nos travaux, qu'il s'agisse de Claude Guiraud ou de l'abbé Paulhan qui vous occupent fort présentement..

Libre penseuse, respectueuse des croyances d'autrui, vous maintenez une distance critique à l'égard de celles et de ceux dont les idées sont proches des vôtres. Voilà qui vous honore. Mais alors, si le respect est la qualité que vous appréciez le plus chez vos amis, si vous méprisez les hommes politiques qui ne tiennent pas leurs promesses – cela existerait-il ? –, si votre nom favori est « Espérandieu », si la réforme que vous estimez le plus est le droit de vote des femmes, et puisque le blanc est votre couleur préférée, n'est-ce pas le comte de Chambord qui devrait être votre « héros dans la vie réelle » au lieu et place de Che Guevara ? D'ailleurs, est-ce bien un hasard si les postes d'enseignante où vous avez exercé dans la région parisienne sont situés à Dammarie-les-Lys, Vincennes et Saint-Denis ? N'est-ce pas à Rouen, où vous fîtes votre entrée à l'université, que fut édifée pour François I<sup>er</sup>, en 1517, une des premières, sinon la première statue équestre royale française ? N'habitez-vous pas, rue Notre-Dame, à deux pas de la place de la Couronne ? Et l'iris, dont de savants érudits affirment qu'il est – dans sa variété des marais – à l'origine du blason des rois de France, n'est-il pas votre fleur favorite ? Il y a là, me semble-t-il, matière à réflexion... Je vous concèderais, nonobstant, que la barbe du Che n'était pas taillée à la façon d'Henri IV ou de François-Joseph, pas même à celle de Gambetta, et que tous deux, quoiqu'exilés, ne finirent pas vraiment leurs jours dans les mêmes circonstances...

Vos parents et amis qui nous honorent ce jour de leur présence, et que nous saluons, savent combien lire et écrire est votre occupation favorite avec le jardinage. Aussi, vous passez une partie non négligeable

de l'année avec Claude, votre époux, à Collorgues, l'Illiers-Combray de la fervente proustienne que vous êtes et qui n'a sans doute pas manqué, en s'y rendant ou en en revenant, de songer à *La Route d'Uzès* ou au *Paysage à la charrue* peints par Nicolas de Staël et Georges Braque respectivement, dans les années 1950. À moins que ce ne soit *Engagement et distanciation* de Norbert Élias ou encore *Mort à Venise* de Luchino Visconti, voire même *L'Œuvre au noir* de Marguerite Yourcenar qui défilent devant vos yeux sur fond de paysage de garrigues...

\*

Et puisque la solitude serait votre plus grand malheur, sachez, Madame, que vous comptez désormais pour la dissiper, le cas échéant, cinquante-neuf consœurs et confrères, et davantage encore de membres correspondants de notre Académie, qui sont heureux et fiers de vous recevoir en ce théâtre, au fauteuil de Monsieur Yvon Pradel, au moment où la mission *Rosetta* permet d'espérer des avancées spectaculaires dans la connaissance des origines des planètes et de la vie, alors que nous venons d'apprendre le décès d'Alexandre Grothendieck qui fut un des plus grands mathématiciens du XX<sup>e</sup> siècle, réfugié en France à la fin des années 1930, où il fut incarcéré, avec sa mère, dans le camp de Rieucros (Mende), bien avant de rejoindre le CNRS et d'enseigner à l'université des Sciences de Montpellier.

En notre nom à tous, permettez-moi, chère consœur, de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue.

M. le président est vivement applaudi.

**A son tour, Mme Simone Mazauric prend la parole.**

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

Mesdames les académiciennes et messieurs les académiciens,

Permettez-moi de commencer par vous remercier de me recevoir dans cette académie, et par adresser un merci plus particulier à Michèle Pallier, à Gabriel Audisio et à Robert Chamboredon qui ont encouragé et soutenu ma candidature.

Pour mes premiers pas dans cette institution, j'ai la charge – qui est aussi un honneur – de procéder à cet acte rituel de la vie académique qui consiste, pour l'académicien nouvellement élu, à prononcer l'éloge de celui qui l'a précédé au fauteuil qu'il va occuper à son tour. Ce moment est un moment fort, et solennel puisqu'il est, habituellement, le moment où l'institution rend hommage à celle ou à celui dont la mort l'en éloigne à jamais. En ce qui me concerne, j'ai la chance très particulière de devoir prononcer l'éloge, en sa présence, d'un académicien bien vivant mais qui a choisi de renoncer à sa fonction de membre résidant pour accéder à l'honorariat : le caractère empreint de gravité et de recueillement de l'exercice en est fortement et heureusement atténué. Et je vais pouvoir en outre m'adresser directement à mon prédécesseur.

Il est à peine besoin, Yvon Pradel, de vous présenter au public et *a fortiori* aux académiciennes et aux académiciens ici réunis. Vous êtes en effet membre résidant, depuis 1994, de l'Académie de Nîmes (après en avoir été durant trente ans membre correspondant), et vous avez en outre présidé aux destinées de la compagnie durant l'année 2003-2004.

Toutefois, si ce titre d'académicien constitue certainement l'un de vos titres les plus honorifiques, vous êtes avant tout connu à Nîmes, et cela bien au-delà du cercle de l'Académie, pour avoir fondé et dirigé durant cinquante ans la Compagnie des Arènes, une troupe de théâtre qui vous a permis d'exercer vos multiples talents d'auteur, de metteur en

scène, d'acteur et de directeur de troupe. C'est pourquoi sans doute dans son discours de réception en 1994, le regretté Christian Liger, qui exerçait alors la fonction de président de cette académie, et qui vous y accueillait, vous avait qualifié de « phénomène sociologique », et, à l'occasion de la célébration la même année du quarantième anniversaire de la Compagnie des Arènes, il vous avait cette fois qualifié de « monument nîmois. » Cette seconde formule, pour flatteuse qu'elle soit, si l'on songe aux édifices exceptionnels qui constituent le patrimoine architectural de notre ville, présente cependant à mes yeux le défaut de figer en quelque sorte votre image, alors que votre parcours se caractérise, bien au contraire, par son inépuisable dynamisme, comme je vais tenter de le montrer. Car même si vous êtes ici connu de tous, je voudrais rappeler – c'est la règle – les principales circonstances de votre vie, qui ont fait de vous, précisément à la fois, ce phénomène sociologique et ce monument nîmois, célébrés par Christian Liger.

Vous êtes né à Saint-Chinian, dans l'Aude, en 1926. Votre père, devenu employé des chemins de fer, était issu, selon vos propres mots, d'une famille de paysans pauvres et incultes. A dix ans, vous entrez au petit séminaire Saint-Roch, à Montpellier. C'est là que vous découvrez le théâtre puisque vous y montez un premier spectacle, le *Malade imaginaire* de Molière, le premier d'une longue liste. Vous renoncez par manque de vocation à l'engagement dans la vie religieuse, et après un passage par les classes de première supérieure du lycée de Montpellier, vous entamez des études de lettres sanctionnées par un Diplôme d'études supérieures, consacré au poète Paul Valéry. Vous êtes nommé professeur de lettres à Nîmes au lycée Duhoda après une courte année passée à Oyonnax et vous exercerez cette fonction sans discontinuer jusqu'à votre départ à la retraite en 1990. Toutefois, même si vous n'avez jamais cessé d'exercer la profession d'enseignant, même si cette profession a donc représenté une part importante de votre vie, votre passion véritable est celle du théâtre qui vous a conduit déjà, après vos premières expériences montpelliéraines, à monter à Oyonnax deux spectacles et, de retour à

Nîmes, après cette brève parenthèse, à vous joindre dans un premier temps à la troupe « Théâtre et Culture », une troupe de théâtre amateur dirigée par madame Carmen Déchery, professeur au lycée Feuchères, troupe dans laquelle déjà vous tenez tous les rôles : vous mettez en scène, vous jouez des pièces et vous en écrivez : *Le Jury*, *Le disque cassé*, *Le Gaulois*, *La bombe K*, etc. (Au total, vous écrirez onze pièces au long de votre « carrière » d'homme de théâtre).

Cette dernière pièce sera jouée, mais plus tardivement, sous l'égide de L'Ecole buissonnière, une association très dynamique, fondée en 1950, qui était sise au lycée Daudet et qui a rassemblé enseignants, collégiens et lycéens autour de nombreuses et diverses activités, sportives autant que culturelles durant dix huit ans. Une association dans laquelle vous avez joué un rôle important non seulement en chapeautant toutes ses activités théâtrales mais aussi en assurant le monitorat des émissions radiophoniques animées par les lycéens.

Mais n'anticipons pas et revenons au théâtre. On le constate, votre passion pour cet art s'est manifestée très précocement, revêtant la forme de ce que vous dénommez vous-même une vocation. Le terme me fait irrésistiblement penser à Fontenelle qui, entre 1700 et 1740, a exercé les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et qui a dû, dans le cadre de cette fonction, prononcer l'éloge des académiciens décédés durant son secrétariat : à l'Académie des sciences, telle le voulait en effet la coutume. Or dans ces éloges, il présente très souvent l'attrance, elle aussi très précoce, de bon nombre de ces académiciens vers les sciences comme une attrance irrésistible, qui se fait connaître très tôt du futur savant : « Dès qu'il vit des plantes, écrivait-il à propos du botaniste Pitton de Tournefort, il se sentit botaniste », ou sous la forme d'une révélation, comme celle qui frappa le philosophe Malebranche, lorsqu'il découvrit pour la première fois l'œuvre de Descartes. Dans tous les cas, on assiste chez tous ces jeunes savants à la naissance de ce que l'on peut bien tenir en effet pour une véritable vocation, profane il est vrai, à l'instar de votre propre vocation pour le théâtre qui, elle,

ne s'est jamais démentie. À la différence cependant que, alors que la vocation pour les sciences des futurs académiciens était le plus souvent fort mal accueillie par des familles qui souhaitaient pour leurs rejetons des professions plus éclatantes – la profession de savant ne jouissait alors d'aucun prestige –, votre passion pour le théâtre n'a été aucunement contrariée mais bien au contraire sans doute suscitée par un père qui exerçait volontiers un talent de chanteur et qui avait lui-même fait du théâtre.

Et c'est cette passion qui explique pourquoi, en 1954, vous choisissez de quitter l'association Théâtre et Culture pour fonder votre propre troupe de théâtre : la fameuse Compagnie des Arènes. Tout a été dit et écrit sur cette compagnie qui, pendant cinquante ans, a fait partie du paysage culturel nîmois, et vous lui avez vous-même consacré un ouvrage, *La petite comédie française*, du nom flatteur dont l'avait gratifiée un journaliste allemand, ouvrage qui en narre la chronique, année après année. Chronique de ses nombreuses créations, des acteurs qui ont composé la troupe, chronique de ses succès, de ses voyages en Europe : à Göttingen, à Hanovre, à Varsovie, à Kiev, à Odessa, mais aussi hors de l'Europe, jusqu'à Abu Dhabi, chronique qui se confond en partie avec votre histoire familiale puisque femme et filles (au nombre de trois), puis petits-enfants, ont été étroitement associées à l'aventure du début jusqu'à la fin. Votre épouse en effet, non seulement interprétait de nombreux rôles dans les pièces que vous mettiez en scène (Iphigénie, Elmire, Elvire ou Lysistrata) mais elle en réalisait les costumes et en peignait les décors.

Cette décision de fonder une troupe de théâtre qui sera jusqu'au bout une troupe d'amateurs au sens fort et noble du terme – l'amateur est celui qui aime – était sans doute une décision personnelle. Mais il me semble que l'on ne peut en saisir toute la signification et toute la portée que si on la situe dans le contexte de la France et de l'Europe d'après la Seconde guerre mondiale. Une période où l'on a assisté à une véritable explosion de la création théâtrale qui s'est traduite par la fondation de nombreuses troupes de théâtre, notamment dans le midi de la France.



1954 : la période est encore celle de l'après-guerre qui coïncide, en France mais également dans d'autres pays européens, en Italie notamment, avec la volonté manifestée par de nombreux créateurs, auteurs, metteurs en scène et acteurs de renouveler en profondeur la vie théâtrale. Celle-ci est alors en effet à peu près inexistante : si l'on compte bien 51 théâtres en province, ceux-ci ne sont, selon le mot de Guy Leclerc, que des « coquilles vides », qui n'accueillent aucune troupe permanente et qui ne sont qu'épisodiquement remplies par des tournées, dont les plus célèbres sont les tournées Barret et Karsenty. A Paris, où la vie théâtrale est tout de même un peu plus riche, au moins sur le plan quantitatif, celle-ci reste néanmoins réservée à un petit nombre de spectateurs qui apprécient essentiellement le théâtre dit de boulevard, c'est-à-dire un théâtre de divertissement, un divertissement qui en outre, en raison du prix souvent élevé des places, est réservé à une minorité de privilégiés. La situation n'est pas alors, il est vrai, véritablement nouvelle. Et dès avant la Seconde guerre mondiale, où la situation était, à peu de choses près, identique, des hommes de théâtre comme Firmin Gémier ou Jacques Copeau, auquel vient d'être récemment rendu un hommage sous la forme d'un séminaire rassemblant, dans sa maison de Bourgogne, les animateurs des troupes théâtrales aujourd'hui les plus prestigieuses, des comédiens célèbres, comme l'acteur de cinéma Pierre-Richard Willm, qui a encouragé et participé à la création du théâtre du peuple à Bussang, dans les Vosges, avaient tenté de faire exister un nouveau théâtre, destiné à toucher un public beaucoup plus large, un théâtre volontiers qualifié de populaire par ses promoteurs et par ses défenseurs, comme Romain Rolland par exemple, qui a ardemment milité en sa faveur. Le terme ne doit pas prêter à confusion et il doit être entendu dans son acception la plus haute. Populaire ne signifiait pas en effet un théâtre destiné, comme certains ont fait semblant de le croire, aux plus déshérités, et/ou à ceux dont la culture demeurerait en friche, et donc un théâtre qui, si cela avait été le cas, aurait pratiqué lui aussi une forme de discrimination, fût-elle positive ; il ne signifiait pas davantage

un théâtre au rabais, un théâtre de moindre qualité. Populaire signifiait au contraire pour ceux qui le défendaient et souhaitaient le faire vivre, et conformément à l'étymologie, un théâtre qui devait s'adresser à tout le peuple, c'est-à-dire un théâtre qui devait s'adresser au plus grand nombre, et attirer ainsi tous ceux qui n'allaient jamais à lui, ce « non public » qui, depuis les grandes heures du théâtre grec, ou encore du théâtre élizabéthain ou shakespeareien, ou encore du théâtre de Molière, en avait été progressivement écarté. Un théâtre susceptible d'offrir à tous, selon la formule du critique Régis Messac, « des spectacles beaux, émouvants, artistiques – et aristocratiques ». Populaire et aristocratique, il ne faut voir entre ces deux termes aucune contradiction, pas plus que dans la petite phrase d'Antoine Vitez qui défendra, quelques décennies plus tard et selon la même inspiration, le principe d'un théâtre « élitaire pour tous ». Nul oxymore en effet non plus dans cette formule qui se contente d'exprimer l'exigence impérieuse de recherche de la plus haute qualité pour ce nouveau théâtre qui se voulait en même temps un théâtre vivant, dont les représentations devaient être une fête, un acte de communion joyeuse et non l'un de ces actes solennels et mondains à quoi se réduisaient souvent les représentations théâtrales. Mais pour devenir ainsi (ou redevenir après une longue éclipse) un théâtre véritablement populaire, il devait impérativement se renouveler en profondeur.

Cette volonté de promouvoir un nouveau théâtre – nouveau à la fois par le public qu'il visait, nouveau également par le répertoire, je vais y revenir, nouveau également dans sa volonté de promouvoir de nouvelles mises en scène, de nouveaux dispositifs scéniques, de nouveaux décors, bref une nouvelle esthétique théâtrale –, a retrouvé une nouvelle vigueur après la Seconde guerre mondiale, et a été sans doute le plus exemplairement incarnée par Jean Vilar, à partir du moment où il a pris, en 1951, la direction du TNP, tout en présidant aux destinées du festival d'Avignon, qui avait été fondé dès 1947. Jean Vilar, à l'égard de qui vous dites votre admiration, passe en effet, à juste titre, pour l'un sinon pour le principal héritier de ceux qui déjà avant la guerre, souhaitaient ouvrir

un nouveau dialogue avec le grand public, dans le but de rassembler, d'unir non de diviser ou d'opposer. Cette volonté de démocratisation de la pratique théâtrale a trouvé son expression ou a cherché à se réaliser de différentes façons : en abaissant le prix des places, en inventant – je l'ai évoqué déjà rapidement – de nouveaux dispositifs scéniques, et peut-être surtout en proposant une programmation qui faisait la part belle aux grands classiques : le répertoire du TNP accordait en effet une place privilégiée à Molière, à Corneille, à Marivaux, à Musset, dont les œuvres étaient tenues par Vilar, qui portait en même temps à la scène le théâtre de son temps, celui de Ionesco, de Beckett, de Brecht, de Dürrenmatt, pour les pierres angulaires de l'édifice théâtral.

Au même moment, on a assisté dans la région parisienne à la création de nouvelles troupes de théâtre : le théâtre de la commune d'Aubervilliers, dirigé par Gabriel Garran, le théâtre de Gennevilliers, dirigé par Bernard Sobel, les Quartiers d'Ivry, dirigé par Antoine Vitez, le théâtre des Amandiers de Nanterre, dirigé par Pierre Debauche (auquel succédera plus tard Patrice Chéreau) et ce mouvement a touché également la province, sous l'effet de la politique de décentralisation théâtrale impulsée par Jeanne Laurent, alors secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. La plupart de ces troupes seront rapidement transformées en autant de centres dramatiques nationaux. Je cite les plus connues d'entre elles : la Comédie de Saint-Etienne, dirigée par Jean Dasté, le Grenier de Toulouse, co-dirigé par Charles Dullin et Maurice Sarrazin, le Centre Dramatique de l'Ouest, à Rennes, dirigé par Hubert Gignoux (qui a ensuite dirigé le Théâtre national de Strasbourg), Georges Goubert et Guy Parigot, le théâtre du Nouveau Gymnase, à Marseille, dirigé par Antoine Bourseiller, celle de Georges Lavaudan à Grenoble, de Gildas Bourdet à Tourcoing, de Marcel Maréchal à Lyon et de Roger Planchon à Villeurbanne. Ou encore la Comédie de Provence, installée à Aix-en-Provence, dirigée par Gaston Baty ou le festival d'art dramatique de Nancy, dirigé par Jack Lang : la liste n'est pas exhaustive.

Dans les années 1960, André Malraux devient ministre des Affaires culturelles. Sa mission avait été clairement fixée : « Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord en France, au plus grand nombre possible de français ; assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. » Il remet sur le chantier la politique de Jeanne Laurent, ce qui conduira à la création des Maisons de la culture dans tous les départements, à la tête desquelles on trouve essentiellement des responsables de troupe, hommes et femmes de théâtre.

Pour dresser un bilan complet de l'activité théâtrale durant les décennies de l'après-guerre, il faudrait bien sûr évoquer également toutes les troupes qui sont alors fondées dans notre région : celle d'André Benedetto notamment, qui crée la « Nouvelle compagnie d'Avignon », Benedetto qui non seulement a été l'un des créateurs du festival « off » d'Avignon mais qui a été aussi étroitement lié au grand mouvement de renouveau de la langue occitane qui a caractérisé également la période, ou le théâtre du Chêne Noir de Gérard Gelas, ou la compagnie de l'Etang de Berre, ou le Théâtre populaire du midi, fondé par Bernard Gauthier.

Les premières décennies de l'après-guerre ont donc été une période d'extrême vitalité pour le théâtre. Ce phénomène n'a pas été propre à la France : hors de nos frontières, en Italie avec Giorgio Strehler à Milan, à Londres avec Lawrence Olivier et la Royal Shakespeare Company, à Berlin, avec le Berliner Ensemble de Brecht et Weigel ou avec la troupe de Beno Besson, à Moscou avec Loubianov, on constate le même dynamisme, la même créativité. Une vitalité qui ne s'est pas seulement manifestée du côté des directeurs de troupe, des metteurs en scène, ou des acteurs mais qui s'est manifestée également du côté des auteurs avec Sartre, Claudel, Audiberti, Dürrenmatt, un peu Camus, et qui s'est manifestée aussi du côté des spectateurs, dont le rôle a connu lui aussi un renouvellement en profondeur. C'est en effet en liaison avec l'aventure engagée par Jean Vilar au festival d'Avignon et au

TNP qu'est créée en 1953 l'association des Amis du théâtre populaire, l'ATP. L'association avait vocation à rassembler les spectateurs désireux de jouer un tout autre rôle que celui qui leur était traditionnellement assigné – celui de se contenter d'assister à un spectacle conçu et animé par d'autres qu'eux – pour devenir à leur façon des acteurs du spectacle, et de « quitter ainsi leur fauteuil », non pas en montant sur la scène, mais en participant à la programmation des spectacles, à leur diffusion, à la promotion de la création théâtrale sous toutes ses formes et en aidant à rassembler le public le plus large possible. Les Amis du Théâtre populaire ambitionnaient ainsi de participer eux aussi au renouvellement du théâtre en instaurant de nouvelles formes de relations avec un public composé désormais de spectateurs actifs. Si Vilar avait conçu le théâtre comme un service public, les ATP avaient à cœur de mettre en retour le public au service du théâtre. Créés à Paris, les ATP essaient rapidement en province en s'inscrivant à leur tour dans le grand élan de décentralisation des activités artistiques précédemment évoqué. Des ATP sont donc fondées à Lille, à Amiens, à Poitiers. C'est cependant dans le midi de la France que sont créées le plus grand nombre d'ATP. A Nîmes, est ainsi fondée, en 1965, l'Association pour le Théâtre populaire (non les Amis du Théâtre populaire) composée de bénévoles, comme Marthe Huard ici présente, qui s'y investissent avec passion. Une association qui n'a cessé depuis sa création d'être particulièrement active et dynamique puisque, grâce à elle, ont été accueillis dans la ville les plus grands metteurs en scène français, les plus importantes compagnies et les plus importants centres dramatiques, ainsi que les compagnies étrangères les plus renommées. Un peu plus tard, des ATP sont fondées à Alès, à Uzès et à Vauvert.

Cette volonté commune de renouveler en profondeur la pratique théâtrale n'a pas signifié cependant on le sait une parfaite unanimité, pas plus qu'elle n'a signifié des rapports toujours idylliques entre tous ceux qui participaient à l'aventure, une aventure qui n'est pas allée de fait

sans différences de points de vue, divergences, voire désaccords, plus ou moins profonds, concernant la fonction exacte du théâtre, la place qu'il convenait d'accorder aux auteurs contemporains, la scénographie, le jeu des acteurs, le rapport à la politique et des débats de fond divisaient également un monde beaucoup moins consensuel que mon récit, forcément elliptique, ne le laisse à penser. Mais mon but n'est pas de retracer en quelques minutes la complète et véridique histoire du théâtre en France, en général et à Nîmes, en particulier dans les décennies de l'après-guerre. Mon but est seulement de rappeler que la création et la longue existence de la Compagnie des Arènes a pris place au sein d'un vaste mouvement qui s'efforçait de faire vivre le théâtre en France autrement que sous la forme d'un divertissement mondain et superficiel. Car vous avez bien été partie prenante de ce mouvement, puisque vous expliquiez dans votre brève préface à l'édition de votre pièce, *La bombe K*, que vous souhaitiez vous adresser, je vous cite, « au grand public ... qui ne va plus au théâtre, parce que c'est trop cher, et trop distant ... jamais sincèrement populaire. » Partie prenante de ce mouvement également en raison de votre appartenance aux ATP - vous avez fait partie, si mes informations sont exactes, de son conseil d'administration – et vous en avez été, je vous cite, « un fidèle soutien » (même si, ajoutez-vous cependant, « ses programmes me paraissaient médiocres ou débiles. ») Et vous avez même joué un spectacle sous le signe des ATP. A preuve également, votre choix d'un répertoire qui faisait la part belle aux grands classiques, aux pièces de Molière notamment mais aussi à Shakespeare, Beaumarchais, Goldoni, Musset, Giraudoux ou Lorca, ou à des adaptations d'Aristophane : *L'Assemblée des Femmes*, *Lysistrata*, *Ploutos et les Oiseaux*, *Les Grenouilles sauvent la Paix* ; ou de Rabelais, *La Folie de Gargantua* ; ou à Michelet et à quelques historiens postérieurs : ainsi avec *Le jour de gloire est arrivé*, vous avez célébré à Nîmes le Bicentenaire de la Révolution de 1789.

A preuve tout autant, votre volonté de porter la bonne parole théâtrale dans de nombreuses villes et villages du Gard et dans l'Hérault,

à Lunel, Lodève, Marsillargues, Bagnols, Uzès, voire dans de nombreux villages des Cévennes, à Saint-Jean-du-Gard, Lanuéjols ou Dourbies, accomplissant ainsi très concrètement un acte de décentralisation véritable, témoignant de votre volonté de toucher le public le plus large possible. Vous avez même, durant des années, proposé à Nîmes, à l'occasion de chaque feria, dont la vocation culturelle ne possède pas véritablement à mes yeux un caractère d'évidence, une représentation théâtrale, dans le but peut-être de lui insuffler un supplément d'âme !

Il est certain toutefois que votre participation à ce grand mouvement de renouveau de l'activité théâtrale a été plus effective que proclamatrice. Vous n'avez en effet jamais véritablement théorisé, sinon en passant, à propos des objectifs que vous poursuiviez en vous engageant dans l'aventure de la Compagnie des Arènes. Vous vous êtes contenté de définir ces objectifs de façon très discrète car, pour vous et vos compagnons d'aventure, la passion du théâtre était vécue de façon essentiellement subjective puisqu'elle était, avouez-vous, « comme une drogue, qui nous dédoublait, nous faisait vivre une autre vie, en communiquant à nos publics notre enthousiasme et notre bonheur. » Et que vous trouviez surtout, je vous cite encore, « grisant de métamorphoser un texte muet en spectacle ; de créer, à coups de veilles et de répétitions, un monde totalement artificiel, mais qui finit par sembler plus brillant, plus sonore, plus parfait que le vrai, sans platitudes ni temps morts ; d'entrer tout vivant dans un personnage. » Toutefois, sur le plan au moins de l'écriture théâtrale, vous n'avez pas hésité à vous inspirer parfois de l'actualité et des conflits de notre temps pour composer plusieurs comédies, notamment *Les Petites Bornes*, *La Bombe K*, *La Correction* au mois de mai 68, *Numéro-Suicide*.

Enfin, ce rapide panorama de votre intense activité ne serait pas complet si je n'ajoutais pas que votre passion pour le théâtre, aussi vive qu'elle ait été, n'a jamais été exclusive, puisque vous avez également exercé durant plusieurs années la fonction de critique de cinéma dans les colonnes du *Midi Libre* ainsi que de chroniqueur dans ce même journal.

Ainsi se confirme indiscutablement le jugement de Christian Liger : vous avez bien été durant plus de cinquante ans à Nîmes un phénomène sociologique, omniprésent dans la vie culturelle de la cité que vous avez animée et entretenue avec une constance et un dynamisme jamais démentis. Ce dont on ne peut que vous remercier.

Et, puisque c'est à moi maintenant de me présenter, je dois avouer que je ne peux guère hélas prétendre rivaliser avec vous en ce qui concerne votre engagement au service du théâtre, je dois au contraire confesser que même enfant ou adolescente, je n'ai jamais mis les pieds sur une scène de théâtre, que je n'ai jamais tenté d'interpréter le moindre rôle et que je n'ai par conséquent ni passé ni certainement aucun avenir en ce domaine : votre succession à l'Académie est sur ce plan bien mal assurée ! mais d'autres, n'en doutons pas, prendront la relève. J'ai cependant tout de même avec vous un point commun, celui d'avoir exercé pendant de nombreuses années la profession d'enseignante.

Mais avant cependant d'évoquer maintenant plus en détail mon propre parcours et d'exposer ce qui, dans ce parcours, peut justifier ma présence parmi vous, je veux dire à quel point je mesure à sa juste valeur l'honneur que vous me faites, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, mesdames les académiciennes et messieurs les académiciens, de me recevoir dans cette académie. Il ne peut être considéré en effet comme banal d'être accueilli dans l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses institutions nîmoises et même nationales puisque l'Académie de Nîmes est la troisième, après celle d'Arles (1669) et celle de Soissons (1674) à avoir été fondée en province, et autorisée par lettres – patentes du roi Louis XIV, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en 1682, alors que la plupart des autres grandes académies de province ne seront fondées et leurs privilèges attribués qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, (comme on le sait depuis le grand ouvrage que mon collègue et ami, l'historien Daniel Roche, a consacré aux académies et aux académiciens provinciaux). Et je me réjouis doublement d'y être accueillie.



Je m'en réjouis d'abord parce que, ainsi que vient de le rappeler le président Robert Chamboredon, je suis née dans cette ville, que j'ai quittée pendant trente ans pour y revenir, en 2006, un peu avant la cessation de mon activité d'enseignante à l'Université de Nancy (dite aujourd'hui université de Lorraine). Jeune nîmoise, je n'avais jamais imaginé un instant que je serais aujourd'hui appelée à siéger dans ce qui passait à mes yeux pour un lieu réservé à des êtres exceptionnels, peuplé de figures quasi mythologiques. Mais je m'en réjouis également et surtout parce que – et ceci finalement explique peut-être cela – la plus grande partie de mes travaux de recherche et de mes publications a porté et continue à porter précisément sur ces structures particulières de sociabilité savante que sont les académies. Non pas bien sûr sur toutes les académies, depuis leur naissance jusqu'à aujourd'hui, mais plus particulièrement les académies qui ont été fondées en France à partir des premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse des grandes académies d'Etat, et notamment de l'Académie française, fondée en 1635 par Louis XIII à l'instigation de Richelieu et surtout et, plus encore, de l'Académie des sciences, fondée en 1666 par Louis XIV à l'instigation, cette fois, de Colbert, sur laquelle portent plus précisément mes travaux, j'y reviendrai. En un mot, nîmoise et spécialiste de l'histoire des académies à l'époque moderne, je suis en mesure d'apprécier pleinement le prix d'une élection dont je me réjouis d'autant plus qu'elle va me permettre enfin étudier *in vivo* les moeurs et les pratiques de *l'homo academicus* !

Née à Nîmes, j'ai donc vécu dans cette ville jusque dans les années 1980. J'y ai été élève de l'école élémentaire de la rue des Bénédictins, devenue ultérieurement école Marie Soboul, qui était alors (elle l'est toujours sans doute) une école d'application de l'Ecole normale de jeunes filles qui était installée rue Meynier de Salinelles, dans un parc enchanteur qui en faisait, à mes yeux, un lieu d'élection. Dans cette école, j'ai eu la chance d'avoir pour première enseignante une jeune institutrice de grand talent, remarquable pédagogue, mademoiselle Lenzi, dont je n'ai jamais connu le prénom, à qui je tiens à rendre hommage aujourd'hui

car elle a sans aucun doute éveillé et encouragé mon goût pour l'étude et le savoir, suscité ma curiosité intellectuelle tout en scellant d'emblée ma vocation : moi aussi, je serai institutrice, comme elle ! Puis c'est le Cours Complémentaire de jeunes filles (il n'existe plus de Cours Complémentaires depuis la réforme Haby de 1975 créant le collège unique) de la place de la Révolution, puis le lycée Feuchères, enfin l'Université Paul Valéry de Montpellier, pour des études de philosophie, sanctionnées par une maîtrise, consacrée à « L'épistémologie historique de Gaston Bachelard ». J'enseigne la philosophie comme maîtresse auxiliaire dans différents lycées de l'Académie de Montpellier, à Nîmes, notamment, au lycée ex-Montaury (où je fais la connaissance de notre président) puis, suite à mon mariage avec l'historien Claude Mazauric, je quitte Nîmes pour Paris, puis pour Rouen où j'entreprends la rédaction d'une thèse de philosophie tout en passant enfin, mieux vaut tard que jamais, les fameux concours de l'enseignement secondaire, CAPES puis agrégation. Je soutiens cette thèse en 1994, à la suite de quoi je suis élue maître de conférences à l'Université de Rouen en 1996, puis après une soutenance d'habilitation, je suis élue professeur à l'Université de Nancy 2 en 1999, où j'exerce cette fonction jusqu'à ma retraite en 2010. Nancy qui, par parenthèse, possède elle aussi une académie renommée (à laquelle j'ai consacré un article), l'Académie de Stanislas, fondée sous le nom de Société royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy, par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, mais en 1750 seulement, et donc beaucoup plus tardivement que l'Académie de Nîmes, qui a sur elle une bonne longueur d'avance.

Ce parcours classique pour une universitaire n'a rien que de très ordinaire et ne mérite guère de faire l'objet de longs commentaires. Il me paraît par conséquent plus important de vous présenter le contenu de mes travaux, qui vont nous ramener à l'Académie de Nîmes et à son histoire.

C'est à l'occasion de la rédaction de ma thèse, consacrée aux *Conférences du Bureau d'Adresse de Théophraste Renaudot* et dirigée

par le grand historien de la philosophie Olivier Bloch – c'est lui qui m'a proposé ce sujet de recherche un peu insolite – que je me suis engagée résolument dans la voie de l'histoire des sciences, sans tourner pour autant le dos à la philosophie – l'histoire des sciences est inséparable de l'histoire de la philosophie – et que j'ai commencé à m'intéresser aux académies, dont l'histoire est étroitement liée à la naissance de ce que l'on appelle la « science moderne », naissance datée habituellement de la publication du *De revolutionibus* de Copernic en 1543 et dont le développement ultérieur est scandé par les noms de Kepler, de Galilée, de Descartes, de Gassendi, de Pascal, de Huygens, etc. En Italie d'abord, on a vu ainsi, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, se créer puis se multiplier de nouvelles structures dites de sociabilité savante, qui se sont elles-mêmes baptisées « académies » en référence à l'Académie de Platon, dans le but déclaré de faire exister, à l'écart des universités, jugées sclérosées, des lieux nouveaux de diffusion, de communication et d'élaboration du savoir.

En France, qui suit le mouvement avec un peu de retard, ce n'est qu'à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle que sont fondées à Paris d'abord, puis plus tardivement en province, de nombreuses académies privées, qui n'ont d'abord aucune existence officielle, ni de règlement en forme, où se réunissent tous les « curieux », les lettrés, les érudits, les « beaux esprits » comme ils se nommaient eux-mêmes et qui constituent autant de lieux de rencontre, d'échanges et de débats dans la conviction que ces échanges sont indispensables aux progrès du savoir : c'est d'ailleurs à partir du cercle informel de lettrés qui se réunissaient autour de l'un des secrétaires du roi, Valentin Conrart, qu'a été créée l'Académie française. Les *Conférences du Bureau d'Adresse* étaient précisément l'une de ces académies, avec le Cabinet des frères Dupuy, l'Académie du père Mersenne, puis un peu plus tard l'Académie Bourdelot, l'académie de Montmor, etc., qui ont marqué l'histoire de la vie académique dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et précédé la fondation en 1666 de l'Académie des sciences.

Et tous les savants, qui ont participé à la naissance de la science moderne, ont fréquenté ces académies et ont été au moins en relation épistolaire avec leurs animateurs. La naissance de la science moderne, qui s'est constituée en rupture avec celle que continuaient à enseigner les universités et les collèges, la science d'Aristote pour la physique, celle de Ptolémée pour l'astronomie, celle de Galien pour la médecine, est donc bien insérable de l'histoire du mouvement académique. La création de l'Académie des sciences en France confirmera ce lien étroit puisque l'essentiel de la science qui s'invente durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, s'invente par les savants, membres de l'académie des sciences, dont le prestige et le rôle ne commenceront à être ébranlés que durant les années précédant la Révolution qui supprimera les académies avec leurs privilèges, mais créera les grands établissements scientifiques de l'époque contemporaine. La situation a été peu ou prou identique dans toute l'Europe, avec la création, en 1662, de la Royal society à Londres, ou de l'Académie des sciences de Berlin, qui a été fondée par un français, Maupertuis, mais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement.

M'intéresser à ces académies, et à leurs travaux, et aux savoirs qu'elles ont produit, c'était donc pour moi m'intéresser à un nouvel objet d'étude, l'histoire des sciences, sans cesser pour autant de m'inscrire dans le champ de la philosophie – sciences et philosophie sont alors, je l'ai dit, inséparables –, et tout en replaçant cette histoire dans le champ complexe de l'histoire générale. L'objet de mes recherches s'est donc finalement constitué au carrefour de trois disciplines : la philosophie, l'histoire (au sens de l'histoire que l'on appelle générale) et les sciences. La philosophie correspondait à ma formation universitaire. Je me suis formée à l'histoire, indispensable à la contextualisation, comme on dit, de la pensée philosophique et scientifique, avec le concours éclairé de mon époux, lui-même historien de la Révolution française, grâce à qui je suis entrée dans la proximité d'historiens et de philosophes réputés, français et étrangers, mon époux qui considérait qu'en bonne philosophe, tournée de préférence vers l'abstraction, j'étais beaucoup

trop indifférente à la chronologie et aux mises en contexte, et qui m'a incitée à truffer mes travaux de références historiques – ce à quoi désormais je m'applique ! – et en ce qui concerne les sciences, j'ai exploité les connaissances que j'avais acquises au lycée puis en partie à l'université. En résumé, l'essentiel de mes travaux a donc concerné et concerne toujours l'histoire des sciences à l'époque moderne, plus particulièrement en liaison avec l'histoire des académies, envisagées dans leur rapport avec le mouvement de la pensée scientifique, lui-même replacé dans son contexte historique.

Je me dois également de préciser que j'ai été forcément conduite dans le cadre de ces travaux à m'intéresser plus particulièrement à l'histoire de l'Académie de Nîmes, notamment à l'occasion du grand colloque qui a été organisé en 2003 par la Fédération pour l'Institut Séguier, dont madame Christiane Lassalle, alors secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, assurait le secrétariat et dont les actes ont été rassemblés et publiés par Gabriel Audisio et François Pugnière, colloque qui était consacré à « Jean François Séguier. Un nîmois dans l'Europe des Lumières » et, beaucoup plus récemment, en octobre dernier, j'ai eu à nouveau l'occasion de retracer l'histoire de l'Académie de Nîmes dans le cadre d'un colloque organisé à et par l'Académie de Lyon, et qui avait pour objet les rapports entretenus par Condorcet avec les académies de province.

Enfin, depuis près de quinze ans, je suis membre du CTHS, le Comité des travaux historiques et scientifiques, qui relève, comme institution d'Etat, du Ministère de l'Education et de la Recherche, et dont je préside la section des Sciences, histoire des sciences et des techniques et de l'archéologie industrielle. Le CTHS, est-il besoin de le rappeler, a été fondé en 1834 par notre compatriote François Guizot, qui lui avait assigné la mission de favoriser le développement des activités des sociétés savantes. Mon appartenance à cette institution est donc pour moi une façon supplémentaire d'avoir partie liée avec l'activité savante académique.

Dans sa physique, Aristote, dont j'évoquais l'œuvre il a quelques instants, faisait jouer un rôle très important à la notion de « lieu naturel ». Le lieu naturel d'un corps était selon lui le lieu vers lequel il tendait spontanément, parce que ce lieu était conforme à sa nature, et une fois qu'il l'occupait, on ne pouvait l'en chasser que par violence : l'Académie de Nîmes serait-elle donc mon « lieu naturel » ?

Très probablement oui, et vous comprendrez donc que je me réjouis vivement de rejoindre l'une de ces institutions dont j'ai d'abord disséqué le mode de fonctionnement grâce aux sources qu'elles ont laissées derrière elles, avant d'être maintenant en mesure de découvrir ce mode de fonctionnement de l'intérieur : pour cette occasion qui m'est donnée, croyez à ma gratitude et soyez toutes et tous remerciés.

Notre consœur est vivement applaudie. M. le secrétaire perpétuel invite Mme Simone Mazauric à rejoindre la salle Lordat afin de recevoir les félicitations de l'assemblée.

La réception s'est poursuivie dans le salon du premier étage pour partager une coupe de champagne.

La séance est levée à 17 h 45.

\* \*  
\*

## **SÉANCE ADMINISTRATIVE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**

**Cette séance est présidée par M. Robert Chamboredon.**

**Présents** : Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Lassalle, Leroy, Marès, Mazauric, Pallier, Poujoulat, Prat. MM. Audisio, Aventurier, Chalavet, Fontaine, Galtier, Gouget, Hugues, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Simon, Stephan, Trarieux.

**Excusés** : Mmes Kuntz, Maurin-Farelle. MM. Bruguerolle, Cavalier, Chabert, Fabre, Fougères, Gardelle, Iancu, Pierre Marès, Matouk, Valade.

## **SOMMAIRE**

### **1. Rapports des commissions**

- 1.1 Finances
- 1.2 Programme.
- 1.3 Publications. Mémoires et Bulletins.
- 1.4 Bibliothèque et archives.
- 1.5 Patrimoine
- 1.6 Nomination des correspondants.

### **2 Rapports des groupes de travail**

- 2.1 Groupe de travail « Règlement intérieur »
- 2.2 Groupe de travail « Prix de l'Académie »
- 2.3 Groupe de travail « Arc méditerranéen »
- 2.4 Groupe de travail « Dictionnaires »
- 2.5 Groupe de travail « Histoire de l'Académie à plusieurs voix »

### **3 Fonctionnement**

- 3.1 Renouvellement du bureau pour 2015-2019
- 3.2 Séance publique solennelle.

### **4 Questions diverses**



La séance est ouverte par le président Robert Chamboredon. Le président donne la parole au secrétaire perpétuel afin qu'il précise le déroulement de la séance.

La parole est donnée à chaque rapporteur de commission.

## 1. Rapports des commissions

### 1.1 Finances

Membres de la commission : A. Bruguerolle, R. Chalavet, B. Fontaine, A. Penchinat, C. Puech, B. Simon. **Rapporteur** : C. Puech

### Prévisions sur l'exercice en cours au 20 octobre 2014

| Présentation économique du budget 2014  | Hypothèse     |               |
|---|---------------|---------------|
|   | Basse         | Haute         |
| Ressources <u>nettes</u> Hôtel Davé (dont déduction des impôts fonciers de 8680 €)                    | 32 000        | 32 000        |
| Subventions   | 15 500        | 15 500        |
| Cotisations   | 9 000         | 9 000         |
| Produits financiers   | 5 500         | 5 500         |
| Produits divers (Récupérations Urssaf et reprise sur le compte de bilan des subventions d'équipement) | 4 200         | 4 200         |
| <b>Ressources totales</b>   | <b>66 200</b> | <b>66 200</b> |
| Charges de fonctionnement   | 36 000        | 41 000        |
| Impôts et taxes rue Dorée (En 2013, 11000 €)  | 6 000         | 6 000         |
| Charges de personnel  | 8 500         | 8 500         |
| Charges financières et amortissements   | 11 000        | 11 000        |
| <b>Charges totales</b>  | <b>61 500</b> | <b>66 500</b> |

Les comptes de l'Académie sont équilibrés. Ils dépendent d'une part de la pérennité des subventions accordées par le Conseil Général, la Mairie et par le mécénat d'entreprise, et d'autre part de la stabilité des revenus locatifs de l'hôtel Davé.

### **Les dossiers traités en 2014**

*Taxes foncières et les taxes d'habitation* : Les demandes de dégrèvement réclamées en 2013 ont été obtenues fin 2013 et début 2014. Elles ont été respectivement de **2 829** et **2 276 euros**. Le total de ces dégrèvements d'un montant de **5 005 euros** est pérenne.

L'administration fiscale a effectué également une régularisation de ces dégrèvements pour les deux années précédentes. Nous avons reçu un chèque de **10 210 euros** pris en compte sur l'exercice antérieur.

*Location de l'immeuble Davé* : la location des appartements rénovés et la poursuite de la location au Bridge Club ont permis de pérenniser les ressources. La création de nouvelles places de parking a été réalisée.

### **Les dossiers en instance**

*Fonds dédiés aux prix* : Chaque année une somme de 1500 euros est affectée pour les prix Forado et Issoire. En toute logique ces prix sont prélevés sur les revenus tirés du placement de sommes issues de dons. Le Prix Issoire trouve ses ressources dans un legs de 60 260 euros. Pour respecter les règles comptables et la déontologie de fonctionnement de ce prix il faut créer un fonds spécifique prélevé sur le report à nouveau. Ce fonds sera alimenté par les revenus financiers des placements correspondants et débité du montant des prix alloués.

Le prix Forado tient son existence d'un don de 15 000 euros, pour lequel il convient d'interroger le notaire qui a enregistré ce don sur d'éventuelles contraintes d'utilisation. Les prélèvements sont a priori supérieurs aux revenus tirés. Il conviendra de faire le point juridique et financier avant de prendre une décision quant à la comptabilisation de ce don.

### **Investissements**

#### Hôtel de l'Académie.

Travaux en cours: L'aménagement de la bibliothèque et les travaux de sécurité électrique sont en cours et ont été budgétés.

Maîtrise des charges d'électricité: Un point sera fait après un relevé précis des consommations.

### **1.2 Programme**

Membres de la commission : M. Pallier et C. Marès. R. Chabert, J. Galtier, JL Meunier, B. Moreau, D. Valade. Invité : J. Meine, rapporteur de la commission des Publications.

Rapporteur : C. Marès.

L'établissement du programme pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, en fonction des données nouvelles est établi comme suit, M. Aventurier nous demandant expressément de ne pas programmer plus de deux réunions mensuelles, hormis les séances administratives :

- Vendredi 9 janvier 2015 : réception de M. Michel Christol en tant que membre non-résident. A l'issue de la réception, galette des rois.
- Vendredi 30 janvier : Mme Micheline Poujoulat, membre résident : *Velasquez, Goya, Picasso, trois tableaux, trois visions de la guerre.*
- Vendredi 6 février : M. Février, correspondant : *Les notaires royaux de Vergèze (1614-1791).*
  
- Dimanche 8 février : Séance publique solennelle.

**Conférencier** : M. le professeur François-Bernard Michel, président (H) de l'Académie nationale de médecine, membre de l'Institut de France, membre non résident de l'Académie de Nîmes :

*Allergie, Allergie. Écrivains et Médecins.*

- Vendredi 27 février : M. Pascal Gouget, membre résidant : *L. Luca Cavalli-Sforza, l'histoire de l'humanité retrouvée par la génétique.*
- Vendredi 6 mars : réception de M. Alain Duhamel en tant que membre non-résidant.
- Vendredi 13 mars : séance administrative.
- Vendredi 20 mars : M. Alain Penchinat, membre résidant : *Liberté, égalité (fraternité), petite théorie sur une grande devise qui flotte.*

La commission a procédé ensuite à l'étude des nouvelles propositions afin d'établir le calendrier du 2<sup>o</sup> trimestre. Sous réserve de changements éventuels et de l'acceptation des communicants, le programme proposé est le suivant :

- Vendredi 10 avril : Mme Anny Herrmann, membre non- résidant : *Deux félibres dans la guerre 14-18 : Paul Vézian (1869-1952) et Louis Abric (1886-1953), celui qui était au front, celui qui n'y était pas.*
- Vendredi 24 avril : Mme Teulon Lardic, membre non- résidant : *Les Noces de Figaro au théâtre de Nîmes.*
- Vendredi 15 mai : Général Pierre Morisot, correspondant : *Communication sur la guerre d Indochine. Titre à préciser.*
- Vendredi 29 mai : réception des correspondants.
- Vendredi 12 juin : M. Michel Fournier, correspondant : *Le député gardois François Fournier, un pacifiste pendant la guerre de 14-18.*
- Vendredi 26 juin : Mme Vanessa Ritter, membre résidant : *Le Prince Hordjédef, un sage méconnu de l'ancienne Égypte.*

La commission n'a pas fixé de date pour la proposition de M. Larnac, *Du gnomon à la nef solaire de Tavel en passant par quelques*

*projets locaux*. Sans doute est-ce prudent de la garder en réserve, au cas où un conférencier serait empêché. Quant à Mme Marès, elle accepte de n'intervenir qu'au dernier trimestre de l'année en cours. M. Audisio, selon sa demande, sera également programmé à ce moment-là.

Puis viennent les réflexions sur la séance publique extraordinaire au lycée Daudet.

M. Valade insiste sur la nécessité de donner à des conférences un caractère « grand public », tant par l'actualité du sujet que par la notoriété du conférencier (ceci n'enlève rien à la qualité et à l'intérêt de la communication de M. Delmas). En aucun cas les sujets traités à cette occasion ne doivent relever du même registre que celle des communications ordinaires. On ne s'adresse pas au même public et on ne se situe pas dans un cadre identique.

### **1.3 Publications : « mémoires et bulletins »**

Membres de la commission : Danielle Bertrand-Fabre, Anny Herrmann, Brigitte Maurin, Jacques Meine, Jean-Louis Meunier. Invité : Catherine Marès, rapporteur de la commission des programmes

Rapporteur : Jacques Meine

La commission s'est réunie le 27 mai 2014. Une séance au cours du 3<sup>e</sup> trimestre ne s'est pas imposée, aucun élément nouveau étant survenu dès lors.

#### Publication des Mémoires

*Mémoires 2013* : Le rapporteur remercie les membres de la commission pour les importants travaux de relectures et de corrections accomplis. Sur les 15 communications présentées en séances ordinaires, 12 textes ont pu être édités. Certains ont exigé un travail de corrections disproportionné, notamment en ce qui concerne les références bibliographiques manquantes ou insuffisantes.

*Mémoires 2014* : Sur les dix séances ordinaires des deux premiers trimestres, seules trois ont été reçues à ce jour.

« NORMES DE PUBLICATION à l'intention des auteurs »

Le texte revu et simplifié est accessible sur le site de l'Académie. Une lettre-type mettant l'accent sur les exigences minimales (caractère inédit, mention des sources et corrections orthographiques) devrait être envoyée systématiquement à chaque intervenant lors de l'acceptation de sa communication. Il est suggéré de donner une date-limite pour l'envoi du texte.

Couverture des Mémoires

La proposition émise de rendre plus attractive la présentation des Mémoires en illustrant la première de couverture a fait surgir plusieurs idées à concrétiser avec l'aide d'un graphiste. On peut toutefois se demander si une première de couverture illustrée contribuerait vraiment à stimuler les ventes qui sont de toute façon très modestes. On peut d'autre part objecter que le « look » de la couverture tel qu'il est inchangé depuis des décennies, témoigne de la constance de l'activité de notre compagnie. En revanche, un sommaire en quatrième de couverture pourrait mieux inciter à la vente.

Réflexion sur le choix des thèmes de communication admis/recommandés

Nous partageons la difficulté à fixer des limites et recommander des choix. Et surtout à maintenir un équilibre entre sujets historiques, au détriment des sujets scientifiques, littéraires, artistiques, entre autres. Il revient à la commission des programmes de solliciter autant que possible des intervenants variés. Notre commission des publications est prête à coordonner son action avec celle des programmes. Une participation au Vade-mecum des entrants envisagé est agréée. Un texte pourrait faire appel aux connaissances de chacun dans son domaine de prédilection, notamment professionnel, tout en maintenant un seuil de vulgarisation.

Les parrains de chaque nouveau membre ou correspondant devraient sensibiliser leur filleul sur les exigences de notre académie. D'une manière générale, les communications ne doivent pas

nécessairement être rattachées à la région. Le choix des thèmes est de toute façon difficile à influencer et relève surtout du recrutement des membres et correspondants, qu'il s'agit peut-être de mieux cibler. La publication dans les *Mémoires*, devrait être précédée d'un résumé d'environ 1000 signes-espaces (le même qui a été fourni par l'auteur à la commission des programmes et qui figure dans les comptes rendus de séances du *Bulletin*).

### Divers

La mise en ligne des communications en PDF au bout de 3 ans est à nouveau discutée. Nous sommes d'avis que cela permettrait une plus large lisibilité en dehors du seul cercle de l'Académie. Une contribution personnelle, telle qu'elle est suggérée, serait pratiquement difficile à appliquer.

### **1.4 Bibliothèque et archives.**

Membres de la commission : Christiane Lassalle, Jacqueline Leroy, Gabriel Audisio, Jean-Louis Meunier, Bernard Moreau, Rüdiger Stephan.

**Rapporteur** : Jacqueline Leroy.

### Fonction d'archiviste

Mme Lassalle n'envisage pas de se représenter. Gabriel Audisio accepte d'être candidat.

Mme Lassalle mentionne que Michèle Pallier serait intéressée par le poste. Dans le règlement, il y a un archiviste et un adjoint, poste qui a été pourvu jusqu'en 1983 et qui pourrait donc l'être à nouveau.

### Aménagement et visite des locaux

Le meuble présentoir qui va séparer la bibliothèque de l'équipe des cartes postales est en cours de réalisation.

L'aménagement devrait être terminé pour le début janvier prochain.

*Echanges de publications*

Ils seront poursuivis, sans changement.

Le rangement de ces publications va devenir de plus en plus difficile, faute de place

*Désherbage*

Là aussi, nous arrivons au bout des rayonnages disponibles. Jean-Louis Meunier a commencé le désherbage des ouvrages totalement étrangers aux thèmes de travail de l'Académie ou des œuvres des Académiciens. Les ouvrages retirés des rayons sont regroupés dans la salle des Mémoires. Cette manipulation des ouvrages permet aussi de contrôler leur état. Un nettoyage approfondi des rayonnages et des documents est sérieusement envisagé. Gabriel Audisio rappelle qu'il avait établi une liste précise des ouvrages fragiles ou en souffrance, à partir de laquelle il choisit ceux à relier.

*Conservation des Mémoires et des Bulletins*

Une première élimination importante a déjà été effectuée. On ne conservera dorénavant que 15 exemplaires, et on réduira progressivement le nombre d'exemplaires des années antérieures.

*Traitement des tirés-à-part et des recueils factices*

Les tirés à part ne doivent pas être reliés ensemble, sous peine de créer des recueils factices.

Ils sont maintenant rangés dans des enveloppes séparées.

Les fascicules des recueils factices existants doivent tous faire l'objet d'une notice dans la base de données. C'est le seul moyen de récupérer l'information qu'ils contiennent.

*Permanence et participation*

Monique Kuntz assurait avec régularité la gestion de



nombreuses tâches, dont l'enregistrement des ouvrages dans les registres d'inventaires (manuel et informatique) de la Bibliothèque, transmis ensuite aux services de Carré d'Art Bibliothèque, afin qu'ils soient catalogués dans le fichier central et revêtus du code barre qui permet de les localiser. Les revues sont pourvues du tampon de l'Académie.

Pour l'instant, aucun changement dans l'absence de mobilisation des confrères. La création d'un lieu plus convivial les convaincra peut-être de participer davantage. Il faudra lancer un nouvel appel auprès des membres ordinaires, mais aussi des correspondants.

### **1.5 Patrimoine**

Membres de la commission : Mmes H. Deronne, M. Giacomoni, M. Poujoulat, V. Ritter .

MM. A. Bruguerolle, P. Gouget, H. Hugues, JL Meunier, JM Ott, J. Pey.

**Rapporteur** : Hélène Deronne

Les membres de la commission qui ont travaillé à l'inventaire des faubourgs de Nîmes, sont : Antoine Bruguerolle, Robert Chamboredon, Hélène Deronne, Madeleine Giacomoni, Jean-Louis Meunier, Jean Michel Ott, Jean Pey, Vanessa Ritter, Pascal Trarieux.

La commission s'est réunie à deux reprises, le 10 février et le 3 octobre 2014. L'après midi du 3 octobre était chargée pour cette commission, puisque après la réunion Antoine Bruguerolle et Hélène Deronne faisaient une communication à l'académie sur : **Patrimoine ? Regards à travers l'histoire et la ville.** En dehors de ces deux réunions, il y a eu des réunions de travail avec certains membres de la commission pour continuer l'inventaire.

Avancement du travail ? Dans les semaines à venir, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année, le travail devrait être terminé et tiré sur papier en deux exemplaires, l'un sera remis à M. le Maire, l'autre restera à l'Académie. Lors de la réunion du 3 octobre, a été arrêtée la liste des personnes à contacter. Dans l'ordre du jour de cette séance envoyé

par le Secrétaire perpétuel, à l'annexe 5 p.8, sont précisées toutes les informations et détails sur la manière dont nous allons procéder et ceci avec l'aval de M. le Président et le Secrétaire perpétuel.

L'Académie sera satisfaite si son travail est pris en compte au plus haut niveau.

Au sein de la commission du patrimoine, **le groupe de travail des cartes postales** composé de Danielle Bertrand Fabre, Madeleine Giacomoni, Le Docteur Gouget, Jean-Michel Ott, Micheline Poujoulat, Vanessa Ritter.

Le travail de nettoyage, description, numérisation continue. 3 CD sont à la disposition de tous à la bibliothèque présentant 1500 cartes entièrement traitées du Fonds Filleron-Lorin

Dans le contexte de la commémoration de la 1<sup>e</sup> guerre mondiale, avec la complicité de Carré d'art bibliothèque, une exposition devrait être programmée pour le printemps 2017.

L'académie possède sur ses 4000 cartes postales, 562 cartes d'édifices religieux, civils et privés montant les stigmates de la grande guerre.

Bien sûr, la bibliothèque de Carré d'art ne réalisera pas une exposition uniquement autour de cette partie de notre fonds. D'autres collections, soit publiques, soit privées viendront compléter, agrémenter l'exposition. Pour l'instant, est attendue la première réunion de travail avec M. Etienne, conservateur de la bibliothèque de Carré d'art.

## 1.6 Nomination des correspondants.

Le secrétaire perpétuel a reçu quatre dossiers de candidatures.

## 2 Rapports des groupes de travail

### 2.1 Groupe de travail « règlement intérieur »

Inscrits : Mmes C. Lassalle, M. Poujoulat, MM. A. Aventurier, R. Chamboredon, J. Galtier, B. Moreau, C. Puech, B. Simon.

Rapporteur : B. Simon

Rapport d'avancement du groupe de travail « règlement intérieur » -  
Bureau du 07/11/2014

**En prélude deux rappels.**

*Le règlement intérieur:*

Il n'est pas une obligation et a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement de l'Académie afin de contribuer à la réalisation de l'objet social fixé dans les statuts: « Les travaux de l'Académie comprennent les lettres et les beaux-arts, les sciences et leurs applications au point de vue de l'utilité publique. »

Le règlement intérieur ne peut être contradictoire avec les statuts mais les modalités d'application des principes statutaires doivent être adaptées en fonction des évolutions tant internes qu'externes tout en respectant l'esprit des statuts.

*Les statuts:*

Certes ils datent de 1888, mais il n'y a pas de raison de les modifier car ils sont très généraux et n'imposent pas de contraintes particulières en dehors de la circonscription géographique de nomination des membres ordinaires.

*Les travaux du groupe de travail*

L'esprit et la méthode de travail: le principe retenu est de préciser les modalités de fonctionnement en accord avec les pratiques actuelles. La méthode consiste, à partir d'un canevas permettant de balayer/analyser l'ensemble des articles, en une revue de détail, thème par thème, en veillant à leur cohérence et à la forme de leur rédaction.

L'avancement des travaux : Le groupe de travail s'est réuni quatre fois (10 janvier ; 16 mai ; 10 juin ; 28 octobre.)

Les premiers thèmes ont porté sur la *nomination des membres du bureau*, les *séances administratives*, le *caractère original des communications* et les *prix*. Les réflexions ont donné lieu aux propositions de modification des articles 22, 34, 42 et 55 à 60. Ces propositions ont été présentées à la séance administrative du 21 février 2014.

Le thème suivant a concerné les *membres* et notamment *l'honorariat* dans le but de le valoriser : cette démarche a entraîné une proposition de reprise des articles 1 à 15, ainsi que les articles 21,45 et 46.

La dernière séance a été consacrée aux *attributions des membres du bureau* par le remodelage des articles 23 à 32.

Il a été également proposé de supprimer l'article 41 relatif aux renvois de communication et de préciser l'article 65 sur la référence que représentent pour les académiciens les statuts et le règlement intérieur en vigueur.

Toutes les réunions ont fait l'objet d'un compte rendu disponible auprès du Secrétaire Perpétuel.

### **La continuité de l'aménagement du règlement intérieur.**

#### La poursuite des travaux en cours

L'ensemble des articles, thème par thème, a vocation à être analysé par le groupe de travail.

A la fin des travaux une mise en cohérence définitive sera faite (cohérence des dispositions entre elles et avec les statuts, élimination de doublons, simplifications).

Un document final sera élaboré et soumis au vote de l'assemblée au cours d'une séance extraordinaire.

#### La permanence du groupe de travail

Le groupe de travail a vocation à être pérennisé et à se réunir une fois par an pour décider d'éventuels remaniements en fonction des

évolutions constatées et de l'expérience acquise dans le fonctionnement de l'Académie.

## **2.2 Groupe de travail « Prix de l'Académie »**

Inscrits : Mme C. Lassalle. MM. R. Chabert, R. Chamboredon, P. Chillet, J. Galtier, D. Hooreman, JL Meunier, R. Stephan, R. Ventura.

Rapporteur : R. Chamboredon

Le groupe s'est réuni à trois reprises, le 2 mai, le 13 juin et le 7 octobre. Il a élaboré un texte cadre qui devait permettre de réanimer ce prix pour l'année 2015. Force est de reconnaître que les comptes rendus des séances, communiqués à l'ensemble des académiciens, n'ont suscité aucune réaction. La séance programmée le 4 novembre a été annulée car aucun financement n'a été sérieusement envisagé, ce qui rendait inutile toute dépense d'énergie supplémentaire.

Quant aux questions posées durant la séance, elles n'ont eu trait qu'à des points de détail sur tel ou tel article dont, de toute évidence, celui ou celle qui en posait une venait tout juste de prendre connaissance du document envoyé depuis plusieurs mois. Le désintérêt manifeste qui a été observé laisse à penser, indépendamment du mépris dont il témoigne pour le travail accompli, que le rétablissement du prix de l'Académie indiffère au plus grand nombre.

## **2.3 Groupe de travail « Arc méditerranéen »**

Rapporteur : H. Deronne.

Faisant partie de l'académie de Nîmes : Mmes Hélène Deronne, Catherine Marès, Micheline Poujoulat, MM Guy Dugas, JL Meunier, P. Mutin, C. Salenson, Rudiger Stephan, Pascal Trarieux . Faisant partie de l'académie de Marseille : François Clarac, président, M. Tachoire, secrétaire perpétuel, M. Drocourt, ancien président. Faisant partie de l'Académie de Toulon, Mme Geneviève Nihoul, M. Meyrueis, M. Cesari.

Le groupe de travail s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2014. Le 23 juin 2014 le président et le secrétaire perpétuel accueillent le prince Habib Merabet, arrière petit-fils d'Abdelkader. Le 18 novembre, nous avons à nouveau l'honneur d'accueillir le prince ainsi que le vice président de la fondation de la Casbah d'Alger et Monsieur Cheref, avocat à la cour d'Alger.

Cette journée du 18 novembre fut exceptionnelle par sa qualité d'écoute, les prises de parole et les projets concrets souhaités. Monsieur Pierre Mutin va prendre contact avec des sociétés savantes (Tunisie) ou académie royale (Maroc). Un colloque sera organisé fin 2016 ou courant 2017 à Nîmes avec comme axe majeur :

- La figure d'Abdelkader,
- L'architecture avec comme exemple la Casbah d'Alger et les influences réciproques sur les deux rives de la méditerranéen,
- La littérature,
- Une réflexion interreligieuse,
- L'histoire des sciences et l'apport de monde oriental dans ce domaine.

Beaucoup de travail en perspective mais le groupe « arc méditerranéen » demeure très motivé.

#### **2.4 Groupe de travail « Dictionnaires »**

Inscrits : Mmes Deronne, Giacomoni, Lassalle, Maquart ;  
MM. Chamboredon, Février, Galtier, Meunier, Valade.

**Rapporteur** : R. Chamboredon.

Trois réunions ont été organisées les 23 mai, 27 juin et 14 octobre. Deux projets sont à l'étude : un dictionnaire des académiciens du XX<sup>e</sup> siècle et un dictionnaire des Gardois du XX<sup>e</sup> siècle. La priorité a été donnée au premier nommé car l'Académie dispose des données essentielles. Toutes celles et tous ceux qui firent partie de l'Académie de Nîmes du 1<sup>er</sup> janvier 1901 au 31 décembre 2000 figureront dans le dictionnaire.

Les documents qui ont été adressés à l'ensemble des membres de l'Académie sont suffisamment explicites sur la manière de procéder qui a été mise au point – sans aucune réaction de la part des intéressés – pour y revenir présentement.

Les tâches à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Désigner un responsable pour chacun des deux projets, comme il a été précisé dans les documents envoyés à tout un chacun.
- Documenter les fiches de chaque académicien en suivant le calendrier indiqué ; celle ou celui qui sera responsable du dictionnaire des académiciens précisera, à partir de la liste qui a été adressée par Mme C. Lassalle à Mme M.-F. Maquart, de quelle à quelle lettre il conviendra de remplir lesdites fiches suivant le calendrier prévisionnel.
- D'ores et déjà, les consœurs et les confrères qui figureront dans ce dictionnaire – membres ordinaires, résidents et non-résidents, honoraires – sont invités à remplir leur propre fiche et à la remettre à M. le secrétaire perpétuel qui la transmettra au responsable désigné. Ce sera un test probant sur la volonté d'aboutir ou non.

## **2.5 Groupe de travail « Histoire de l'Académie à plusieurs voix »**

Inscrits : Mmes Lassalle, Maquart ; MM. Chamboredon, Chillet, Hooreman, Meine, Meunier, Moreau, Stephan, Valade.

**Rapporteur** : R. Chamboredon.

### **Deux réunions ont été programmées, les 30 mai et 27 juin.**

Il en est ressorti que seraient réalisées des plaquettes de taille variée, portant sur les grandes phases de l'histoire de l'Académie, les lieux de réunion, les prix, les publications, la sociologie des académiciens, le mode de fonctionnement...

Plusieurs d'entre nous se sont proposés pour prendre en charge

tel ou tel aspect (cf. documents distribués), mais il faudra certainement revenir sur cette question dans un proche avenir.

### **3 Fonctionnement**

#### **3.1 Renouvellement du bureau pour 2015-2019**

Le secrétaire perpétuel précise les conditions de renouvellement des membres du bureau.

Trois confrères souhaitent ne pas se représenter : Mme C. Lassalle, MM. H. Hugues et B. Fontaine.

Les conditions du renouvellement des membres du bureau ont été abordées au cours de trois réunions de bureau, les mardi 10 juin, mardi 30 septembre et mardi 7 novembre.

Au cours de ces réunions, le secrétaire perpétuel a fait état des réflexions conduisant à demander à des consoeurs et confrères susceptibles d'accepter une fonction.

Au cours du dernier bureau, la composition proposée a été ainsi établie :

Président : JL Meunier – Vice président : B. Fougères

Secrétaire adjoint : B. Simon

Trésorier : C. Puech – Trésorier adjoint : A. Penchinat

Archiviste : G. Audisio

L'élection aura lieu au cours de la séance ordinaire du vendredi 19 décembre.

Notre confrère Jean-Louis Meunier a précisé que sa nomination aux fonctions de bibliothécaire de l'Académie est toujours effective. Mais il précise que, au vu des responsabilités de la fonction de Président, il lui sera difficile de satisfaire pleinement à celle de Bibliothécaire, la délégation pourrait alors être confiée à notre confrère Jean Pey.



### **3.2 Séance publique solennelle.**

La séance se déroulera le dimanche 8 février 2015. Avec un déroulement analogue à celui mis en place pour 2014.

Le déjeuner sera organisé au Moulin Gazay. La séance se déroulera dans l'auditorium de l'Atria.

M. le Sénateur maire Jean-Paul Fournier a accepté de prendre en charge les frais occasionnés par l'organisation de cette manifestation. Il a été remercié chaleureusement.

Le conférencier retenu est notre confrère membre non résidant – le professeur François Bernard Michel qui s'exprimera sur le thème des allergies.

### **4 Questions diverses**

Deux questions sont soulevées par M. Bernard Moreau, membre non résidant.

- Notification des résultats des élections sur les comptes rendus des séances et le bulletin.

Le secrétaire perpétuel précise que les résultats sont intégralement décrits dans le registre des admissions. Ils sont signés conjointement par le président et par le secrétaire perpétuel. Ces résultats ne figurent pas dans le bulletin pour des raisons d'éthique mises en avant par plusieurs confrères.

- Notification dans les comptes rendus des séances et le bulletin des noms des intervenants dans la discussion suivant une communication, avec le libellé des questions posées ?

Des réactions diverses ayant été enregistrées, il n'a pas été permis d'adopter cette proposition pour l'instant.

La séance est levée à 17h40.

\* \*

\*



## Séance du 5 décembre 2014

**La séance est ouverte à 16 h 30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Présents :** Mmes Bertrand-Fabre, Deronne, Herrmann, Maurin-Farelle, Mazauric, Pallier. MM. Audisio, Aventurier, Cavalier, Chalavet, Fabre, Fougères, Galtier, Gardelle, Gouget, Hugues, Meunier, Meine, Michel, Puech, Simon.

**Excusés :** Mmes Kuntz, Lassalle, Leroy, Catherine Marès, Poujoulat. Prat. MM. Chabert, Debant, Fontaine, Iancu, Matouk, Moreau, Pierre Marès, Penchinat, Salenson, Sapède, Stephan, Trarieux, Valade.

### **Correspondants**

**Présents :** Mme Giacomoni. MM. Auriol, Belin, Galligani, Godlewski, Ott, Pey, Rouanet, Ventura.

**Excusés :** Mmes Agussol, Bénéel, Brandts, Dumas. MM. Février, Fournier, Pontvieux, Larnac.

Le président Robert Chamboredon invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage à notre confrère. Pierre-Albert Clément qui vient de nous quitter à l'âge de 90 ans. Membre non résidant de notre compagnie, Pierre Albert Clément était très connu dans la région d'Alès, à St Ambroix où il résidait. La cérémonie d'adieu s'est déroulée le samedi 29 novembre au temple de Saint-Ambroix.

La séance se poursuit avec la lecture par le secrétaire perpétuel du compte rendu de la séance du 7 novembre. Mis aux voix, celui-ci est adopté.

### **Invitations**

Mardi 18 novembre, à l'École Nationale des Chartes, une journée d'étude du CTHS et des Amis du CTHS s'est déroulée sur le thème des *Sociétés savantes, collections et expositions*. Le président Robert Chamboredon a présenté une communication intitulée : *La collection Henry Bauquier de l'Académie de Nîmes*.

Vendredi 21 novembre, au lycée Alphonse Daudet, de nombreux confrères ont assisté à l'hommage à notre regretté confrère, le pasteur Aimé Bonifas. Nous avons reçu une lettre de remerciement de M. Dominique Durand, président des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation du Gard pour la participation de l'Académie à l'organisation de cette manifestation.

Mercredi 26 novembre, M. le président a représenté notre compagnie à l'audience solennelle d'installation de Madame Catherine Lelong en qualité de Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nîmes.

Suite à l'invitation de notre confrère, Bernard Cavalier, président du Conseil presbytéral de l'Église protestante unie de Nîmes, le secrétaire perpétuel et de nombreux confrères ont assisté au Culte de La Cité au temple de l'Oratoire.

### **Annonces**

Notre confrère Maurice Contestin offre un exemplaire de l'ouvrage *La République des Lettres dans le Midi Rhodanien* qui rassemble les textes issus du colloque éponyme organisé en 2013 à Nîmes, Arles et Beaucaire par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire.

Lundi 8 décembre à 18h30, à la librairie Teissier, notre confrère

Jean Matouk a dédicacé son dernier livre *L'Europe : pourquoi et comment poursuivre la construction et l'intégration* édité chez Le Publieur. Cette invitation précède la sortie officielle de l'ouvrage qui est prévue pour le mois de janvier.

Notre confrère Guilhem Fabre, membre résidant, offre à l'Académie les deux tomes édités chez Arnaud Colin : *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* de Fernand Braudel.

**M. le président Robert Chamboredon accueille le conférencier, M. Guilhem Godlewski en ces termes :**

« Ce n'est rien de feuilleter les livres, de gazouiller, de caqueter en chaire de la chirurgie si la main ne remet en usage ce que la raison ordonne. » Les propos d'Ambroise Paré ont le mérite de rappeler que c'est le travail, l'ouvrage de la main – κείρ έργον – qui a pour mission d'obtenir la guérison, sans être assuré de l'obtenir. Henri II en fit la triste expérience.

Monsieur,

En proposant pour sujet de communication : *La chirurgie au fil de l'histoire : de la trépanation primitive à la chirurgie robotique*, c'est une saga, une épopée que vous nous présentez. Chevalier de l'Ordre national du Mérite, c'est un défi que vous lancez, une prouesse que vous devez accomplir : y réussir en un peu moins de trois quarts d'heure !

Vous êtes, il est vrai, bien armé pour y parvenir. Professeur agrégé de médecine, vous exercez en tant que chef de service de chirurgie digestive et cancérologique au centre hospitalo-universitaire de Carémeau à Nîmes, et vous êtes vice-président du Conseil départemental du Gard de l'Ordre des médecins, vice-président du Syndicat national des professeurs hospitalo-universitaires, membre du Conseil scientifique de la faculté de médecine de Montpellier et de l'Académie nationale de

chirurgie. Par ailleurs, vous avez été reçu correspondant de l'Académie de Nîmes en 2008, sous la présidence de Mme Catherine Marès. C'est dire !

Le temps des chirurgiens-barbiers, ces vils manœuvres contrôlés et méprisés par les médecins est bel et bien révolu.

Des trépanations et autres amputations, pratiquées dès les temps préhistoriques – et dont nous ne connaissons sans doute jamais le taux de réussite – aux performances qu'autorisent aujourd'hui l'imagerie médicale, les techniques d'anesthésie, l'antisepsie et l'asepsie, une spécialisation de plus en plus fragmentaire, la constitution d'équipes chirurgicales étoffées, quels furent les facteurs et quelles ont été les étapes de l'évolution de la chirurgie et des rapports qu'elle entretint avec la médecine ?

Comment ont été pensés l'acte opératoire et ses diverses implications (physiologiques, psychologiques, sociales...), ses contingences socioéconomiques (cf. : l'architecture hospitalière), sans oublier la dimension culturelle et religieuse (cf. : Concile de Tours de 1163 : « L'Église abhorre le sang. »), et quelles sont les interrogations présentes dans ces domaines ?

À la faveur d'un arrêt sur images, gardons présents à l'esprit l'amputation de la jambe de Jean de Médicis dans *Le Métier des armes* d'Ermanno Olmi, ou l'arrachage d'une dent dans *Casanova, un adolescent à Venise* de Luigi Comencini, sans anesthésie...

Nous sommes frais et dispos. Vous pouvez opérer.

**La parole est donnée au professeur Guilhem Godlewski pour sa communication intitulée :**

*La chirurgie au fil du temps :  
de la trépanation primitive à la chirurgie robotique*

La chirurgie est une médecine exécutée par la main et avec l'aide d'instruments, une histoire en trois chapitres.

Au *Paléolithique* déjà, on sait couper et faire l'hémostase. L'homme préhistorique (- 7 000) pratique avec succès la trépanation et l'amputation, confirmées par IRM. *Entre -3000 et -700*, en Mésopotamie et aux Indes, se faisait une chirurgie de surface essentiellement sur l'œil et le nez.

Dans le monde méditerranéen, *entre le VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le V<sup>e</sup> apr. J.-C.*, apparaissent les initiateurs de la chirurgie : de l'Égypte où Hérophile et Érasistrate fondent la dissection anatomique du cerveau et du cœur, à la Grèce avec un premier maître, Cheiron, Esculape, son élève et Hippocrate, père des règles de déontologie médicale, puis à Rome avec Galien et Celse, chirurgiens de l'empereur et des gladiateurs, et enfin à l'époque byzantine avec Soronos d'Éphèse et Paul d'Égine, pères de l'obstétrique.

Au *Moyen Âge (500 à 1492)* en Perse préislamique, Avicenne guérissait « avec le couteau, les herbes et les incantations sacrées », organisant hôpitaux et asepsie. Dans le monde arabo-andalou d'Averroès, Abulcasis invente 200 instruments chirurgicaux.

L'école italienne de Salerne (*IX<sup>e</sup> – XI<sup>e</sup> siècles.*) compile les œuvres anciennes de chirurgie. Guillaume de Salicet remplace le cautère par le bistouri. *Après 1260*, apparaissent des chirurgiens célèbres, de Mondeville, Pitard, Guy de Chauliac (1300-1368) et la Confrérie de Saint-Côme.

La *Renaissance (1493-1686)* voit naître la dissection anatomique avec Léonard de Vinci, Fallope, Vésale et de grandes figures chirurgicales telles Ambroise Paré et François Rousset.

Dans une *deuxième période, du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, la chirurgie gagne ses lettres de noblesse. L'intervention réussie sur Louis XIV par Tassy (1686 « la Royale ») initie la fondation d'une Académie Royale de Chirurgie par Louis XV, véritable catalyseur du développement de la chirurgie. Mareschal et Lapeyronie en furent les premiers présidents. Son évolution et le métier de chirurgien va grandement dépendre des remous historiques. L'avènement des anesthésiques et d'instruments

toujours plus adaptés ainsi qu'une asepsie volontariste rendent possible la chirurgie thoracique et abdominale *dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*.

*Au XX<sup>e</sup> siècle*, une véritable explosion des connaissances et technologies nouvelles permettent une pratique chirurgicale toujours plus élaborée et efficace grâce à l'imagerie médicale (échographie, scanner et IRM), aux techniques d'anesthésie-réanimation, à la biologie, à l'immunologie, à l'anatomie pathologique, aux prothèses nouvelles. Naissent la cœliochirurgie et la chirurgie robotique (mini-invasives) et la transplantation. Une séquence de chirurgie robotique sur le rein est présentée en conclusion.

Après les questions d'usage, le conférencier est vivement applaudi.

La séance est levée à 17 h 45.

\* \*  
\*



## Séance du 19 décembre 2014

**La séance est ouverte à 16h30  
sous la présidence de M. Robert Chamboredon.**

**Présents :** Mmes Deronne, Herrmann, Maurin-Farelle, Lassalle, Leroy, Marès, Mazauric, Pallier, Plouvier, Pougoulat MM. Aventurier, Cavalier, Debant, Fontaine, Fougères, Galtier, Gouget, Hugues, Iancu, Matouk, Meine, Meunier, Moreau, Penchinat, Puech, Salenson, Simon, Stephan, Trarieux, Valade,

**Excusés :** Mmes Bertrand-Fabre, Kuntz, Prat. MM. Audisio, Chabert, Chalavet, Gardelle, Kirschleger.

### **Correspondants**

**Présents :** Mmes Bénéol, Brandts, Giacomoni. MM. Bourrat, Chillet-Pijac, Galligani, Godlewski, Hooreman, Krebs, Launay, Marechal, Mutin, Ott, Pey, Ventura.

**Excusés :** Mmes Agussol, Dumas. MM. Février, Fournier, Pontvieux..

Le président demande au secrétaire perpétuel de lire le compte rendu de la séance du 5 décembre. Mis aux voix, celui ci est adopté.

L'ordre du jour prévoit les élections concernant le renouvellement du bureau. Le secrétaire perpétuel prend la parole et s'exprime en ces termes :

Chères consœurs et chers confrères,

C'est un moment important du fonctionnement de notre compagnie puisque nous allons procéder au renouvellement du bureau pour les cinq prochaines années sachant également que l'élection du président et du vice président intervient annuellement.

Je voudrais donc remercier chaleureusement notre président Robert Chamboredon qui a exercé ses fonctions avec une fidélité marquée du triple signe de l'énergie déployée, de la rigueur et de la solennité.

Nous avons reçu, non sans émotion, les lettres de notre consœur Christiane Lassalle, de nos confrères Henri Hugues et Bernard Fontaine qui ont souhaité ne pas se représenter. Chacune et chacun d'entre nous connaît le parcours de madame Christiane Lassalle qui œuvre depuis plus de trente ans au sein de notre Compagnie où elle a occupé toutes les fonctions de président, de secrétaire perpétuelle et bien sûr d'archiviste. Connaissant sa modestie, je voudrais simplement lui dire notre profonde reconnaissance et l'assurer de toute notre amicale sympathie. Nos plus vifs remerciements s'adressent également à M. le préfet Henri Hugues, grand serviteur de l'État qui a été président et qui a accepté également la fonction ingrate de trésorier. Son dévouement sans limite l'a conduit à siéger au sein de la commission du patrimoine et d'être pendant plus de cinq années aux côtés du secrétaire perpétuel. Il va sans dire que notre confrère Bernard Fontaine a été d'une remarquable efficacité dans sa fonction de trésorier car il a permis de débloquer une situation complexe de la gestion de l'hôtel Davé. C'est grâce à son action que nous pouvons bénéficier aujourd'hui d'une gestion équilibrée de cet hôtel qui permet de faire face à toutes les charges de notre Compagnie. Je voudrais rappeler que ces travaux ont commencé en 2008 sous la présidence de Catherine Marès avec Micheline Poujoulat en qualité de secrétaire perpétuelle. Et permettez-moi de citer Antoine Bruguerolle, notre confrère architecte qui a été et qui est la clé de voûte du système ayant permis pour cet hôtel

Davé l'aménagement de la cour en parking, la rénovation de la toiture et la réhabilitation totale de deux appartements.

Il va sans dire que je souhaite adresser à Charles Puech, notre trésorier, toute mon amitié et ma reconnaissance pour son engagement sans faille dans le suivi quotidien de tous les aspects administratifs auxquels nous sommes contraints.

Je pense finalement à Jean-Louis Meunier qui a accepté de présenter sa candidature à la fonction de président et qui assure la charge de bibliothécaire en succédant à notre consœur Monique Kuntz. Je voudrais l'assurer de toute ma gratitude. Au vu des responsabilités de la fonction de président, il est apparu opportun de confier pendant l'année 2015 la délégation de la fonction de bibliothécaire à notre confrère Jean Pey que je remercie vivement.

Il me semble juste enfin de rappeler l'action de toutes nos consœurs et de tous nos confrères qui siègent au sein des commissions, des groupes de travail et de l'atelier « Cartes postales ». Je souhaite leur adresser un message de profonde reconnaissance pour leur dévouement. Nous savons tous, mais l'oublions parfois, que notre compagnie fonctionne grâce à un travail permanent, certes discret et peu apparent mais tout-à-fait indispensable. Les actions les plus efficaces et les plus nécessaires ne sont pas nécessairement les plus spectaculaires. À tous ces *travailleurs* de l'ombre, dont nombre de correspondants, je voudrais ici rendre également hommage.

Pour terminer, permettez-moi de remercier les confrères qui acceptent de présenter leurs candidatures à vos suffrages pour assurer le fonctionnement de notre Académie.

Vous comprendrez donc que nous veillons tous ensemble à assurer le bon déroulement des années académiques, à ce que chacune et chacun d'entre vous trouve pleinement sa place dans une convivialité qui s'enrichit de nos différences.

Je vous remercie.

Il est ensuite procédé aux élections. Le dépouillement est effectué salle Lordat par Mme Micheline Poujoulat, MM. Bernard Cavalier, Pascal Gouget et le secrétaire perpétuel.

Tous les membres proposés à l'élection ont été élus.

Voici la composition du nouveau bureau :

- Président pour l'année 2015: Jean-Louis Meunier
- Vice-président pour l'année 2015: Bernard Fougères

Membres du bureau pour les années 2015-2019 :

- Secrétaire perpétuel : Alain Aventurier
- Secrétaire adjoint : Bernard Simon
- Trésorier : Charles Puech
- Trésorier adjoint : Alain Penchinat
- Archiviste : Gabriel Audisio

### **Annonces**

Nous avons appris la disparition de M. André Bonnet qui s'est éteint le 5 décembre dernier à l'âge de 97 ans. Ingénieur géologue, il avait publié en 1990 avec Jacques Larmat, ancien membre résidant : *Introduction à la géologie du Gard*. Notre confrère Pascal Gouget nous rappelle qu'il était un membre éminent de la Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes et du Gard dont il a été président à plusieurs reprises. Il en a été nommé membre d'honneur en mars 1999. Reconnaissant ses mérites, l'Académie de Nîmes l'a nommé membre honoraire en 1993 sans qu'il ait été auparavant correspondant ou membre résidant.

Nous venons de recevoir une lettre de M. Philippe André, président du directoire Haribo nous informant de la poursuite de la convention avec notre Compagnie. C'est à l'initiative de notre consœur

Hélène Deronne et de notre confrère Gilbert Bec, ancien directeur de la société Haribo et membre du directoire que nous pouvons bénéficier de cette convention de mécénat.

### **Prix Forado.**

Vendredi 5 décembre 2014, de 18 h. 30 à 20 h., le jury du prix Forado 2015 a décidé d'attribuer ledit prix à Monsieur Thomas Bernard pour son travail intitulé : *Un administrateur éclairé au «caractère original» : le général Fornier d'Albe (1769-1814) Histoire d'un notable nîmois sous la Révolution et l'Empire*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe soutenue à l'École des chartes de Paris.

Nous remercions vivement les membres du jury présidé par le président Robert Chamboredon : Mmes Danielle Bertrand Fabre, Hélène Deronne, MM. Gabriel Audisio, Antoine Bruguerolle, Jean-François Delmas.

Jean-Louis Meunier prend la parole pour présenter à l'assemblée les ouvrages confiés au relieur Deschamps.

### **Information**

Les consœurs et confrères qui souhaitent obtenir les tirés-à-part des communications éditées dans les *Mémoires* peuvent prendre contact avec notre imprimeur Esqualis dont les coordonnées sont inscrites sur la page Archives du site web. L'imprimeur facture uniquement le coût de l'impression, celui du maquettiste est pris en charge par l'Académie.

Afin de faciliter l'obtention des informations depuis le site web, il faut penser à utiliser la fonction Recherche et taper le mot clé dans la fenêtre en haut et à droite de l'écran.

**Imprimerie ESQUALIS.** 8 rue Berne. 30000 Nîmes.  
Tél : 04 66 29 70 86 - Courriel : [contact@esqualis.fr](mailto:contact@esqualis.fr)

**M. le président Robert Chamboredon accueille le conférencier,  
M. Christian Salenson, membre résidant.**

« Un des hommes qui signifient la France vient de disparaître ». C'est en ces termes que Louis Aragon s'exprima à l'occasion de la disparition de Louis Massignon l'année des accords d'Évian et de l'indépendance algérienne qui fut aussi celle de l'ouverture du concile Vatican II (1962). Un grand orientaliste et islamologue qui œuvra en faveur du dialogue entre l'Église catholique et l'islam avait vécu.

Cher confrère,

Le chef d'argent du blason de Saint-André-de-Majencoules, dont vous êtes issu, est « chargé d'une étoile de gueule accostée de deux croissants du même ». Comment ne pas y voir un signe ?

Originaire des Cévennes catholiques chères à notre confrère Robert Sauzet, votre précoce vocation vous a amené, après de brillantes études à Nîmes, Montpellier et Paris, à être ordonné prêtre en 1974, à l'âge de vingt-six ans. Après avoir exercé plusieurs ministères, de Malakoff à Nîmes en passant par la petite-Camargue, et enseigné au séminaire interdiocésain d'Avignon dont vous devîntes le supérieur, vous avez été élevé au rang de vicaire général du diocèse de Nîmes en 1998, une charge remplie quatre années durant. Présentement, vous dirigez l'Institut des sciences et théologie des religions de Marseille où votre formation de philosophe, théologien et enseignant s'emploie au développement du dialogue interreligieux. Les ouvrages que vous avez écrits ou dirigés en font foi.

Intitulée « Louis Massignon, la République et l'islam », la communication que vous présentez ce jour s'inscrit dans le droit fil des deux précédentes exposées ici même depuis votre réception en qualité

de membre résidant au début de l'année 2000 sous la présidence de Madame Marcelle Viala. Son caractère inédit, le *Dictionnaire critique de la République* publié en 2002 sous la direction de Vincent Duclert et Christophe Prochasson en apporterait au besoin la preuve : son index ignore le nom de Massignon alors que l'ouvrage renferme un article de Bruno Étienne ayant pour titre « La République des musulmans » !

Un oubli étonnant, et déplorable, de celui qui côtoya Joris Karl Huysmans, Gaston Maspero, le colonel Lawrence, le Père Charles de Foucauld ; enseigna à l'École pratique des hautes études et au Collège de France ; parcourut le monde musulman de la Mésopotamie à l'« Île du Couchant », de l'Irak au Maroc ; déploya son énergie, au temps de la décolonisation, pour réclamer l'accès à la citoyenneté de ses habitants ; rappeler que la tradition constitutionnelle française ne fait pas de différence entre les citoyens selon leur origine religieuse ; obtenir le respect de la parole donnée ; condamner l'usage de la torture tout en demeurant partisan de l'Algérie française.

Grâce à vous, cher confrère, il va être réparé. Et puisque vous dirigez la revue *Chemins de dialogue*, cheminez donc avant de dialoguer avec nous.

**La parole est donnée au Christian Salenson pour sa  
communication intitulée :**

« Louis Massignon, la République et l'islam »

Louis Massignon (1883-1962), orientaliste, professeur au collège de France est une personnalité hors du commun. On s'intéressera particulièrement à l'homme politique. Islamologue reconnu dans le monde musulman, sa courbe de vie le conduira à intervenir sur plusieurs fronts dans le monde arabe. Il participa durant la guerre de 14 aux côtés de Lawrence d'Arabie aux accords Sykes-Picot, et au lendemain de la guerre aux accords entre Fayçal 1<sup>er</sup> d'Arabie et Georges Clémenceau à propos de la Syrie. Nommé au collège de France il soutint sa thèse

en 1922 sur El-Hallaj mystique soufi mort en 922 à Bagdad. Après la seconde guerre mondiale, il prendra position au Maghreb, d'une part au moment de la fin du protectorat du Maroc pour le respect de la parole donnée au sultan Mohammed V, d'autre part vis-à-vis de l'Algérie. S'il fut toujours favorable à ce que l'Algérie reste française, il ne cessa de fustiger la République pour donner le droit de vote aux musulmans, pour que l'arabe soit la langue nationale, pour le respect du culte musulman. Pour favoriser les relations entre chrétiens et musulmans, avec l'appui du général de Gaulle il lança un pèlerinage islamo-chrétiens aux sept dormants. Il intervint publiquement durant la guerre, mettant en jeu son intégrité physique, pour dénoncer les exactions faites en Algérie. Il contribuera de manière décisive dans l'Eglise catholique à la connaissance et au respect de l'islam, participant à la mise en place du dialogue islamo-chrétien que le concile Vatican II officialisera.

Le sens de l'honneur de la France qu'il s'efforcera de servir tout au long de sa vie, allié à ces valeurs fondamentales acquises par expérience personnelle décidera constamment sur différents théâtres d'opérations de sa manière de vivre le respect et la défense de l'islam et des musulmans. Il n'eut de cesse, à temps et à contre-temps et souvent assez isolé dans ses prises de position, d'inviter la République à connaître le monde musulman, à enseigner la langue arabe et à respecter la parole donnée.

Après les questions d'usage, le conférencier est vivement applaudi.

**Le président Robert Chamboredon souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée en ayant une pensée particulière pour nos consœurs et pour nos confrères qui sont en difficulté en espérant de pouvoir les retrouver rapidement au 16 rue Dorée.**



La séance est levée à 17 h45.

\* \*  
\*

**L'hôtel de l'Académie sera fermé à partir de  
ce soir 19 décembre jusqu'au mardi 6 janvier prochain.**

Achevé d'imprimer en février 2015  
sur les presses de l'imprimerie  
Mondial Livre - Nîmes  
04 66 29 70 86  
contact@mondial-livre.com

pour le compte de l'Académie de Nîmes  
16, rue Dorée – 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la Ville de Nîmes  
et du Conseil Général du Gard et de la société Haribo



Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2015

Le gérant de la publication :  
Alain AVENTURIER  
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

R

148 x 210 mm

Bulletin académie

2014

n° 155

V

148 x 210 mm

Bulletin académie

2014

n° 155